John Adams Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
194.1
v.2

HISTOIRE

DE

FRANCE.

TOME SECOND.

HISTOIRE

DE

FRANCE.

HISTOIRE
DE
FRANCE,

Depuis l'établiſſement de la Monarchie, juſqu'au regne de Louis XIV.

Par M. l'Abbé VELLY.

TOME SECOND.

Prix, 3 livres relié.

A PARIS,

Chez { SAILLANT & NYON, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
Veuve DESAINT, rue du Foin-Saint-Jacques.

M. DCC. LXXV.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

ADAMS 194.1
N. 2

HISTOIRE
DE
FRANCE.

LOUIS I.

Surnommé le Débonnaire.

LOUIS étoit en Aquitaine, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son pere. Il se rendit promptement à Aix-la-Chapelle, où il fut de nouveau proclamé roi & empereur. Tout se soumit : tout le reconnut. Il s'aquit d'abord une grande réputation de piété par l'exactitude avec laquelle il exécuta le testament du feu roi. Mais en même-temps il se fit beaucoup d'ennemis, en voulant réformer

ANN. 814. Louis oblige ses sœurs de se retirer de la Cour.

certains abus ignorés ou tolérés sous le
ANN. 814. règne précédent. Il avoit sept sœurs, dont aucune n'étoit mariée. Elles avoient toutes des équipages de reines; & plusieurs de ces princesses ne se refusant aucun plaisir, il en étoit arrivé du scandale plus d'une fois. Le premier soin du nouvel empereur fut de réprimer les familiarités que quelques courtisans avoient eues avec elles. Quelques-uns furent exilés, d'autres eurent les yeux crevés : un des plus considérables, nommé Hédoin, tua le comte Garnier qui avoit commission de l'arrêter, & fut lui-même massacré. Aussi-tôt les princesses reçurent ordre de se retirer dans les différentes maisons que Charlemagne leur avoit laissées. Les cinq filles de Pepin roi d'Italie, furent enveloppées dans la même disgrace. Louis ne retint dans son palais que Drogon, Hugues & Thierri, qu'il fit élever avec beaucoup de soin, les faisant toujours manger à sa table.

Egin. in vita Carol. Magn.

Vita Ludovvii.

On commence à diminuer de l'estime qu'on avoit pour lui.

Le duc de Bénévent, sur ces entrefaites, envoya demander la confirmation du traité fait avec Charlemagne, pour le tribut qu'il devoit payer. Il étoit de vingt-cinq mille sous d'or, il fut réduit à sept mille. Grimoald se

reconnut vaſſal de la France : Louis lui donna une nouvelle inveſtiture. Le roi d'Italie, Bernard fils de Pepin, fut auſſi mandé pour faire hommage de ſon royaume. Il obéit, & prêta ſerment de fidélité. Mais il fut aiſé de s'apercevoir que ce n'étoit qu'une ſoumiſſion forcée. On lui enleva Adélard & Vala, tous deux petits-fils de Charles-Martel, tous deux le conſeil du jeune monarque. Le premier, chaſſé de ſon abaye de Corbie, fut relégué au monaſtere de Noirmoutier : le ſecond exilé de la cour, prit l'habit de moine au couvent de Corbie dont il fut abé après ſon frere. La diſgrace de deux hommes qui avoient eu toute la confiance & toute l'eſtime de Charlemagne, fit tort à la réputation de l'empereur. On crut voir que ce qu'on apeloit en lui douceur & bonté de naturel, n'étoit que foibleſſe & timidité. Il paſſoit les jours entiers à lire l'Ecriture Sainte & à chanter des pſeaumes occupation louable, mais déplacée, & plus digne d'un ſaint moine, que d'un grand prince. Il fit venir d'Aquitaine un abé nommé Benoît, homme d'une ſainteté reconnue, mais peu propre aux affaires. On ne laiſſa pas de le

ANN. 814.

Ibid. chron. Moiſſi.

Annal. Bertin.

Libellus Ardonii de vita S. Bened. vide ſecul. . . part 1, pag. 215.

charger du soin de recevoir les requê-
ANN. 814. tes. On rendoit justice aux bonnes intentions du religieux : on murmuroit de lui voir toute la confiance de l'empereur.

Ce que c'étoit que les envoyés appelés *Missi Dominici.*

Louis avoit trois fils de l'impératrice Ermengarde, Lothaire, Pepin & Louis. Il envoya le premier en Baviere, le second en Aquitaine pour y commander, mais sans aucun titre. Heureux s'il eut toujours suivi cette sage politique! Mais par la suite l'envie de réformer le clergé, ou d'avoir plus de temps pour vaquer à la priere, peut-être même l'amour du repos, lui firent imprudemment partager cette autorité dont il paroissoit alors si jaloux. Il tint cette même année à Aix-la-Chapelle une assemblée générale des prélats & des seigneurs de la nation. On trouva qu'en quelques endroits le peuple gémissoit sous l'oppression. L'empereur, pour réprimer les vexations, fit partir plusieurs personnes de sa cour, avec la qualité d'envoyés du prince, *Missi Dominici*. C'est le nom que l'on donnoit aux commissaires que nos rois députoient dans les provinces pour faire publier & exécuter leurs ordonnances : nom aussi

Thegan. c. 26.

Annal. Eginard. Bert. & Eul.

Chron. Moiss.

ancien que la monarchie. Le peuple, outre le logement, devoit leur fournir une certaine quantité de vivres. Leurs principales fonctions étoient d'écouter les plaintes, d'y répondre sommairement, si cela se pouvoit, sinon d'en avertir le monarque, de punir les comtes ou les évêques qui se trouveroient avoir prévariqué, de réformer leurs jugements iniques, en un mot de veiller à l'exacte observation des loix. On les voit aussi quelquefois employés à dresser le dénombrement des fonds que le roi ou l'église donnoit à titre de bénéfice. Ils faisoient leur visite ou chevauchée, comme on parloit dans ce temps-là, quatre fois l'an, c'est-à-dire, dans les mois de Janvier, d'Avril, de Juillet & d'Octobre. Leurs assises se tenoient toujours en un lieu public, où tout le monde avoit un accès libre & facile. Les juges y étoient mandés, & leur conduite examinée. On sent toute la sagesse d'un pareil établissement. ANN. 814.

L'assemblée d'Aix-la-Chapelle étoit à peine séparée, qu'on y vit arriver le malheureux Hériold, roi d'une partie du Danemarck. Il venoit en qualité de vassal, réclamer la protection de la L'empereur envoie des troupes en Danemarck

France contre les enfants de Godefroy, qui l'avoient dépouillé de ſes Etats. Il fut reçu avec beaucoup d'humanité. L'empereur ordonna aux Saxons de prendre les armes, pour le rétablir ſur ſon trône. Ce généreux peuple embraſſa avec joie cette occaſion de témoigner ſa reconnoiſſance. Louis venoit de les remettre dans le droit de ſuccéder, que Charlemagne leur avoit ôté. Cette bonté aprouvée de quelques-uns, blâmée du plus grand nombre, toucha tellement ces eſprits indomptables, qu'ils lui jurerent une fidélité inviolable. L'effet répondit aux paroles. Ils paſſerent l'Elbe, enſuite l'Eider, entrerent dans le Danemarck, pillant, brûlant toute la frontiere; & après avoir pris quarante ôtages des plus conſidérables du pays, ils revinrent avec le prince Danois à Paderborn, où le monarque tenoit un parlement de la nation. Ce fut là qu'il donna audience aux ambaſſadeurs d'Abulas, roi de Cordoue, qui venoient traiter de la paix, que l'intérêt de la religion leur fit refuſer; là que les Eſclavons & les autres nations tributaires lui rendirent leurs hommages : ce fut là enfin qu'il reçut d'Italie des nouvel-

ANN. 814.

Idem, ibid.

ANN. 815.

les qui lui causerent un vrai chagrin.

La faction des parents du feu pape Adrien, toujours réprimée, jamais étoufée, se réveilla aussi-tôt après la mort de Charlemagne. Ils conspirèrent contre Léon. Les plus coupables furent arrêtés & punis de mort. Cette sévérité dans un ministre des autels, déplut au religieux monarque. Il donna ordre au roi d'Italie de s'instruire sur les lieux de toute cette affaire. Les informations furent favorables au saint-pere, qui de son côté envoya des légats pour se justifier auprès de son souverain. Le même esprit de religion, qui d'abord lui avoit fait condamner un procédé si violent de la part du vicaire de Jésus-Christ, lui fit ensuite pardonner l'attentat commis contre son autorité sur la ville de Rome. Il parut satisfait de la conduite du pape; & les choses en demeurèrent-là.

ANN. 815. Il fait informer de la conduite du pape.

Idem, ibid.

Quelques mouvements de la part des Gascons & des Esclavons-Sorabes, troublerent tout-à-coup la tranquillité de l'empire. Ceux-ci, livrés à l'épée des Saxons, rentrerent promptement dans le devoir. Ceux-là, après deux batailles perdues, reconnurent enfin

ANN. 816. Conduite des papes vis-à-vis de l'empereur.

le duc qu'on leur avoit donné. Le
ANN. 816. pape Léon mourut sur ces entrefaites :
Walf. Scrib. de rebus eccl. c. 21. on remarque qu'il disoit jusqu'à neuf messes dans un même jour. Le diacre Etienne qui lui succéda, se mit en possession du pontificat, sans attendre, suivant l'usage, que l'empereur eût confirmé son élection. Il lui fit cependant prêter serment de fidélité par les
Anast. Thegan de Gest. Ludov. c. 16. & alii. Romains, & vint le trouver à Rheims, pour lui rendre ses devoirs. Louis voulut être sacré de sa main. Cette cérémonie se fit dans l'église de l'abaye de saint Remy. Le souverain pontife lui mit sur la tête une couronne d'or enrichie de pierreries, qu'il avoit aportée de Rome. Il y en avoit une autre moins riche, disent les auteurs du temps, pour l'impératrice Ermengarde, qui fut aussi couronnée auguste.

Le pape Etienne ne survécut que
ANN. 817. quelques mois à cette célèbre entrevue. Pascal I fut élu en sa place, & suivit les mêmes errements : il osa se faire sacrer, sans avoir obtenu l'agrément de l'empereur. Le monarque en parut très-offensé, & parla fort haut. L'alarme se répandit à Rome On lui fit faire d'humbles excuses sur ce qui s'étoit passé. Louis voulut bien s'en

contenter, confirma Paſcal ; mais en même-temps menaça les Romains des plus terribles châtiments, ſi jamais ils ſe portoient à de ſemblables attentats. On veut cependant que par *une libéralité inepte*, c'eſt l'expreſſion de Paſquier, il ait enfin renoncé au droit de confirmer les papes. *Les Italiens*, dit cet auteur, *qui en s'agrandiſſant de nos dépouilles, ne furent chiches de belles paroles, voulurent attribuer ceci à une piété, & l'honorerent du mot Latin* Pius. *Les ſages mondains de notre France l'imputant à un manque de courage, l'apelerent* le Débonnaire. . . . *parole qui implique ſous ſoi je ne ſçais quoi du ſot.* On ne trouve néanmoins aucun monument certain de cette prétendue ceſſion. On remarque au contraire que pluſieurs années après, Grégoire IV, qui ſuccéda au pape Eugène II, ne voulut point être inſtalé, que l'empereur n'eût confirmé ſon élection. On voit d'ailleurs le ſurnom de Débonnaire gravé ſur les monnoies de ce prince : preuve certaine que c'étoit un titre honorable.

ANN. 817.

Recherches de France, l. 3, c. 4, p. 173 ; l. 5, c. 3, p. 441.

Eginard. an. Bertin. vita Ludov. Pii.

Louis, toujours occupé de la réforme du clergé, aſſembla cette même année un concile à Aix-la-Chapelle, où fut

Il aſſocie Lothaire à l'empire.

ANN. 817.

rédigée la règle des chanoines, des chanoinesses & des moines. Ceux-ci, au neuvième siècle, héritoient de leurs parents, & avoient des biens en propre, qui après leur mort demeuroient au monastere. Les chanoinesses étoient de véritables religieuses, engagées par le vœu de chasteté, cloîtrées, voilées, & vêtues de noir. Elles gardoient leur patrimoine, & pouvoient avoir des servantes. On interdit aux évêques tout habillement qui sentoit la *mondanité*. La plupart portoient de riches vestes, des ceintures dorées où pendoit un petit couteau garni de pierreries, un baudrier & des éperons, reste de la vieille guerre. Il falut renoncer à ce faste ridicule, & plusieurs en furent très-mécontents. Leur ressentiment ne devint que trop funeste au pieux réformateur. Ce fut aussi dans cette assemblée que le monarque associa Lothaire à l'empire, le déclarant son unique héritier, & lui assujétissant Pepin & Louis, qui tous deux cependant furent proclamés rois, le premier d'Aquitaine, le second de Baviere. Ce partage mit le trouble dans la famille royale, & fut l'occasion de mille crimes.

Préf. pour servir à l'histoire eccléſ. & civile de Bretagne.

Vita Ludov. Pii.

Le roi d'Italie, Bernard, fils du frere aîné de l'empereur, crut qu'on lui faisoit injustice. C'étoit un jeune prince de dix-neuf ans, beau, bien fait, brave, libéral, aimé de ses sujets. Tous les mécontents qui étoient en grand nombre, & quelques évêques irrités d'une réforme très involontaire, lui promirent de se déclarer en sa faveur avec tous leurs vassaux. Louis, averti de la conspiration, se mit promptement en marche, & s'avança jusqu'à Châlons-sur-Sône à la tête d'une puissante armée. Cette diligence étonna les séditieux : chacun se retira de son côté. Le malheureux Bernard, abandonné de ses troupes, prit le parti le plus dangereux : il vint se jeter aux pieds de l'empereur, & se remit à sa discrétion avec les principaux conjurés. On leur fit leur procès. Les laïques furent condamnés à mort : les évêques furent dégradés & confinés dans un monastere : on crut user d'indulgence en commuant la peine des premiers. On se contenta de leur faire arracher les yeux. Le roi d'Italie en mourut : juste châtiment de sa rébellion, mais qui offre je ne sçais quoi de barbare, lorsqu'on fait réflexion, que le Juge étoit un oncle, & le

ANN. 818.

Bernard se révolte contre l'empereur.

Thegan. c. 22.

Eginard. vita Ludov. Pii Ann.

coupable un neveu, un roi à peine
ANN. 818. sorti de l'enfance, & déja les délices
Nithard. l. 1. & l'admiration de son peuple. Les trois princes, Drogon, Hugues & Thierri, derniers fils de Charlemagne, n'avoient eu aucune part à cette révolte, on craignit que l'envie ne leur prît un jour d'imiter ce pernicieux exemple: ils furent rasés & relégués dans des couvents.

La révolte du roi d'Italie fut suivie
ANN. 819. de plusieurs autres, qui marquoient
Louis épouse Judith. beaucoup de foiblesse dans le gouvernement, mais qui n'eurent aucunes suites fâcheuses. La Bretagne, réduite en quarante jours, reçut un duc de la main de l'empereur. Le roi des Abodrites fut pris dès la première campa-
Idem, ibid. gne, & privé de sa couronne. Le duc des Gascons subit le même sort: celui de la Pannonie inférieure, quoique plus opiniâtre, n'eut pas un succès plus heureux.

Un évènement plus funeste au repos de la France, fut la mort de l'impératrice Ermengarde. Louis l'aimoit: il la pleura beaucoup, & l'oublia bien vîte. Tout le monde fut informé qu'il vouloit se remarier. On vit aussi-tôt arriver de tous côtés les plus belles filles

de l'empire. Elles se montrerent à lui dans tous leurs apas. Il choisit Judith, Bavaroise, qui allioit en sa personne la noblesse & la beauté, la coquetterie, les graces & l'esprit. Il maria bientôt après Lothaire son fils aîné, à Ermangarde, fille du comte Hugues, & Pepin, roi d'Aquitaine, à la fille de Théodebert comte de Madrid : c'étoit le nom du pays qui est entre Evreux, la Seine & Vernon.

ANN. 819. *Annal. Bert. & Fuld. Thegan. c. 26. Nithard. l. 1.*

Les réjouissances qui accompagnèrent tant d'illustres mariages, ne purent calmer les remords du monarque ; il se reprochoit nuit & jour d'avoir fait mourir cruellement son neveu, d'avoir forcé ses freres à se faire moines, & d'avoir maltraité injustement Adélard & Vala, dont le mérite faisoit tout le crime. Il convoqua une assemblée de la nation dans son palais d'Attigny : là en présence des prélats & des seigneurs, il se rend lui-même son accusateur, demande pardon aux princes ses freres qui étoient tous trois présents, accorde une amnistie générale à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui, rapelle les exilés, leur fait restituer leurs biens, & conjure les évêques de l'admettre à la pénitence

ANN. 822. Il condamne sa conduite & fait une confession publique. *Eginard. in Anal. Vita Ludov. Pii. Thegan.*

publique. Cette imprudente démarche
ANN. 822. l'expoſoit à perdre la couronne. Témoin Vamba, roi d'Eſpagne, que le douzieme concile de Tolède obligea de renoncer au trône, ſous prétexte qu'étant tombé dans une maladie qui lui avoit affoibli la tête, il s'étoit laiſſé revêtir de l'habit de pénitent. Cette conduite n'eut cependant rien de funeſte pour le monarque François : elle lui regagna au contraire le cœur de ſes ſujets, qu'une ſévérité outrée avoit aliénés. On eſpéra qu'à l'avenir il feroit ſon bonheur de celui de ſes peuples ; & le clergé oubliant ſon reſſentiment, ſe répandit en acclamations ſur la bonté du prince, qui par un capitulaire authentique, lui rendoit la liberté des élections. Vers ce même temps naquit Charles, ſurnommé le Chauve, & avec lui une infinité de maux, annoncés, diſent les ſuperſtitieux auteurs du temps, par de furieux tremblements
Annal. Fuld. de terre qui ébranlerent le palais d'Aix-la-Chapelle, par d'horribles pluies mêlées de grêles & de pierres, par la famine, par la peſte enfin, qui cette an-
ANN. 823. née déſola tout l'empire.

Rome cherche ſecouer le joug de la France. Rome cependant ne plioit qu'à regret ſous le joug de la France, & les

papes commençoient peu à peu à ſe donner une autorité ſouveraine. L'éloi- ANN. 823.
gnement des lieux ne permettoit pas toujours d'attendre les ordres de la cour : ſouvent, lorſqu'ils arrivoient, on trouvoit les affaires réglées, ſous prétexte qu'elles preſſoient. Le jeune empereur Lothaire avoit fait un voyage en Italie, où il travailla efficacement à rétablir la juſtice & l'obſervation des loix : ce qui lui gagna tous les cœurs. Deux officiers de l'égliſe romaine, Théodore primicier, & Léon nomenclateur, ſe montrerent très-affectionnés à ſon ſervice. Leur attachement déplut au pape, qui ſçut cependant diſſimuler. Mais dès que le prince fut éloigné, les deux courtiſans furent arrêtés : on leur creva les yeux ; ils eurent enſuite la tête tranchée dans le palais de Saint-Jean-de-Latran. Les empereurs trouverent cette action fort étrange, & envoyerent à Rome des commiſſaires pour informer du fait. Paſcal s'offrit de jurer avec trente-quatre Evêques, qu'il n'y avoit point de part. On reçut ſon ſerment. La religion de Louis l'empêcha de pouſſer une affaire qui eût pu cauſer duſcandale ; & la juſtice ne fut point faite. *Idem. Theg.*

Le pape mourut peu de temps après.
ANN. 823. Eugene II, qui lui succéda, fit quelque satisfaction aux François. On rétablit l'ancienne coutume d'envoyer de temps
Egin. & alii. en temps à Rome des espèces d'intendants pour réprimer l'avarice des magistrats, pour écouter les plaintes des peuples, & pour juger certains procès importants.

ANN. 824. Les choses paroissoient assez tranquiles; & malgré la foiblesse du maître, le gouvernement alloit tout seul, lorsque les Bretons, nation aussi brave que jalouse de sa liberté, essayerent de se soustraire à la domination françoise. Louis marcha contre eux à la tête d'une nombreuse armée, & vint camper sous
Idem, ibid. les murailles de Rennes. Viomarque qui étoit le chef des rebelles, n'osa tenir la campagne: le pays fut ravagé, tout plia, tout se rendit à discrétion. Il n'en fut pas de même de quelques autres révoltes, tristes suites du peu de fermeté du monarque. Il
ANN. 825. avoit envoyé des troupes pour assurer Pampelune contre les entreprises des Sarasins. Déja elles avoient exécuté
ANN. 826, 27, 28. heureusement leurs ordres, & se préparoient à repasser les Pyrénées, lorsque trahies par des guides infidèles, elles

Plusieurs révoltes.

tomberent dans une embuſcade & furent taillées en pieces. ANN. 826, 27, 28.

Hériold, ſous la protection de la France, avoit été admis au partage du royaume de Danemarck avec les enfants de Godefroy : il en fut chaſſé en haîne du chriſtianiſme qu'il avoit embraſſé, & ſe vit contraint de ſe retirer en Friſe dans le comté de Ruiſti, que l'empereur lui avoit donné en ſouveraineté. Un ſeigneur catalan, nommé Aizon, ſe ſauva du palais d'Aix-la-Chapelle, & marchant droit en Catalogne, s'empara d'Auſone, de Roſe, de Mantéſe, de Cardonne, de Solſonne, & de tous les autres territoires voiſins. Les Navarrois de leur côté ſe donnerent un roi, appelé Inigo. Ce fut lui qui commença le royaume de Navarre & d'Aragon : ſa poſtérité, après l'entiere expulſion des Maures, réunit enfin toute l'Eſpagne en la perſonne de Charles-Quint. Louis cependant ne ſongeoit qu'à des miſſions, chantoit des Pſeaumes, & preſcrivoit des jeûnes à l'aparition de quelque comète : dévotions qui n'arrêtoient ni les courſes des Bulgares ſur les terres de l'empire, ni les ravages des Normands ſur les côtes de Germanie & de France, ni les pro-

ANN. 829.

grès des Sarasins & des autres ennemis
ANN. 829. de l'Etat. Les troubles domestiques qui éclaterent vers ce même temps, lui causerent trop d'embaras pour lui laisser ou le temps ou les moyens de réparer tant de pertes.

Louis donne une partie de son empire à Charles fils de l'impératrice.

Charles, fils de Judith, n'avoit point de partage. L'empereur proposa à ses trois enfants du premier lit de démembrer leurs royaumes, pour faire un Etat à leur frere : il les trouva d'abord inflexibles. Mais enfin Lothaire, gagné par les caresses de l'impératrice, consentit à tout ce qu'elle désiroit. Il avoit tenu le jeune prince sur les fonts de baptême, il promit d'être son protecteur, & jura de prendre sa défense envers & contre tous. Louis assuré du suffrage de son fils ainé, convoqua une assemblée générale à Vormes. On y entendit le raport de ceux qu'on avoit envoyés dans les provinces pour reconnoître les désordres de l'empire. L'abé de Corbie, le célèbre Vala, étoit de ce nombre : sa naissance & ses vertus, son esprit & ses anciens services le rendoient cher & respectable à toute la nation. Il entreprit assez mal-à-propos de donner à l'empereur des avis sur sa conduite. Il osa lui représenter pu-

Eginard. Annal Bertin G. Fuld vita & Acta Ludov. Pii.

bliquement qu'il se mêloit trop des affaires de l'église, & qu'à lui voir conférer les bénéfices, il sembloit qu'il crût pouvoir donner le Saint-Esprit. Un zèle inconsidéré l'emporta même jusqu'à lui reprocher les désordres qui régnoient dans toute l'étendue de la monarchie. On vit en cette occasion combien il est rare de trouver dans un même sujet l'humilité si recommandée aux chrétiens pour relever l'éclat de leurs vertus, & la majesté si nécessaire aux rois pour contenir leurs sujets dans le devoir. Le religieux monarque écouta paisiblement ces remontrances, oubliant que le respect une fois perdu, mène souvent à la révolte. ANN. 929.

Les évêques en effet ne s'accoutumerent que trop aux libertés qu'on leur permettoit. Quelques-uns même allerent jusqu'à prétendre qu'étant prépoſés de Dieu pour gouverner les pécheurs, ils pouvoient dépoſer les rois, lorsqu'ils étoient indociles à leurs avertissements. Louis cependant ne perdoit point de vue son principal dessein : tendre pere, époux complaisant, il déclara dans cette même assemblée qu'il donnoit à Charles son fils le pays *Thegan. c. 5.*

des Allemands, la Rhétie & la Bour-
ANN. 829. gogne Transjurane, avec le titre de roi.

Cette disposition fut comme le si-
ANN. 830. gnal de la révolte. Lothaire qui étoit prévenu, ne témoigna pour lors au-
Idem, ibid. cun mécontentement : mais peu de jours après, il se plaignit amérement, & reprit le chemin d'Italie. Les rois de Baviere & d'Aquitaine, Pepin & Louis en parurent vivement offensés,
Nithard. l. 1. & se retirerent dans leurs Etats. Les prélats & les seigneurs murmurèrent hautement, qu'on voulût les obliger à violer leur serment de ne rien changer au premier partage, que du consentement des parties : serment que l'empereur lui-même avoit autorisé par son exemple. On se déchaîna contre l'impératrice & contre son ministre. C'étoit Bernard, comte de Barcelone, seigneur aussi distingué par sa naissance que par ses qualités personnelles, grand capitaine, hardi, entreprenant, & qui ne trouvoit rien de difficile ; mais méchant homme, si l'on en croit les panégyristes de Vala.
Pasc. Rathbert. in vita Valæ Abbatis. L'attachement du comte aux intérêts du prince Charles, mais sur-tout l'exercice de sa charge (il étoit grand cham-

bellan) firent naître d'étranges soupçons sur la vertu de Judith. C'étoit alors l'impératrice qui avoit l'intendance, non-seulement de la garderobe, mais des finances destinées à la paye & à l'entretien des troupes. Une des principales fonctions du chambellan étoit de prendre ses ordres & de les exécuter. Bernard étoit un cavalier accompli: Judith étoit belle, spirituelle, galante: on se persuada que leur intelligence avoit un autre principe que leur ambition. Leurs entrevues qui n'avoient d'autre objet que de régler de concert la qualité & le nombre des présents qu'on devoit faire aux ambassadeurs des princes étrangers, passèrent pour autant de rendez-vous ménagés par l'amour. On publia hardiment que Bernard avoit un commerce scandaleux avec la princesse. On porta les choses plus loin encore: on répandit le bruit par tout l'empire, qu'il avoit formé le dessein de faire mourir l'empereur & ses trois enfants, pour épouser l'impératrice.

ANN. 830.

Hincm. de ordine Palatii, c. 22.

Idem, ibid.

L'abé Vala se laissa surprendre à la calomnie. C'étoit un de ces prétendus saints, dont on ne trouve que trop d'exemples, gens susceptibles des plus

Vala se déclare pour le parti des mécontents.

ridicules préventions, incapables de
ANN. 779. retour, prêts à porter leur tête sur un
Ibid. échafaud, plutôt que de reconnoître leurs torts. Il crut Bernard coupable de tous les crimes que la malignité de ses ennemis lui imputoit : crimes manifestement supposés, qui n'existent que dans l'histoire allégorique de Pascase Rathbert, l'ami, l'historien, le successeur du crédule moine : crimes enfin suffisamment réfutés par le silence de tous les autres historiens, & par la conduite de l'empereur vis-à-vis du comte. L'horreur, justement due à de si noirs attentats, ne permit pas au dévot abé d'examiner scrupuleusement la vérité de l'accusation : elle réveilla tout son zèle : il se déclara ouvertement contre le ministre en faveur du prince, dont il prétendoit venger l'honneur & procurer la sûreté, en excitant ses sujets à prendre les armes contre lui. L'abé de Saint-Denis, Hilduin, les évêques de Lyon, de Vienne & d'Amiens, Agobart, Bernard & Jessé, prélats dont le mérite donnoit beaucoup de crédit à la faction, un grand nombre de seigneurs, tous les mécontents enfin se joignirent à lui. Le roi d'Aquitaine fut le premier qui leva

l'étendard de la rébellion : il s'avança jusqu'à Verberie à la tête d'une puissante armée, se saisit de l'impératrice qui s'étoit retirée dans l'église de Notre-Dame de Laon, la fit condamner à un exil perpétuel, & la força de prendre le voile au monastère de sainte Radegonde de Poitiers. ANN. 778.

L'empereur, dans cette fatale circonstance, fit proposer une assemblée dans le palais de Compiegne. Le foible prince y parut avec un air consterné, sans vouloir, ou plutôt, sans oser monter sur le trône qui lui avoit été préparé, louant hautement le zèle de ceux qui l'obligeoient à corriger sa conduite, reconnoissant humblement toutes ses fautes : aveu plus édifiant que digne de la majesté d'un roi, mais qui fit une telle impression sur les esprits, qu'on le força de s'asseoir sur ce même trône que sa foiblesse lui avoit fait refuser. On ne décida rien cependant sur le grand objet des contestations. Lothaire arriva sur ces entrefaites. Alors tout changea de face. Louis, abandonné de tout le monde, se vit contraint de se livrer avec le prince Charles à la discrétion des rebelles. On affecta de le traiter avec

Louis, abandonné de ses troupes, se livre aux rebelles.

Vita & Acta Ludov. pii.

beaucoup de respect : ce qui n'empêcha
ANN. 830. pas néanmoins de prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer de sa
Nithard. l. 1. personne. Il fut entouré de gens qui eurent ordre de lui persuader de se faire moine. Il n'en avoit pas envie : toutefois il feignit d'y consentir, & demanda quelque délai qu'on lui accorda : ce fut ce qui contribua le plus à son rétablissement. Quelques mois d'intervalle aporterent de grands changements dans les affaires.

Il est rétabli. Un moine nommé Gombaud, homme adroit, hardi, intriguant, voyant la disposition des esprits, se mit en tête de tirer le malheureux pere de la captivité où ses enfants le retenoient.
Idem, ibid. Il parla aux évêques, qu'il fit souvenir de la liberté que l'empereur leur accordoit : il gagna les seigneurs par les mêmes raisons. Il se rendit à la cour des rois de Baviere & d'Aquitaine, & leur peignit si vivement l'horreur de leur attentat, la bonté de leur pere, l'extrême hauteur de leur frere, qu'ils promirent tout ce qu'il voulut. Il insinua adroitement à Lothaire, dont il avoit toute la confiance, qu'il devoit, à l'exemple des autres rois, tenir un parlement où son autorité fût pleinement

ment reconnue : Louis n'y devant paroître que comme un monarque fainéant. Le jeune prince le crut. Il fut décidé que la diète se tiendroit à Nimègue, & l'on fit défense d'y venir armé. L'abé de saint Denis, au mépris de cet ordre, osa se présenter accompagné de quantité de gendarmes. Il fut chassé honteusement du palais & de la ville. Ce coup d'autorité effraya les factieux : le zèle des Allemands acheva de les déconcerter. Ils se délarerent si hautement en faveur de leur ancien maître, ils étoient en si grand nombre, que Lothaire présent aux délibérations commença de craindre pour sa personne. Il prit le parti de recourir à la clémence de son pere, & vint se jeter à ses genoux. L'empereur étoit bon; la soumission de son fils le désarma; il dit publiquement qu'il lui pardonnoit. L'assemblée fit le procès aux chefs des conjurés : tous furent condamnés à mort, comme coupables de lèse-majesté. Mais la bonté de Louis ne lui permit pas de faire exécuter ce juste arrêt. Il se contenta de les reléguer dans différents monasteres. L'évêque d'Amiens, Jessé, l'un des plus emportés factieux, fut dépose dans un

ANN. 830.

Thegan. c. 37.

Ibid.

concile, & Vala qui avoit donné le
ANN. 830. mouvement à tout, fut renfermé dans un château sur un rocher escarpé au bord du lac de Genève, où il n'eut de commerce qu'avec Paschase Rathbert son intime ami. Exemple aussi étrange qu'humiliant de l'opiniâtreté des faux dévots, l'abé refusa sa grace qu'on lui offroit, à condition de reconnoître qu'il avoit manqué à son devoir dans cette occasion.

ANN. 831. L'orage étoit heureusement dissipé: il ne restoit plus qu'à rapeler l'impératrice. Le pape & les évêques assurèrent l'empereur qu'il le pouvoit en conscience : l'engagement de la princesse avoit été forcé, il devenoit absolument nul. Elle parut à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, où elle jura qu'elle étoit innocente de tous les crimes dont on l'accusoit : elle offrit même de subir l'épreuve du feu. Il ne se présenta aucun accusateur : les bruits qui avoient couru contre son honneur, furent déclarés faux & calomnieux. Tel étoit l'usage d'alors : usage absurde, qu'on ne rapporte que pour mieux faire connoître les égarements de l'esprit humain. Une maniere de justifier son innocence dans ces anciens temps étoit

L'impératrice est rapelée. Epreuve du feu & de l'eau.

Idem, ibid.

de toucher un fer, qu'on faiſoit plus ou moins rougir, ſelon la violence des préſomptions. Il étoit bénit & gardé ſoigneuſement dans quelques égliſes. Car toutes n'avoient pas ce privilege auſſi utile qu'honorable. Ce fer étoit ou un gantelet dans lequel on fouroit la main, ou une barre que l'accuſé ſoulevoit deux ou trois fois. On enveloppoit enſuite ſa main dans un ſac, ſur lequel le juge & la partie apoſoient leurs ſceaux, qu'ils levoient trois jours après. S'il n'y paroiſſoit aucune brûlure, il étoit renvoyé abſous: s'il y demeuroit quelque trace de la vivacité du feu, il étoit cenſé coupable. Telle étoit la preuve des nobles, des prêtres & autres gens libres. Celle du petit peuple ſe faiſoit par l'eau bouillante, dans laquelle on plongeoit la main, ou par l'eau froide. On liſoit quelques oraiſons ſur le patient: on lui lioit les pieds & les mains: on le jetoit enſuite à l'eau. S'il ſurnageoit, on le traitoit en innocent: s'il enfonçoit, il étoit reconnu criminel. On étoit perſuadé que Dieu eût fait un miracle, plutôt que de permettre que l'innocence ſuccombât: prévention ſuperſtitieuſe, ridicule, mais ſi forte,

ANN. 831.

Gloſſaire de Ducange aux mots Ferrum, Aqua.

ANN. 831.

que ce fut un des grands obstacles que l'on trouva à abolir des usages si peu raisonnables. Ils ne le furent que dans le treizieme siècle par un décret solennel du concile de Latran, tenu sous le pontificat d'Innocent III.

Ce qu'on doit penser du prétendu merveilleux des épreuves.

On demandera peut-être quel jugement on doit porter de ces épreuves, & des prétendus miracles qui les ont suivies. Tous ce qu'on nous raconte à cette occasion, étoit-il vraiment surnaturel, ou l'ouvrage de l'artifice & de l'ignorance? Tous les historiens s'accordent si généralement à nous raporter ces faits merveilleux, qu'il semble qu'on ne puisse les nier qu'en renversant tous les fondements de l'histoire: mais peut-on les croire sans renverser tous les principes de la raison? Ce sera d'après les mémoires de l'Académie des belles-lettres, que nous répondrons à cette question aussi importante que curieuse.

Mém. de Littérat. t. XV.

On remarque d'abord que les épreuves n'ont jamais été solennellement approuvées par l'église; que parmi le grand nombre de ceux qui racontent ces prétendues merveilles, les uns ne méritent que très peu de considération; les autres ne raportent point ces

faits comme certains, mais comme l'hiſtoire de la croyance vulgaire; enfin que dans les ſiècles mêmes où cette ſuperſtition étoit conſacrée par les loix, elle trouva des contradicteurs qui refuſerent hautement de s'y ſoumettre : ce qui forme autant de préjugés contre ces ridicules pratiques, que le ſecond concile d'Aix-la-Chapelle traite d'artifices propres à convaincre le vrai & le faux. » George » Logothete parle d'un homme qui » dans le treizieme ſiècle refuſa de ſubir l'épreuve du feu, diſant qu'il » n'étoit point charlatan. L'archevêque ayant voulu lui faire quelque » inſtance à ce ſujet, il lui répondit » qu'il prendroit le fer ardent, pourvu » qu'il le reçût de ſa main. Le prélat » trop prudent pour accepter la condition, convint qu'il ne faloit pas » tenter Dieu «.

ANN. 831.

Ibid.

Le bon archevêque ſans doute ne comptoit que médiocrement ſur un miracle, & le diocéſain ne ſe croyoit ni aſſez de crédit, ni aſſez d'habileté pour le fabriquer. On ſçait en effet qu'il y a des drogues qui empêchent l'action du feu : rien n'eſt ſi commun de nos jours. On voit d'ailleurs que

l'on faisoit chaufer le fer plus ou
ANN. 831. moins, suivant la gravité de l'accusation : n'étoit-ce pas aussi suivant la qualité, la puissance, & la générosité de l'accusé ? Ne pouvoit-on pas employer assez de temps dans les prieres, les aspersions & les autres cérémonies, pour laisser refroidir le fer, de façon qu'on pût le toucher impunément ? Il y a tant de manieres de tromper une populace grossiere & toujours avide du merveilleux ! Qui empêchoit dans les épreuves de l'eau bouillante de faire une cuve à double fond ? Alors l'air échaufé pouvoit par des tuyaux soulever l'eau à peine tiède, & la faire paroître bouillante aux yeux d'une multitude peu éclairée, qui voit toujours les choses comme elle le désire. Quant à l'épreuve par l'eau froide, il y avoit des patients chargés d'une si grande quantité de cordes, qu'elles étoient suffisantes pour les faire surnager. Cet évènement toujours ménagé, lorsqu'il se trouvoit de fortes présomptions contre le coupable, favorisoit le préjugé & entretenoit la superstition. Il y a d'ailleurs bien des gens qui ont la poitrine assez large & les poumons assez légers pour

Ibid.

ne point enfoncer, lorsque la corde qui les lie, fait avec leur corps un volume moins pesant qu'une pareille quantité d'eau. ANN. 831.

On doit encore observer, qu'il y avoit beaucoup d'accusés dont la condamnation intéressoit foiblement le public, qui toujours emporté par le goût du merveilleux, étoit charmé de gagner un prodige à leur justification. Nos anciennes histoires sont remplies d'exemples de femmes accusées d'adultère, c'est-à-dire, qui n'ont qu'un homme pour partie: & qui trouvent dans tous les autres, ou de zélés défenseurs, ou des juges extrêmement indulgents. Il y avoit toujours un miracle tout prêt pour ces sortes d'occasions; il n'y a rien là que de fort ordinaire. *Ibid.*

Mais, dira-t-on, tous ne subissoient pas l'épreuve avec succès. La raison en est simple. C'est que tous n'y aportoient pas les mêmes précautions, ou n'avoient pas le même crédit: c'est que souvent les accusateurs examinoient les choses de trop près, pour qu'on pût user de fraude: alors on se brûloit immanquablement, & la chose est toute naturelle. On en voit un exemple

remarquable dans ce qui arrive à Conſ-
ANN. 831. tantinople ſous Andronic, fils de Mi-
Ibid. chel Paléologue. « Le clergé étoit » diviſé ſur l'élection du patriarche & » ſur pluſieurs autres articles. On con- » vint qu'on écriroit ſes raiſons cha- » cun ſur un cahier ſéparé ; que les » deux cahiers ſeroient enſuite jetés » au feu ; & que celui qui échaperoit » aux flammes, donneroit gain de » cauſe à ſon parti. La choſe s'exécuta » de bonne foi de part & d'autre : » auſſi l'évènement fut-il fort ſimple : » les deux cahiers furent conſumés «.

La tranquilité paroiſſoit rétablie ;
ANN. 832 mais le peu de fermeté de Louis : l'é-
Nouveaux troubles. tabliſſement du prince Charles, le der- nier de ſes fils, le mauvais naturel de ſes trois enfants du premier lit, le re- tour & la vengeance de Judith, replon- gerent une ſeconde fois l'empire dans le trouble, la confuſion & l'horreur. Pepin fut encore le premier qui ſe dé-
Annal. Bert. clara contre ſon pere. Il ne lui fut pas difficile de faire paſſer ſes ſentiments dans le cœur de ſes freres. Lothaire murmuroit hautement qu'on eût re- tranché ſon nom des actes publics & qu'on ne lui eût laiſſé que la qualité de roi d'Italie. Louis, roi de Baviere,

souffroit impatiemment qu'on eût démembré une partie de ses Etats pour faire un royaume au fils de l'impératrice. Il fit soulever la Saxe & la Germanie. L'empereur, assuré du zèle & de la fidélité des Allemands, marcha contre le rebelle à la tête d'une puissante armée. Il avoit à peine passé le Rhin, que le nouvel Absalon se vit abandonné de tout le monde. Contraint de recourir aux bontés tant de fois éprouvées du meilleur de tous les peres, il le vint trouver à Ausbourg, se jeta à ses pieds, & lui donna tant de marques d'un repentir sincere, que ce bon prince se contenta de le faire jurer, que jamais il ne retomberoit dans une telle faute, & lui permit de retourner dans ses Etats. ANN. 832.

La soumission du roi de Baviere fut suivie de celle de Lothaire, qui se rendit auprès de l'empereur pour lui protester qu'il n'avoit eu aucune part à la révolte de ses cadets. La crainte d'être obligé de le punir, plus que la bonté de ses raisons, le fit croire innocent. Pepin parut aussi s'humilier, & vint trouver le monarque à Orléans, pour lui demander pardon. Ce tendre pere, toujours prêt à prendre ANN. 833.

Les enfants de l'empereur se liguent contre lui.

le parti de la clémence, se contenta
ANN. 833. de l'envoyer à Trèves, avec ordre d'y demeurer jusqu'à ce qu'il lui permît de retourner en Aquitaine. Il feignit de recevoir ce châtiment avec respect: mais il s'échapa en chemin par la négligence de ceux qui l'escortoient, & raluma une guerre aussi impie dans son objet, que détestable dans ses suites. Louis crut en arrêter les progrès, en dépouillant le rebelle du royaume d'Aquitaine, qu'il donna au prince Charles. Cette sévérité causa un soulèvement presque général. L'apréhension d'un pareil traitement arma les deux aînés pour la défense du cadet. On leva des troupes de tous côtés. Les trois princes se joignirent près de Rotfeld, entre Bâle & Strasbourg, dans une plaine apelée depuis *le Camp du Mensonge*.

Nithar. ad hunc annum.

Le pape se déclare en faveur des rebelles.

Le pape, c'étoit Grégoire IV, chargé de trouver une occasion qui pouvoit le rendre arbitre dans une affaire où il s'agissoit d'une couronne, n'eut point honte de se prêter à cet horrible attentat. Il se rendit au camp des rebelles, menaçant des foudres de l'église quiconque ne se déclareroit pas contre l'empereur: ce qui séduisit ou

Vita Lud. Pii.

intimida quelques évêques, d'ailleurs en réputation de sainteté, qui vouloient que ce prince se soumît à la décision du pontife. Plusieurs autres cependant demeurerent inviolablement fidèles à leur devoir. Ils s'assemblèrent, & de concert écrivirent au saint pere une lettre, dont la liberté ne peut être excusée que par la bonté de leur cause. Ils se plaignoient de voir un homme de son caractere à la tête d'un parti, qui violoit toutes les loix de la nature, de l'honneur, & de la religion. Ils lui rapeloient le souvenir du serment qu'il avoit fait au monarque après son exaltation : serment qu'il ne pouvoit enfreindre sans se rendre coupable du plus affreux sacrilege. Ils lui déclaroient que s'il osoit les excommunier, il s'en retourneroit chargé lui-même des anathêmes des églises de France & de Germanie *. Ils l'avertissoient enfin, que les choses pourroient tourner de façon, qu'on en viendroit jusqu'à le déposer du pontificat, dont il se rendoit indigne par une conduite si contraire aux saints

ANN. 833. *Thegan c. 42. Vita Valæ abbat. Nithard ibid. Annal. Fuldens & Bertin.*

* *Si excommunicaturus adveniret, excommunicatus abiret, cùm aliter se haberet antiquorum canonum auctoritas. Vita Ludov. Pii ad an. 834.*

canons & à l'esprit du christianisme.

ANN. 833. Cette fermeté étonna Grégoire : il se repentit de s'être engagé dans cette entreprise. Mais l'abé Vala, Pascase Rathbert, & quelques autres moines qui composoient sa cour, lui firent entendre que le privilege du premier siege étoit de ne pouvoir être jugé par aucune puissance de la terre : ce qui le rassura. Il répondit aux prélats français dans les termes les plus durs & les plus impérieux : stile inconnu aux papes sous les règnes de Pepin & de Charlemagne : stile qui n'est ni celui des Grégoires & des Léons, ni celui de l'évangile. Il ose avancer que l'autorité pontificale doit l'emporter sur l'impériale, se déclarant hautement contre l'empereur, blamant ouvertement sa conduite, ne se croyant d'autre obligation vis-à-vis de lui, que celle de le reprendre, lorsqu'il s'écartera de son devoir.

In Agobard. tom. 1. p. 55. Edit. Baluz.

L'empereur est abandonné de son armée.

Louis cependant assembla ses troupes, & s'avança vers les princes, dans l'espérance de les faire rentrer dans leur devoir, ou de les combattre. Déja les deux armées étoient en présence, lorsque les trois freres, par une politique digne de leur perfidie, prierent le pape d'aller négocier leur réconci-

liation. L'empereur ne fit rendre aucun honneur au pontife. Il le reçut à la tête de son armée, comme le devoit un grand roi justement indigné, très-froidement, lui reprochant l'irrégularité de son procédé, mais sur-tout la hardiesse qui l'avoit amené en France, sans en avoir obtenu la permission : ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit osé faire. Il le garda cependant quelques jours dans son camp, où ils eurent de longues conférences, qui n'aboutirent à rien. Une funeste expérience auroit dû le précautionner contre ces sortes de pourparlers, si un cœur droit sçavoit ou pouvoit soupçonner le mal. L'aventure de Compiegne fut renouvelée à Rotfeld. On lui débaucha son armée. La nuit même du jour que Grégoire prit congé de lui, il eut la douleur de voir toutes ses troupes passer dans le camp de Lothaire. Abandonné de presque tout le monde, il entendoit déja autour de sa tente les cris d'une soldatesque effrénée, qui demandoit sa mort. Il renvoya aussi-tôt le peu d'amis qui lui étoient demeurés fidèles, ne voulant pas les exposer à périr pour l'amour de lui. C'étoit Drogon son frere, évêque de Metz,

ANN. 833. *Idem, ibid.*

quelques autres prélats, quelques abés,
ANN. 833. & un petit nombre de seigneurs. Il prit ensuite le parti de s'aller mettre entre les mains de ses enfants, menant avec lui l'impératrice & le prince Charles. On le conduisit d'abord avec son fils dans la tente de Lothaire, où on le laissa avec quelques personnes sûres, moins pour lui tenir compagnie que pour le garder. L'impératrice fut livrée au roi de Baviere, qui la relégua à Tortone en Lombardie.

Lothaire est proclamé Empereur.

Aussi-tôt les principaux de l'armée s'assemblerent tumultuairement, déclarerent le trône vacant par la mauvaise conduite de Louis, & prononcerent que l'empire apartenoit à l'aîné de ses enfants. Lothaire, soit politique, soit reste de bienséance, affecta
Hem, ibid. quelques difficultés. On le menaça d'en élire un autre, s'il persistoit dans son refus. Il se rendit, & fut unanimement reconnu empereur. Le roi d'Aquitaine rentra en possession de ses Etats, auxquels on ajouta quelques provinces de Neustrie. Le royaume de Baviere fut augmenté du pays des Allemands, qui étoit le partage du prince Charles. Le pape s'aperçut alors qu'on lui avoit fait jouer un personna-

ge indigne de ſon caractere : il ſe repentit d'avoir contribué à une action ſi déteſtable : il reprit le chemin de Rome, couvert de honte, & pénétré de la plus vive douleur. ANN. 833.

Lothaire cependant ſe hâta de quiter l'Allemagne, dont il redoutoit le zèle pour l'empereur. Il promena ce prince malheureux de Rotfeld à Marlem, de Marlem à Metz, & de Metz à Soiſſons, où il le fit renfermer dans le monaſtere de ſaint Médard, lui ôtant le jeune Charles, qu'il envoya à l'abaye de Prum, dans la forêt d'Ardennes. Il ſe rendit enſuite au château de Compiegne, où il avoit convoqué une diète pour le premier jour d'Octobre. On ne ſe rapelle qu'avec horreur les excès où ſe porta cette aſſemblée. La religion y fut jouée, la majeſté des rois oubliée, toutes les loix de la nature ouvertement violées. Les comtes Lambert & Mafrid, deux eſprits également factieux, étoient à la tête des laïques. L'archevêque de Rheims, Ebbon, que Louis avoit tiré du néant & comblé d'honneurs, gouvernoit les eccléſiaſtiques. C'étoit un point de l'ancienne diſcipline, qu'un homme dans l'exercice actuel de la pénitence

Louis eſt de nouveau dépoſé au Parlement de Compiegne.

Thegan. c. 44.

ANN. 833. publique, étoit exclus des fonctions civiles & militaires, & même du mariage. Le pape saint Léon l'avoit conseillé : ses successeurs en firent une loi : le douzieme concile de Tolède l'ordonna par un décret authentique. C'est pour cela qu'aucun souverain jusque-là, excepté Vamba, roi d'Espagne, n'avoit été soumis à cette peine canonique. L'audacieux Ebbon, qui d'ailleurs deshonoroit son caractere par des mœurs aussi cruelles qu'impudiques, s'oublia au point d'y condamner pour toujours son maître & son bienfaiteur. Cette condamnation fut l'acte de la déposition de l'infortuné monarque. On est surpris de voir Agobard & Vala, tous deux en réputation de sainteté, se prêter à ce ministere d'iniquité. Mais Louis avoit entrepris de réformer le corps épiscopal : il devoit s'atendre à toute la vengeance du clergé.

Vita Ludov. Pii.

Il est forcé de prendre l'habit de pénitent.

Ce bon prince fut amené dans l'église de saint Médard, où les évêques & les abés s'étoient assemblés pour lui notifier l'arrêt de sa condamnation. Car il est remarquable qu'on ne l'avoit pas même fait venir pour entendre les chefs d'accusations dont on devoit le

charger. Là, prosterné sur un cilice, tenant en main un papier où ses prétendus crimes étoient écrits, il fut obligé de s'accuser en présence d'un peuple nombreux, d'avoir mal usé du gouvernement que Dieu lui avoit confié, d'avoir fait marcher ses troupes en Carême, d'avoir scandalisé l'église par son indocilité aux monitions des évêques; enfin d'être la cause de la guerre, des désordres, & de tous les maux qui désoloient l'empire. Après cet aveu forcé, on le déclara interdit pour jamais de toutes les fonctions civiles. On lui ôta ses habits impériaux, son épée, son baudrier: on le revêtit d'un habit de pénitent: il fut ensuite chassé de l'église, & renfermé dans une petite cellule du monastere, pour y vivre en pénitence le reste de ses jours. *Est-ce ainsi*, s'écrie Thégan, archevêque de Trèves, en adressant la parole au perfide Ebbon: *Est-ce ainsi, malheureux affranchi que tu reconnois les bienfaits de ton souverain? Il t'a revêtu de la pourpre, & tu le couvre d'un cilice? Il t'a élevé sur le siege épiscopal, & tu veux le renverser du trône de ses peres?* Cruel, n'entends-tu pas la voix céleste qui dit, que *l'esclave n'est point au-dessus de son*

ANN. 833.

Vita Ludovici Pii.

Annal. Bertin. Fuld. & Metens.

Thegan c. 44.

seigneur. Impie, as-tu donc oublié le pré-
ANN. 833. *cepte de l'Apôtre sur le respect que l'on doit aux maîtres du monde ? Soyez soumis aux sublimes puissances, il n'y en a aucune qui ne vienne de Dieu ?* C'étoient sans doute les véritables sentiments de ce prélat, & de beaucoup d'autres qui furent également de cette criminelle assemblée. Mais aucun n'osa parler : la présence de Lothaire leur ferma la bouche : tous souscrivirent lâchement l'acte de la déposition de leur légitime roi. Tant il est rare de faire céder l'intérêt au devoir, & le respect humain à la religion !

ANN. 834. Les deux rois ses enfants se liguent pour le rétablir.

Les trois freres ne demeurerent pas long-temps unis. Lothaire avoit fait conduire l'empereur à Aix-la-Chapelle, où personne ne le voyoit que ceux qui l'exhortoient à se faire moine. Cette dure captivité révolta Louis de Baviere. Quelques mécontentements personnels permirent aux sentiments de la nature de renaître dans son cœur : les remontrances de Drogon, évêque de Metz, acheverent enfin de le ramener à son devoir. Il déclara hautement qu'il vouloit délivrer son pere, & leva une puissante armée qu'il fit marcher vers le Rhin. Le roi d'Aquitaine,

Idem, ibid.

gagné par l'Abé Hugues, & preſſé des mêmes remords, s'avança du côté de Tours dans le même deſſein. On reçut en même-temps la nouvelle que les Bourguignons, ſous la conduite des comtes Bernard & Varin, venoient avec de grandes forces pour ſe joindre aux deux princes. Lothaire, retiré à Compiegne où il s'étoit ſauvé avec ſon priſonnier ſur les premiers bruits de cette confédération, ſe trouva fort embaraſſé : il fit rompre tous les ponts de la Seine, & ſe retrancha dans les poſtes les plus avantageux. Il ne lui reſtoit que les ſeigneurs de Neuſtrie, qui ne paroiſſoient pas même fort atachés à ſon ſervice. Il craignit enfin de tomber entre les mains de ſes freres qui ne l'épargneroient pas ; & laiſſant l'empereur & le jeune Charles à ſaint Denis, il prit le chemin de la Bourgogne, & alla camper avec ſon armée à vienne en Dauphiné, où il n'arriva qu'à travers mille périls & mille inſultes de la part des peuples. ANN. 834.

La retraite du rebelle rendit la liberté au légitime ſouverain, & changea de nouveau la face des affaires. On ſe rendit en foule auprès de l'empereur : peuple, ſeigneurs, évêques, Il eſt rétabli.

ceux qui étoient demeurés intérieure-
ANN. 834. ment fidèles, ceux qui avoient le plus contribué à la révolution, tous s'empreſſerent à lui marquer leur joie : tous le prierent de reprendre les marques de la dignité impériale. Il le pouvoit ſans doute, il le devoit même, s'il
Idem, ibid. eût vécu dans un ſiècle plus éclairé : mais il ne voulut point le faire, qu'il ne fût réconcilié publiquement à l'égliſe. Cette cérémonie, néceſſaire pour ôter tout prétexte aux ſéditieux, ſe fit à ſaint Denis. Les évêques aſſemblés à cet effet rendirent un jugement contradictoire, par lequel le parlement de Compiegne fut déclaré un conciliabule inique & factieux. On annula tout ce qui s'y étoit réſolu. On fit quitter au prince pénitent le ſac & le cilice dont il étoit couvert : on le revêtit de tous les ornements impériaux : on lui préſenta ſa couronne : on lui remit enfin le baudrier & l'épée, derniere marque de ſon parfait rétabliſſement. L'impératrice fut auſſi-tôt rapelée, le traître Ebbon interdit de toutes ſes fonctions, le dévot Agobard condamné par contumace & dépoſé. Bernard achevêque de Vienne, Hélie évêque de Troies, & Hilduin abé de ſaint

Denis subirent le même sort. Théodulfe évêque d'Orléans fut enfermé dans une étroite prison. Mais un ennemi humilié regagnoit bientôt les bonnes graces de l'empereur : il permit à la plupart de rentrer dans leur siege. Tous avouerent qu'ils avoient de beaucoup excédé leur pouvoir, & que la derniere révolution avoit fait voir un crime inouï dans tous les siècles. ANN. 834.

Lothaire, toujours obstiné dans sa révolte, faisoit quelques progrès en Bourgogne, où il s'empara de Châlons & d'Autun. La Bretagne s'étoit déclarée pour lui : les comtes Manfride & Lambert, ses lieutenans, y avoient gagné une bataille : il crut qu'en joignant ses forces à celles des vainqueurs, il releveroit les espérances de son parti. Il osa même s'avancer jusqu'à Blois ; mais à peine y fut-il arrivé, qu'il se vit envelopé par toutes les troupes de l'empire. Il eut recours à ses intrigues accoutumées : il essaya de corrompre ses freres : il les trouva inviolablement attachés à leur devoir. Menacé d'une action prochaine qui ne pouvoit que lui être funeste, il prit le parti de se rendre aux pressantes solli-

Lothaire se soumet, & l'empereur lui pardonne.

Thegan. c. 52.
Vita Ludov. Pii.
Annal. Fuld. & Bertin.

citations de son pere. Il vint se jeter à
ANN. 834. ses pieds, suivi de ses ministres & des principaux officiers de son armée, sans armes, les yeux baissés, & dans la contenance de gens condamnés à la mort. Il reconnut l'égarement de sa conduite, & demanda miséricorde. C'étoit pour Louis un jour de triomphe, que celui où il trouvoit l'occasion de pardonner. Il le releva, l'embrassa, le reçut dans ses bonnes graces, lui rendit le royaume d'Italie : mais à condition qu'il y retourneroit incessamment : qu'il ne repasseroit point en France sans sa permission, & qu'il n'entreprendroit rien qui pût troubler la tranquilité de l'empire. L'amnistie fut générale. On laissa aux partisans du prince les gouvernemens qu'ils avoient : tous prêterent un nouveau serment de fidélité, & furent renvoyés comblés de présents.

ANN. 835. 36. Nouveau partage, nouvelle source de division.

Les disgraces de l'empereur avoient fort altéré sa santé. L'impératrice prévoyoit avec douleur le sort de son fils, si Louis mouroit avant d'y avoir pourvu : elle songea à lui donner une puissante protection. Ce fut dans cette vue qu'elle fit offrir au roi d'Italie la moitié des terres de l'empire, s'il vou-

loit assurer l'autre au prince Charles. Lothaire écouta volontiers des propositions, qui, en le rapelant à la cour, lui frayoient un nouveau chemin au trône impérial. Déja il se préparoit à passer en France pour conclure le traité, lorsqu'il fut ataqué d'une maladie contagieuse, qui lui enleva l'abé Vala, Mafride & Lambert : ce qui ralentit l'empressement de Judith. Il perdoit toute sa force en perdant ses ministres & ses généraux : elle cessa de le considérer. Le roi d'Aquitaine lui parut plus propre à ses desseins. Elle lui promit d'augmenter son Etat & d'affermir sa couronne dans sa famille, s'il embrassoit les intérêts du jeune Charles. La négociation eut tout le succès qu'elle en pouvoit atendre. On convoqua aussi-tôt une assemblée à Chiersi-sur-l'Oise, où l'empereur déclara le fils de Judith roi de cette partie de la Germanie, qui s'étend depuis la Saxe jusqu'en Suisse, & de toute la Neustrie, c'est-à-dire, de tout le pays renfermé entre la Seine, la Loire & l'Océan, avec les territoires de Toul, de Bar, d'Auxerre & de Sens. La noblesse aplaudit à cette disposition. Pepin fut présent à tout

ANN. 836. *Vita Ludovici Pii.*

Nithard. l. 1. Annal. Bertin.

ANN. 837. 838.

& y consentit avec joie. Mais à peine
ANN. 838. fut-il retourné à Bordeaux, qu'il mourut.

Cette mort fit éclore de nouveaux projets, & donna lieu à d'autres arangements. L'empereur, en assignant des royames à ses enfants, s'étoit réservé le droit d'en disposer, s'ils mouroient avant lui. Sollicité par l'impératrice, il consentit à dépouiller les deux fils de Pepin, pour augmenter l'apanage du roi Charles. Louis de Baviere, mécontent des dispositions
Idem, ibid. de l'assemblée de Chiersi, avoit repris les armes. Cette révolte quoiqu'étoufée dans sa naissance, indisposa la cour contre lui : il fut résolu de le réduire à la seule Baviere. On rapela Lothaire d'Italie, pour faire un nouveau partage. Le fils de Judith eut toute la France méridionale & occidentale, à-peu-près telle qu'elle est aujourd'hui. Le roi d'Italie à qui l'on donna tout le reste, excepté la Baviere, jura de lui servir de tuteur, de protecteur & de pere. Cette grande affaire terminée, on lui permit de retourner dans ses Etats.

L'empereur marcha aussi-tôt en Aquitaine pour réduire quelques factieux

tieux qui vouloient mettre le fils aîné de Pepin sur le trône. Il en vint à bout. Mais lorsqu'il croyoit jouir en paix du fruit de sa victoire, il aprit que le roi de Baviere, profitant de cette diversion, étoit entré dans le pays des Allemands. Il revint promptement sur ses pas. Sa seule présence dissipa l'armée du rebelle. Il eût pu le poursuivre jusque sur son trône : mais sa bonté naturelle l'arêta. Cette expédition coûtoit beaucoup à sa tendresse. Il se sentoit affoiblir depuis quelques années : il craignoit en mourant de laisser la guerre allumée entre les princes ses enfants. Ce fut pour prévenir ces funestes divisions, qu'il convoqua un parlement à Vormes. C'est le dernier de son règne. L'assemblée étoit à peine séparée, qu'il fut ataqué d'une maladie de langueur, causée par les malheurs, augmentée par la superstition. Il avoit vu deux comètes l'une après l'autre, & une éclipse de soleil si considérable, qu'on voyoit toutes les étoiles comme en pleine nuit : signes qu'on croyoit alors très dangereux pour les grands princes. On le transporta dans une Isle du Rhin, près de Maience, où il mourut de chagrin

ANN. 839. 840.

Mort de Louis le Débonnaire.

Annal. Bertin & Fuld.

Nathird. l. 1.

& d'inanition. *Il ne prit pendant six*
ANN. 840. *jemaines d'autre nourriture que le corps*
Vita Ludov. Pii. *de notre Seigneur.* Quelques jours avant sa mort, pour marquer qu'il destinoit l'empire à Lothaire, il lui envoya une couronne, une épée, & un sceptre d'or enrichis de pierreries, lui recommandant de garder la parole qu'il avoit donnée à l'impératrice & au roi Charles. On le pressa de pardonner à Louis de
Ibid. Baviere : *Hélas !* s'écria-t-il en soupirant, *il fait descendre ma vieillesse au tombeau dans la douleur : je lui pardonne cependant ; mais dites-lui que Dieu punit sévérement les enfants indociles.*

Son caractere. Ainsi mourut dans la soixante-douzieme année de son âge, & la vingt-septieme de son empire, Louis, surnommé le Débonnaire. Il étoit pieux, libéral, bienfaisant, ami de la justice, ennemi de toute violence, brave, intrépide ; & sa valeur signalée par plusieurs victoires, avoit été funeste aux Sarasins, aux Huns & aux Normands, dont on place la premiere incursion sous son règne. Il passoit pour grand astronome, parloit bien latin, entendoit le grec, étoit très versé dans la connoissance des loix. Mais tant de belles qualités qui auroient pu le dis-

tinguer dans l'état & le rang de particulier ne l'illuſtrerent que foiblement ANN. 840.
ſur le trône. Bon juſqu'à la ſimplicité, il ne ſongeoit qu'à ſe faire aimer, il négligea de ſe faire reſpecter. Prince foible, il publioit de temps en temps d'aſſez bonnes ordonnances, mais il n'eut pas la force de les faire obſerver, oubliant que ſi le ciel défend aux particuliers de ſe venger, il charge les rois de la vengeance publique. Diſpenſateur peu éclairé des graces & des honneurs, il éleva aux plus hautes prélatures des gens de la plus ignoble extraction, ames baſſes & hypocrites, *Thegan. c. 20.*
qui lui firent porter la peine de ſon choix peu judicieux. Mauvais politique, en déférant trop à l'autorité des évêques, dit un auteur célèbre, il n'eut *P. Daniel.*
pas aſſez ſoin de la ſienne; défaut qui fut la ſource de tous ſes malheurs. Oncle barbare, il fit crever les yeux à ſon neveu, qui lui demandoit grace à genoux : frere trop dur, il enferma dans un monaſtere Drogon & Thierri, qui n'avoient d'autre crime que d'être comme lui fils de Charlemagne. Pere trop facile, il ne ſçut ni ſe faire craindre, ni ſe faire aimer de ſes enfants. Dévot juſqu'à la petiteſſe, il s'occu-

ANN. 840.

poit trop du chant de l'égliſe, & donnoit la plus grande partie de ſon temps à la lecture des livres ſaints, négligeant le ſoin du gouvernement, qu'il abandonnoit à ſes miniſtres. Superſtitieux juſqu'au ridicule, la terreur d'un éclipſe lui cauſa la mort : exemple frapant, dit un illuſtre écrivain, que l'eſprit & le ſentiment n'ont rien de commun. C'eût été un très bon prêtre, ce fut un empereur très médiocre : mêlange bizarre de bien & de mal, bon par tempérament, cruel par foibleſſe.

Abrégé chronolog. de l'hiſtoire de France.

Il fut enterré à ſaint Arnould de Metz. Il avoit eu d'Ermengarde trois fils, Lothaire, Pepin, Louis ; & quatre filles, Adelaïde mariée à Conrad comte de Paris, Giſele mere de Bérenger roi d'Italie, Alpaide femme du comte Begon, & Hildegarde épouſe du comte Thierri. Il eut de Judith de Baviere Charles ſurnommé le Chauve, cauſe innocente de tous ſes malheurs. Quelques Auteurs lui donnent un fils naturel, nommé Arnoul, qu'il fit comte de Sens. On voit parmi les capitulaires de ce prince une conſtitution, qui règle ce que certains couvents doivent contribuer aux beſoins de

l'Etat. Les moines étoient devenus si riches, qu'on reprochoit au fameux Alcuin d'avoir plus de vingt mille esclaves; si puissants, que quelques-uns avoient osé se mettre à la tête d'un parti, & assembler des troupes. Les abés, titre affecté aux seuls chefs des monasteres, portoient dès lors le bâton pastoral, ancienne marque de la dignité pontificale dans Rome païenne. ANN. 840.

CHARLES II.

Surnommé le Chauve.

L'AMBITION, plus puissante que la nature, avoit armé deux fois Lothaire contre son pere: la religion du serment n'eut pas plus de force sur son esprit. Il entreprit d'exterminer ou de dépouiller ses freres. Il part d'Italie à la premiere nouvelle de la mort de l'empereur, & marche du côté de l'Allemagne à la tête d'une puissante armée. Il croyoit surprendre Louis de Baviere: il fut lui-même surpris de le voir s'avancer avec ses troupes victorieuses des Saxons, pour lui disputer l'entrée

Lothaire entreprend de dépouiller ses freres.

de ſes Etats. Cet abord inopiné le déconcerta : il n'oſa engager le combat. On propoſa une entrevue, qui ſe termina à des plaintes réciproques. On convint cependant d'une ſuſpenſion d'armes juſqu'à l'année ſuivante. Chacun avoit ſes vues. Le prince Allemand vouloit s'aſſurer de la Saxe & du reſte de la Germanie : l'Italien vouloit s'emparer de la France, où il étoit apelé par quelques ſeigneurs. Il paſſe la Meuſe, pillant & ſaccageant tout ce qui refuſe d'embraſſer ſa cauſe. Le roi Charles ne perdit point courage, il aſſembla promptement une petite armée, qu'il conduiſit juſqu'à Orléans, où il aſſit ſon camp. On étoit à la veille de décider le différend par une bataille, lorſque Lothaire, déſeſpéré de n'avoir pu débaucher les troupes de ſon frere, conſentit tout d'un coup à la paix. Les conditions en étoient extrêmement dures : le jeune monarque perdoit une partie de la Neuſtrie : mais il aima mieux s'y ſoumettre, que de riſquer une action contre un ennemi beaucoup plus fort. On lui promettoit de s'en raporter pour un nouvel accommodement à la déciſion d'une aſſemblée, qui dès-lors fut indi-

ANN. 840. *Nithard l 1. Annal. Bertin.*

quée au palais d'Attigny-sur-l'Aisne pour le mois de Mai de l'année suivante. On lui juroit jusque-là une cessation de toute hostilité : il espéroit tout du temps, de l'amour de ses sujets, & de l'équité de la nation, que ses grandes qualités lui avoient fortement attachée. ANN. 840.

Lothaire ne se trouva point à la diète, qu'il avoit lui-même convoquée. Ce manque de foi, une seconde irruption dans la Germanie, de nouvelles intrigues pour attirer à son parti plusieurs seigneurs de Neustrie, firent enfin comprendre aux deux rois qu'il étoit de leur intérêt commun de se réunir pour mettre un frein à l'ambition de leur frere aîné : ils se joignirent sur les confins de la Lorraine Leur armée se trouva formidable, & plus forte que celle de l'empereur : ils ne laisserent pas de lui proposer des conditions raisonnables. Il feignit d'écouter leurs propositions, mais il ne vouloit que gagner du temps. Dès que le fils de Pepin l'eut joint avec un grand secours d'Aquitaine, il rompit la négociation, & s'avança dans la plaine de Fontenai, bourg de l'Auxerrois, où il présenta la bataille aux deux princes. ANN. 841. Bataille de Fontenai. *Nithard. l. 2.*

Elle fut des plus cruelles & des plus sanglantes. La victoire long-temps disputée, demeura enfin pleine & assurée, à Charles & à Louis, qui ne sçurent point profiter de leurs avantages.

ANN. 841.

Annal. Bertin & Fuld.

Origine de la coutume suivant laquelle le ventre ennoblit.

Quelques modernes assurent qu'il périt en cette occasion plus de cent mille François : c'est une exagération. Nithard, auteur contemporain & témoin de l'action, n'auroit pas oublié une circonstance si remarquable. On veut encore que cette mémorable bataille soit l'époque de l'ancienne coutume de Champagne, où le ventre ennoblit. On raconte que ce privilege, si contraire à l'usage constant de la France, fut accordé à cette province, à cause de la perte qu'elle avoit faite de presque toute sa noblesse à la journée de Fontenai. Quelques-uns cependant rapportent l'origine de cette prérogative à une grande défaite des nobles de Champagne aux fossés de Jaulnes près Brai. Ceux-ci la reculent jusqu'au règne de saint Louis, sous lequel presque toute la noblesse Champenoise fut tuée, ou demeura prisonniere en Afrique : ceux-là, aussi peu fondés, la vont chercher jusque dans le droit commun de l'Angleterre, &

Bodin de la Répub. l. 4.

M. Pithou art. 1. de la coutume de Troyes.

André Favin en son théâtre d'honneur.

prétendent que c'eſt une conceſſion des Anglois, lorſqu'ils étoient maîtres de cette partie de l'empire François. Il eſt plus vrai-ſemblable que les comtes de Champagne, toujours attentifs à faire fleurir le commerce dans leurs Etats, imaginerent cette communication de la nobleſſe aux négociants, comme un des moyens les plus efficaces pour exciter l'émulation parmi leurs ſujets. C'étoit en même temps couronner les travaux du roturier, & donner au noble, l'éclat qui ſuit toujours les richeſſes. ANN. 841.

L'empereur contraint de prendre la fuite, ſe retira à Aix-la-Chapelle, où il employa toutes ſortes de reſſources pour relever ſon parti. Les Saxons n'avoient embraſſé le Chriſtianiſme que par force : il leur permit de ſe gouverner ſuivant leurs anciennes loix. Cette conceſſion eut des ſuites que le temps & le zèle ne réparerent que difficilement. Il ſçavoit que Charles étoit allé en Aquitaine pour diſſiper les reſtes du parti du jeune Pepin : il fit répandre le bruit qu'il avoit été tué à la bataille de Fontenai : ce qui ſéduiſit un grand nombre de ſeigneurs Neuſtriens qui lui donnerent leur foi. Nouvelles tentatives de Lothaire. *Annal Bert.*

La violence suivit de près la séduc-
ANN. 841. tion. Bientôt il fut en état de s'avan-
Nithard. ibid. cer sur les frontieres du roi de Baviere, prêt à l'aller attaquer jusque sur son trône, s'il n'en eût été empêché par une diversion du roi de Neustrie. Il quite aussi-tôt la Germanie, ne respirant que vengeance, & fait filer ses troupes vers Paris, marquant sa route par des désordres effroyables. Ce fut là tout le fruit de cette expédition. Arrêté par les inondations de la Seine, il se vit forcé de reprendre le chemin d'Allemagne avec une armée en fort mauvais état.

Le projet de Lothaire étoit de divi-
ANN. 842. 843. ser les deux Rois. Il mit tout en œuvre pour y réussir ; mais ses efforts furent inutiles. Charles & Louis, persuadés que leur sûreté dépendoit de leur union, confirmerent leur ancienne ligue par la religion du serment, & renouvelerent leur alliance, chacun en sa langue, l'un en Romance, l'autre en Tudesque. On trouve dans
Nithard. l. 2. Nithard les propres termes de ce fameux traité : monument d'autant plus précieux, qu'il est le seul qui puisse nous donner une idée de ce double langage sous les règnes dont il est ici

Les deux rois renouvellent leur alliance.

queſtion. Le premier, uſité dans la Neuſtrie, étoit compoſé de Celte & de Latin, un jargon tout ſemblable à celui des pays les plus reculés de la Gaſcogne & de la Catalogne. Le ſecond, familier aux peuples de Germanie, étoit une eſpece d'Allemand, un dialecte peu différent de celui qui eſt encore aujourd'hui en uſage parmi les Friſons. Il paroît par un canon du quatrieme concile de Tours, qu'au commencement du neuvieme ſiècle on parloit communément ces deux langues dans toute l'étendue de la France. Il ordonne que chaque évêque aura des homélies contenant les inſtructions néceſſaires pour ſon troupeau, & qu'il prendra ſoin de les traduire clairement en langue Romaine ruſtique, ou en Tudeſque, afin que tout le monde les puiſſe entendre. ANN. 843.

Les deux princes, quoique ſupérieurs en forces, eſſayerent une ſeconde fois d'amener l'empereur à un accommodement. Celui-ci renvoya leurs ambaſſadeurs, ſans vouloir leur donner audience. Cette inſulte cauſa une indignation générale. Les deux armées demanderent avec emportement qu'on les menât contre l'auteur des troubles. Lothaire abandonne ſes Etats. *Idem, ibid.*

ANN. 843. La politique ne permettoit pas de laisser ralentir cette ardeur : on se mit aussi-tôt en marche. L'évêque de Maïence étoit campé avec un corps de troupes le long de la Moselle, pour en défendre les approches : l'épouvante le saisit : il abandonna le rivage sans faire aucune résistance. Lothaire sur cette nouvelle quite promptement son palais de Sinsik, & se sauve à Aix-la-Chapelle, qui bientôt cesse de lui paroître un lieu de sûreté. Il fait enlever tout ce qu'il y a de plus précieux, non-seulement dans le palais, mais dans la superbe Basilique que Charlemagne avoit si magnifiquement décorée. Chargé de ces riches dépouilles, il se retire du côté du Rhône, résolu de gagner l'Italie, si l'on entreprend de le poursuivre.

Annal. Bertin. Meten. & Fuld.

Il est déposé par les évêques.

Les deux rois vainqueurs moins par la force que par la terreur de leurs armes, étoient incertains s'ils pouvoient s'emparer d'un Etat que personne ne leur disputoit, ou s'ils devoient le rendre à un frere, qui ne l'abandonnoit qu'après avoir perdu l'espérance de pouvoir le défendre. Ils consulterent les évêques. C'étoit la superstition d'alors. On imaginoit que le caractere

épiſcopal donnoit des lumieres ſupérieures ſur la politique & la guerre, comme ſur les matieres eccléſiaſtiques. De-là cette énorme autorité des prélats, qui en décidant de tout, trouvoient le moyen d'amener tout à leur avantage. Les princes eux-mêmes irritoient leur ambition déja trop grande; & pour obtenir des couronnes, il les en faiſoient ſans peine les diſpenſateurs. Ceux qui ſuivoient la cour, s'aſſemblerent à Aix-la-Chapelle pour prononcer ſur le ſort de Lothaire. Tous d'un commun accord le déclarerent déchu de ſon droit à la couronne, & ſes ſujets déliés du ſerment de fidélité. *Promettez vous de mieux gouverner*, dirent-ils aux deux princes Charles & Louis? *Nous le promettons*, répondirent les deux rois. *Et nous*, dit l'évêque qui préſidoit, *nous vous permettons par l'autorité divine de régner à la place de votre frere, pour gouverner ſon royaume ſelon la volonté de Dieu: nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* C'étoit une uſurpation criminelle dans ſon principe, dangereuſe dans ſes ſuites: ce fut foibleſſe de la part des deux freres de s'y ſoumettre. Mais ce n'eſt pas la premiere fois que la paſſion ir-

ANN. 843.

Nithard. l. 4.

ritée par l'ambition l'a emporté sur la
ANN. 843. raison soutenue de l'intérêt. On partagea en vertu de cette décision les provinces que Lothaire avoit abandonnées : partage aussi court dans sa durée, qu'il fut paisible dans son exécution.

Les trois freres font enfin la paix.

L'empereur trop foible pour résister aux deux princes ligués, s'humilia enfin jusqu'à faire les premieres démarches pour un accommodement, qu'il avoit toujours si opiniâtrement refusé.

Idem, ibid. La réponse fut telle qu'on devoit l'atendre des deux rois qui souhaitoient sincérement la paix. Les trois freres assemblés à Verdun, firent un nouveau partage, qui éteignit le flambeau de la discorde. Charles le Chauve conserva la Neustrie avec l'Aquitaine & la Septimanie : Louis eut toute la Germanie, d'où il fut apelé *Le Germanique*, & parce qu'il n'auroit point eu de vin dans les terres de sa domination, où l'on n'avoit pas encore planté de vignes, on lui céda en-deça du Rhin les villes de Maïence, de Vormes & de Spire, avec leurs diocèses. Lothaire eut avec le titre d'empereur, l'Italie, la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnois, & tout ce qui se trouve enclavé entre le Rhône, le Rhin, la

Regino in chronogr. *Marsan Scotus chron.* *Sigebert Gem. Placentis chr.*

Sône, la Meuse & l'Escaut. Adélard, l'un des principaux Seigneurs d'Aquitaine, fut médiateur du traité, dont il dressa toutes les conditions. Charles venoit d'épouser sa petite-fille, nommée Ermentrude. Il avoit eu beaucoup de crédit sous Louis le Débonnaire : il eut encore le bonheur de terminer cette guerre civile qui exposoit l'empire à mille brigandages. ANN. 843.

Les princes ne se virent pas plutôt en paix, qu'ils songerent à faire respecter leur autorité. Les Abodrites, en se révoltant, s'étoient donné un roi. Louis le Germanique marcha contre lui, le défit, & le tua. Le comte Bernard, dont l'ambition n'avoit pu être amortie par l'âge, ni par les disgraces, ne cessoit de cabaler avec les ennemis de Charles : arêté, jugé, convaincu du crime de lèse-Majesté, il eut la tête tranchée. Cette exécution, quoique juste & nécessaire, ne fit qu'augmenter les troubles. Guillaume son fils s'empare de Toulouse, & souleve tout le pays voisin des Pyrénées en faveur du jeune Pepin. Le roi l'assiege envain dans sa nouvelle conquête : le renfort qu'il avoit mandé, est attaqué, mis en déroute, taillé en pieces. On vit périr

Diverses expéditions des princes.

Annal. Bertin. & Fuld.

dans cette action deux hommes également célèbres par leur naissance & leur caractere, l'abé Hugues & l'abé Rikbole, tous deux du sang royal; le premier, oncle, & le second, cousin-germain du roi : ce qui prouve que malgré les défenses, les évêques & les abés alloient encore au combat. Cet échec obligea le monarque de lever le siege. Le comte Lambert ne lui causoit pas de moindres inquiétudes : il s'étoit jeté sur le Maine, où il mit tout à feu & à sang. Ce général, tantôt François, tantôt Breton, infidèle à l'une & à l'autre nation, haï de toutes les deux, s'étoit enfin reconcilié avec le duc Noménoé, qui l'avoit chassé de Nantes. Mais ce ne fut qu'après s'en être cruellement vengé, en apelant les Normands, qu'il conduisit lui-même dans la Bretagne.

ANN. 843. *Ibid.*

Courses des Normands.

Ces sauvages, brigands par nécessité, (ils n'avoient ni terres, ni manufactures, ni arts) avoient commencé leurs courses vers l'an huit cent. Toute la puissance de Charlemagne n'avoit pu les empêcher de ravager la Frise & la Saxe, d'où il eut beaucoup de peine à les chasser. Ils revinrent sous Louis le Débonnaire, & brûlerent Anvers.

Les troubles de l'empire, après la mort de ce prince, réveillerent leur avidité. Ils entrerent en France par l'embouchure de la Seine, & s'avancerent juſqu'a Rouen, qu'ils ſurprirent & ſaccagerent (*a*). Une autre flote de ces barbares, conduite par Lambert, pénétra par la Loire juſqu'à Nantes, qu'elle mit au pillage. De-là elle ſe répandit dans l'Anjou, dans la Touraine & dans la Guyenne, qu'elle dévaſta. Les monaſteres ſur-tout & les temples excitoient leur cupidité : il n'y en eut pas un, qui ne fût rançonné, pillé, ou brûlé. Ils emmenoient les hommes en eſclavage : ils violoient les femmes, les filles & les vierges conſacrées à Dieu, qu'ils partageoient enſuite entr'eux : ils égorgeoient les vieillards, les prêtres & les moines : ils n'épargnoient que les enfants, qu'ils prenoient pour les élever comme eux au brigandage & à la piraterie. Beſtiaux, meubles, habits, reliquaires, ornements, vaſes ſacrés, or, argent, tout étoit emporté. Enfin las de butiner, ils s'en retournoient dans leur patrie, où ils aloient vendre ſur une

ANN. 843.

Annal. Bertin.

Regino in chron.

(*a*) 841.

côte ce qu'ils avoient pillé sur une
ANN. 843. autre.

Le succès de leurs premieres courses irrita leur courage : ils couvrirent la mer de vaisseaux (*a*). Ce n'est plus une troupe de voleurs qui marche sans ordre, c'est une flote de six cents voiles, qui porte un roi avec une armée
Annal. Metens. formidable. Ce roi nommé Eric, surprend Hambourg pénètre bien avant dans l'Allemagne, porte par-tout le fer & le feu, & ne se rembarque qu'après avoir gagné deux grandes batailles. Rentré dans ses Etats avec les dépouilles Allemandes, il envoie en France un de ses capitaines, à qui l'histoire donne le nom de Regnier.
Annal. Bertin. Ce général remonte la Seine avec cent vingt bateaux, pille une seconde fois Rouen, & s'avance jusqu'à Paris (*b*). La ville étoit sans défense : elle devint la proie du barbare. Charles le Chauve, retranché à saint Denis pour en défendre les reliques, n'osa hazarder le sort d'un combat. Le Normand surchargé de butin, lui envoya faire des propositions, qu'il fut forcé d'accepter dans la foiblesse où il étoit. On donna

(*a*) 844. (*b*) 845.

aux pirates sept mille livres pesant d'argent. Tous jurerent par leurs Dieux & sur leurs armes, qu'ils ne rentreroient plus en France, si on ne les y apeloit. ANN. 843.

Mais en achetant ainsi la paix, on donnoit aux barbares de puissants moyens de recommencer la guerre: ils sçurent en profiter. Chaque année du règne de Charles le Chauve fut signalée par de nouvelles irruptions. Bordeaux, Gand, Rouen, Nantes, la Touraine, Angers, Blois, Saint Valeri, Amiens, Noyon, Beauvais furent successivement & à diverses repriſes les théâtres d'une fureur que rien ne pouvoit assouvir. Le comble de l'horreur fut de voir un descendant de Charlemagne se liguer avec eux. Le jeune Pepin abandonné des peuples d'Aquitaine, n'eut point honte, non-seulement de rechercher leur amitié, mais de les seconder dans leurs brigandages (*a*). Alors la France fut entiérement ravagée. La seule avidité du pillage les avoit amenés; le succès leur inspira d'autres desseins: ils songerent à y établir quelque domination. *Ibid.* *Idem, ibid.*

(*a*) An. 857.

Ils s'emparerent de l'iſle d'Oiſſel ſur
ANN. 843. la Seine, dont ils firent comme une place d'armes, d'où ils couroient impunément de tous côtés. Ce ne fut qu'avec le ſecours de leurs compatriotes, que le roi put les déloger de ce poſte important, qui leur ouvroit un paſſage juſqu'au centre de la Neuſtrie (*a*). Vaincus quelquefois, ils reparoiſſoient bientôt avec de nouvelles forces.
Ibid.

On ne fut pas long-temps ſans les voir fondre de nouveau ſur le beau pays de la Loire, où ils commirent d'horribles excès. Orléans & Poitiers furent eſcaladés, pillés, brûlés (*b*). Une autre troupe force les paſſages de Piſte ſur la Seine, remonte juſqu'à Melun, attaque, enfonce, & met en fuite le corps des François deſtinés à l'empêcher de faire deſcente. La crainte qu'ils ne repriſſent leur ancien deſſein de s'établir ſur cette riviere, troubla l'eſprit du monarque. Il conclut avec eux un traité encore plus honteux que celui qu'il avoit fait à ſaint Denis. On leur donne quatre mille livres peſant d'argent : on s'en-
Ibid.

(*a*) An. 861. (*b*) An. 864.

gage à leur payer une certaine ſomme pour chacun des leurs qui ont été aſſommés par les gens de la campagne : on s'oblige à leur rendre, ou à racheter ceux de leurs priſonniers qui ſe ſont échapés. Les barbares, à ces conditions, ſe retirerent à Jumieges, où ils demeurerent juſqu'à leur entiere exécution (*a*). Quelque temps après, un autre détachement uni aux Bretons, ſurprit la ville du Mans qu'il mit au pillage. Le comte Robert, ſurnommé le Fort, les pourſuivit & les pouſſa juſque dans leurs retranchements. Il étoit près de les forcer, lorſqu'il fut tué d'un coup de flèche : ce qui fit abandonner l'attaque. Tout le monde lui donna des larmes, & le nomma le Machabée de ſon ſiècle. C'eſt le fameux Robert, dont l'origine a formé tant d'opinions différentes ; cet homme célebre, que ſon mérite & ſa naiſſance éleverent au gouvernement de ce qu'on apeloit alors le duché de Paris, biſaïeul de Hugues Capet, d'où viennent tous les princes qui ont régné ſur la France avec tant de gloire depuis huit cents ans. Les vain-

ANN. 843.

Ibid.

Geſta Normanorum.

(*a*) An. 865.

queurs cependant, trop glorieux de
ANN. 843. s'être tirés d'un si mauvais pas, regagnerent promptement leurs vaisseaux, & furent quelques années sans paroître.

Une nouvelle incursion de ces peuples sur l'Anjou (*a*), détermina enfin le roi à exécuter le dessein qu'il avoit formé depuis long-temps, de mettre tout en œuvre pour les exterminer de
Annal. Fuld. & Bertin. ses Etats. Aidé de Salomon, duc de Bretagne, il va les investir dans Angers, où ils avoient jeté tout ce qu'ils avoient de meilleures troupes (*b*). Le siege fut long & meurtrier. Les Normands avoient tous leurs vaisseaux sur la Maïenne. On imagina pour s'en rendre maître, de détourner le cours de la riviere. Ces barbares comprirent qu'ils étoient perdus, si l'entreprise réussissoit : ils demanderent aussi-tôt à capituler. On leur permit de se retirer dans une isle de la Loire, qu'on leur céda jusqu'au mois de Février de l'année suivante. Mais lorsqu'il fut question de la quitter, ils violerent tous leurs serments. On manquoit de vaisseaux : on ne put les aller

(*a*) An. 865. (*b*) An. 867.

forcer. Ils continuerent pendant quelque temps leurs courſes & leurs ravages. Tels furent les maux dont les Normands inonderent la France ſous le règne de Charles le Chauve. On a cru devoir les rapporter de ſuite pour ne pas trop partager l'attention du lecteur. Ces triſtes objets ainſi réunis, n'en font que mieux voir & la foibleſſe du gouvernement, qui ne ſongeoit à donner aucuns ordres, & l'ignorance de ces ſiècles preſque barbares, qui ne ſavoient ni fortifier les places, ni préparer des reſſources contre le malheur.

ANN. 843.

Le premier ſoin de Lothaire, après la concluſion de la paix, fut de mettre ordre aux affaires d'Italie. Le pape Grégoire IV étoit mort. On avoit élu Sergius II, qui avoit été conſacré ſans attendre la confirmation de l'empereur. Ce n'étoit pas le premier exemple d'un pareil attentat. Ce prince, pour éviter la preſcription, envoya ſon fils Louis en Italie, & le fit accompagner par ſon oncle Drogon, évêque de Metz. Le prelat eut ordre d'aſſembler à Rome le plus d'evêques qu'il pourroit, pour examiner ce qui s'étoit paſſé à l'élection de Sergius. Le

ANN. 844.

Ordonnance de l'empereur ſur l'ordination des papes.

nouveau pontife crut pouvoir conju-
ANN. 844. rer la tempête, en comblant le jeune prince d'honneurs extraordinaires. Il l'attendit au haut des degrés de l'égliſe de ſaint Pierre, où ils s'embraſſerent tendrement. Louis prit la droite du pape, entra dans le ſanctuaire, y fit ſa priere, & ſe retira dans ſon camp. Quelques jours après, les évêques Italiens s'aſſemblerent pour juger Sergius : Drogon les préſida, parce qu'il étoit oncle du prince. Le ſouverain pontife comparut, répondit juridiquement aux accuſations, ſe juſtifia, fut confirmé & prêta ſerment de fidélité à Lothaire. On régla qu'à l'avenir les papes, ſuivant l'uſage, ne ſeroient ordonnés que du conſentement de l'empereur, & en préſence de ſes envoyés. Cette grande affaire terminée, Sergius couronna Louis roi de Lombardie, & donna à l'évêque de Metz des proviſions, qui l'établiſſoient ſon vicaire-général dans les Gaules & dans la Germanie. Le clergé de France, aſſemblé dans le palais de Verneuil, ſe trouva fort embaraſſé. Il lui coûtoit de refuſer quelque choſe à un prélat reſpectable par ſon âge, par ſa piété, par ſa naiſſance : mais d'un autre côté, il

Severinus Binius.

Annal. Bertin.

il craignoit de laiſſer prendre à la cour de Rome une autorité qui pouvoit avoir d'étranges ſuites. On prit le parti de remettre la choſe à la déciſion d'un concile national. Drogon avoit de bonnes intentions : il ſouffrit modeſtement ce refus déguiſé, & ne fit aucun uſage de ſon pouvoir. ANN. 844. *Canon.* 12.

L'empire François n'avoit jamais été réduit à de ſi fâcheuſes extrémités. Les Normands déſoloient la Germanie, qu'ils ne quitterent qu'après l'avoir dévaſtée. Le duc Fulcrade avoit fait ſoulever la Provence, qui ne fut remiſe ſous l'obéiſſance de l'empereur que par la déroute entiere du rebelle. Le jeune Pepin avoit refait une armée, qui força le roi Charles à lui accorder la paix avec le royaume d'Aquitaine, à condition ſeulement de lui en prêter foi & hommage. On n'en retrancha que le Poitou, la Saintonge & l'Angoumois. Le monarque François avoit porté ſes armes en Bretagne : il fut ſurpris, défait, obligé de prendre la fuite. Ce ne fut qu'en le voyant reparoître à la tête de nouvelles troupes, que Noménoé, duc des Bretons, lui demanda grace, & ſe ſoumit. Le roi de Lombardie s'é- ANN. 845. Troubles de l'empire François. *Annal. crim.*

toit mis en marche contre les Sara-
ANN. 846. zins qui avoient pillé l'égliſe de ſaint Pierre : il fut battu, & eut beaucoup de peine à gagner Rome, où il ſe ſauva. Les évêques, comme dépoſitaires de la foi, ne croyoient pas pouvoir pouſſer trop loin leurs prérogatives : les ſeigneurs, comme défenſeurs de la patrie, n'imaginoient pas qu'on pût leur diſputer quelque choſe. Charles, preſſé par les eccléſiaſtiques, ſe vit contraint de jurer qu'*il ne toucheroit jamais à leur perſonne, ni à*
Ibid. *leur ordre ; qu'il ne léveroit aucune impoſition indue, & qu'il n'exigeroit d'aucune égliſe d'autres tributs, que ceux qui avoient été en uſage du temps de ſon aïeul & de ſon pere.* Les prélats, enhardis par le ſuccès, oſerent préſenter à l'aſſemblée d'Epernai des canons ou ſtatuts, qui ſembloient les rendre ſeuls arbitres de l'Etat. Les ſeigneurs s'y oppoſerent fortement.
Ibid. On s'échaufa. Les évêques parlerent avec tant de hauteur, que le roi les chaſſa de l'aſſemblée, où l'on acheva de régler les affaires ſans eux. Les choſes en étoient là, lorſqu'un ſeigneur, nommé Gilbert, eut l'inſolence d'enlever une fille de l'empe-

reur, & de l'épouſer publiquement. Charles, qui étoit ſon ſeigneur, n'oſa, ou ne put l'en punir : les trois princes, aſſemblés à Merſen, n'eurent point le crédit de le faire condamner. On ſe contenta d'ordonner qu'à l'avenir le crime de rapt ſeroit puni ſelon les loix. ANN. 846.

847.

Les trois princes, convaincus enfin par une fatale expérience, que la conſervation de l'empire François dépendoit abſolument de leur union, s'aſſemblerent à Merſen ſur la Meuſe. On y fit divers règlements, qui tous tendoient à rétablir entr'eux une parfaite intelligence. Le neuvieme porte que les enfants de celui qui mourra, hériteront de ſes Etats, ſur leſquels leurs oncles n'auront aucune prétention : pourvu néanmoins que les jeunes princes ayent pour eux le reſpect, la ſoumiſſion & les égards qui conviennent. C'étoit faire paſſer en loi, un point que pluſieurs faits, depuis la fondation de la monarchie, rendoient au moins douteux. Lorſqu'il y avoit pluſieurs rois de la maiſon de France, ſi l'un d'eux venoit à mourir, la nation ſe croyoit en droit de diſpoſer du trône vacant, pourvu que ce fût

Déciſion de l'aſſemblée de Merſen, touchant la ſucceſſion à la couronne.

Aubert. Miræus, codice Donat. par. c. 15.

en faveur d'un prince du sang royal.

ANN. 847. On a vu Pepin succéder à son frere au préjudice de ses neveux, qu'il fit enfermer dans des monasteres. Les seigneurs Austrasiens, à la mort de Carloman, donnerent l'exclusion à ses enfants, pour se soumettre à Charlemagne. Ce prince lui-même, dans le partage de son empire, semble reconnoître ce pouvoir électif. *Si quelqu'un de mes enfants*, dit-il, *laisse en mourant un fils que le peuple veuille choisir pour lui succéder, je veux que ses oncles y donnent leur consentement.* L'exemple récent du jeune Pepin, que Louis le Débonnaire dépouilla des Etats de son pere pour les donner au prince Charles, fournit une nouvelle preuve, que jusqu'alors il n'y avoit rien eu de réglé sur la succession au trône. C'étoit toujours le plus fort qui l'emportoit. L'assemblée de Mersen décide enfin la question. Cet article fidèlement observé, auroit empêché bien des guerres : mais il n'eut pas long-temps force de loi. Bientôt on verra ces mêmes seigneurs rejeter ou reprendre, apeler ou déposer leurs rois, suivant leur caprice, fondés sur ce principe, que le peuple étoit maî-

Charta divisionis imperii Carol. Mag.

tre de choisir son souverain.

On n'entendoit parler que de ré- ANN. 848.
voltes, d'incursions & de briganda- Ravages en divers endroits de l'empire.
ges. Les seigneurs d'Aquitaine, mécontents de Pepin, se donnerent au roi Charles, qu'ils abandonnerent bientôt pour retourner à leur ancien maître. Les Esclavons se jeterent sur les terres de Louis le Germanique, qui fut entiérement défait. Des pirates Grecs vinrent piller Marseille. Les Sarasins surprirent Bénévent, où ils mirent tout à feu & à sang. Maître de la Sicile & de la ville de Barri, ils tenoient toutes les côtes dans de perpétuelles alarmes & menaçoient Rome. Le pape Léon IV, en la défen- ANN. 849.
dant, se montra digne d'y commander en souverain. Il en avoit relevé les murailles, qu'il avoit fortifiées de bonnes tours. Mais son grand ouvrage fut la nouvelle ville, qu'il bâtit autour de l'église de saint Pierre. C'est ce quartier de Rome, qu'on appelle encore aujourd'hui, du nom de son fondateur, la ville de Léonine. Il y faisoit travailler, lorsqu'il reçut la nouvelle que les Maures paroissoient en mer vis-à-vis d'Ostie. Il y courut avec tout ce qu'il put ramasser de gens

Chron. Fontan.

Ann. Fuld.

armés. Le ciel sembla s'en mêler.
ANN. 849. Une violente tempête écarta la flotte des ennemis, qui fut brisée contre la côte.

Le duc de Bretagne prend le titre de roi.

Chron. Nanetens.

Noménoé, que Louis le Débonnaire avoit institué duc des Bretons, sçut profiter des circonstances, se rendit maître de Rennes & de Nantes, s'empara du Maine & de l'Anjou; & secouant ouvertement le joug de la France, il osa prendre le titre de roi. Les troubles d'Aquitaine ne permirent pas de l'aller châtier. La ville de Toulouse s'étoit de nouveau révoltée. Le monarque François fut obligé d'y conduire une armée qui la soumit. Ce ne fut pas la seule perte
ANN. 850, 51. que Pepin essuya. Il en fit une autre par la prise du prince Charles son frere, qui fut enlevé, conduit au roi, tondu, forcé d'embrasser l'état ecclésiastique. Le duc de Bretagne mourut sur ces entrefaites, laissant la principauté à son fils Hérispoé, digne héritier de son courage & de son ambition. Cette mort fit espérer plus de facilité à soumettre les Bretons. On se trompa. Charles, défait avec grand carnage, se vit contraint de prendre la fuite. Le duc vint le trouver à

Angers, où il conclut une paix infiniment glorieuſe. On lui céda Rennes & Nantes : on conſentit qu'il portât le diadême : on n'exigea de lui qu'un ſimple hommage. Ce prince & Salomon ſon ſucceſſeur ſont les ſeuls, depuis Clovis, que la France ait reconnus authentiquement pour rois.

ANN. 850. 51.

Chron. Fontanel. Regino.

La fortune parut enfin ſe reconcilier avec Charles le Chauve, en lui livrant Pepin, qui fut raſé & renfermé dans l'abaye de ſaint Médard de Soiſſons. Mais la joie de cet évènement fut troublée par la révolte des Aquitains. Ces peuples, excités par les parents d'un ſeigneur nommé Gauſbert, que le roi avoit fait mourir, oſerent dépoſer leur ſouverain, & apelerent le fils de Louis le Germanique. Charles marchoit contre l'uſurpateur pour le combatre, lorſqu'il aprit que Pepin, échapé de ſon monaſtere, avoit paru dans l'Aquitaine, où une grande partie de la nation s'étoit déclarée pour lui. Cette diverſion ne put ralentir l'ardeur de ſa pourſuite : il eut le bonheur de ruiner le parti de l'un & de l'autre. Le fils du roi de Germanie ſe vit forcé d'abandonner ſon entrepriſe. Pepin fut de nouveau

ANN. 852, 53, 54.

L'Aquitaine ſe révolte contre Charles le Chauve.

Annal. Fuld. & Bertin.

arrêté, ramené au roi, confiné à Sen-
ANN. 852, 53, 54. lis, & ses enfants contraints de se faire moines. Alors tout rentra dans le devoir, & la tranquilité parut rétablie.

ANN. 855. Mort de l'empereur Lothaire.

Tel étoit l'état des choses, lorsque Lothaire fut frapé d'une maladie mortelle. La terreur des jugements de Dieu le saisit : il se dépouilla de l'empire, & prit l'habit de moine à l'abaye de Prum, où il expira six jours après, âgé de soixante ans, dont il en avoit régné quinze. Il avoit fait, avant de mourir, le partage entre ses
Idem, ibid. trois fils. Louis lui succéda à l'empire & dans ses Etats d'Italie. Lothaire eut le royaume d'Austrasie, qui de lui prit le nom de Loraine. Charles fut mis en possession de la Bourgogne & de la Provence. Leurs oncles, fidèles aux engagements contractés à Mersen, n'y formerent aucune opposition. Ce fut un prince dévoré d'inquiétudes & d'ambition, mauvais fils, mauvais frere, plus habile à brouiller, qu'à gouverner. Heureux, si les larmes que lui arracha la vue du tombeau, ont pu expier tant de sang répandu, tant de serments violés, tant de scandales donnés. On peut le re-

garder comme l'auteur de tous les maux qui ont désolé la France jusqu'à l'entiere extinction de la race de Charlemagne. ANN. 855. 56, 57.

La mort de Lothaire, en multipliant le nombre des monarques François, fit éclore de nouveaux systêmes de politique. Le nouvel empereur fit un traité d'alliance avec Louis le Germanique; le roi de Loraine se ligua avec Charles le Chauve. Ce prince venoit d'envoyer son fils Charles en Aquitaine, où il fut proclamé roi d'un commun suffrage. La fin ne répondit pas à de si heureux commencements. Le jeune souverain tantôt déposé, tantôt rétabli, devint le jouet de l'inconstance & de l'ambition des seigneurs. La dureté du pere irritoit cet esprit de révolte, qui bientôt se communiqua jusqu'en Neustrie. Les grands murmuroient qu'à leur préjudice, il donnât les emplois militaires à des gens de fortune: le peuple se plaignoit qu'il les abandonnât à la fureur des barbares. Ces plaintes dégénererent enfin en un soulevement général. On apela le roi de Germanie, qui entra les armes à la main, dans les terres de son frere, & reçut l'hom-

Charles le Chauve est déposé par une assemblée d'évêques.

Annal. Bert.

mage d'un grand nombre de seigneurs
ANN. 857. Neustriens dans le palais de Pont-Yon. De-là il s'avance jusqu'à Sens, où il est introduit par Venilon, prélat également ingrat & traître envers son roi, qui de clerc de sa chapelle l'avoit fait archevêque. On indique aussi-tôt une assemblée d'évêques au palais d'Attigni, où Charles le Chauve est déposé, ses sujets déliés du serment de fidélité, la couronne déclarée dévolue à Louis le Germanique. On ne sçait qu'admirer davantage, ou la hardiesse des prélats qui osent porter des mains sacrileges jusque sur le trône, ou la foiblesse du monarque qui publie dans un manifeste indigne de la majesté des rois, *qu'on n'auroit pas dû le déposer sans l'entendre, ou du moins sans un jugement en règle des évêques qui l'ont consacré, & qui sont les trônes où Dieu repose, & dont il se sert pour rendre ses decrets absolus; qu'il a toujours été prêt à se soumettre à leur correction paternelle, comme il s'y soumet encore actuellement* Pour comble d'humiliation & d'horreur, l'attentat demeura impuni. Le président du conciliabule, le perfide Venilon, mourut paisible dans son archevêché.

Libellus proclamationis, adversùs Venilonem. t II. concil. Gall.

Charles le Chauve étoit occupé au siége d'Oisel, lorsqu'il aprit la nouvelle de l'invasion de son frere. Il remonte aussi-tôt la Seine, ensuite la Marne, arrive à Châlons, & vient camper à Brienne, où il est joint par quelques seigneurs Bourguignons. Les deux armées furent trois jours en présence. On fit plusieurs négociations, qui toutes furent sans effet. La trahison enfin décida l'affaire, l'armée du monarque François se laissa débaucher. Charles, resté presque seul, se sauva avec précipitation en Bourgogne. Il étoit perdu sans ressource, si Louis eût sçu profiter de cet avantage. Mais le vainqueur, au lieu de le poursuivre, s'amusa à faire des largesses aux chefs des factieux; & à donner ses ordres pour une assemblée de tous les évêques de France. Il se laissa même persuader de renvoyer une partie de son armée, dont les désordres, disoit-on, pouvoient lui attirer l'aversion des peuples. Charles, informé de tout ce qui se passoit, ne s'oublia point dans cette circonstance favorable. Il rassembla promptement ses troupes; & marchant à grande journées, il parut à la vue du

ANN. 858.

Il reprend ce qu'il avoit perdu.

Annal. Bertin.

ANN. 859.

Annal. Fuld.

ANN. 859.

camp de son frere, lorsqu'on le croyoit encore au fond de la Bourgogne. Se présenter, mettre l'ennemi en fuite, & reprendre ce qu'il avoit perdu, ne fut pour lui qu'une seule & même chose.

Nouvelles entreprises des évêques.

Concil. Gal tom. III.

On vit à la suite de cette affaire un attentat, qui marque bien l'avilissement où la foiblesse du gouvernement avoit réduit la majesté du trône. Les évêques de France, assemblés à Metz, députerent vers le roi de Germanie trois prélats, chargés de lui déclarer qu'il avoit encouru l'excommunication pour les maux qu'il avoit causés en entrant en France avec son armée. On l'exhortoit à demander pardon à Dieu, à confesser ses péchés, à réparer le dommage, à ne plus écouter de mauvais conseils, à renvoyer les vassaux du roi, qui s'étoient refugiés en Germanie, enfin à remettre les ecclésiastiques en possession de leurs privileges & de leur autorité. On lui offroit l'absolution s'il rempliſſoit fidèlement toutes ces conditions; s'il s'obstinoit, on le menaçoit de tous les anathêmes de l'église. L'entreprise parut d'autant plus extraordinaire, que ces évêques n'avoient sur Louis

aucune juriſdiction ni temporelle, ni ſpirituelle. Nouvelle preuve que le clergé ſe croyoit en droit de décider des intérêts des princes, de donner, ou d'ôter les couronnes. Mais ce qui doit paroître encore plus étrange, c'eſt la réponſe du monarque, qui les prie de lui pardonner, s'il les a offenſés en quelque choſe : & conſent de remettre l'affaire à la déciſion des évêques de Germanie. Un Etat eſt bien près de ſa chûte, lorſque le prince qui le gouverne, eſt réduit à tenir un pareil langage. Tant de molleſſe ne fit que les fortifier de plus en plus dans leurs orgueilleuſes prétentions. Ils s'obligerent au concile de Savonieres à demeurer très étroitement unis entre eux, *pour corriger les rois, les grands ſeigneurs du royaume françois & le peuple dont ils étoient chargés*. Ce ſont les propres termes du décret. ANN. 859. *Ibid.* *Annal. Bert.*

La race de Charlemagne avançoit à grands pas vers ſa ruine. Les ſeigneurs, les évêques, les princes mêmes oſoient tout au mépris de l'autorité royale. Baudouin, grand Foreſtier de Flandre, eut l'inſolence d'enlever Judith, fille de Charles le Chauve, veuve ſucceſſivement d'Edi- ANN. 860. 61, 62. *Troubles domeſtiques.*

lufe & d'Ethelred, l'un pere, l'autre
ANN. 862. fils, tous deux rois d'Angleterre. Le monarque fut extrêmement choqué de cette audace. On fit le procès aux deux coupables : ils furent excommuniés.
Annal Bert. & Fuldens. Le raviſſeur cependant, après mille traverſes, obtint la permiſſion d'épouſer la princeſſe, & fut fait comte de Flandre. Le prince Louis, frere de Judith, avoit donné ſon aveu à cet enlevement : il en fut puni par la perte de l'abaye de Saint-Martin de Tours, qui lui avoit été donnée en apanage. Irrité de ce châtiment, il ſe retire en Bretagne, où malgré la défenſe du roi, il épouſe Anſgarde, fille du comte Hardouin. La perte d'une bataille le fit rentrer dans le devoir. Il demanda pardon, & jura d'être plus obéiſſant à l'avenir. Charles ſon frere, roi d'Aquitaine, l'avoit ſuivi dans ſa rebellion, en prenant pour femme à l'inſçu de ſon pere, la veuve du comte Humbert : il l'imita dans ſa ſoumiſſion, & renouvela ſon hommage. Louis le Germanique ne trouva pas plus de docilité dans Carloman, ſon fils aîné. Le jeune prince ſe révolta, & ſe retira dans la Carinthie : il falut une armée pour le réduire. Tel eſt l'ordre de la

Providence, l'homme coupable trouve son châtiment dans sa faute. Les enfants du Débonnaire lui avoient causé mille cuisants chagrins par leurs fréquentes révoltes. Ce fut dans leur famille même que le ciel choisit les vengeurs de cet attentat contre nature. Ils avoient accoutumé les évêques à s'attribuer une puissance supérieure à celle des rois : victimes des entreprises du clergé, ils comprirent enfin, mais trop tard, combien ils avoient manqué de politique. ANN. 862.

Le roi de Loraine avoit répudié Theutberge, fille d'un seigneur Bourguignon. Le prétexte fut un inceste commis avec son frere le duc Hubert : inceste purgé d'abord par l'épreuve de l'eau bouillante, ensuite avoué par crainte ou par foiblesse. Les évêques sur cette confession forcée, déciderent à Metz, que le monarque ne pouvoit plus vivre avec la reine. Une autre assemblée, séduite par Gonthier, archevêque de Cologne, à qui le roi avoit fait espérer de mettre sa niece sur le trône, déclara à Aix-la-Chapelle, que dans le cas d'une infidélité de la part de la femme, le mari pouvoit non-seulement

Lothaire répudie la reine Theutberge.

Annal. Bert.

Hincmar. de divortio Loth. & Theutber.

se séparer de corps, mais contracter
ANN. 862. alliance avec une autre. L'ambitieux prélat fit aussi-tôt partir sa niece pour la cour de Lothaire, qui après en avoir abusé, la renvoya honteusement à son oncle. Telle est souvent la récompense du crime. Le prince profita de la prévarication du pontife, déshonora sa famille, & pour achever de confondre son orgueuil, épousa publiquement Valdrade, l'objet de ses amours & de ses infidélités.

ANN. 863. Nicolas I, à qui la hardiesse de ses entreprises a fait donner le surnom de grand, tenoit alors le siege de Rome.

Le pape prend connoissance de cette affaire. Il écrivit à Lothaire que la religion ne lui permettoit, ni de répudier sa femme, ni d'épouser sa concubine. Il le menaçoit des foudres de l'église, s'il ne renonçoit à Valdrade. Le monarque, qui avoit tout à craindre de ses deux oncles, répondit humblement qu'il n'avoit rien fait que de l'avis des évêques de son royaume; que du vivant même de son pere il avoit épousé Valdrade; qu'on l'avoit forcé de la quitter pour prendre Theutberge; qu'au-reste il s'en raportoit à la décision du souverain pontife. Le saint-pere sçut profiter de la foiblesse

Annal. Bertin.

du prince. Il envoya deux légats avec ordre d'assembler un concile à Metz, où l'affaire fut examinée suivant les canons. Mais soit séduction, soit crainte, soit ignorance, les envoyés de Rome, de concert avec les évêques de Loraine, condamnerent Theutberge, & aprouverent le nouveau mariage. Nicolas, instruit de la prévarication, convoque lui-même une assemblée de prélats, casse le jugement rendu à Metz, dépose les deux archevêques de Trèves & de Cologne, & fait partir pour la cour de Lothaire un légat, avec des lettres pleines de hauteur & de menaces : style bien différent de celui dont les papes se servoient anciennement vis-à-vis des monarques François.

ANN. 863.

Epist. 58. Nicol. Pap.

Concil. Gall. tom. 3.

Concil. Roman. c. 3. p. 217.

Annal. Bertin.

L'envoyé, c'étoit Arsene, se montra digne ministre de l'entreprenant pontife. Il osa déclarer au roi, qu'il le retrancheroit de la communion des fidèles, s'il ne reprenoit la reine Theutberge. Les circonstances augmentoient sa hardiesse. Lothaire redoutoit l'ambition de ses oncles : il craignoit de choquer l'empereur son frere : ainsi tout plia sous les ordres de l'impérieux légat. Lothaire se ré-

ANN. 864. 65.

Ann. Fuld. Bertin, & Metens.

concilia publiquement avec la reine.

ANN. 864. 65. Valdrade s'engagea d'aller à Rome, pour demander au pape l'absolution du scandale qu'elle avoit donné à toute la France. Elle partit en effet ; mais peu disposée à relever le triomphe de Rome par son humiliation. Bientôt elle s'échapa d'Arsene, & se retira en Provence, où elle vécut quelques mois en souveraine. De-là elle se rendit à la cour de l'empereur, qui la reçut avec de grands honneurs, & lui donna quelques abbayes. Rien n'étoit plus commun alors que de voir les bénéfices entre les mains des séculiers, & même des gens mariés. Elle connoissoit son empire sur le cœur de son amant : elle espéroit toujours recevoir quelques nouvelles favorables : elle ne fut point trompée dans son attente.

Regin. chron. 22.

ANN. 866. 67. Les esprits étoient échaufés. On n'aprouvoit pas à la vérité la lettre insolente de Gonthier, archevêque de Cologne, qui écrivit à toutes les églises : *Quoique Nicolas, qui se dit pape, & qui veut se faire maître & empereur de tout le monde, nous ait excommuniés, nous avons résisté à sa folie :* on blâmoit ces autres termes outra-

Annal. Bertin.

geux à la papauté : *Nous ne recevons point votre maudite ſentence : nous vous rejettons vous-même de notre communion, contents de celle des évêques nos freres que vous mépriſez :* on condamnoit la violence d'Hilduin frere du prélat, qui l'épée à la main, avoit mis cette proteſtation ſur le tombeau de ſaint Pierre ; mais on ne pouvoit ſe diſſimuler, que la conduite de Nicolas étoit bien différente de celle de ſes prédéceſſeurs, qui tous avoient reſpecté les libertés de l'égliſe Gallicane & l'autorité des évêques & des métropolitains. On exagéra au prince l'attentat du pontife romain, l'inſolence de ſon miniſtre, & la néceſſité de réſiſter à de pareilles entrepriſes pour ſoutenir la majeſté du trône. L'affront étoit récent. L'indignation, l'honneur, l'amour, tout contribua à faire rapeler Valdrade, qui reçut ordre de revenir en Loraine. Elle obéit avec toute la joie qu'une telle nouvelle peut inſpirer à une femme de ce caractere. Alors l'inflexible pontife ne ménagea plus rien : les deux amants furent excommuniés. Les choſes en étoient-là, lorſque Nicolas mourut avec la gloire d'avoir rendu

ANN. 866. 67.

Annal. Metens. Epiſt. Nicol. pap. 12. append. & epiſt. 54.

l'autorité des papes plus grande qu'elle n'avoit jamais été. Adrien II, qui lui ſuccéda, ſe laiſſa fléchir aux prieres de Lothaire, qui ſe rendit à Rome pour lui demander ſon abſolution. Il fut reçu à la communion, à condition que lui & les ſeigneurs de ſa ſuite jureroient en la recevant, qu'il n'avoit pas approché de Valdrade depuis les dernieres défenſes du pape. Tous ceux qui jurerent moururent dans l'année. Bientôt Lothaire fut lui-même attaqué d'une fièvre qui le mit au tombeau, & les hiſtoriens du temps attribuent la mort de tant de perſonnes, à la punition de leur faux ſerment.

ANN. 866. 67.

Lothar. reg. Geſta Rom.

Concil. Gall. tom. 2.

Charles le Chauve fait couronner ſa femme Ermentrude & Louis ſon fils.

Lorſque la France étoit occupée de cette grande affaire, où Rome pour la premiere fois, dit Paſquier, *entreprit à huys ouverts ſur nos anciens privileges.* Salomon, duc de Bretagne, vint trouver Charles le Chauve dans le Maine, le reconnut pour ſon ſouverain, lui prêta ſerment de fidélité, & promit de payer le tribut, *ſuivant l'ancienne coutume* : c'eſt l'expreſſion d'un auteur contemporain. Tout paroiſſoit tranquille. Le roi profita de cette circonſtance, pour faire couronner la princeſſe Ermentrude ſa fem-

Annal. Bertin.

me, qui n'avoit pas encore reçu l'onction royale qu'on avoit donnée à quelques-unes de nos reines. Cette cérémonie se fit dans l'église de saint Médard de Soissons, où le monarque avoit assemblé un concile. Louis, son fils aîné, y fut aussi sacré roi d'Aquitaine à la place de Charles son frere, qu'un accident funeste venoit d'enlever à la France. Ce prince, revenant un soir de la chasse, voulut faire peur à un jeune seigneur de sa cour. Il fondit sur lui avec quelques autres jeunes gens de sa suite, tous l'épée à la main, & criant d'une voix menaçante, tue, tue. Albuin, c'étoit le nom du courtisan, crut que c'étoient des voleurs, se mit en défense, & déchargea sur la tête du jeune roi un si furieux coup de sabre, qui le renversa par terre. Charles ne guérit jamais bien de cette blessure : il mourut deux ans après.

ANN. 866. 67. *Concil. Suess. apud Hincmarc. t. 2.*

Ibid.

ANN. 866. 67, 68, 69.

Le calme dont la France continuoit à jouïr, fut employé à faire des règlements utiles à l'Etat. L'édit de Pistes est le monument le plus curieux qui nous reste sur les monnoies de la premiere & seconde race. Il nous fait connoître les seuls endroits où il fut

Les monnoies sous la premiere & seconde race. *Edictum Pistense Carol. Calv.*

permis de les fabriquer sous Charles le Chauve. C'étoit le palais Quentovic sur le Cange dans le Ponthieu, Rouen, Rheims, Sens, Paris, Orléans, Châlons-sur-Sône, Mellé en Poitou, & Narbonne. Il ordonne qu'au premier de Juillet, tous les comtes ou gouverneurs de ces villes enverront leurs vicomtes à Senlis, avec leur monétaire & deux hommes solvables qui ayent des biens dans leur ressort, pour recevoir chacun cinq livres d'argent de l'épargne, avec un poids, pour commencer à faire de la bonne monnoie. La modicité de cette somme surprendra sans doute, dans un siècle où les rois & même quelques particuliers ne comptent plus que par millions: mais quelques réflexions aussi courtes que simples suffiront pour faire cesser l'étonnement.

ANN. 866. 67, 68, 69.

Le paiement en monnoie n'étoit pas le seul en usage sous nos premiers rois. On afinoit l'or & l'argent qu'on recevoit des peuples: on le conservoit en masse dans le trésor du prince: on le donnoit au poids. Cette coutume, imitée des Romains, fut suivie par les particuliers même jusqu'au règne de Philippe le Bel. Rien de si

commun dans les actes de ce temps-là, que les paiements & les amendes à livres, ou à marc d'or ou d'argent. On en trouve mille exemples dans les ouvrages du ſçavant P. Mabillon. On n'avoit donc beſoin de monnoie que pour le petit commerce : c'eſt ce qui fait qu'on en fabriquoit ſi peu : c'eſt auſſi la raiſon pour laquelle on doit regarder les pieces qui nous reſtent de la premiere, de la ſeconde, & du commencement de la troiſieme race, comme quelque choſe de rare & de précieux. Ainſi l'article XIV de l'ordonnance de Piſtes n'a plus rien qui doive ſurprendre, ou donner une idée déſavantageuſe de la puiſſance de Charles le Chauve. Il paroît même par pluſieurs monuments, qu'il y avoit alors en France à-peu-près autant d'argent qu'il y en a aujourd'hui. Ce qui trompe, c'eſt qu'on veut juger de la valeur de l'ancienne monnoie par celle qu'il nous a plu de donner à la nôtre. On admire qu'un concile de Toulouſe évalue à deux ſous, un minot de froment, un minot d'orge, une meſure de vin, & un agneau, qui étoit la contribution que chaque curé devoit fournir à ſon évêque. On ſe

ANN. 866. 67, 68, 69.

M. le Blanc. Traité hiſt. des mon. de France, p. 49.

ANN. 866, 67, 68, 69.

récrie sur ce que les vingt-quatre livres de pain ne valoient qu'un denier d'argent sous le règne de Charlemagne. Mais ce sou étoit bien différent du nôtre : & ce dernier vaudroit aujourd'hui trente sous de notre compte. La livre de pain revenoit donc à-peu-près à cinq liards : ce qui ne s'éloigne pas beaucoup du prix ordinaire dans les bonnes années.

Monnoies réelles.

Ainsi toutes les fois que notre ancienne histoire nous parle de monnoies sous quelque nom que ce soit, notre premier soin doit être d'examiner ce qu'elle valoit au temps dont il est question, pour pouvoir l'aprécier relativement à la nôtre. Commençons par la plus précieuse. Rien de si commun sous la premiere race que le sou, le demi-sou, & le tiers de sou d'or. Ce sou, qui équivaloit à quarante derniers d'argent, étoit d'or fin, & pesoit 85 grains un tiers de grain ; il vaudroit aujourd'hui (1765) environ quinze francs. On s'en servoit aussi sous la seconde race, & au commencement de la troisieme : mais il n'en reste aucun de celle-ci, & si peu de celle-là, qu'il n'est presque pas possible de déterminer quel étoit son véritable poids.

Le même chap. 1.

Quelques-uns

Quelques-uns prétendent que le sou d'argent n'étoit pas une espece réelle, mais seulement numéraire : quelques autres au contraire soutiennent que c'étoit une monnoie effective. Si cela est, il devoit peser sur la fin du règne de Charlemagne trois cent quarante-cinq grains : ce qui feroit de nos jours plus d'un écu. Quoi qu'il en soit, il n'en paroît aucun vestige dans les cabinets des curieux, où l'on trouve en récompense quantité de deniers & même d'oboles d'argent marqués au coin des rois descendants de Pepin. Ces derniers sous les Mérovingiens pesoient vingt-un grains ou environ; vingt-huit & quelquefois trente-deux, sous les Carlovingiens; vingt-trois ou vingt-quatre, sous les premiers Capétiens. On peut juger de leur valeur intrinsèque par celle du sou d'argent, dont ils faisoient la douzieme partie. Il en est de même par proportion du demi-sou & du tiers de sou d'or.

ANN. 868.

Chap. 11.

On doit sur-tout se ressouvenir en lisant l'histoire de ces anciens temps, qu'outre les monnoies réelles d'or & d'argent, il y en avoit de fictices & d'imaginaires, inventées chez toutes les nations du monde, pour la facilité

Monnoies fictices.

du calcul & du commerce. Telle eſt
ANN. 868. l'eſpece de notre livre de compte ou
Le même chap. 16. p. 4. numéraire. Elle eſt compoſée de vingt ſous, qui ſe diviſent chacun par douze deniers. Nous n'avons cependant aucune piece qui ſoit préciſement de cette valeur. Il en étoit de même de celle de nos ancêtres : il n'y a de différence que dans la repréſentation. La livre numéraire ſous la premiere & la ſeconde race étoit réputée le poids réel d'une livre de douze onces, qui étoit la ſeule en uſage en France pour peſer l'or & l'argent. Nos annales nous apprennent que ſous Pepin on tailloit vingt-deux ſous dans cette livre de poids d'argent. Charlemagne, dont les conquêtes avoient rendu ce métal plus abondant, ordonna qu'on n'en tailleroit plus que vingt : c'eſt-à-dire, qu'alors le ſou étoit préciſément la vingtieme partie de douze onces. Telle eſt la véritable origine du mot de livre, dont on ſe ſert encore aujourd'hui en France, quoique ce ne ſoit plus que le ſigne repréſentatif de 20 ſous de cuivre.

Evaluations de ces anciennes monnoies. Ce ſont ces changements, preſque auſſi fréquents que ceux de nos modes, qu'il eſt ſur-tout important de

sçavoir, pour comprendre quelque chose aux évaluations de nos anciennes monnoies, par rapport à celles d'aujourd'hui. Le marc d'argent de huit onces vaut depuis long-temps quarante-neuf francs. La livre qui du temps de Charlemagne étoit le signe représentatif de douze onces, vaudroit donc de nos jours soixante-treize livres dix sous : la valeur du sou qui en étoit la vingtieme partie, seroit de trois livres treize sous six deniers : celle du denier qui étoit la douzieme partie du sou, de six sous un denier, une obole : celle enfin de l'obole qui étoit la moitié du denier, de trois sous une obole une pitte. Ainsi supposé qu'une ville eût emprunté 150 livres sous le règne de cet empereur : si elle étoit obligée de payer en même valeur intrinsèque, elle se trouveroit redevable de près de quatre cents soixante louis de notre monnoie. Un monastere, à qui ce prince auroit assuré sur le trésor royal une pension annuelle de quatre cents livres, jouïroit actuellement, s'il touchoit sur le pied de la fondation, de vingt-neuf mille quatre cents livres de rente. On voit par ce calcul que la livre sterling

ANN. 868.

Le même pag. 96 & 97

des Anglois, qui vaut environ vingt-
ANN. 868. deux francs de France, eſt celle de toutes les monnoies de l'Europe qui s'écarte le moins de la loi primitive.

On ne s'arrêtera pas à prouver que le droit de faire battre monnoie n'appartient qu'aux ſouverains : ce ſont de ces vérités que perſonne ne conteſte. Si quelques ſeigneurs particuliers ont joui de ce privilege, ce ne fut que par conceſſion, & toujours à condition d'y mettre le buſte ou le nom du monarque, ainſi qu'on peut le voir ſur celles des archevêques de Rheims, des évêques de Toul, de
Idem. Langres, des abés de Tournus & des ducs de Bénévent. La plupart de nos anciennes monnoies offrent le portrait du roi, tantôt avec un diadême ſimple, ou à double rang de perles, tantôt avec une couronne à pointe ou radiale, quelquefois avec une eſpece de caſque garni de pierreries, ſouvent avec une couronne de lauriers, ſurtout ſous la ſeconde race. Le revers eſt preſque toujours une croix ſimple ou double entre un *Alpha* & un *Omega*, pour exprimer le nom de Jéſus-Chriſt, qui eſt le commencement & la fin de tout : quelquefois c'eſt un

calice à deux anſes, d'autres fois un ange, un ſaint, une égliſe, quelques inſtruments, un vaiſſeau, quelques caracteres inconnus, ou le nom de la ville où elles ont été frapées. On voit ſur un tiers de ſou d'or, qui porte le nom de Childebert, la figure d'un dragon couché devant une petite croix. La légende étoit ou le nom du monétaire, ou celui du prince, ſouvent ſeul, ſouvent avec l'épithète de roi. On ne voit que Théodebert I, qui ſe ſoit fait graver avec le titre de *Dominus noſter*, qui n'apartenoit qu'aux empereurs. Charlemagne eſt le premier qui ait employé ces mots, *gratiâ Dei rex*. Il fut imité par ſon fils. On lit ſur les monnoies de Louis le Débonnaire, ces paroles remarquables, *Munus Divinum*. L'édit de Piſtes ordonne que d'un côté de chaque piece on mettra le monogramme avec le nom du roi: & de l'autre, une croix avec le nom de la ville où elle aura été fabriquée. Le monogramme étoit un chiffre ou caractere compoſé d'une ou de pluſieurs lettres entrelacées, qui ſervoient de ſigne, de ſceau & d'armoiries. L'uſage en fut très fréquent ſous les princes Carlovingiens. On prétend qu'il

ANN. 868.

Page 58.

ANN. 868.

doit son origine à l'ignorance de l'écriture. On lit dans Eginard que Charlemagne, après avoir inutilement tenté d'apprendre à écrire, se vit obligé d'adopter le monogramme, qui étoit facile à former. Ce fut pour la même raison, que quantité d'évêques de ce temps-là se trouverent dans la nécessité de s'en servir, au-lieu de leur signature. Alors les monétaires cesserent de mettre leur nom sur les monnoies, ce qu'on avoit exigé d'eux, peut-être pour sçavoir à qui s'en prendre, lorsqu'il se rencontroit dans le commerce quelque piece qui n'étoit pas de poids. S'ils se trouvoient convaincus de prévarication, ils étoient punis comme les faux monnoyeurs, & condamnés à perdre la main.

Diplom. p. 163, 164.

Edict. Pist. Art. 13.

Origine du droit de seigneuriage sur les monnoies.

Le droit de seigneuriage qu'on leve aujourd'hui sur les monnoies, étoit absolument inconnu aux anciens. C'étoit toujours l'Etat qui payoit les frais de leur fabrication. Si on donnoit une livre d'or fin, on recevoit soixante-douze sous d'or fin, qui pesoient précisément une livre. Ainsi l'or en masse, ou en monnoie, étoit de la même valeur. Il seroit difficile de fixer l'époque de ce droit onéreux aux peuples. Le

plus ancien monument qui nous reste là-dessus, est un statut d'un parlement tenu à Verneuil sous Pepin. Ce prince ordonne qu'on ne taillera plus désormais que vingt-deux sous dans la livre d'argent, & que de ces vingt-deux pièces le monétaire en retiendra une, & rendra les autres à celui qui aura fourni l'argent. On ignore ce qui s'est pratiqué depuis le règne de saint Louis: mais on peut conjecturer de cette ordonnance, que le *monéage* étoit une imposition usitée sous la premiere race. Quelle apparence en effet, que Pepin eût osé, dans le commencement de son règne, imposer un nouveau tribut sur des peuples qui venoient de lui donner une couronne? Nous verrons dans la suite comment ce droit fut poussé si loin, que le peuple, pour engager le roi à y renoncer, consentit qu'il imposât les tailles & les aides: ce qui lui fut accordé.

ANN. 868. *Capon.* 27.

La mort de Lothaire avoit été précédée de celle de Charles son frere, roi d'Aquitaine. Tous deux moururent sans postérité. La succession du cadet avoit été partagée à l'amiable: celle de l'aîné, en réveillant l'ambition de ses oncles, fut un nouveau

ANN. 869. Partage du royaume de Lothaire.

sujet de discorde dans la famille royale. Elle appartenoit incontestablement à l'empereur Louis : l'assemblée de Mersen l'avoit ainsi décidé : mais l'ambition ne connoît ni le droit d'autrui, ni la foi des traités. Le légitime héritier étoit occupé à repousser les Sarasins, qui menaçoient d'envahir l'Italie : Louis le Germanique & Charles le Chauve profiterent de la circonstance, pour s'emparer d'un royaume, que cet éloignement sembloit livrer à leur discrétion. Le premier eût Cologne, Trèves, Utrecht, Morbel, Strasbourg, Basle, Metz, Luxeu, Aix-la-Chapelle, un grand nombre d'autres lieux particuliers, & les deux tiers de la Frise ou Hollande. Le second eut Lyon, Besançon, Vienne en Dauphiné, Tongres, Tulles, Verdun, Cambrai, quelque portion des Ardennes, & la troisieme partie de la Frise, avec plusieurs abayes & monasteres.

ANN. 869.

Capitul. Carol. Calv. titul. de divisione regni Lothar.

Ce fut inutilement que le pape Adrien mit tout en œuvre pour faire échouer ou révoquer ce partage. Envain il écrivit aux deux princes, menaçant de les séparer de l'église, s'ils ne respectoient le droit incontestable d'un empereur, qui rendoit de si

ANN. 870.

Nouvelles entreprises des papes.

grands ſervices à la religion. Envain il défendit, ſous peine d'excommunication, aux évêques & aux ſeigneurs de France de prendre aucune part à cette affaire. On mépriſa ſes remontrances, ſes menaces & ſes foudres. Hincmar, chargé de répondre au nom de tous, s'acquita de cette commiſſion avec autant de force que de dignité. Il lui repréſente qu'inutilement voudroit-il étendre la puiſſance de lier & de délier juſque ſur les couronnes; que les royaumes ne dépendent que de Dieu; qu'excommunier un roi de France, ſeroit une choſe nouvelle, inouïe, monſtrueuſe, qui n'eſt jamais tombée dans la penſée d'aucun de ſes prédéceſſeurs, qui juſqu'à Nicolas I, ont toujours écrit aux princes François avec tout le reſpect qui convient. Il lui fait ſentir qu'on eſt peu diſpoſé en France à recevoir des maîtres de ſa main; que le roi eſt fortement réſolu à ſoutenir ſes prétentions, perſuadé que des anathêmes lancés contre toute raiſon & pour un ſujet purement politique, ne peuvent priver du droit à la vie éternelle; que toute la nation eſt dans les mêmes ſentimens, toujours prête à lui rendre pour le ſpirituel

ANN. 870.

Apud. Hincmar. l. 2. epiſt. 12.

l'obéissance qui lui est due, toujours
ANN. 870. attentive à résister à ses entreprises, lorsqu'il voudra être pape & roi tout ensemble.

Ces remontrances dictées par la
ANN. 871. raison, étoient conformes aux plus saines maximes de la religion : elles ne firent cependant aucune impression sur l'esprit d'Adrien. Il osa se déclarer contre Charles le Chauve en faveur de Carloman son fils, qui, quoique diacre, s'étoit mis à la tête d'une troupe de brigands, pillant, saccageant, désolant tout le pays d'entre la Meuse & la Seine. Le roi n'ayant pu le réduire, ni l'arêter, s'adressa aux évêques, qui l'excommunierent. Le pape lui en écrivit d'un style qui marque bien le vif ressentiment qu'il avoit conçu de n'avoir pas été écouté sur la succession du royaume de Loraine. Il le traite d'injuste, d'avare, de ravisseur, de parjure, d'impie, de pere dénaturé, plus cruel que les bêtes féroces, & digne de l'anathême. Hincmar, évêque de Laon, n'avoit pas voulu souscrire à la condamnation de Carloman : ce qui donna lieu de croire qu'il étoit d'intelligence avec ce prince rebelle. Il avoit d'ailleurs ex-

Annal. Bertin.

Adrian. epist. 29.

Annal. Bert.

communié un seigneur qui possédoit quelques terres de son église, que le roi lui avoit données à titre de bénéfice. Celui-ci eut recours au métropolitain, qui annulla la sentence. C'étoit Hincmar archevêque de Rheims, oncle du fougueux prélat. Car quel autre nom donner à un évêque qui poussa l'emportement jusqu'à lancer le foudre ecclésiastique sur le roi même ? L'opiniâtre neveu en apela au pape, qui reçut son apel. C'étoit, dit Pasquier, *une chose insolente, nouvelle, contraire aux anciens décrets de l'église Gallicane, qui ne veulent pas que les causes outrepassent les limites du royaume où elles ont été encommencées.* C'est pourquoi le concile assemblé à Douzi, déclara l'apellation *non-recevable, nulle :* l'évêque de Laon y fut jugé, condamné, déposé. Adrien outré qu'on ménageât si peu son autorité, s'en plaignit amérement au roi, *lui enjoignant par puissance Apostolique* d'envoyer les parties à Rome, pour y être jugées. Ce nouveau bref n'eut d'autre effet que de lui atirer une réponse peu conforme à ses prétentions. Charles lui déclara que les rois de France, souverains sur leurs terres, ne s'avili-

ANN. 871.

Schedul. Hincmar. Rhen in Concil. Duziac.

Recherche de la France l. 3. ch. 12. p. 209.

Concil. Duzic. part. 4. c. 9. & 10.

Annal. Bertin. & Fuld.

roient jamais jusqu'à se regarder com-
ANN. 871. me les lieutenans des papes, *l'exhortant pour conclusion*, continue toujours le même auteur, *qu'il eût à l'avenir à se départir de lettres de telle substance envers lui & ses prélats, afin qu'ils n'eussent occasion de l'éconduire.* Cette fermeté étonna le saint pere : il s'adoucit, écrivit des lettres pleines de louanges, fit des excuses, & confirma la déposition du séditieux évêque de
Adrian. epist. 34. Laon. Carloman fut abandonné. Une nouvelle révolte lui fit crever les yeux. Il trouva cependant encore le moyen de s'échaper, & se retira en Germanie, où il mourut peu de temps après dans l'abaye d'Epernac, que son oncle lui avoit donnée pour son entretien.

Les affaires d'Italie étoient dans un
ANN. 872. état à faire craindre quelque grand
73, 74. changement. L'empereur ne man-
Brigues pour l'empire. quoit ni de courage, ni de résolution : il venoit d'en donner d'éclatantes preuves par la prise de Bari sur les Sarasins, après quatre ans de siege & de blocus. Mais soit parce qu'il manquoit de cette fermeté si nécessaire aux rois pour contenir leurs sujets dans le devoir, soit parce qu'il n'avoit point d'enfans mâles, il étoit peu

reſpecté des ſeigneurs de ſa domination. C'étoit d'ailleurs un prince d'une très foible ſanté. Celle de Louis le Germanique, qui comme l'aîné de la famille royale devoit naturellement lui ſuccéder à l'empire, devenoit de jour en jour plus chancelante. Il avoit trois fils, Carloman, Louis & Charles, qui partageant ſon royaume ne pouvoient qu'en affoiblir la puiſſance. Rome cependant avoit beſoin d'une forte protection contre les Sarafins & les Grecs, qui la menaçoient de tous côtés. Cette conſidération lui fit jetter les yeux ſur Charles le Chauve, qui n'avoit pour héritier de ſes Etats que le ſeul Louis, ſurnommé le Begue. Tel fut le véritable motif du changement ſi ſubit d'Adrien. La crainte y eut auſſi quelque part. Il avoit des neveux qu'il aimoit: il aprehendoit pour eux le reſſentiment d'un prince qu'il avoit vivement offenſé par ſes manieres hautaines: il lui écrivit du ſtile le plus reſpectueux pour le prier de les honorer de ſes bontés: il lui promettoit de ne jamais ſe départir de ſes intérêts: il lui juroit qu'au cas que l'empereur vînt à mourir, il n'épargneroit rien pour lui faire

ANN. 874.

Ibid.

tomber l'empire & le royaume d'Italie. On ignore quelle fut la réponſe du monarque : la mort du pape qui arriva ſur ces entrefaites, interrompit la négociation. Elle fut bientôt renouée par le même principe d'intérêt & d'ambition. Jean VIII, qui fut mis en poſſeſſion du pontificat, entra dans toutes les vues de ſon prédéceſſeur. Charles lui envoya Anſégiſe, archevêque de Sens, pour s'aſſurer de ſon ſuffrage, qui devoit être d'un très grand poids en cette occaſion ; & les meſures furent priſes ſi à propos, qu'il n'y eut preſque plus lieu de douter du ſuccès.

ANN. 874.

Chron. S. Vinc. de Vulturno. t. 3. Ducheſne.

ANN. 875.

Charles eſt couronné empereur.

Tel étoit l'état des choſes, lorſque l'empereur Louis II, mourut d'une maladie de langueur. On tranſporta ſon corps à Milan, où il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Ambroiſe. Charles aprit cette nouvelle à Douzi-les-Prés, maiſon de plaiſance vers Mouzon & Sédan. Il raſſemble auſſi-tôt ſes troupes qu'il joint à Langres, prend ſa route par ſaint Maurice ſur le Rhône au-deſſus de Genève, & pénètre en Italie par le Mont Cénis, où une grande partie des ſeigneurs du pays vient ſe ranger ſous ſes drapeaux.

Annal. Bertin. & Fuld.

Le roi de Germanie, étonné de cette diligence, envoie auſſi une armée ſous la conduite du prince Charles ſon fils: mais trop foible pour réſiſter à celle du monarque François, elle eſt d'abord batue, enſuite repouſſée au-delà des Alpes. Carloman y rentre avec de nouvelles troupes, force les paſſages, & réduit ſon oncle à recourir à la négociation, qu'il entendoit mieux que la guerre. Charles lui fit propoſer une entrevue qui fut acceptée. Amitié, careſſes, généroſité, tout fut inutilement employé pour corompre le jeune prince: il demeura inviolablement fidèle à ſon devoir. Mais aſſez ferme pour rejetter d'indignes propoſitions, il n'eut pas aſſez de pénétration pour découvrir le piège caché ſous quelques autres, qu'on ne lui faiſoit que pour le tromper. On feignit de conſentir à un partage à l'amiable: on promit de ſortir d'Italie, à condition qu'on en retireroit auſſi les troupes Allemandes. On fit plus: pour calmer tous ſes doutes, on prodigua les plus riches préſents & les ſerments les plus ſacrés. Le crédule Carloman, ſur ces aſſurances dont il auroit dû ſe défier, repaſſa les Monts, ANN. 875.

& reprit le chemin de la Baviere.

ANN. 875. Les mouvements que Charles fit pour se retirer, n'étoient pas plus sinceres que ses promesses. Délivré du seul obstacle qui s'opposoit à sa grandeur, il marcha droit à Rome, où il trouva tout disposé à lui donner la couronne impériale. On choisit le jour de Noël pour la cérémonie de son sacre. Elle se fit dans l'église de S. Pierre avec tous les applaudissements qu'il pouvoit souhaiter. Reginon, les Annales de Metz & de Fulde assurent qu'il acheta chérement cet honneur. Le Continuateur d'Eutrope ajoute que pour prix de son couronnement, il abandonna aux papes la souveraineté que Charlemagne s'étoit réservée sur les provinces qu'il avoit cédées à l'église Romaine; qu'il renonça au droit de présidence à l'élection des souverains pontifes, enfin qu'il les affranchit du serment de fidélité. Mais le silence de tous nos historiens, celui même de Jean VIII, dont les lettres n'annoncent rien de semblable, forme un préjugé bien fondé contre l'écrivain Lombard. Une chose est ici certaine, c'est que le saint pere, profitant de la circonstance, donna l'empire en souverain; &

Eutrop. presbyt. Longobar.

que Charles le reçut en vaſſal. *Nous l'avons jugé digne du ſceptre impérial*, dit le pape, *nous l'avons élevé à la dignité & à la puiſſance de l'Empire, & nous l'avons décoré du titre d'Auguſte.* Telle eſt la véritable époque de l'autorité que les pontifes Romains ſe ſont enſuite attribué dans l'élection des empereurs. ANN. 875. *Apud Labbeum. t. IX. p. 295.*

Prétentions des papes ſur l'élection des empereurs.

Cette prétention juſque-là étoit ſans exemple. Charlemagne, proclamé empereur par le pape Léon III, n'avoit pas cru recevoir un titre qui ajoutât quelque choſe à ſa puiſſance, à ſes droits ou à ſa gloire. Lorſqu'il aſſocia ſon fils à l'empire, il lui ordonna d'aller prendre le diadême ſur l'autel, & de s'en ceindre lui-même le front: preuve non équivoque qu'il ne croyoit le tenir que de Dieu. Louis le Débonnaire mourut dans les mêmes principes. Il jugea que pour aſſurer le trône impérial à Lothaire, il ſuffiſoit de lui envoyer ſa principale couronne, ſon épée, & ſon ſceptre enrichi d'or & de pierreries. Cette diſpoſition en effet, ſans autre inauguration, le fit reconnoître univerſellement empereur. Louis II, fils & ſucceſſeur de Lothaire, ne reçut d'au- *Vita Ludov. Pii.*

tre onction que celle de roi de Lom-
ANN. 875. bardie : il fut cependant généralement déclaré Céſar & Auguſte. Ce qui démontre qu'alors on n'eſtimoit pas cette conſécration plus néceſſaire que le conſentement du pape pour l'élection d'un empereur.

Le ſiècle de Charles vit naître un nouvel ordre de choſes. L'or & l'argent qu'il prodigua pour acheter le ſuffrage de Rome, fit croire au pape, qu'il donnoit la couronne même. Le foible prince conſentit que le pontife déclarât qu'il le nommoit empereur. Il ſouffrit même que le concile de Pavie, où il s'étoit rendu pour ſe faire couronner roi de Lombardie, ſe glorifiât de l'avoir élu. Il fit plus encore : il permit que ſes propres ſujets au ſynode de Pontyon ſe ſerviſſent, pour aprouver ſon élection, de ces termes ſi peu favorables au droit d'hérédité, *Nous qui ſommes aſſemblés de la France, de la Bourgogne, de l'Aquitaine, de la Septimanie, de la Neuſtrie & de la Provence, l'éliſons & le confirmons d'un commun conſentement* On eſt ſurpris de trouver tant de foibleſſe dans un monarque, qui venoit de faire paroître tant de fermeté dans l'affaire

Apud. Labbeum loco cit. t. II. Concil. Gal.

Concil. Pontiniac. t. 8. concil.

d'Hincmar évêque de Laon. C'eſt, dit Paſquier, que *l'ambition, meurtriere de tous les Etats, n'hébergeoit lors dans ſon cerveau, & que l'occaſion ne lui avoit encore ſuggéré ces dangereuſes pratiques, auxquelles la famille des Martels doit principalement ſa ruine.* Il avoit trahi tous les droits de l'empire pour obtenir le titre d'Auguſte : il ſacrifia ſon indépendance pour complaire à ſon prétendu bienfaiteur. L'habile pontife trouva le ſecret de lui perſuader que le meilleur moyen de contenir les évêques & les ſeigneurs, étoit d'avoir toujours auprès de lui un vicaire du ſaint ſiege, qui jugeât les grandes affaires. Charles le crut, & Anſégiſe archevêque de Sens fut nommé à cette importante dignité. *Mais alors*, c'eſt toujours Paſquier qui parle, *cette ancienne vertu & liberté de notre égliſe Gallicane n'étoient encore du tout éteintes dans les prélats François.* Ils s'opoſerent fortement à cette entrepriſe, comme contraire aux anciens décrets. Envain l'empereur, pour les réduire, ſe fit voir dans leur aſſemblée aſſis ſur ſon trône, & vêtu à la grecque, c'eſt-à-dire, d'une dalmatique qui lui pendoit juſqu'aux

ANN. 875. *Recherches de la France l. 3. ch. 12. p. 209.*

Ibid. p. 210.

talons, avec une maniere d'écharpe
ANN. 875. qui traînoit jusqu'à terre, la tête enveloppée d'une espèce du turban, surmonté d'un riche diadême. Cet habillement qui flattoit sa vanité, loin de le rendre plus vénérable, déplut aux seigneurs qui l'accompagnoient : ni sa présence, ni celle de Richilde qui parut aussi au concile avec tous les ornements des impératrices grecques, ne firent aucune impression sur les esprits. Les évêques persistèrent dans leur refus, & les choses en demeurerent-là.

Annal. Bertin. & Fuld.

ANN. 876. Charles, au comble de ses vœux, se hâta de repasser en France, où sa présence devenoit nécessaire. Louis le Germanique, à la tête d'une armée de Saxons, de Thuringiens & de François orientaux, s'étoit avancé jusque dans la Champagne, portant partout le fer & la flamme. Mais il ne poussa pas plus loin qu'Attigni : la nouvelle du retour de l'empereur lui fit regagner promptement la Germanie. Cette retraite cependant ne rassuroit point le nouveau César : il eut recours à la négociation. Déja les deux légats du pape étoient en chemin par ses ordres, pour traiter de la paix

Mort de Louis le Germanique.

Ibidem.

avec la cour de Baviere, lorsqu'ils apprirent qu'elle venoit de perdre un monarque qui méritoit tous ses regrets par son courage, par sa sagesse, par sa modération, par sa piété, par toutes les qualités enfin, qui distinguent les particuliers & les rois. Cet évènement imprévu changea toute la face des affaires. Le prince Allemand laissoit trois fils. Carloman eut la Baviere, la Bohême, la Carinthie, l'Esclavonie, l'Autriche, & une partie de la Hongrie. Louis eut la Franconie, la Saxe, la Frise, la Thuringe, la basse Loraine, Cologne & quelques autres villes sur le Rhin. Charles, surnommé le Gros ou le Gras, eut l'Allemagne, c'est-à-dire, tout le pays qui s'étend depuis le Mein jusqu'aux Alpes, avec plusieurs villes que l'histoire ne nomme point. Ce partage avoit été fait avec tant de prudence & d'équité par le feu roi, qu'il n'y eut aucune contestation entre les trois freres. Mais l'esprit inquiet d'un oncle insatiable de grandeur troubla la tranquilité des neveux.

ANN. 176.

Monach. Sangall. l. 6, c. 16 & 16.

Annal. Metens.

L'empereur, dont l'ambition croissoit avec la puissance, n'eut pas plutôt apris cette mort, que rassemblant ses

Charles est battu par Louis de Germanie.

troupes, il s'avança jusqu'à Cologne, pour reprendre ce qu'il avoit cédé dans le dernier partage du royaume de Loraine. Envain Louis de Germanie, que cette expédition regardoit en premier, lui envoie représenter l'étonnement où est toute la France, de voir un oncle acharné à la perte d'un neveu, contre la foi des traités confirmés par les serments les plus sacrés : envain il le rappelle aux sentiments de la nature, de l'équité, & de la religion : envain l'archevêque de Cologne ose le menacer de la colere du ciel, juste vengeur de l'injustice & du parjure ; l'ambitieux monarque ne veut écouter aucune proposition. Le combat s'engage au bourg de Megen. La victoire enfin couronne le bon droit, & la valeur l'emporte sur le nombre. Les François sont enfoncés, leur camp, leur bagage, les équipages même de l'empereur pris & pillés. Charles obligé de prendre la fuite, arrive presque seul au monastere de saint Lambert sur la Meuse, où la crainte ne lui permet pas de faire un long séjour. Bientôt il en part pour se rendre à Saunouci, maison royale près de Laon. Ce fut-là

ANN. 876.

Annal. Bertin. Fuld. & Metens.

qu'il convoqua un parlement pour le quinzieme jour d'après la saint Martin, afin d'y délibérer sur la situation présente des affaires. ANN. 876

Elle étoit des plus tristes. Une grande armée taillée en pieces, l'union très-étroite des enfants de Louis le Germanique, Rouen saccagé par les Normands, l'Italie ravagée par les Sarasins, que l'on soupçonnoit être soutenus par le duc de Bénévent & par les Grecs, les pressantes sollicitations du pape, qui ne parloit plus en maître qui donne des couronnes, mais en client, qui *prie les genoux en terre & la tête inclinée, comme s'il étoit en la présence du souverain son protecteur*, le peu de fonds qu'on devoit faire sur la fidélité de plusieurs seigneurs, tout demandoit ici de puissantes ressources, là de prompts secours, ailleurs des ménagements & des précautions sans nombre. L'empereur avoit trop d'obligation au saint pere, pour lui refuser l'assistance qu'il réclamoit : il fut donc résolu qu'il se rendroit incessament à Rome. Mais avant de partir il tint une assemblée à Chiersi-sur-Oise, dont le sujet principal fut la sûreté du royaume pendant son ab-

ANN. 877. Il tient un parlement à Chiersi-sur-Oise.

Joan. Epist. 32.

Capit. Carol. Calv. t. II. Duchesne p. 469.

fence. Il y proposa trente-trois articles, ANN. 877. monuments authentiques, & de la foiblesse du monarque, & de l'autorité des seigneurs.

Acta conventus Carisiaci in Capitul. Carol. Calvi.

On y voit des impositions levées pour acheter la retraite des Normands. Chaque maison de seigneur, c'est-à-dire, d'évêque, d'abbé, de comte ou de vassal du roi, devoit payer un sou ; celle d'une personne libre huit deniers ; celle d'un cerf quatre : ce qui montoit pour tout le pays d'endeça de la Loire à cinq mille livres d'argent pesant, c'est-à-dire à trois cent soixante-sept mille cinq cents livres de la monnoie d'aujourd'hui. On ignore quelle fut la contribution de l'autre partie du royaume : tout ce qu'on sçait, c'est qu'elle eut une peine extrême à y satisfaire. Les autres articles arrêtés dans ce fameux parlement, n'offrent rien de plus glorieux à la mémoire de Charles. On y découvre un prince, qui veut à la vérité confirmer les biens & les privileges des églises, affermir la couronne sur la tête de son fils, conserver à l'impératrice sa femme, & aux princesses ses filles, les terres qu'il leur a données en propre ou à titre de bénéfice ; qui défend

fend d'uſer de violence pour obliger une de ſes petites-filles à prendre le voile de religieuſe ; qui ordonne de tenir des troupes toujours prêtes, pour s'opoſer aux entrepriſes de ſes neveux ; qui preſcrit la maniere de diſpoſer des prélatures & des gouvernements qui vaqueront pendant ſon abſence : mais tout cela d'un ton ſi foible & ſi ménagé, qu'il marque plus de crainte que d'autorité. C'eſt plutôt une requête qu'une ordonnance. Les ſeigneurs conſentent à tout : ils veulent bien reconnoître ſon fils pour leur roi, mais à condition qu'il leur conſervera ce que les capitulaires de l'empereur même accordent à leur rang & à leur perſonne. Charles, pour les attacher plus fortement à ſes intérêts, ordonne par le dixieme article, que ſi, après ſa mort, quelqu'un de ſes fidèles veut renoncer au monde, il poura laiſſer tous ſes emplois à ſon fils ou à celui de ſes parents qu'il voudra. C'étoit établir une eſpece d'hérédité dans les charges : imprudente conceſſion, qui lui ôtoit le moyen le plus ſûr de contenir ſes vaſſaux. On peut la regarder comme l'époque de ces grands fiefs, qui en partageant la fou-

ANN. 877.

veraine autorité, l'ont presque anéan-
ANN. 877. tie. Il a falu bien des siècles pour remettre les choses dans l'état où nous les voyons aujourd'hui.

Charles part pour l'Italie.

L'empereur, après ces précautions, partit pour l'Italie, à la tête d'un petit corps de troupes. Le duc Boson, l'abé Hugues, le comte d'Auvergne, & le marquis de Septimanie avoient ordre de le suivre avec le gros de l'armée. Mais soit zèle pour la patrie, que leur éloignement laissoit en proie aux incursions des Normands & des Germains, soit intérêt particulier, comme la conduite de Boson donna par la suite lieu de le croire, ils ne firent aucun mouvement pour obéir. Charles cependant étoit arivé à Verceil, où le pape vint au-devant de lui. Déja rendus à Pavie, ils s'occupoient à régler la maniere dont on feroit la guerre aux Sarasins, lorsqu'ils aprirent que Carloman roi de Baviere venoit fondre sur la Lombardie avec une armée nombreuse. Effrayés de cette nouvelle, ils se hâtèrent de passer le Pô, & de gagner Tortone, où ils attendirent inutilement les troupes Françoises. Ce qui augmenta tellement leur frayeur, qu'ils

Annal. Bertin. Fuld. & Metens.

s'enfuirent honteusement, l'un à Rome, l'autre vers Maurienne. Une circonstance bisare & digne de remarque, c'est que dans le même temps que l'empereur se sauvoit en France, Carloman, sur un faux bruit que ce prince venoit à sa rencontre, se retiroit lui-même en Baviere avec la plus grande précipitation. ANN. 877 *Annal. Bertin.*

La honte, la fatigue & les inquiétudes fraperent tellement l'empereur, qu'elles lui donnerent une fievre violente, dont il mourut au village de Brios, dans une chaumiere de payſan, la seconde année de son empire, la trente-huitieme de son règne, la cinquante-quatrieme année de son âge. On assure qu'un médecin Juif, nommé Sédécias, qui avoit toute sa confiance, l'empoisonna par une poudre qu'il lui fit prendre comme un excellent fébrifuge. On ignore & le motif, & le suplice d'un si détestable parricide. On embauma son corps dans le dessein de le transporter à Saint Denis, où il avoit demandé d'être inhumé : mais l'odeur insuportable qui en sortoit obligea de l'enterrer à Nantua, monastere du diocèse de Lyon dans la Bresse. Ce ne fut que Sa mort. *Ibidem.*

quelques années après, que ſes os fu
ANN. 877. rent transférés dans l'égliſe du bien
Annal. Mé- heureux Apôtre de la France. On cor
tens. vient néanmoins que le magnifiqu
tombeau érigé ſous ſon nom au mi
lieu du chœur, n'eſt point de ce temp
là. Il avoit eu d'Ermentrude, Louis
qui lui ſuccéda, Charles, qui mourut
roi d'Aquitaine, Carloman, qu'il f
aveugler, Lothaire, Drogon & Pepi
qui moururent jeunes, Judith qui fi
femme ſucceſſivement de deux ro
d'Angleterre, enſuite de Baudoui
comte de Flandre, Rothilde & Erme
trude, toutes deux abeſſes, l'une d
Chelles & de notre-Dame de Soiſſon
l'autre d'Aſnon ſur la Scarpe. Il n'e
de Richilde ſœur de Boſon, que Lou
& Charles qui moururent auſſi-t
après leur batême.

Ce fut un prince toujours remuan
Son caractere. inquiet, dominé par une ambiti
déréglée, qui lui faiſoit enfreinc
toutes les loix : *Homme de peu d'effe*
dit Paſquier, qui eut peu de vertu
beaucoup de défauts. Haï de ſes p
ples, qu'il ſurchargeoit d'impôts : n
priſé des grands, qu'il ne ſçavoit
récompenſer, ni punir à propos : t
jours occupé de projets d'acquiſitio

qui, en agrandiſſant ſes Etats, ne ren- ANN. 877.
dirent pas ſes peuples plus heureux.
Les gens de lettres l'ont fort loué, parce qu'il leur faiſoit du bien, & qu'à l'imitation de ſon aïeul Charlemagne, il les attiroit en France de toutes les parties de l'Europe, leur donnoit des penſions, & les logeoit même dans ſon palais. Mais la France, qu'il abandonnoit à la fureur des Normands, ne vit jamais en lui, qu'un monarque moins brave qu'artificieux, plus entreprenant que capable de ſoutenir ſes entrepriſes, auſſi foible que vain. Il fut le plus puiſſant de tous les enfants de Louis le Débonnaire: il auroit pu être le reſtaurateur de ſa famille affoiblie par des partages ſans nombre: il en fut le deſtructeur. Son règne, qui fut celui des évêques, eſt l'époque de la décadence de la maiſon Carlovingienne. Les ſavants qu'il combloit de ſes bienfaits, lui ont donné le nom de Grand: la poſtérité, plus équitable, ne lui a laiſſé que celui de Chauve, parce qu'il l'étoit en effet. Le concile de Savonieres le qualifie de roi très chrétien. Déja les papes avoient donné ce titre à Pepin: ce ne

fut que dans la perſonne de Louis XI, qu'il devint la qualification propre de nos rois.

ANN. 877.

Le Landi, & l'hiſtoire de la papeſſe Jeanne.

Ce fut lui qui transféra à ſaint Denis la fameuſe foire du Landi, que Charlemagne avoit établie à Aix-la-Chapelle. On l'apeloit l'*Indict* ou l'*Indit*, parce que tous les ans on indiquoit un jour, où l'on montroit aux curieux les reliques de la chapelle impériale : ce qui ne ſe pratiquoit que dans le temps de cette foire. Tranſportée à ſaint Denis, elle conſerva ce nom d'*Indit*, & par corruption *Landi*, peut-être par la même raiſon. C'eſt auſſi ſous ſon règne, que l'on place l'hiſtoire de la papeſſe Jeanne. C'étoit, dit-on, une femme d'un grand eſprit, qui eut toujours un ſoin extrême de cacher ſon ſexe. Elle fit de ſi grands progrès dans les ſciences qu'elle étudia dans la célèbre ville d'Athènes, qu'après avoir paſſé par tous les degrés eccléſiaſtiques, elle fut élevée au ſouverain pontificat. La libertinage enfin trahit ſon ſecret. Elle devint groſſe, & au grand ſcandale de toute l'égliſe, accoucha dans une proceſſion ſolennelle. Cette fable n'a d'autre fondement, qu'une imagi

nation folle & déréglée. Elle offre quelque chose de si absurde, qu'elle ne trouve aujourd'hui ni contradicteurs, ni défenseurs. ANN. 877.

LOUIS II.

Surnommé le Bégue.

LOUIS étoit à Orville, maison de plaisance entre Amiens & Arras, lorsqu'il apprit la mort de l'empereur son pere. Il se rendit aussi-tôt à Compiègne, où il convoqua les évêques & les seigneurs, pour se faire reconnoître roi. Quoique son droit fût incontestable, il crut ne devoir rien épargner pour les mettre dans ses intérêts : il leur accorda tout ce qu'ils lui demanderent. Gauzelin eut l'abaye de saint Denis, dont Charles le Chauve avoit joui jusqu'à sa mort, & Conrad eut le comté de Paris. L'impératrice cependant, à qui son mari avoit remis l'épée de saint Pierre, la couronne, le sceptre, & le manteau royal, revenoit d'Italie & marchoit à grandes journées, pour aporter au nouveau roi l'acte qui le déclaroit successeur au trône. Elle étoit accompagnée de

Louis est reconnu roi.

Annal. Bertin.

ANN. 877.

beaucoup de seigneurs, qui aprenant les grandes distributions qu'on avoit faites, voulurent aussi y avoir part: on n'osa les refuser. Ainsi tous les esprits étant réunis, le jeune prince fut proclamé, sacré, & couronné roi d'un consentement unanime. Tous lui prêterent serment de fidélité, & lui-même jura de conserver leurs privileges, & de ne manquer à rien de ce qu'il leur avoit promis.

Consecrat. Ludov. II. t. 2. Duchesne.

Intrigues de la nouvelle cour.

Toutes les circonstances de cet accommodement contribuerent à faire naître d'étranges soupçons. Les grands du royaume refusent de marcher au secours de leur souverain : l'empereur en même temps est empoisonné : l'impératrice aussi-tôt rentre en France. Alors ces mêmes seigneurs, qui ont conspiré contre le mari, volent au-devant de la femme : elle leur fait obtenir tout ce qu'ils desirent : elle ne témoigne aucun empressement pour tirer vengeance de la mort de son époux : on n'ose faire aucune recherche sur le crime du perfide Sédécias. Tout annonce un horrible mystere d'iniquité ; tout prouve que les vassaux de Louis, trop puissants pour être inquiétés, ne lui avoient laissé

qu'une ombre d'autorité. Boſon frere de l'impératrice Richilde, duc ou viceroi d'Italie, comte ou gouverneur de Provence, étoit le plus conſidérable de tous. Il avoit eu de grands emplois ſous le règne précédent. Lorſque Charles fut couronné roi de Lombardie, il en fut fait gouverneur avec pouvoir d'en choiſir tous les comtes. Bientôt il abuſa de ſon autorité : il eut l'inſolence d'enlever Hermengarde, fille de l'empereur Louis ; & cette fiere princeſſe, deſtinée à porter une couronne, ne dédaigna pas de l'épouſer. Il étoit beau-frere de l'empereur : on lui pardonna une action qui méritoit la mort : les noces furent célébrées à Pontyon avec une magnificence royale. Une ſi auguſte aliance, ſoutenue par d'immenſes richeſſes, le faiſoit aſpirer à tout. C'étoit le ſeigneur de France de la plus aimable figure : ſes manieres inſinuantes lui gagnoient tous les cœurs : le pape même, qui avoit beſoin de lui, paroiſſoit diſpoſé à lui accorder les plus grands honneurs. Frere d'une impératrice, gendre d'un empereur, enſuite beau-pere d'un roi, il oſa enfin porter ſes vûes juſque ſur le trône.

ANN. 877.

Annal. Fuld.

ANN. 878. L'Italie cependant étoit preſque ſans maître. La plupart des ſeigneurs avoient reconnu Carloman roi de Baviere : mais lorſque ce prince étoit en chemin pour aller recevoir leurs hommages, il fut frapé d'apoplexie & contraint de s'arrêter au milieu de ſa courſe. Le pape Jean n'avoit ni aſſez de forces pour s'oppoſer aux ravages des Saraſins, ni aſſez d'autorité pour contenir l'ambition des grands. Il s'accommoda avec les premiers, moyennant cinq mille pieces d'argent qu'il promit de leur payer tous les ans. Il eſſaya enſuite, mais inutilement, de gagner Lambert duc de Spolete, qui ſoutenu d'Albert marquis de Toſcane, portoit ſes prétentions juſqu'à l'empire. Le duc ne devoit pas eſpérer de l'emporter à force ouverte ſur un concurrent tel que le roi de Baviere; c'eſt pourquoi il eut recours à l'artifice. Il ſavoit que le pape tout dévoué au roi de France, ne vouloit ni de lui, ni de ſon rival. Il aſſembla promptement une armée, compoſée en grande partie de ſéditieux qui avoient été chaſſés de Rome; & ſous prétexte de faire reconnoître Carloman empereur, il marcha droit à la

Etat des affaires d'Italie.

Varia epiſt. Joan papæ.

capitale de l'empire, où il commit d'horribles désordres. Le pape même fut arrêté & très étroitement gardé : violence qui ne servit qu'à faire éclater davantage sa constance & sa fermeté. Le duc désespéré de cette inflexibilité, se vit enfin forcé d'agir conformément au dessein qu'il n'avoit eu jusqu'alors qu'en apparence : il exigea au nom de Carloman le serment de fidélité des seigneurs Romains, & se retira pour achever de lui soumettre le royaume de Lombardie. ANN. 878. *Chron. Casanense.*

Le pape, délivré d'un si dangereux ennemi, donna ses ordres pour transporter le trésor de saint Pierre à saint Jean-de-Latran, fit couvrir l'autel d'un cilice, fermer toutes les portes de l'église, cesser l'office divin, & renvoyer les pélerins : ce qui étoit un grand scandale. Il publia ensuite un manifeste où il décrit fort au long les cruautés exercées par Lambert sur sa personne & sur les sujets de l'Etat ecclésiastique : cruautés qui l'obligeoient à passer en France, pour en réunir les rois & demander leur protection. Il écrivit aussi à Louis le Begue, pour le prier d'avoir pitié de ses larmes, & des malheurs qui affligeoient la sainte Le pape passe en France & tient un concile à Troyes. *Joan. epist.* 84, 85, 87, 89.

ANN. 878. église. Il le nommoit son conseiller, secret, comme l'avoit été l'empereur son pere, & lui déclaroit qu'en cette qualité il pouvoit indiquer un concile à Troies, où il se rendroit incessamment. Il y ariva en effet, accompagné de Boson & de la princesse sa femme, qui lui avoient rendu à Arles tous les honneurs qu'on peut rendre à un homme dont on attend une couronne. Aussi témoigne-t-il dans une de ses lettres, que ce sont les deux personnes *dont il espere le plus de consolation, & qu'il a le plus d'envie d'élever aux plus hautes dignités* : paroles imprudentes que l'évènement peut faire soupçonner d'un coupable complot. Quoi qu'il en soit, il ne trouva à Troies, ni les rois de Germanie, ni leurs prélats, ni même Louis le Begue, qui étoit demeuré malade à Tours. Il ne laissa pas d'ouvrir le concile, où il parla comme s'il eût présidé à une assemblée universelle de tout le monde chrétien. *Rois & peuples*, dit-il, *princes & juges de la terre, & vous tous mes sacrés confreres, pontifes de l'église de Jésus-Christ, pleurez avec moi, pleurez avec le siege apostolique les outrages faits à la ville de*

Ejusd. Epist. 25.

Annal. Bert.

Epist. 30. Duchesne. t. 3. p. 827.

Concil. Gall. tom. 3.

Rome & à l'égliſe du prince des apôtres : il n'y avoit cependant que huit archevêques & dix-huit évêques. ANN. 878.

Ce que fit ce concile.

On commença par renouveller l'anathême fulminé à Rome contre Lambert duc de Spolete, & contre Adelbert marquis de Toſcane. *C'étoit un bâton*, dit Paſquier, *dont lors & après eſcrimerent trop librement les ſupérieurs de l'égliſe, & qui fit venir par ſucceſſion de temps ces excommunications en nonchaloir, pour en uſer indifféremment, & les mettre en œuvre ſans diſcrétion.* Les évêques de France y ſouſcrivirent, mais à condition que le pape excommunieroit généralement tous ceux qui uſurpent les biens de l'égliſe : ce qui leur fut accordé. On fit enſuite divers canons, dont le premier ſur-tout eſt digne de remarque : non-ſeulement il ordonne, ſous peine d'excommunication, à toutes les puiſſances du monde, d'honorer les évêques ; mais il fait défenſes à quelque perſonne que ce ſoit, de s'aſſeoir en leur préſence, s'ils ne commandent de le faire. On alloit procéder contre Frothaire qui avoit paſſé d'une égliſe à l'autre, lorſqu'il ariva au concile avec le roi, qui avoit un peu repris ſes

Recherches de la France, l. 3. ch. 12.

Canon I.

forces. Ce prince, quoique déja couANN. 878. ronné par l'archevêque Hincmar, voulut cependant, à l'exemple de Pepin son trisaïeul, se faire sacrer de la main du pape. C'est ce qui a fait croire à quelques auteurs modernes, qu'il avoit reçu en cette occasion l'onction & la couronne impériale : c'est une erreur.

Consecrat. Ludov. II. On ne peut citer aucun acte qui le qualifie d'empereur. Celui de son sacre par Hincmar ne lui donne que le titre de roi : les lettres de Jean VIII

Variæ epist. Joan. 8. ne le nomment pas autrement : ce

Apud. Lab. tom. 9. prince lui-même, dans une charte en faveur de l'église de Nevers, datée trois jours après son second couronnement, ne prend que la qualité de roi par la miséricorde de Dieu. Enfin,

Annal. Bert. ni les Annalistes, ni les autres écrivains du temps ne l'apellent empereur. Il est donc certain qu'il n'en eut jamais, ni la dignité, ni le nom. Carloman y avoit plus de droit du chef de son pere Louis le Germanique, second fils de Louis le Débonnaire. Il auroit pu se faire proclamer par ses sujets : mais telle étoit déja la force du préjugé sur la nécessité & les avantages de l'agrément du pape, qu'il

se contenta de lui faire demander une couronne que ses aïeux ne croyoient tenir que de Dieu. L'adroit pontife ne refusoit, ni n'accordoit : il donna toujours à entendre qu'il se détermineroit en faveur de celui qui le délivreroit de la tyrannie de Lambert & de la fureur des Sarasins. Personne cependant ne se mit en devoir de le secourir. Ainsi le trône impérial demeura vacant pendant trois années, c'est-à-dire, jusqu'après la mort des deux compétiteurs. ANN. 878.

Le pape refuse de couronner Adelaïde.

Louis voulut aussi faire couronner la reine Adelaïde : mais le pape s'en défendit. Ce prince, du vivant & sans le consentement du feu empereur, avoit épousé Ansgarde, fille du comte Hardouin, dont il eut deux fils, Louis & Carloman ; forcé de la répudier, il reçut Adélaïde de la main de son pere. Le couronnement de cette princesse, dans un temps sur-tout où sa rivale vivoit encore, auroit pu passer pour une aprobation de ce second mariage, qui sembloit avoir été fait contre les règlemens de l'église. C'étoit donner atteinte aux droits des enfants du premier lit, qui prétendoient à la couronne, & qui y par-

Annal. Bert. & Metens.

vinrent en effet. D'ailleurs Boſon, dont
ANN. 878. le crédit étoit grand, s'y opoſoit fortement. Il vouloit marier une de ſes filles au prince Carloman, & s'allier par tant d'endroits à la famille royale, qu'il ne lui reſtât plus qu'un pas juſqu'au trône. Il y réuſſit, & le mariage fut célébré à Troyes le jour d'après la fin du concile. Ce duc & la princeſſe ſa femme étoient parfaitement bien dans l'eſprit du pape : ce n'eſt donc point conjecturer, c'eſt preſque avancer un fait certain, que de repréſenter la conduite du pontife comme une ſuite de leur intrigue.

Fin du concile.

On chercha cependant à adoucir la dureté de ce refus, & pour paroître entrer dans les intérêts du monarque, on ne parla plus des tranſlations de Frothaire qu'il protégeoit. On excommunia même quelques ſeigneurs rebelles qui commettoient d'horribles déſordres dans le royaume. C'étoient Hugues, fils de Lothaire roi de Lo-
Annal. Fuld. & Bertin. raine & de Valdrade ſa maîtreſſe, Bernard marquis de Septimanie, mais ſur-tout Gosfrid comte du Mans. Ce dernier, après s'être emparé de pluſieurs châteaux, conſentit enfin à les remettre entre les mains du roi, mais

à condition qu'il les lui rendroit, pour les tenir désormais à foi & hommage. ANN. 878. Traité honteux, qui annonce l'avilissement de la majesté, & la chûte prochaine de la maison Carlovingienne. Le pape présenta ensuite à l'assemblée une prétendue donation de *Idem, ibid.* l'abaye de saint Denis & de celle de saint Germain des Prés, que l'empereur Charles le Chauve avoit faite, disoit-on, à l'église de saint Pierre. Mais les évêques la rejeterent avec indignation, en disant que les rois n'étant qu'usufruitiers, ne pouvoient pas aliéner les biens de leur royaume. Le souverain pontife n'osa insister. Il termina le concile par un discours où il exhorte vivement le roi & les prélats François à lui procurer un prompt secours. Louis promit tout; & Boson que le saint pere adopta, à la priere du monarque, se chargea de le conduire à Pavie, où il avoit convoqué un concile. Lambert & Adelbert le voyant si bien accompagné, s'humilierent & firent leur paix. Alors Jean, *Epist. Joan. VIII.* soit qu'il fût bien aise d'être seul maître, soit qu'il remît l'exécution de ses desseins à un autre temps, prit le parti de renvoyer Boson & Hermengarde,

sans avoir rien fait pour leur élévation.

ANN. 878.

ANN. 879. Louis le Begue, aussi-tôt après le concile se rendit à Compiegne, où il entendit le rapport des ambassadeurs qu'il avoit envoyés en Germanie pour y traiter de la paix. La réponse fut aussi favorable qu'il pouvoit le desirer. Les deux rois convinrent d'une entrevue à Mersen, où ils conclurent un traité qui fut signé à Foron, autre maison royale entre Maëstricht & Aix-la-Chapelle. On arrêta que pour le royaume de Loraine, on s'en tiendroit fidèlement au partage qui avoit été fait entre Charles le Chauve & Louis le Germanique son frere. On régla à l'égard de la Provence, que chacun des deux rois demeureroit en possession de ce qu'il y avoit occupé. On stipula, pour ce qui regardoit l'Italie, que les choses resteroient en l'état où elles étoient, jusqu'à une autre assemblée, où les quatre souverains de la maison de Charlemagne seroient invités pour le mois de Février prochain. Mais la révolte de Bernard, marquis de Septimanie, empêcha le monarque François de s'y trouver.

Traité entre les deux rois de France & de Germanie.

Apud Goldast. tom. 3. p. 387.

Ce Seigneur, malgré l'anathême

lancé contre lui au concile de Troies, malgré la Sentence par laquelle Louis le dépouilloit de ſes gouvernements & de ſes terres, avoit des troupes ſur pied, & prétendoit ſe maintenir par la force, en poſſeſſion des places qu'il occupoit. Le roi étoit en marche pour l'aller châtier, lorſqu'il retomba à Troies dans la même maladie dont il avoit été attaqué l'année précédente. Il donna quelques ordres pour l'expédition de Bourgogne, où il envoya ſon fils aîné Louis, ſous la conduite du duc Boſon, de Bernard comte d'Auvergne, de Hugues l'Abé, de Thiéri ſon grand-chambellan, & de quelques autres ſeigneurs : enſuite il ſe fit tranſporter à Compiegne, où il mourut, non ſans quelque ſoupçon de poiſon, le Vendredi-Saint, dixieme Avril, dans la deuxieme année de ſon règne, & la trente-cinquieme de ſon âge. Il eſt enterré dans l'abaye de ſaint Corneille. Il avoit eu d'Anſegarde, Louis & Carloman : il laiſſa Adelaïde groſſe d'un fils, qui fut Charles le Simple. L'hiſtoire lui donne le ſurnom de Fainéant, non qu'il manquât de courage ; (on conjecture au contraire que ſon mérite, par la crainte

ANN. 879. Mort de Louis le Bégue.

qu'il inſpira, le fit empoiſonner, mais
ANN. 879. parce que la foibleſſe de ſa ſanté ne lui permit pas de rien entreprendre de mémorable. On regarde ſon règne qui ne fut que de dix-huit mois, comme l'époque de tant de ſeigneuries, de duchés, de comtés, qui furent poſſédés par des particuliers. Ce fut moins la faute du ſouverain, que le malheur des temps.

ANN. 879.

LOUIS III
ET
CARLOMAN.

LE roi se voyant près de mourir, chargea Odon, évêque de Beauvais, & le comte Albuin de porter la couronne, le sceptre, l'épée, & toutes les autres marques de la royauté à son fils aîné Louis, avec ordre de le faire au plutôt sacrer & couronner. La chose n'auroit souffert aucune difficulté, si le royaume n'eût été divisé par deux puissantes factions. La premiere avoit pour chef le duc Boson, Hugues l'Abé, Thiéri grand-chambellan, & Bernard comte d'Auvergne: Gauzelin abé de saint Denis, & Conrad comte de Paris étoient à la tête de la seconde. Ceux-ci, assemblés à Creil, apelerent Louis de Germanie, qui s'avança jusqu'à Metz, où il fut reçu avec les aplaudissements les plus flateurs. Le prétexte fut l'incapacité & le peu d'expérience des enfants de Louis le Begue, le dé-

Faction dans l'Etat.

Annal. Bert. & Fuld.

faut de leur naissance, étant fils d'une
ANN. 879. femme répudiée, enfin la sagesse, la valeur & la douceur du gouvernement du prince Allemand : le véritable motif étoit l'intérêt & le désir de la vengeance. Boson cependant & les autres seigneurs, fidèles aux dernieres volontés du feu roi, se rendirent à Meaux pour y délibérer sur les nécessités & sur les dangers de l'Etat. La nouvelle de l'invasion de Louis leur causa de grandes inquiétudes. Il n'avoit aucune armée à lui opposer : ils résolurent, pour détourner l'orage, de lui sacrifier cette partie du royaume de Loraine, qui étoit échue en partage à Charles le Chauve. La proposition fut acceptée, & le roi reprit aussi-tôt le chemin de la Germanie, où sa présence devenoit nécessaire.

Troubles de la Baviere & de la Loraine.

Carloman roi de Baviere, attaqué d'une paralysie mortelle, avoit perdu jusqu'à l'usage de la parole : Arnoul, qu'il avoit eu d'une concubine, profita de la circonstance, pour s'emparer d'une partie de son royaume. Louis y accourut aussi-tôt, & par sa seule
Ibid. présence dissipa la faction. Le rebelle content de quelques évêchés & de quelques abayes, se soumit ; & le ma-

ade confirma par écrit le droit du
vainqueur sur sa couronne & ses Etats. ANN. 879.
Gauzelin cependant & Conrad, qui
ne voyoient plus de sûreté pour eux
en France, étoient allés trouver la
eine de Germanie pour se plaindre à
lle, de ce que le roi avoit laissé écha-
er une si belle occasion de se faire
e plus puissant prince de sa maison.
utgarde, c'étoit le nom de l'ambi-
euse princesse, entra dans tous leurs
entiments, & eut assez de crédit sur
esprit de son mari, pour le porter à
infraction du dernier traité. Déja il
e préparoit à rentrer en France, lors-
u'il trouva dans ses Etats de Loraine
n ennemi, qui n'avoit à la vérité
our toute armée qu'un ramas de bri-
ands, qui n'étoient bons qu'à piller,
ais qui pilloient d'une maniere
uelle. Ce rival étoit Hugues, mal-
eureux fruit des amours de Lothaire
de Valdrade. Il s'étoit saisi de plu-
eurs places, qu'il falut reprendre:
qui empêcha Louis de passer en
eustrie. Il y renvoya néanmoins
auzelin & Conrad avec quelques
oupes, leur promettant de les sui-
e de près.

Le bruit de cette seconde irruption

répandit par-tout l'alarme. Les se
ANN. 879. gneurs qui étoient demeurés fidèles
Couronnement de Louis III & de Carloman son frere. la famille du feu roi, ne virent d'autr remède à tant de maux, que de pre céder promptement à la cérémoni du couronnement. Le monarque, e mourant, n'avoit désigné pour son su
Ibid. cesseur que Louis son fils aîné : ma on craignit d'irriter Boson, beau-pe de Carloman. Il fut donc résolu c les élever tous deux sur le trône, & c partager l'Etat entr'eux suivant l'a cienne coutume de la nation. C'éto ce partage, toujours embarassant, q avoit fait différer leur inauguratio la nécessité obligea de le remettre un autre temps. On fit donc partir l deux jeunes princes pour l'abaye Ferriere, où ils furent sacrés & co ronnés par Anségise, archevêque Sens : ils avoient alors quinze ou sei ans. Ce ne fut que l'année suivant que l'on fixa les bornes de leurs Eta Carloman eut l'Aquitaine & la Bou gogne : Louis eut la France & la Neu trie. Quelques seigneurs voulure faire valoir les droits de Charles Simple, fils posthume : mais les tro bles de la France ne s'accommodoie pas d'un enfant pour souverain. Ad laïc

laïde sa mere n'eut pas assez de crédit pour lui faire un parti.

ANN. 879.

Tel étoit l'état des choses, lorsque Boson, profitant de la minorité, fit enfin éclore ses pernicieux desseins. Promesses, présents, prieres, menaces, tout fut employé si à propos, que *le sacré concile de Mante, au territoire de Vienne, assemblé au nom de notre Seigneur, & par l'inspiration de sa divine majesté*, l'élut, le couronna, & le sacra roi de Provence. Cette élection fut faite & confirmée par les archevêques de Vienne, de Lyon, de Tarentaise, d'Aix, d'Arles & de Besançon, & par les évêques de Valence, de Grenoble, de Vaison, de Die, de Maurienne, de Gap, de Toulon, de Châlons-sur-Saône, de Lausanne, d'Agde, de Mâcon, de Viviers, de Marseille, d'Orange, d'Avignon, d'Usès & de Rheims : ce qui peut faire connoître l'étendue de ce nouveau royaume, qui est apelé dans l'histoire, tantôt le royaume d'Arles, du nom de sa capitale, tantôt le royaume de Provence, comme il avoit été nommé sous un des fils de l'empereur Lothaire. Ainsi les deux jeunes rois, à leur avènement au trône, perdirent

Boson est couronné roi de Provence.

Concil. Montenſe Labbe, tom. 9. p. 391.

Annal. Bert.

deux belles couronnes, l'une du côté
ANN. 879. du Rhin & de la Moselle, l'autre du côté des Alpes.

Cependant le roi de Germanie,
ANN. 880. toujours vivement pressé par la reine
Paix entre Louis de Germanie & les deux rois de France. sa femme, se mit en devoir de satisfaire à la parole qu'il avoit donnée à l'abbé de saint Denis & au comte de Paris. Il s'avança jusqu'au milieu de la Champagne, où les chefs des rebelles devoient le joindre avec leurs troupes. Mais la plupart avoient fait leur accommodement : ce qui le détermina à accepter une entrevue, où la paix fut enfin conclue. Déja les deux rois avoient eu une conférence avec Charles le Gros à Orbe, au-delà du lac de Geneve, & s'étoient signalés au retour par la défaite entiere d'un corps considérable de Normands, qui fut ou passé au fil de l'épée, ou noyé dans la Vienne. Une autre armée de ces pirates avoit fait descente sur les côtes de Flandre, & après avoir pénétré jusqu'à cette partie des Ardennes, qu'on apeloit alors la forêt Charbonniere, retournoit sur ses pas, chargé d'un riche butin. Louis de Germanie vole à leur rencontre, les joint en un lieu nommé Thin, & les

Annal. Bertin. Fuld. & Metens.

Ibid.

taque avec tant de vigueur, qu'il les met en fuite. Cinq mille demeurerent sur la place. Le jeune Hugues, fils naturel du monarque, se laissa emporter à l'ardeur de la poursuite; il fut entouré, blessé dangereusement, & pris. Cette perte fit sonner la retraite. Le roi n'écoutant que sa tendresse, envoie offrir aux Normands une capitulation raisonnable, pourvu qu'on lui rende son fils. La nuit survient avant qu'on ait rien conclu. Les barbares à la faveur de son obscurité, s'évadent avec ce qu'ils peuvent emporter des dépouilles Allemandes. Le jour ne paroît enfin que pour faire voir au malheureux pere le corps du jeune prince étendu sans vie dans le retranchement des ennemis. La douleur de Louis étoit excessive. Elle fut encore augmentée par la nouvelle qu'il reçut en même temps, que les troupes qu'il avoit envoyées contre un autre détachement de la même nation, avoient été taillées en pieces. Deux évêques, dix-huit officiers de la maison du roi, & douze comtes, entr'autres, Bruno frere de la reine, y furent tués avec tous leurs hommes. Cette horrible déroute, en livrant tout

ANN. 882.

le pays au pillage, entraîna la défection des peuples tributaires, voisins de la Saxe. Ils saisirent cette occasion pour faire des courses sur les terres des rois François. Cette révolte auroit eu des suites très fâcheuses, si elle n'eût été étouffée dès sa naissance, par la défaite de ceux qui les premiers avoient donné l'exemple de la rebellion.

ANN. 880.

Mort de Carloman, roi de Baviere.

La tranquilité étoit à peine rétablie, que la mort de Carloman, roi de Baviere, remplit son royaume de deuil & de tristesse. Ce fut, si l'on en croit les histoires de ce temps-là, le plus bel homme de son siècle, avantage relevé par je ne sçais quoi de majestueux, qui imprimoit le respect dans tous les cœurs; alliant dans sa personne la force du corps avec l'énergie de l'intelligence, sçavant, zélé pour la religion, aussi grand politique, que redoutable guerrier. Il fut enterré à Ottinghen dans l'abaye de saint Maximilien. Il n'avoit point d'enfants légitimes, mais deux naturels, un fils & une fille, Arnoul qu'on verra dans la suite sur le trône impérial, & Gisele qui fut mariée à Zuentibold duc de Moravie. Louis

Reginon.

de Germanie partit auſſi-tôt pour Ratisbonne, où d'un conſentement unanime il fut couronné roi de Baviere, de Pannonie, d'Eſclavonie, & de Bohême. Il avoit déja reçu, du vivant même de Carloman, le ſerment de fidélité de ſes nouveaux ſujets. Cependant pour contenter Arnoul ſon neveu, & pour dédommager Charles le gros ſon frere, il céda au premier toute la Carinthie : au ſecond toute ſes prétentions ſur le royaume de Lombardie, & ſur le titre d'empereur. Déja ce dernier étoit entré en Italie, où il avoit été reconnu ſans opoſition : démarche qui déplut au pape, qui prétendoit diſpoſer de cette couronne, qu'on regardoit alors comme le premier degré à l'empire, dont elle faiſoit le principal domaine. C'eſt ainſi qu'il s'en expliqûe dans une lettre à l'archevêque de Milan. *Il faut*, dit-il, *que nous apelions en premier, & que nous choiſiſſions ſpécialement celui à qui nous donnerons la couronne.* Il ſe radoucit néanmoins, & vint au-devant du monarque juſqu'à Ravenne, pour le preſſer de venir prendre le ſceptre impérial à Rome. Mais Charles ne paſſa pas plus avant : d'au-

ANN. 880. *Ann. Fuld.*

Epiſt. 135.

tres affaires le rapeloient en deça des Alpes.

ANN. 880.

Diverſes expéditions des rois François.

On étoit convenu dans la derniere entrevue, qu'au mois de Juin tous les rois de la maiſon Carlovingienne s'aſſembleroient à Gondreville, pour y délibérer des intérêts communs. Les deux jeunes rois s'y rendirent : Charles revint exprès d'Italie pour s'y trouver : la maladie de Louis de Germanie, & le chagrin de la mort de ſon fils unique, qui étoit tombé d'une fenêtre dans une des rues de Ratisbonne, ne lui permirent pas d'y aſſiſter : mais il y envoya des députés. On y arrêta d'un conſentement unanime, que Louis & Carloman marcheroient à la tête de leurs troupes & de celles de Germanie, contre le fils de Lothaire & de Valdrade, qui ravageoient les environs d'Attigny. Il y fut auſſi réſolu qu'après la réduction de ce rebelle, on conduiroit l'armée contre l'uſurpateur de la Provence. Hugues faiſoit la guerre plutôt en voleur qu'en prince : la préſence des deux freres lui fit bientôt quiter la campagne : il ſe retira dans les bois. Théobalde, ſon beau-frere, ſe laiſſa ſurprendre, & fut taillé en pieces après un combat opi-

Annal. Fuld. & Metens.

niâtre, où il périt beaucoup de monde. Cette défaite rétablit le calme dans cette malheureuse province. Il ne paroissoit plus d'ennemis. Les vainqueurs prirent aussi-tôt le chemin de la Bourgogne, forcerent Mâcon, & donnerent ce gouvernement à Bernard, surnommé *Plante-velue*, tige d'une longue suite de comtes, qui ont depuis possédé cette ville à titre héréditaire. Charles les joignit bientôt après; &, de concert, ils allerent mettre le siége devant Vienne. ANN. 880.

La ville étoit bien fortifiée pour ces temps-là : elle avoit une nombreuse garnison : elle étoit défendue par Hermengarde, princesse ambitieuse, qui regardoit la prise de cette place comme le plus grand mal qui pût lui arriver. Boson, qui pour ne pas tout hazarder à la fois, avoit pris le parti de se retirer dans les montagnes, pouvoit delà donner ses ordres, à toute la Provence où il étoit fort aimé : les trois rois étoient animés par l'intérêt, l'honneur & la gloire. Ainsi l'on peut croire que ce siege qui dura deux ans, ne se passa pas sans de rudes combats. L'histoire cependant n'en marque aucune circonstance. Elle dit simplement

Charles est couronné empereur.

qu'après deux mois Charles se vit
ANN. 880. obligé de le quiter pour aller à Rome, où il fut couronné empereur le jour de Noël, qui sembloit être destiné particuliérement à cette cérémonie. L'acte de son couronnement est un nouveau titre de l'autorité des papes. Le saint Pere y procede de la même maniere qu'il auroit fait à l'élection d'un évêque qu'il choisiroit comme le plus vertueux, après avoir examiné sa conduite, ses mœurs & son mérite. C'est toujours lui qui élit comme le plus digne, lui qui éleve aux honneurs de l'empire, lui qui décore du nom d'Auguste. Tant l'ambition des princes est quelquefois peu délicate!

Le départ du roi d'Allemagne ne
ANN. 881. fut pas le seul affoiblissement que sou-
Ravage des Normands. frit l'armée des assiégeants. Les Normands continuoient leurs ravages. Maîtres de Gand, dont ils avoient fait comme leur quartier général, ils surprirent Tournai, qu'ils mirent à feu & à sang, s'emparerent de Courtrai qu'ils fortifierent, & forcerent Saint-Omer qu'ils réduisirent en cendre. De-là ils coururent tout le pays
Idem, ibid. jusqu'à la riviere de Somme, tuant,

brûlant, saccageant tout ce qui se trouva sous leurs pas. Cambrai, Saint-Riquier, Saint-Valery, Amiens, Corbie, Arras, furent emportés & pillés, après un horrible carnage de leurs habitants. Tant de fâcheuses nouvelles obligerent le roi de France à laisser la conduite du siége au prince son frere, pour venir avec une partie de ses troupes à la défense de son royaume. Il joignit l'ennemi à Saucour dans le Ponthieu. Le combat fut sanglant: mais enfin la victoire se déclara pour les François. Neuf mille Normands demeurerent sur la place, & avec eux, Guaramond leur roi, duc ou commandant. Louis de Germanie ne fut pas si heureux contre un autre détachement de la même nation, qui après avoir ravagé une partie de la Frise, s'étoit cantonné & retranché dans Nimègue. Le monarque fit des efforts incroyables pour les en déloger: mais il fut repoussé. Les barbares cependant, le voyant obstiné à poursuivre l'ataque, mirent le feu au palais, qui fut entiérement brûlé, & remontant sur leurs vaisseaux, se retirerent jusqu'à l'embouchure du Rhin.

ANN. 881.

Chron. de Gest. Norman.

Bientôt ils reparurent en plus grand
ANN. 881. nombre, commandés par Godefroy
Mort de Louis de Germanie. & Sigefroy leurs princes, & vinrent se poſter ſur la Meuſe, en un lieu nommé Haſlou. Ils prirent & brûlèrent Maëſtricht, Liege & Tongres, où ils exercerent d'horribles cruautés. Ils ſe répandirent enſuite dans tout le
Idem, ibid. pays des Ripuariens. Cologne, Bonn, Zulpic, Juliers, Aix-la-Chapelle, Malmedi, Stavelo, & quantité de petites villes de moindre nom, devinrent les théâtres de leur fureur, & furent renverſées de fond en comble. Trèves éprouva le même ſort, & fut également ſaccagée. Perſonne ne s'oppoſoit à leurs brigandages. Les habitants des Ardennes, conduits par le déſeſpoir, s'étoient atroupés pour les ataquer : ils furent défaits avec un horrible carnage. Vénelon évêque de Metz, fut tué dans un combat qu'il oſa leur livrer. Louis de Germanie, malade depuis long-temps, ne pouvoit monter à cheval, & pour comble de malheurs, mourut ſur ces entrefaites. Charles le Gros, ſon frere & ſon unique héritier, étoit en Italie, où il venoit de recevoir la couronne impériale. La Germanie cependant

avoit besoin d'un prompt & puissant secours. Les seigneurs de cette partie du royaume de Loraine qui étoit échue en partage à Charles le Chauve, vinrent offrir au roi de France de rentrer sous son obéissance & de le reconnoître pour leur souverain. Louis ne jugea pas à propos de se rebrouiller avec le nouvel empereur, qui entroit à cet égard dans tous les droits de son frere, à qui l'on avoit cédé cette couronne : il remercia les Lorains de leur bonne volonté. Mais pour adoucir ce refus, il se chargea de les défendre de la fureur des Normands, & leur envoya un corps considérable de troupes.

ANN. 881. *Annal. Bert.*

Le jeune monarque partit aussi-tôt pour aller joindre le duc de Bretagne, résolu de combattre les Normands qui s'étoient jetés dans le pays de la Loire. Mais il fut attaqué à Tours d'un mal si violent dès son commencement, qu'il l'obligea de reprendre le chemin de la Neustrie. On le transporta dans une litiere à Saint-Denis, où il mourut dans la vingt-deuxieme année de son âge, après un règne de deux ans, trois mois, vingt-quatre jours. Aimoin nous le représente comme un prince débauché, qui dès qu'il

ANN. 882. Mort de Louis III. *Annal. Bert. & Metens.*

fut en état de jouir des plaisirs, s'y abandonna sans mesure. C'est sans doute sur ce temoignage que Paul Emile le fait périr d'une maniere bien honteuse. Il raconte que le jeune monarque courant après une fille qui s'étoit sauvée dans une maison dont la porte étoit fort basse, fut emporté par son cheval, qui en s'élançant dans cette porte, lui cassa les reins, & qu'il en mourut. Mais Reginon, auteur contemporain, assure qu'il fut pleuré de tous les peuples de la Gaule, pour sa grande vertu & pour sa haute vaillance. Les Annales de Metz & de saint Bertin lui donnent les mêmes éloges, & disent simplement qu'il mourut de maladie. Il est enterré à l'abbaye de Saint-Denis.

ANN. 882.

Carloman est proclamé roi de Neustrie.

Louis III ne laissoit point d'enfants, Carloman son frere lui succéda sans aucune opposition. Il étoit encore au siege de Vienne, lorsqu'il reçut la nouvelle de cette mort par les députés des seigneurs François, qui venoient l'assurer de leur fidélité. Il se rendit aussi-tôt à Chiersi, ou après avoir juré le capitulaire de Charles le Chauve son grand pere, il fut unanimement proclamé roi de Neustrie. Il y étoit à

eine arrivé, qu'il y aprit la réduction e Vienne, & la prise d'Hermengarde ANN. 882. t de sa fille, qui furent conduites à Autun. Déja il se préparoit à marcher ontre les Normands de la Loire, lorsue leur général lui envoya demander paix. Le jeune héros l'accorda, mais n maître. Hasting, c'étoit le nom du ommandant, ne put l'obtenir, qu'en e retirant avec toutes ses troupes. Cette noble fierté fit naître de grandes spérances, & rassura les peuples, qui voient fort appréhendé que le changement de souverain n'augmentât les désordres de l'Etat.

Charles le Gros fait un traité honteux avec les Normands.

La Germanie cependant étoit toujours en proie aux ravages des Normands, retranchés sur les bords de la Meuse, aux environs de Haslou. Ce fut pour l'empereur une nouvelle raison de hâter son retour d'Italie. Il se rendit promptement à Vormes, où il donna ses ordres pour assembler la plus nombreuse armée qu'on eût vue depuis long-temps. Elle étoit composée d'Allemands, de Bavarois, de Lombards, de Thuringiens, de Saxons, de Frisons & de François. Il la partagea en trois corps : le premier avoit pour général Arnoul, fils natu-

rel du feu roi de Baviere : un feigne
ANN. 882. François, nommé Henri, commai
doit le second : Charles étoit à la tê
du troiſieme. Les deux premiers e
rent ordre de marcher à grandes jou
nées, pour ſurprendre le camp d
Chron. de Geſt. Norman. Barbares. Ce deſſein étoit très-ſage
mais la trahiſon le fit échouer. On n
laiſſa pas néanmoins de former le ſi
ge des retranchements. Chaque jou
fut ſignalé par quelques aſſauts meu
triers, ou par quelques ſanglantes ſo
ties. Les éléments diſputerent de fu
reur avec les hommes. Un terribl
ouragan abatit un pan de muraille, &
renverſa les tentes de l'armée impé
riale. La contagion, ſuite naturell
d'un air altéré par la corruption de
corps morts, infecta l'un & l'autr
camp. Tant d'horreurs effrayerent éga
lement & les aſſiégeants & les aſſié
gés : on parla d'accommodement. Si
gefroy l'un des trois pirates, ſe rendi
auprès de l'empereur, & après deu
jours de négociation, on conclu
Annal. Fuld & Metens. ce traité à jamais honteux à la mé-
moire de Charles le Gros : qu'on
abandonneroit aux Normands le pays
dont ils étoient actuellement en poſ-
ſeſſion : qu'on leur compteroit inceſ-

ſamment une ſomme capable de les dédommager des pertes qu'ils avoient faites dans cette guerre : que Godefroy ſon collegue, en ſe faiſant chrétien, épouſeroit la princeſſe Giſele, fille de Lothaire & de Valdrade : qu'on lui céderoit, en conſidération de ce mariage, tout ce que Roric avoit poſſédé dans la Friſe : enfin, que le prince Hugues, frere de Giſele, jouïroit du revenu de l'évêché de Metz, à condition de renoncer à ſes prétentions ſur le royaume de Loraine. ANN. 882.

C'étoit acheter ignominieuſement la paix. C'eſt trop peu dire : c'étoit établir dans le cœur de l'Etat un ennemi dangereux : l'accommodement néanmoins fut ſigné. On dépouilla les égliſes les plus célebres, pour faire la ſomme dont on étoit convenu. Sigefroy demeura en poſſeſſion de Haſlou : Godefroy, après avoir reçu le baptême, épouſa Giſele qu'il emmena dans ſes nouveaux Etats ; & l'empereur ſe retira à Coblents, où il reçut les ambaſſadeurs du monarque François, qui lui envoyoit demander la partie du royaume de Loraine, qui avoit apartenu aux rois ſes prédé- ANN. 883. Autre traité de Carloman avec ces peuples. *Annal. Bertin. Fuld. & Metens.*

ceſſeurs. Cette demande que l'indi-
ANN. 883 gnation avoit formée, fut très-mal reçue : Charles pour lui faire dépit accorda au pape la liberté de l'impératrice Ingelberge, belle-mere de Boſon. Les Normands profiterent de cette méſintelligence. Ceux de la Meuſe ſe répandirent dans la Picardie, où ils mirent tout à feu & à ſang. Ils s'approcherent de Rheims, qu'ils s'attendoient à piller comme les autres villes, lorſque Carloman les attaqua avec le peu de troupes qu'il avoit ramaſſées, les défit & les força de ſe retirer en déſordre. Mais bientôt ils revinrent avec de ſi grandes forces, qu'il ſe vit obligé de racheter par beaucoup d'argent le pillage de ſes provinces. On leur donna douze mille livres, ſomme prodigieuſe en ce temps-là.

Chron. de Geſt. Norman.

ANN. 884. Le jeune prince ne ſurvécut pas long-temps à cet échec. Il prenoit le divertiſſement de la chaſſe, lorſqu'il fut attaqué par un ſanglier, qui le bleſſa ſi dangereuſement, qu'il en mourut ſix jours après. Il eſt enterré à Saint-Denis. Quelques-uns racontent que ce fut un de ſes gens, qui voulant percer la bête de ſon javelot,

Mort de Carloman.

bleſſa malheureuſement à la cuiſſe. l'auteur des annales de Metz, en Ann. 884.
laircifſant ce fait, rapporte une cir-
onſtance bien honorable à la mémoi-
e de ce monarque. Il dit que ce fut
Carloman lui-même qui fit répandre
e bruit qu'il avoit été bleſſé par le fu-
eux animal, de peur qu'on ne punît
e domeſtique mal-adroit, mais inno- *Ibid.*
ent. Ce trait ſuffit ſeul pour immor-
aliſer ce prince, d'ailleurs célebre par
a valeur, ſon activité, & ſon aplica-
ion aux affaires. Il ne régna que cinq
ns & quelques mois.

CHARLES III,

Dit le Gros.

Il ſembloit que le jeune Charles, fils poſthume de Louis le Begue, devoit être appellé à la ſucceſſion du royaume, après la mort de ſes freres, qui ne laiſſerent points d'enfants. Mais il avoit à peine ſept ans, âge peu propre aux affaires. La France étoit toujours en proie aux déprédations des Normands : un roi enfant n'étoit point

Charles le Gros eſt proclamé roi de France.

ce qu'il falloit leur opposer : ce fut donc à Charles le Gros qu'on envoya offrir la couronne : il se rendit promptement à Gondreville, où il reçut les hommages & les serments de fidélité. Le fils d'Adelaïde cependant demeura sous la conduite de l'abbé Hugues, qui l'empereur confirma le gouvernement de cette partie de la Neustrie qui est entre la Seine & la Loire, & qu'on apelloit le duché de France, dont Paris étoit la capitale. Le nouveau monarque, par cet accroissement de domination, se voyoit un des plus puissans princes de la terre : mais sa capacité ne répondit point à l'étendue de son empire : trop foible pour soutenir une si grande fortune, il en fut accablé.

ANN. 884. *Annal. Fuld.*

Le fils de Valdrade n'avoit point renoncé à ses prétentions sur la Lorraine, & Godefroy duc de Frise, son beau-frere ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre avec l'empereur. Charles se défit de l'un & de l'autre par des moyens aussi lâches que cruels. Le prince Normand demandoit quelques vignobles au confluent de la Moselle & du Rhin. On n'osa le refuser ouvertement : on feignit de vouloir traiter. L'isle de Bétau fut

ANN. 885. Godefroy est assassiné en trahison. *Annal. Metens.*

hoisie pour le lieu de la conférence. Godefroy y fut insulté de dessein prémédité par un seigneur Frison : il répondit avec aigreur. Alors, Evrard, c'étoit le nom du ministre des cruautés de l'empereur, fondit sur lui le sabre à la main, & lui déchargea un si furieux coup sur la tête, qu'il l'abattit à ses pieds. Aussi-tôt chacun tira l'épée, & le malheureux Danois, victime de sa crédulité, expira percé de mille blessures. Hugues le bâtard fut arrêté peu de jours après à Gondreville près de Toul, où on l'avoit attiré. On lui creva les yeux : ensuite on l'enferma au monastere de saint Gal. On l'en retira depuis, pour le transférer à l'abaye de Prum, dans la forêt d'Ardennes, où on le força de prendre l'habit de moine, sous lequel il mourut quelque temps après.

ANN. 885.

Annal Fuld.

Le moindre prétexte suffisoit pour réveiller l'avidité des Normands : une si noire perfidie raluma toute leur fureur. Ils firent les derniers efforts pour en tirer vengeance. Sigefroy, l'un de leurs principaux chefs, rassembla tous ceux de sa nation qui s'étoient dispersés en différents endroits de la monarchie ; & à la tête d'une

Siege de Paris par les Normands.

armée de quarante mille hommes,
ANN. 885. vint mettre le siége devant Pari
après avoir pris & brûlé Pontoise.
capitale de Neustrie n'étoit alo
qu'une isle, & ce qu'on nomme mai
tenant la Cité. Il y avoit deux pon
de bois, l'un qu'on apelle à prése
le pont-au-change, & l'autre le peti
pont. Ils étoient défendus chacun p
une grosse tour. Les barbares press
rent le siege avec une valeur opini
Chron. de Gest. Norman. tre, mais non destituée d'art. Les b
listes ou pierriers (*a*), les vignes o
galeries d'aproches (*b*), les béliers (*c*)

(*a*) La baliste étoit une machine de guerre avec l
quelle on jetoit dans les places assiégées de gross
pierres, des flèches, & des feux d'artifices; on l'
pelle aussi quelquefois pierrier, quelquefois mangor
neau. Elle différoit de la catapulte, en ce que celle-
ne servoit qu'à lancer des javelots & des dards. On c
peut voir la figure dans Juste Lipse, Végéce & autre

(*b*) Les vignes ou galeries d'aproche étoient un
charpente légere, haute de sept pieds, large de huit
longue de seize, avec un double toît de planches
de claies, que l'on couvroit de cuirs frais, pour le
garantir du feu. Les côtés étoient garnis d'un tiss
d'ozier, impénétrable aux pierres & aux traits. O
joignoit de front plusieurs de ces machines, sous les
quelles les assiégeants s'avançoient à couvert au
pieds des murailles pour les sapes.

(*c*) Le bélier étoit une grosse poutre, dont un de
bouts étoit ferré, & avoit en quelque façon la form
d'une tête de mouton avec des cornes. On le sus
pendoit à de grandes pieces de bois avec de grosses
chaines, & cent hommes étoient occupés à lui don-
ner le branle & à le pousser avec violence contre les
murailles.

s brûlots (*d*), les tours (*e*), les ca- liers ou terrasses (*f*), toutes les achines enfin inventées alors pour destruction des villes, y furent uti- ment employées. Elles firent brè- e. Les Normands donnerent trois rieux assauts. Les Parisiens les sou- nrent avec un courage inébranlable. n remarque sur-tout l'usage qu'ils ent d'une longue & grosse poutre, rrée en pointe par le bout. On la isoit jouer & tomber avec violence r les galeries. Lorsque la charpente mpue laissoit l'ennemi à découvert, n lançoit sur lui de grosses pierres; n le perçoit à coup de flèches, ou on brûloit avec de la poix & de l'huile ouillante. Le comte de Paris, Odes Eudes, que ses grandes qualités

ANN. 885.

Abbo Monach. de bellis Paris Urbis carmen.

(*d*) Le brûlot étoit ou un bateau chargé de matieres combustibles auxquelles on mettoit le feu, avant de le lâcher contre l'ennemi, ou une machine qui servoit à lancer des dards enflammés.

(*e*) Les tours étoient de grands bâtiments assemblés avec des poutres & des madriers, & revêtus avec soin de peaux crues pour les garantir du feu. Elles étoient montées sur plusieurs roues dont le jeu les faisoit mouvoir. Elles avoient plusieurs étages qui se communiquoient par des échelles, & renfermoient différentes machines pour prendre la ville, comme le bélier, &c.

(*f*) Le cavalier étoit une terrasse qu'on élevoit avec du bois & de la terre contre les murailles, pour lancer des traits dans la place.

éleverent depuis sur le trône de Fran
ANN. 886. ce, mit dans la ville un ordre, qu
Annal. Fuld. lui tint lieu de bastions & de boule
varts. L'évêque Goslin n'anima pa
seulement le peuple par ses exhorta
tions, mais encore par ses exploit
guerriers. On le vit plus d'une foi
sur la brèche, le casque en tête, un
carquois sur le dos, & une hache à sa
ceinture, combattre à la vue d'une
croix qu'il avoit plantée sur le rem-
part. Il étoit secondé par plusieurs
vaillants chevaliers, qui firent des
actions surprenantes; mais sur-tout
par l'abé Eble, son neveu, homme
d'une force extraordinaire, qui par
ses hauts faits d'armes portoit par-tout
l'étonnement & la terreur. Jamais on
ne vit ni plus de fureur dans l'ata-
que, ni plus de constance & de fer-
meté dans la défense. Les Parisiens
pendant ce siege, qui dura un an &
demi, éprouverent toutes les horreurs
qu'entraînent la famine & la conta-
gion: *leur courage fut admiré, & ne fut
point ébranlé.*

L'empereur fait un traité avec les Normands.

L'empereur cependant se tenoit à
Francfort & aux environs, d'où il se
contentoit de faire partir les secours
dont la ville avoit besoin. Deux fois

nvoya le comte Henri, qui d'abord
le bonheur de pénétrer dans la ANN. 886.
ce, où il conduisit un convoi de
res & quelques soldats, mais qui
ant ensuite laissé surprendre, fut
ommé avec tous ceux de sa suite.
nouvelle de cette mort détermina
monarque à y marcher en personne.
parut en effet à la vue de Paris sur
mont de Mars, qu'on apelle aujour-
ui Montmartre (a): mais il n'osa *Idem, ibid.*
ataquer l'ennemi: il ne vint que
ur acheter encore une trève. Les
rmands leverent enfin le siege,
oyenant sept cents livres pesant d'ar-
nt, qu'on s'ofroit de leur payer
ns quelques mois; & pour les dé-
mmager de ce délai, on leur per-
t d'aller passer l'hiver en Bourgo-
e, où ils commirent d'affreux rava-
. Charles, après ce honteux traité
rit le chemin de la Germanie,
rgé du mépris & de la haîne de
is les François. Bientôt cette dispo-
on passa dans le cœur des Ger-
ins, qui le regardoient comme un
rit génie, que le moindre obstacle

(a) Abbon le nomme *Mons Martis*: il est aussi
lquefois apelé *Mons Mercurii*, il se pouroit faire
Montmartre vint aussi bien de *Mons Martis*; que
Mons Martyrum. Daniel. tom. 2. p. 272.

ANN. 887.

éfrayoit. Toujours retenu dans ſo palais, autant par lâcheté que par foibleſſe d'une ſanté chancelante toujours troublé par la crainte du dia ble, qu'il croyoit avoir vu dans l jeuneſſe (*a*); peu capable enfin d ſoutenir le poids d'un ſi vaſte empire il s'en repoſoit entiérement ſur l'é vêque de Verceil. Ludard, c'étoit l nom du miniſtre, ſeul dépoſitaire d toute l'autorité, régnoit deſpotique ment ſous le nom de l'empereur. O crut qu'il falloit commencer par l perdre avant que d'attaquer le princ On l'accuſa d'un commerce crimine avec l'impératrice. Charles étoit ex trêmement délicat ſur cet article c'étoit encore une de ſes foibleſſes il ſe laiſſa aiſément perſuader ce qu'i craignoit. Le prélat fut chaſſé de l cour, & la princeſſe répudiée dan une aſſemblée générale, où le monar que jura qu'il ne l'avoit jamais tou

Il répudie l'impératrice Richarde, & renvoie ſon miniſtre.

Annal. Metens.

(*a*) Les évêques pour lui inſpirer plus d'horreur d crime qu'il avoit commis en ſe révoltant contre ſo pere, lui firent entendre que le diable s'étoit emparé d lui. Cette idée le frapa tellement, qu'il demanda qu'o fît ſur lui en préſence des évêques & des grands d Royaume, tous les exorciſmes des énergumenes: c qui lui fut accordé. Le ſouvenir de cette effrayante cé rémonie ne s'effaça jamais entiérement de ſon imagi nation; il lui en reſta toujours un fonds de trouble & de foibleſſe dans l'eſprit. *Annal. Bertin. ad an.* 873.

chée,

chée, quoiqu'ils eussent vécu ensemble plus de dix ans. Envain Richarde offrit de prouver par le combat, ou par l'épreuve du fer chaud, non-seulement son innocence, mais même sa virginité : elle fut enfermée à l'abaye d'Andlaw en Alsace, qu'elle avoit richement fondée, & où elle mourut en grande réputation de sagesse & de vertu. ANN. 887.

Charles destitué des conseils de son ministre, fit paroître toute la foiblesse de son esprit. Il commença lui-même à la sentir : ce triste sentiment lui causa la plus vive inquiétude. Ce fut dans cette accablante situation qu'il convoqua un parlement à Tribur, entre Mayence & Oppenheim. Le chagrin qui le dévoroit, lui donnoit un air rêveur, distrait, mal-assuré : on se fit remarquer les uns aux autres ses égarements & ses absences. Il fut enfin résolu de le détrôner, & de lui donner un successeur. Tant de couronnes regardoient uniquement le jeune prince Charles, fils de Louis le Begue, comme le seul descendant en ligne directe de Charlemagne. Mais exclus de tous les trônes, sous prétexte de sa grande jeunesse, il ne

Il est déposé. *Ibid.* *Chron. Hildensheim. mense.*

Frop. chron. monast.

ANN. 887.

succéda pas même encore pour cette fois au royaume de France. Ils furent offerts au bâtard de Carloman, à qui la qualité de prince n'étoit pas même due suivant l'usage établi dans la seconde race, sous laquelle les enfants naturels n'avoient aucun rang. Arnoul n'hésita pas à accepter un sceptre qu'il étoit près d'envahir. La révolte fut si générale, qu'en moins de trois jours, toute la Germanie lui rendit hommage, & le reconnut pour son souverain.

Abbo ibid.

Sa mort.

Charles le Gros abandonné de tout le monde, tomba du faîte de la grandeur dans la plus triste de toutes les situations, chassé de son palais, n'ayant pas même un domestique pour le servir dans sa maladie, privé de tous les secours de la vie, n'osant les demander; personne ne voulant le recevoir, de peur de se rendre suspect. Le seul Lutberg archevêque de Mayence, touché de ses malheurs, & peu effrayé des suites d'une générosité plus chrétienne que politique, eut l'humanité de le recueillir & de lui procurer les soulagemens nécessaires. Ce prince infortuné écrivit à l'usurpateur, non pour se plaindre, ma

Annal. Mettens.

Regino Sigebert. Otto Frising. l. 6. c. 7.

pour le ſuplier de lui accorder une légere penſion. Arnoul lui aſſigna quelques petits fiefs en Allemagne. C'étoit à peine de quoi fournir à ſa ſubſiſtance. Charles n'en jouit pas long-temps. Le chagrin, ou, ſelon quelques-uns, le poiſon l'enleva de ce monde trois mois après cette épouvantable cataſtrophe. Il fut enterré au monaſtere de Richenoue, dans une iſle du lac de Conſtance, avec plus d'éclat que ne promettoit la ſituation des affaires. Les annales de Fulde aſſurent qu'à ſa pompe funebre on vit le ciel ouvert: ce qui prouve, ajoutent-elles, que ce monarque, mépriſé des hommes, étoit agréable à Dieu. C'étoit en effet un très-bon prince, juſte, dévot, même juſqu'à l'excès, qui n'avoit d'autre vice que celui d'être au-deſſous de ſon rang & de ſa puiſſance.

ANN. 887.

ANN. 888.

Annal. Fuld. ad hunc an.

La mort de ce prince, diſent les annales de Metz, laiſſa ſes royaumes en proie à toutes les fureurs de l'ambition. La Germanie avoit à la vérité reconnu Arnoul: mais ſon ſuffrage n'emportoit pas celui des autres couronnes, en faveur d'un monarque dont le droit étoit auſſi équivoque.

Factions en France & en Italie.

ANN. 888.

On vit paroître tout-à-coup un grai nombre de contendants, qui tous fo doient leurs prétentions, non-seul ment sur leur puissance ou sur lei services, mais encore sur leur alian avec la maison de Charlemagne. C toit l'effet de l'autorité que la fa blesse des rois avoit laissé prend aux seigneurs sur les terres qu'ils possédoient originairement, que cor me des commissions amovibles. C soufrit imprudemment qu'elles pa sassent du pere au fils. On s'acco tuma insensiblement à regarder cor me propre ce qui n'avoit été con qu'à titre de place. On en vint en jusqu'à vouloir faire une souverain de ce qui n'étoit d'abord qu'un simp gouvernement. Les principaux étoie Bérenger duc de Frioul, petit-fils p sa mere de Louis le Débonnaire : C duc de Spolete, arriere-petit-fils Charlemagne par une fille de Pep roi d'Italie : Louis fils de Boso petit-fils par Hermengarde de l'en pereur Louis II : Rodolphe fils Conrad comte de Paris, petit-nev de l'impératrice Judith, femme Charles le Chauve : & Ode ou Eude fils du fameux Robert le Fort, com

Regino. Otto. Freising. l. 6. c. 10.

Anjou, qui, selon quelques généalogistes, descendoit de Childebrand, ANN. 888.
ère de Charles-Martel, & oncle de harlemagne.

Le duc de Frioul fut le premier *Ibid.*
ui osa franchir l'espace immense qui t entre le trône & le rang de particulier. Une grande partie de l'Italie reconnut pour son souverain. Cet emple fut bientôt suivi. Gui marcha *Luitprand. l.* oit à Rome, & s'y fit couronner *c. 6.* pereur & roi de France, où il oit ménagé un puissant parti. Il nt en effet à Metz, & s'avança jusà Langres, dont l'évêque nommé ilon, le sacra roi de toute la Neuse. Mais ne trouvant pas les peuples posés à le recevoir, il repassa mptement les Alpes, vainquit renger en deux sanglantes batail, lui arracha sa nouvelle couronne, le força de se réfugier en Germa. Rodolphe de son côté, atentif à ites les démarches du duc de Spoe, n'oublioit rien pour réunir tous esprits en sa faveur. Il n'aspiroit ien moins qu'au trône François, ou la souveraineté de la Bourgogne nsjurane, dont il avoit le gouvernent. Il s'étoit emparé de tout le

pays qui eſt entre le Mont-Jura, & les Alpes Pennines : il y fut réellement proclamé roi : mais il ne put gagner les Neuſtriens. Eudes l'emporta ſur lui par le ſuffrage des peuples, dont il avoit l'eſtime & l'affection.

ANN. 888.

Hiſt. Aquit. frag. 5. Duchesne. tom. II. p. 932.

EUDES.

Eudes eſt couronné roi de France.

CE fut dans un parlement tenu à Compiegne, que les évêques & les ſeigneurs de France élurent pour leur roi Eudes, comte de Paris & d'Orléans, & duc de Bourgogne. La mémoire de ſon pere Robert le Fort, qui étoit mort en défendant l'Etat contre les Normands, & les belles actions qu'il avoit faites lui-même à la défenſe de la capitale, lui mirent la couronne ſur la tête. Il avoit toutes les qualités que doit avoir un roi d'élection, pour emporter les ſufrages de la multitude ; la valeur tempérée par la ſageſſe, la douceur relevée par la nobleſſe des manieres, la taille avantageuſe, la mine haute, mille charmes dans ſa perſonne. Il fut ſacré à Sens par Vautier, qui en étoit ar-

Annal. Metens.

hevêque. La Neuſtrie le reconnut, ANN. 888.
ſ enſuite l'Aquitaine, à la réſerve
e Bordeaux & de Saintes, qui étoient *Odoranni monach. S. Petr. Vivi Senon. Chron.*
ntre les mains des Normands. Les
ges précautions qu'il prit en mon-
nt ſur le trône, ne pouvoient que
i en aſſurer la poſſeſſion. Il proteſta
autement qu'ayant été nommé par le
oi Louis le Begue, tuteur du jeune
harles, il n'acceptoit le diadême
ue pour le lui rendre, lorſqu'il ſe-
oit en âge de gouverner l'Etat. Il
availla enſuite à écarter les guerres
ont il ſembloit être menacé du côté
e la Germanie. Il fit aſſurer Arnoul,
ue ſi ſa nomination pouvoit cauſer
moindre trouble en France, il étoit
êt à s'en déſiſter. Il alla même le
ouver à Vormes, & lui remit la *Annal. Fuld.*
ouronne, le ſceptre, & tous les or-
ements de la royauté, avec mille ſer-
ents qu'il ne vouloit les porter que
e ſon conſentement. Le roi de Ger-
anie, flaté de cette déférence, les
i rendit, & cette entrevue ſe ter-
ina par un traité de paix.

Quelques-uns de nos hiſtoriens ont
rit que le comte Eudes ne fut point
i roi, mais ſimplement tuteur,
uverneur, ou régent du royaume,

jusqu'à ce que le jeune prince fût en
ANN. 888. âge de gouverner lui-même. Ils con-
Fragm. hist. France. viennent qu'il en prit le titre, ainsi qu'on peut le voir sur plusieurs monnoies ou médailles, où il est représenté avec toutes les marques de la dignité royale : mais ils ajoutent que dans le siecle dont il est ici question, & dans les trois ou quatre autres suivants, les tuteurs prenoient les qualités de leurs pupiles, & s'intituloient seigneurs des terres dont ils n'étoient réellement que les administrateurs. C'est pour cette raison que sur le sceau de ce prince, & dans plusieurs actes
T. 2. capit. raportés par Baluze, on lit cette inscription : *Odo gratiâ Dei rex.*

Il défait les Normands.

L'empire François se trouvoit dans un étrange état. Ravagé par les Normands, rempli de factions & de troubles, afoibli par ses divisions, il étoit alors partagé entre cinq princes, dont aucun n'avoit un droit fondé sur le trône qu'il occupoit. Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane, qui comprenoit la Savoie, la Suisse, & quelques autres contrées, venoit de faire sa paix avec Arnoul, dont il redoutoit la puissance. Bérenger disputoit l'Italie au nouvel empereur, & le

roi de Germanie, résolu de les affoiblir l'un par l'autre, lui avoit permis de porter la couronne. Louis, fils de Boson, se maintenoit toujours en possession de la Provence, du Lyonnois, du Dauphiné, & de tout ce que son pere lui avoit laissé dans la Bourgogne: mais il n'avoit pas encore osé prendre les marques de la royauté. Eudes plus heureux, avoit reçu les hommages de tous les seigneurs François; mais il voyoit le royaume en proie à la fureur des Normands, qui ravageoient l'Aquitaine, le pays de la Marne, & les bords de l'Aisne. Ce fut contre ces derniers qu'il porta d'abord ses armes. Il les joignit à la forêt de Mont-faucon, & fit une action qui justifia parfaitement son élévation sur le trône. Il n'avoit qu'environ mille chevaux: l'armée ennemie étoit de dix-neuf mille hommes. Ce grand nombre ne l'étonna point: il fondit sur eux, & poussa fort avant dans la mêlée. Un cavalier Normand lui donna par derriere un si furieux coup de hache sur la tête, qu'il ne dut sa conservation qu'à la bonté de son armure. Le prince en même temps se tourne vers le barbare, & le perce de

ANN. 888.

Chron. de Norman. gest.

Albo. 1, 2.

son épée. Rien ne résiste à ses efforts;
ANN. 888. il enfonce, il rompt, il dissipe cette prodigieuse multitude.

Il traite avec eux.

Cette glorieuse victoire ranima le courage des habitants de Meaux, qui se défendoient avec toute la vigueur possible contre une autre armée de ces pirates. Mais le vainqueur, obligé de marcher au-delà de la Loire, où sa seule présence remit dans la soumission les peuples révoltés, ne put secourir cette malheureuse ville. Elle se vit donc enfin forcée, faute de vivres, à capituler sous les plus dures conditions. On n'accorda à tant de braves gens que la vie & la permission de
Ibid. se retirer où ils voudroient. La place fut livrée à l'ennemi, qui la mit au pillage, brûla les maisons, renversa les murailles. Les barbares ne garderent pas même la capitulation. Les vaincus, sur la foi des traités, se croyoient du moins en liberté d'aller pleurer leur sort dans quelque coin du royaume; mais ils avoient à peine passé la Marne, qu'ils se virent tout-à-coup envelopés avec leur évêque, & ramenés au camp des Normands, qui les firent tous esclaves. Ces infidèles, après avoir fait de grands ap-

prêts, s'avancerent jusqu'aux portes de Paris, pour l'assiéger de nouveau. Eudes, sur cette nouvelle, vint à leur rencontre avec une armée beaucoup plus foible que la leur. Ils traiterent néanmoins avec lui, & la haute opinion qu'ils avoient de sa valeur, leur fit abandonner leur entreprise : on leur envoya quelques présents, & ils quiterent la Seine, pour aller se jeter sur le Cotentin, où ils assiégèrent le château de Saint-Lo. ANN. 888.

Un autre corps de troupes de la même nation désoloit la Picardie, l'Artois, & tout le pays qu'arrose la Meuse. Arnoul vint à leur rencontre, les joignit auprès d'Amiens, & les batit. Mais ils surprirent le roi de France, & mirent son armée en déroute. La prise & le sac de Troies, de Toul & de Verdun furent les suites de cette défaite. On parle aussi d'un second & d'un troisieme siege de Paris, qui cependant ne leur réussirent point. Ceux du Cotentin, après avoir rasé Saint-Lo, traverserent la Bretagne, où ils mirent tout à feu & à sang. Ces horreurs terminerent enfin les querelles qui divisoient les Bretons. Les deux ducs, oubliant leur ANN. 889. 890. Diverses expéditions contre les Normands. *Ibid.* *Annal. Metens.*

haîne mutuelle, se réunirent pour
ANN. 890. attaquer l'ennemi commun. Judicaël fut le premier au rendez-vous. C'étoit un jeune prince plein de feu, qui ne cherchoit qu'à se signaler. Il fond sur les Normands, sans attendre son rival, & les charge si brusquement, qu'il les enfonce après un horrible carnage. Une partie se jete dans un grand bourg, où ils se retranchent, le vainqueur entreprit de les y forcer: cette témérité lui coûta la vie. Les vaincus, animés par le désespoir, tournerent contre lui tous leurs traits, & le percerent de mille coups, dont il expira sur la place. Alain arrive sur ces entrefaites; & après s'être fait reconnoître souverain de toute la Bretagne, il conduit son armée au camp des barbares. Bientôt la victoire se déclare en sa faveur. Elle fut si complète, que de quinze mille Danois il n'en resta que quatre cents, qui se sauverent du côté de la mer, & remonterent sur leurs vaisseaux. On attribue ce succès au vœu que ce prince avoit fait, de donner la dixieme partie du butin à l'église de saint Pierre de Rome. C'étoit une dévotion fort ordinaire dans ces temps-là. On a vu

plusieurs souverains lui vouer leurs Etats & s'engager à lui payer tribut, ce qui contribua beaucoup à fortifier la persuasion où étoient les papes, qu'ils avoient droit de donner & d'ôter les couronnes. ANN. 890.

Il semble que défaire une armée de Normands, c'étoit couper la tête d'une hydre. La même flotte qui avoit reconduit en Danemarck les débris de ces deux sanglantes batailles, ramena quelque temps après un plus grand nombre de troupes, pour ravager le royaume de Loraine. Arnoul rassembla aussi-tôt son armée, & la fit marcher à l'ennemi. On se joignit près d'un torrent, nommé Gulia. Le combat fut opiniâtre : mais enfin les François, enfoncés de tous côtés, prirent la fuite. Ceux des chefs qui voulurent soutenir l'effort des vainqueurs, furent tués, le camp pillé, les prisonniers égorgés. Le roi de Germanie, outré de ce sanglant affront, passa le Rhin avec toutes les forces de son royaume, vint camper à leur vue sur les bords de la Dyle, & les poussa si vivement, que la plupart se précipiterent dans la riviere, où il y en eut un si grand nombre de tués & de ANN. 891. *Reg.* *Annal. Fuld.*

noyés, qu'on la passoit sur les corps
ANN. 891. morts, comme sur des ponts. Deux de leurs rois, Godefroy & Sigefroy, périrent dans cette célebre journée. On y prit seize étendards royaux : ce qui prouve qu'il y avoit au-moins seize personnes parmi eux, qui portoient le titre ou le nom de roi.

Louis, fils de Boson est couronné roi de Provence.

Tandis que tout cela se passoit du côté de la Germanie, la princesse Hermengarde, assurée du suffrage du pape & d'Arnoul, c'est-à-dire, de deux personnes qui n'avoient aucun droit de disposer du trône, remuoit ciel & terre pour faire couronner le prince Louis son fils. Elle en vint à bout. Les évêques & les seigneurs, assemblés à Valence, le proclamerent roi d'un consentement unanime. *Nous avons examiné*, disent-ils, *si nous devions prudemment & avec justice élire Louis, fils de Boson. Toute l'assemblée est convenue que le sceptre ne pouvoit passer en de meilleures mains. Ainsi fondés sur les espérances heureuses qu'il nous donne, & sur la volonté de Dieu que nous croyons suivre, nous choisissons pour notre roi, Louis fils de Boson ; & nous le jugeons digne de recevoir l'onction qui apartient aux prin-*

Concil. Valentin. apud Lab. tom. 9. p. 42.

es élevés à ce rang. Telles étoient les ntrepriſes & les prétentions d'un lergé ambitieux & ignorant : pré- entions fondées ſur la puiſſance de ier & délier, qui ne regarde que les mes : prétentions autoriſées dans l'aſ- emblée de Compiegne, qui paſſerent ong-temps pour un principe, & qui ont enfin généralement reconnues pour ne erreur *anathématiſée* par le divin uteur de la religion, qui déclare en rmes exprès que *ſon royaume n'eſt pas e ce monde*. ANN. 891.

Le démembrement de la Provence e fut pas le ſeul ſoulèvement en rance. Les ſeigneurs de Neuſtrie ne ouvoient s'accoutumer à plier ſous joug d'un homme qu'ils avoient vu long-temps leur égal. Le comte algaire, quoique parent d'Eudes, t le premier qui leva l'étendard en veur du jeune Charles. Ce fut auſſi premiere victime immolée à la vi- ueur & à la célérité du monarque. ſſiégé dans Laon, dont il s'étoit em- ré, pris & condamné à mort, il eut tête tranchée. On vit alors une oſe juſque-là ſans exemple. Didon êque de Laon, non-ſeulement re- ſa d'entendre la confeſſion du cou- ANN. 892. Soulèvement en Neuſtrie & dans l'Aquitaine. *Annal. Metens.*

pable, qui demandoit humblement
ANN. 892. d'être réconcilié à Dieu par le sacrement de pénitence, mais même défendit qu'on l'enterrât en terre sainte. Eudes étoit à peine maître de Laon, qu'il reçut la nouvelle d'un autre mouvement en Aquitaine. Il y vola à la tête de son armée victorieuse. Déjà il tenoit tous les rebelles enfermés dans une ville, lorsqu'il se vit obligé de repasser promptement en Neustrie. Les mécontents, plus irrités qu'étonnés du supplice de Valgaire, s'étoient déclarés hautement en faveur du fils d'Adélaïde. Les principaux étoient la reine-mere, Foulques archevêque de Rheims, Herbert & Pepin, tous deux issus de Bernard roi d'Italie; l'un comte de Vermandois, l'autre de Senlis. Ils apellerent Charles, qui, selon quelques-uns, s'étoit retiré en Angleterre & le proclamerent roi, quoiqu'il n'eût alors que treize ans. Il fut couronné à Rheims par l'archevêque, qui envoya dans toutes les cours de longues apologies de sa conduite: exhortant tous les princes à prendre la défense du jeune pupile contre l'usurpateur.

ANN. 892.

CHARLES IV,

dit le Simple.

TOUS les princes de l'Europe, usurpateurs pour la plupart, sembloient devoir s'opposer au rétablissement de Charles. C'étoit le seul descendant en ligne directe de Charlemagne, & par-là il pouvoit prétendre à tous les royaumes que ce grand monarque avoit possédés, & même à l'Empire. Le roi de Germanie y étoit le plus intéressé : fils d'une concubine, il en étoit moins respecté. Il reçut fort mal les remontrances de l'archevêque de Rheims, lui écrivit fortement, & le menaça de son indignation. Foulques ne se rebuta point : il répondit que se voyant exposé à la fureur des Normands, il avoit cru devoir consentir au couronnement d'Eudes, qui seul pouvoit défendre l'Etat : mais que le fils de Louis le Begue se trouvant en âge de gouverner avec le secours de ses fidèles ministres, il n'avoit pu se refuser aux vœux de tous les seigneurs qui le demandoient pour leur roi :

ANN. 893. Arnoul reconnoit Charles pour roi de France.

Annal. Metens.

que dans un temps où tant de sujet
ANN. 893. aspiroient au trône, il seroit dangereux pour lui de donner l'exemple contre un prince de son sang : que s'il venoit à mourir, il ne resteroit que le seul Charles pour protéger ses enfants, & les couronnes qu'il leur laisseroit. Toutes ces raisons ne touchèrent que très-foiblement l'ambitieux monarque. Mais les mouvements de l'Italie, & l'indocilité de quelques nations tributaires, le forcerent à dissimuler. Il voyoit l'armée d'Eudes prête à fondre sur celle du jeune roi : il attendit l'évènement d'une bataille, avant de se déclarer pour l'un ou pour l'autre. Le régent n'eut qu'à paroître pour vaincre. Sa seule présence, dit Abbon, dissipa les ennemis, comme
Abbo. l. 8. le soleil chasse les ténèbres. Charles, échappé presque seul, alla implorer l'assistance du roi de Germanie, qui le reconnut pour roi de France, ou plutôt, si l'on en croit les annales de Metz, dont il reconnut tenir le sceptre & la couronne.

Eudes cependant redoutoit peu la
ANN. 894, protection d'Arnoul. Il lui sçavoit
95. trop d'occupation en Bohême, où le duc de Moravie l'obligea de porter

ſes armes, pour le châtier de ſa révolte & de ſon ingratitude. Rome d'ailleurs apeloit ſecrètement ce prince, pour la délivrer de la tyrannie du nouvel empereur, dont elle lui offroit la couronne. Il partit en effet, paſſa les Alpes avec une puiſſante armée, entra dans la Lombardie, ſoumit tout le pays juſqu'à Plaiſance, & tournant tout-à-coup du côté de la France, s'avança juſqu'à Saint-Maurice au-deſſus du lac de Geneve. Il eſpéroit ſurprendre Rodolphe, roi de Bourgogne : il ſe trompa. Ce prince s'étoit retiré dans les montagnes, où il ne put être forcé. Le monarque, rentré en Germanie, aſſemble un concile à Tribur près du Rhin à deux lieues de Maïence. On y fit pluſieurs décrets : le trentieme eſt ſur-tout remarquable. Il porte qu'on doit honorer l'égliſe de Rome, comme celle d'où dérive le ſacerdoce, & ſouffrir le joug qu'elle impoſe, quand même il ſeroit à peine ſupportable. Arnoul, après le concile, ſe rendit à Vormes, où il avoit convoqué un parlement. Eudes qui s'y trouva y fut reçu avec de grands honneurs, & obtint tout ce qu'il demandoit, c'eſt-à-dire, qu'on n'accorde-

ANN. 894, 895.

Concil. t. 9. canon. 30.

roit aucune protection au roi Charles.
ANN. 894, 95. On permit cependant à Zuentibolde, qui, quoique bâtard, venoit d'être couronné roi de Loraine, d'armer en faveur du jeune prince. C'étoit assez pour faire croire qu'on ne l'abandonnoit pas entiérement : ce fut trop peu pour l'affermir sur le trône. Le roi de Germanie, après toutes ces précautions, reprit le chemin d'Italie.

ANN. 896. Le souvenir de sa premiere expédition lui ouvrit tous les passages ; & malgré la rigueur de la saison, malgré les pluies continuelles, il arriva aux portes de Rome, mais avec des troupes si fatiguées, qu'il ne sçavoit quel parti prendre. Les chefs vouloient qu'on leur donnât quelques jours pour se raffraîchir : les soldats crierent qu'un assaut les délasseroit. Un lièvre en même temps se leve du milieu du camp, & se sauve du côté de la ville. Chacun se met à le poursuivre avec de grands cris. Les Romains effrayés prennent la fuite. On profite de leur terreur. Les murailles sont escaladées, les portes enfoncées, la ville emportée. Le pape, devenu libre par la fuite de ceux qui le tenoient prisonnier, reçut le roi de

Arnoul est couronné empereur.

Luitpr. l. 2. c. 8.

Germanie sur les degrés de l'église de saint Pierre, & le mena vers la confession des apôtres, où il le sacra empereur, césar & auguste. Mais en lui faisant prêter serment de fidélité par les Romains, il y mit une restriction inconnue aux premiers empereurs François. Il étoit conçu en ces termes : *Je jure par tous les saints mystères, que sauf mon honneur, ma loi, la fidélité que je dois au pape Formose mon seigneur, je suis & serai toute ma vie fidèle à l'empereur Arnoul.* ANN. 896

Le nouvel empereur, après avoir nommé le comte Farolde, un de ses généraux, pour commander dans Rome en son absence, marcha droit à Spolete, où Agiltrude s'étoit sauvée à la faveur du premier tumulte. Cette ambitieuse femme, mere de Lambert qui avoit reçu l'onction impériale, ne pouvoit échapper à la poursuite du vainqueur : mais une attaque de paralysie, d'autres disent, de frénésie, l'obligea de repasser promptement en Germanie, où sa foiblesse de corps & d'esprit commença à le faire mépriser. On prétend que ce fut la suite d'un poison qu'Agiltrude trouva le moyen de lui faire donner par un de ses do- Sa mort.

mestiques, qu'elle séduisit à force d'argent. Quoi qu'il en soit, les dernieres années de la vie de ce prince ne furent qu'un tissu de chagrins, d'infirmités, & de langueur. Le poison produisit enfin son dernier effet. Une horrible corruption infecta toutes les parties de son corps. Il mourut de la maladie qu'on nomme *pédiculaire* : état affreux, dont il sentit toute l'humiliation, mais qu'il soutint avec de grands sentiments de religion. Ce fut le dernier du sang de Charlemagne, qui porta la couronne impériale.

ANN. 896. *Luitprand. l. 1. c. 9.*

Sigebert. Gemblacensis.

ANN. 897, 98.

Charles est reconnu roi de toute la France.

Charles, cependant, rentré en France, s'étoit maintenu dans la Champagne & dans la Bourgogne. L'archevêque de Rheims n'oublioit rien pour le réconcilier avec son peuple : il en vint heureusement à bout. Eudes eut tout le pays qui est entre la Seine & les Pyrénées : le jeune prince, reconnu pour souverain dans cette partie même qu'il abandonnoit, régna depuis la Seine jusqu'à la Meuse. Ce partage dura jusqu'à la mort du régent, qui ne survécut guères plus d'un an à ce célèbre traité de paix. Il est enterré avec les rois dans l'église de Saint-Denis. Il

Chronic. breve apud Duchesne, t. 3.

iſſoit un fils, nommé Arnoul, que uelques-uns proclamerent roi, mais ui mourut quelques jours après. Charles alors fut reconnu d'un con- entement unanime dans la Neuſtrie, Bourgogne & l'Aquitaine. On ouvoit eſpérer de grands avantages e cette réunion, s'il eût été plus béi : mais les ſeigneurs, pour aug- enter leur puiſſance dans les domai- es, qu'ils avoient uſurpés, porterent audace juſqu'aux derniers excès. Cha- n vouloit être indépendant. Tous moient & déſarmoient, ſans que le onarque osât s'en mêler. On peut garder le règne de ce prince comme poque de toutes ces petites ſouve- inetés, qui ſe formerent inſenſible- ent dans l'Etat. Ce n'étoit d'abord ne des gouvernements, juſte récom- enſe du mérite, qui n'étoient poſſé- és qu'à vie. Tout François, quelle ue fût ſa naiſſance y avoit droit. On peloit ceux qui en étoient pour- us, ou pairs, comme égaux entre ux ; ou princes, comme chefs & ommandants dans l'étendue de leur ſtrict ; ou barons, comme les pre- iers & les plus puiſſants du royaume. ette derniere qualité paſſoit pour ſi

ANN. 898.

Annal. Me-tens.

honorable & si relevée, que pour l
ANN. 898. prendre, le sire de Bourbon quita l
titre de prince. Ces grandes charge
enfin devinrent des propres, ou fief
héréditaires, dépendants en apparen
ce d'un seigneur suzerain, mais indé
pendants en effet. C'est à cette nou
velle seigneurie que la noblesse, jus
qu'alors ignorée en France, doit sa vé
ritable origine. Elle donnoit à ces pe
tits princes des especes de sujets
nommés vassaux, qui à leur tour tran
choient du souverain par des *sous-in
féodations*. Celui qui ne s'étoit empar
que de quelque bourgade, rendoi
hommage à celui qui commandoi
dans une province : & qui n'avoi
qu'un château, relevoit de celui qu
avoit usurpé une ville. Le vassal en
certaines occasions devoit marche
contre le roi même, ou perdre soi
fief.

Depuis 899. jusqu'à 912.

Tel étoit l'Etat de la France, lors
qu'elle se vit attaquée par un ennem
d'autant plus à craindre, qu'il joi
gnoit de plus grandes vues à un très
grand courage. C'étoit Rollon ou
Raoul, l'un des plus illustres chefs
des Normands, le seul enfin de ces
barbares, qui cessa d'en mériter le
nom

Les Normands continuent leurs ravages sous la conduite de Rollon.

om par mille belles qualités de l'eſ-
rit & du cœur. Un air noble, un ANN. 899,
ort majeſtueux, une taille héroï- 912.
ne, les manieres honnêtes, douces, *Chron. Tur. hiſt. Norm.*
olies, ſes grandes actions, ſes mal-
eurs mêmes lui attiroient l'amour &
eſtime du ſoldat. Chaſſé de Dane-
arc, il raſſemble tous ceux qui veu-
nt s'atacher à ſa fortune, paſſe en
ngleterre, où il remporte deux gran-
es victoires, ſe remet en mer, abor-
e dans la Friſe, qu'il rend en grande
rtie tributaire, rabat enſuite vers la
ance, & s'empare de Rouen, dont
fait relever les murailles & les tours.
tte ville fut pour lui une place
rmes, d'où il voloit tantôt en An-
eterre, tantôt en France. Nantes, *Pudo, l. 2.*
ngers, le Mans, Clermont, furent
égés, pris & pillés. Chartres ne
t ſa conſervation qu'à une eſpece
miracle. Cet échec, le ſeul qu'il *Vetus chron.*
t eſſuyé, le remplit de dépit & de
eur. Il ſe répandit dans le pays
ſin, où il commit les plus horri-
s cruautés. Elles furent telles, qu'on
outa de tous côtés au roi, pour le
er d'acheter la paix à quelque prix
e ce fût. Charles, touché de ces

représentations, lui envoya offrir
fille & des provinces.

ANN. 899, 912. L'archevêque de Rouen fut choi
pour cette négociation. Il sçut persua
der à Rollon de se faire baptiser. L'o
remarque à cette occasion, que le
Normands, quoiqu'ennemis du no
chrétien, n'entreprirent jamais
forcer personne à renoncer au chri
tianisme. Le prélat proposa de la pa
du roi, de lui donner avec la prin
cesse Gisele, toute la côte de mer qu
avoit tant de fois désolée. Le prin
Idem, ibid. Normand demanda encore la Bret
gne. On disputa beaucoup : mais
falut la céder avec des clauses que
force sçait toujours expliquer à s
avantage. Ainsi cette partie de
Neustrie, qu'on nomma bientôt No
mandie, du nom de ses usurpateur
devint un Etat séparé, qui ne relev
de la couronne qu'à titre d'un va
hommage ; & la Bretagne, autref
royaume, ne fut plus qu'un arrièr
fief.

Rollon est reconnu duc de Normandie.

Ce fameux traité, le plus honte
depuis la fondation de la monarchi
fut signé à Saint-Clair-sur-Epte. Ro
lon s'y rendit pour saluer le mona

que & lui prêter le ſerment de fidéli-
é. On eut une peine infinie à l'enga- ANN. 899,
er au cérémonial uſité en pareille 911.
ccaſion, ſur-tout à l'uſage de mettre
es mains entre celles du roi. Mais
orſqu'on lui parla de ſe jeter aux ge-
oux & de baiſer le pied du prince,
e qui ſe pratiquoit alors, quand on
n recevoit quelque grande grace; le
er Danois, accoutumé à ne recon-
oître que ſon épée, jura qu'il ne flé-
iroit jamais devant perſonne. On
fit enfin conſentir qu'un de ſes ofi-
ers rendît ce devoir pour lui Ce-
i-ci, ſoit mal-adreſſe, ſoit inſolen-
, prit le pied du roi, & le leva ſi
ut, qu'il le fit tomber à la renver- *Chron. breve. Duchesne, tom 3. p. 359.*
Cet accident penſa cauſer du dé-
dre: mais enfin Charles n'étoit pas
plus fort. On prit le parti de tour-
r la choſe en plaiſanterie.

Le nouveau duc, après s'être fait Il gouverne avec beaucoup de ſageſſe & d'équité.
truire de nos ſaints myſtères, reçut
baptême dans l'égliſe cathédrale de
uen, qui devenoit la capitale de
n Etat. Le duc Robert fut ſon pa-
n, & lui donna ſon nom: nouvelle
iance qui devint ſuſpecte au roi. *Idem. Dudo & alii.*
tte cérémonie fut bientôt ſuivie de
le de ſon mariage avec la princeſſe

Gisele. Cette union qui assuroit
ANN. 899, 912. tranquilité de la France, fit le malhe de la duchesse. Rollon fut assez ba bare pour la maltraiter. Elle en mo rut de chagrin, & deux officiers q le roi envoya pour s'en plaindre, p rirent sur un échafaud. C'est la se tache à la mémoire de Rollon ou R bert, duc de Normandie. Il gouve na ses sujets avec beaucoup de sag se, de justice & de bonté : & dans vingt années qui s'écoulerent dep sa conversion jusqu'à sa mort, tou les villes de son duché furent reb ties, tous les monastères rétablis, to tes les terres cultivées. Il abolit vol chez ses Danois, qui jusque n'avoient vécu que de rapine & de b gandage. Telle étoit la sûreté pub que sous son gouvernement, que bracelets d'or demeurerent pend trois ans suspendus à un chêne, s que personne osât y toucher. On s que long-temps après sa mort, l nom seul prononcé, étoit un or aux magistrats d'accourir pour rép mer la violence. C'est delà qu'est nu cet usage de la *clameur de Hu* si connue en Normandie : mot qui rive de *ha* & *Raoul*, exclamation

Orderic, l. 3 Guil. Gemmet. l. 2. c. 20, 21.

e pour invoquer le secours du prin-
e contre un ennemi trop puissant. ANN. 899, 912.
insi fut fondée cette célèbre colonie
es Normands, dont le sang mêlé à
elui des Francs, donna des rois à
Angleterre & à la Sicile.

La Germanie cependant & l'Italie, Extinction de la famille de Charlemagne en Italie.
héâtres de mille factions, voyoient
vec douleur les restes du sang de
harlemagne cruellement acharnés à
ur perte. L'empereur Arnoul laissoit
n mourant deux fils, Louis âgé de
pt ans, qui étoit légitime, & Zuen-
bolde, qu'il avoit eu d'une maîtres-
. Le premier, d'un consentement
resque unanime fut couronné roi de
ermanie, & mis sous la tutelle &
protection d'un conseil de régence.
e second, ainsi qu'il avoit été déci- *Marian. Scotus ad ann* 900.
du vivant de son pere, régna sur
Loraine. C'étoit un esprit inquiet, *Annal Metens.*
mporté, qui ne suivoit que ses *Regino.*
prices, ou ceux de quelques fem-
es, qui régloient l'Etat dans la cha-
ur de la débauche & des parties de
aisirs. Les Lorains, révoltés de tant
excès, se donnerent aux François.
lais ils n'étoient point en état de
ofiter de la conjoncture. Zuentibol-
, vainqueur des rebelles, osa même

atenter sur le trône de Louis : il fut d
ANN. 899, fait & tué dans une sanglante batail
912. sur la Meuse. Bérenger de son cô
s'étoit remis en campagne, aussi-t
après la retraite forcée d'Arnoul ; é
maître de Pavie, il se fit de nouvea
couronner roi de Lombardie. Il avo
un compétiteur dans la personne d
Lambert, que le pape Formose avo
été obligé de couronner empereur. I
mort de ce redoutable rival, qui a
riva quelque temps après, en rendai
le trône impérial vacant, réveil
toute son ambition. Il se rendit promp
tement à Rome ; & les armes à
main, il contraignit le pape Jean I
Sigebert Gemblat. ad ann. 904. à le sacrer César & Auguste. Il joui
soit de ce superbe titre depuis env
ron deux ans, lorsqu'il vit arriver t
nouveau concurrent, qui lui dispu
sa couronne & son domaine. C'éto
Louis fils de Boson, roi de Bourg
gne & d'Arles, qui aspiroit sur-tout
l'empire, comme petit-fils de l'emp
reur Louis II. Il reçut en effet l'on
tion impériale dans la capitale d'It
Otto Frist. l. 6. cap. 15. lie. Mais ayant été surpris quatre a
après, il fut amené à son ennemi
qui lui fit crever les yeux, suplic
barbare, dont ce prince mourut a

bout de quelques jours. Il ne laiſſoit qu'un fils, nommé Charles Conſtantin, qui ne lui ſuccéda point au royaume de Provence, dont le titre fut éteint environ quarante-ſept ans après l'uſurpation de Boſon. Bérenger par cette mort recouvra la double couronne qu'il avoit perdue. L'adverſité ne fut point capable de le ramener à la raiſon. Il continua ſes violences ; & ſe livrant à tout ce que la débauche a de plus diſſolu, il ſe rendit enfin ſi odieux, qu'il fut aſſaſſiné par ſes propres domeſtiques. C'eſt le dernier de la maiſon de Charlemagne, qui ait porté le ſceptre en Italie.

ANN. 899, 922.

Chronic. Novalienſe, l. 8. c. 3.

La branche d'Allemagne, dont la ligne directe & légitime avoit déjà été interrompue à Arnoul, n'eut pas un règne plus tranquile, ni plus long. Les Hongrois, nation barbare, venus du fond de la Scythie, ſe répandirent comme un torrent dans l'Autriche & la Baviere, où ils commirent des cruautés inouïes. L'hiſtoire de ces temps-là nous les repréſente comme des ſauvages, également redoutables par leur courage & leur férocité, ennemis de toutes les loix de la juſtice & de l'humanité, combatant en fuyant,

Mort de Louis, roi de Germanie. Conrad eſt élu en ſa place.

Luitprand. l. 2. c. 1 & 2.

lançant un dard & tirant une flèch
ANN. 899, avec une adreſſe merveilleuſe, n'ayan
912. ſur la tête qu'un toupet de cheveux
mangeant la chair crue, buvant l
ſang humain. Leur fureur, dont l
Germanie & l'Italie furent ſucceſ
ſivement le théâtre, éclatoit principa
lement ſur les égliſes & les monaſte
res, qu'ils réduiſoient en cendres. C
fut envain que le jeune Louis leu
opoſa toutes les forces de ſon royau
me : ſon armée fut taillée en pièces
la Loraine & la Hollande dévaſtées
On acheta par un tribut qu'on promi
de leur payer tous les ans, la retrait
qu'ils daignerent faire. Le ciel ne per
mit pas au monarque de parvenir
un âge où il pût par lui-même afran
chir ſa couronne d'une ſervitude auſſ
honteuſe. Il mourut avant ſa vingtie
me année, & la douzieme de ſon rè
gne. Il n'avoit point d'enfants mâles
Ainſi le ſceptre de Germanie ſorti
de la famille de Charlemagne. Le
ſeigneurs aſſemblés élurent Conrac
duc de Franconie. Ce choix devoi
naturellement tomber ſur Charles
mais les uſurpations des grands de ſor
royaume avoient tellement afoibli ſ
puiſſance, qu'il fut hors d'état de faire

loir ſes droits. Il s'empara cepen-
nt de la Loraine, qu'il réunit à ANN. 920.
couronne, ſans en devenir plus
uiſſant.

Ce prince, plus foible que jamais, Brigues du duc Robert.
ommençoit à mériter l'ignoble ſur-
om qu'on lui avoit donné. Haganon,
omme d'une naiſſance médiocre,
ais très-habile dans les afaires, gou-
ernoit l'Etat avec une ſageſſe qui dé-
ut aux factieux, dont elle éclairoit
e trop près les démarches, & rom-
oit toutes les meſures. Ils diſſimu- *Ademar. Chron. lib. 2.*
ient cependant; & le roi qui les
aignoit, leur permettoit tout, de
eur qu'ils ne ſongeaſſent à mettre
obert ſur le trône, Robert que ſes
arges, ſes richeſſes, ſes grandes
rres, la mémoire de ſon pere, celle
u roi Eudes ſon frere, & ſon mérite
erſonel ſembloient élever au-deſſus
u rang de ſujet. L'ambitieux en effet
e cherchoit qu'à ſe faire un puiſſant
urti. Il ſe flata de gagner Richard
uc de Bourgogne, par le mariage de
aoul avec ſa fille Emme, à qui il
onna une dot conſidérable: mais la
délité du ſeigneur Bourguignon étoit
toute épreuve. Il s'adreſſa au nou-
eau ſouverain de Normandie, qui

étoit alors le fléau de la France : il ne
ANN. 920. le trouva pas plus disposé à entrer dans toute l'iniquité de son projet. Enfin il se tourna du côté des seigneurs François, qu'il eut moins de peine à persuader, parce qu'il irritoit leur vanité. Il fit si bien valoir le droit qu'ils avoient de choisir leur souverain, il exagéra tellement les fautes du gouvernement, qu'il fut résolu, d'un consentement unanime, de détrôner le monarque. Robert dans une assemblée qui se tint à Soissons, osa lui reprocher avec aigreur l'indolence de sa conduite, & l'aveugle confiance qu'il avoit en son ministre. Aussi-tôt l'audacieux vassal & ceux qui l'accompagnoient, rompirent & jeterent chacun une paille, qu'ils avoient à la main. C'étoit une ancienne coutume usitée parmi les François, pour marquer qu'on renonçoit à l'alliance ou au service de celui dont on vouloit se séparer.

Fragm. hist. Franc. Duch. tom. III. p. 339.

Charles est détrôné.

Un fidèle sujet, nommé Hugues, arrête leur fureur, mais à des conditions bien honteuses à la majesté. Charles obligé de renvoyer son ministre, se voit encore forcé de promettre de changer de conduite. *On*

veut bien en ce cas continuer pour un an l'obéiſſance qui lui a été rendue juſ qu'à ce jour. La chronique de Flodoard dit que ce fut Hervé, archevêque de Rheims, qui ménagea cette réconciliation. Il reçut le prince abandonné, le conduiſit à Chatriſe, où il avoit un château, de-là à Crugny, célèbre village de Champagne, à une lieue de Fimes. Le roi y demeura ſept mois, c'eſt-à-dire, tout le temps que dura la négociation. La ſincérité n'avoit aucune part à cet accommodement. Chacun s'apliqua à fortifier ſon parti, le monarque en s'atachant les ſeigneurs d'Aquitaine & de Bourgogne, le duc en afermiſſant dans leur révolte les ſeigneurs qu'il avoit ſéduits. Charles, informé que le parti des rebelles groſſiſſoit chaque jour, réſolut de rapeler ſon miniſtre Haganon, dont les conſeils lui devenoient néceſſaires. Ce fut pour Robert un prétexte de lever l'étendard de la rebellion. Il ralume dans le cœur des conjurés toute la haîne qu'il avoit ſçu d'abord leur inſpirer. Les factieux s'aſſemblent, ataquent le roi, le chaſſent de Laon, débauchent ſon armée, le pourſuivent juſqu'au-de-là ANN. 922.

ANN. 921.

de la Meuse, le déclarant indigne d trône, & prient le duc de vouloi bien l'accepter. Robert, enfin au com ble de ses vœux, est couronné Rheims, & reçoit le serment de fi délité d'un grand nombre d'évêque & de seigneurs.

Robert est tué; Raoul lui succède dans son usurpation.

Charles eut bientôt rassemblé un grosse armée en Aquitaine. Guillaum comte d'Auvergne, & Raimond com te de Toulouse le joignirent, & tou marcha vers Soissons, où l'usurpateu étoit campé avec ses troupes. Robe s'avança armé de toutes pièces, c'est à-dire, de la cuirasse, du casque & de la lance, armes dont l'usage pres que inconnu sous la premiere race devint une loi militaire sous la se conde. Il avoit mis sa barbe, qui étoi longue & toute blanche, hors de so armure, pour être mieux reconnu d ses soldats dans la mêlée. Le comba fut sanglant & opiniâtre. Le rebell y fut tué, selon quelques-uns, d'u coup de sabre, dont le comte Fulber lui fendit la tête; selon quelques au-

Chron. Mag. debur g. thro. S. Medardi.

tres, d'un coup de lance que le roi lui porta dans la bouche. Quoi qu'il en soit, sa mort ne ralentit point l'ardeur de ses troupes. Hugues son

ils se mit à leur tête, l'armée royale fut taillée en pieces. Ce jeune seigneur, qui depuis mérita le nom de Grand, pouvoit alors se faire couronner : on ignore les raisons qui l'en empêcherent. Un auteur, voisin de ce temps-là, rapporte qu'il envoya demander à sa sœur Emme, qui elle aimeroit mieux voir roi, ou lui, ou Raoul ; & qu'elle répondit qu'elle aimoit mieux baiser les genoux de son mari que de son frere. Raoul sur cette réponse fut proclamé roi de France, sacré & couronné dans l'église de Saint Médard de Soissons, par Gautier archevêque de Sens.

ANN. 922.

Glaber. I. 1. c. 2.

Charles auroit pu se relever de ce malheur comme du premier : mais il semble que sa destinée étoit de périr victime de la perfidie. Herbert comte de Vermandois, oubliant sa naissance, l'honneur & la religion, fut l'instrument de cette infâme trahison. Résolu de se saisir de la personne du roi, il lui envoya le comte de Senlis pour l'assurer qu'il étoit prêt à se déclarer pour lui avec tous ses vassaux. Cette nouvelle surprit agréablement le prince fugitif, qui d'ailleurs n'avoit aucune raison apparente de s'en

ANN. 923. Herbert trahit le roi & le retient prisonnier.

ANN. 923. défier. Le comte étoit son parent, & descendoit comme lui en droite ligne masculine de Charlemagne. Ce ne fut cependant pas sans crainte qu'il se rendit à Saint-Quentin, où ce nouveau allié l'attendoit. Mais Herbert en l'abordant fit évanouir tous ses soupçons. Il se jetta à ses pieds, embrassa ses genoux, & voyant que son fils recevoit debout le baiser du prince : Sçachez, lui dit-il, en le frappant rudement, que cette posture est peu propre à reconnoître une si grande marque de la bonté de son roi & de son seigneur. Cette action acheva de lui gagner la confiance de Charles. Il se laissa conduire où l'on voulut : il consentit même à renvoyer ceux qui l'avoient suivi. C'étoit-là où le perfide comte l'attendoit. Il le fit enlever pendant la nuit, & conduire secrètement à Château-Thierri, où il le retint prisonnier. Il se rendit ensuite à la cour de Bourgogne, pour rendre compte au nouveau monarque du succès de sa trahison.

Flodoard. Ibid.

Glaber. Ibid.

ANN, 924.

RAOUL.

LE règne de Raoul fut celui des séditions, des révoltes, & des troubles. Toujours les armes à la main, il lui fallut ce génie intrépide qui fait les héros, pour soumettre & contenir tant de vassaux inquiets, turbulents & accoutumés à l'indépendance. Il se signala d'abord par ses exploits contre les Normands, qu'il sçut resserrer dans cette étendue de pays qui leur avoit été cédé. Il marcha ensuite en Lorraine, où il étoit apellé par les seigneurs Maître d'une grande partie de ce royaume, il força le roi de Germanie à lui demander une suspension de toute hostilité. Rien ne pouvoit lui être plus avantageux. Il profita de la circonstance, pour achever de se mettre en possession du reste de l'Etat. Guillaume duc d'Aquitaine avoit toujours différé de le reconnoître pour roi ; mais voyant ce monarque vainqueur des Normands & des Germains, prêt à fondre sur lui, il s'humilia, & lui fit hommage : soumission forcée qui n'eut d'autre durée que celle du

Diverses expéditions de Raoul.

Flodoard. chr.

Fragm. hist. Fr. Ducheſne tom. III. P. 352.

séjour de l'usurpateur en Aquitaine.

ANN. 924 On voit en effet un cartulaire de Brioude en Auvergne, dont la date est prise, non des années de Raoul, mais de celle de la déposition du légitime souverain. *Fait le V avant les ides d'Octobre, la quatrieme année depuis que Charles roi a été dégradé par les François, & Raoul élu contre les loix :* expression qui se trouve encore dans le testament d'Acfréde, duc d'Aquitaine. Baluze rapporte plusieurs autres actes, tous datés de la premiere, ou de la seconde année *depuis la mort de Charles, Jesus-Christ régnant en attendant le légitime roi :* tant étoit grand même alors l'atachement des peuples de la Loire pour le sang de Charlemagne!

Baluse hist. de la maison d'Auvergne, tom. 2.

Idem. in notis. Append.

ANN. 925. L'expédition d'Aquitaine fut suivie d'une autre contre une bande de Normands, qui sous la conduite du général Raynold ravageoient la Bourgogne. Raoul y accourut. Déja il tenoit les barbares assiégés dans leur camp : mais ils lui échapperent pendant la nuit, à la faveur d'un bois qui couvrit leur retraite. En même-temps ceux de Rouen recommencerent leurs hostilités. Répandus dans la Picardie &

Artois, où ils firent d'horribles ra- ANN. 925.
ges, ils insulterent Noyon, d'où ils *Ibid.*
rent repoussés avec perte. Le duc
e France, Hugues, dont l'autorité
étendoit sur tout le pays d'entre la
oire & la Seine, rassembla aussi-tôt
s milices de Paris, & pour les obli-
r à faire diversion, se jetta dans la
ormandie, portant par-tout le fer
le feu. Bientôt il fut joint par le
i, qui assit son camp dans le Beau-
isis. On détacha le comte de Ver-
andois avec une partie de l'armée,
our faire le siege de la ville d'Eu :
le fut emportée d'assaut, & tout ce
ui s'y trouva d'hommes & de gar-
ons, massacré sans quartier. Herbert, *Hist. Rem. l. 4. c. 19 & 20.*
our récompense d'une action si vigou-
use, obtint l'archevêché de Rheims
our son fils qui n'avoit que cinq ans :
ose qui n'avoit pas encore eu d'exem-
e, qui n'en eut que trop par la suite,
qui fut pour lors la cause de bien
es troubles.

Tant de lauriers parurent tout-à- ANN. 926.
oup flétris par la perte de la Loraine, *Flodoard. ibid.*
ui se soumit au roi de Germanie.
Mais Raoul ne pouvoit suffire à tout.
Occupé contre un corps de Nor-
ands qui dévastoient le pays d'Ar-

tois, blessé même dans un combat o
ANN. 926. il les défit, il ne put ni châtier l
rebelles, ni présenter la bataille à so
rival. Toujours une premiere affai
en amenoit une seconde. L'Aquitain
sur ces entrefaites osa se soustraire
son obéissance. Déja le monarque,
peine guéri de sa blessure, étoit e
marche pour la réduire, lorsqu'un
autre diversion l'obligea de repasse
promptement la Loire. Les Hongrois
excités par l'avidité du pillage, me
naçoient la Champagne d'une pro
chaine invasion. Raoul sur cette nou
velle, abandonne sa premiere entre
prise, & vole au secours de cette pro
Ibid. vince alarmée. La seule présence d
ce prince rétablit le calme & la tran
quilité. Les barbares effrayés s'arrê
tent, & retournent précipitammen
sur leurs pas. Tel étoit alors l'état d
la France : triste théâtre de la fureu
de ses ennemis & de ses citoyens
république mal policée, où la loi d
plus fort étoit la seule connue : mê
lange bisarre de monarchie & d'anar
chie où chacun s'attribuoit autant d
puissance qu'il en pouvoit usurper
Le comble de la gloire pour Raou
est d'avoir sçu se faire respecter su

n trône ébranlé par de si horribles ecousses. Mais parmi tant de redou- ANN. 926.
ables vassaux, le plus à craindre, ce- ui qui lui causa de plus vives inquié- udes, fut le comte de Vermandois.

Herbert, dont la perfidie égaloit ANN. 927. 'ambition, ne croyoit point de ré- Ligue pour ompenses proportionnées au service rétabl Char- u'il avoit rendu à Raoul, en trahis- les le Simple, ant le roi son maître. Il lui demanda e comté de Laon, qui venoit de va- uer par la mort de Rotgaire. Le mo- arque le refusa, & le donna au fils îné du défunt. Ce refus piqua vive- ment le comte : il résolut de s'en ven- er. Le roi de Germanie, Hugues le Grand, & le duc de Normandie en- trerent dans son ressentiment. Tous ui jurerent de l'aider de tout leur ouvoir, pour remettre le sang de Charlemagne sur le trône. Le pape *Ibid.* même écrivit des lettres très-fortes ur ce sujet ; menaçant d'excommu- nier quiconque s'opposeroit au réta- blissement de Charles. Ce prince fut tiré de sa prison, & conduit à Saint-Quentin, où il fut reçu aux acclama- tions de ce même peuple, qui avoit applaudi à sa déposition. De-là il se rendit à la ville d'Eu, où le duc de

Normandie lui fit hommage. Alor
ANN. 928, presque tout ce qu'on apelloit le pay
929. de France, se déclara hautement pou
le légitime souverain.

Mort de ce prince. Raoul, pour conjurer l'orage, offri enfin de céder la ville de Laon. C'é toit le véritable motif de la guerre le rétablissement de Charles n'en avoi été que le prétexte. Ce malheureu prince, sacrifié de nouveau, fut ren fermé à Peronne, où il mourut quel ques mois après, dans la cinquantiè me année de son âge, & la trentieme de son règne. Il eut de sa premier femme, dont on ignore le nom, Gi
Ibid. sele, qui fut mariée à Rollon, pre mier duc de Normandie. On n lui connoît point d'enfants de la se conde, apellée Fréderune. Il eut de l troisieme, nommée Ogine, Loui d'Outremer. Cette Ogine, fille & veuve de rois, qui s'étoit signalée pa un courage au-dessus de son sexe, finit par se marier par amour au comte de Troies, fils de celui qui avoit tenu son mari prisonnier pendant les sept dernieres années de sa vie. Charles ne manquoit ni de cœur, ni de résolution à la guerre. Son excessive facilité qui le perdit, le fit surnom-

ier le Simple ; & ses malheurs, qu'il
uffrit avec beaucoup de constance, ANN. 930, 936.
i ont fait donner le nom de Saint
r l'auteur de la chronique de saint *Chron. Ereve. Duchesne, t. 3. p. 551.*
enigne. Il est enterré à l'abbaye de
int Fourci.

L'usurpateur, délivré par cette Exploit & mort de Raoul.
ort d'un concurrent peu dangereux
r lui-même, mais redoutable par
bonté de son droit, plus à craindre
ncore entre les mains du comte de
ermandois, régna un peu plus tran-
uilement, & commença à agir avec
lus d'autorité. Il remporta une gran-
e victoire sur les Normands, qui
éfoloient l'Aquitaine. Il força Char-
s-Constantin fils de Louis, à qui *Chron. Flod. apud Duchesne t. 2. p. 559.*
érenger duc de Frioul son concur-
nt à l'empire avoit fait crever les
eux, à lui faire hommage pour le
iennois, où il vouloit se rendre in-
épendant ; &, après avoir réduit le
uc de Gascogne & les principaux
eigneurs du Languedoc, il s'appliqua
terminer les guerres sanglantes que
s seigneurs se faisoient les uns aux
utres. Il eut une peine extrême à
ettre d'accord Hugues & Herbert,
ui se poursuivoient à outrance. Ce
ernier cependant, après avoir perdu.

Dourlens, Laon, & Châlons qui s'é-
ANN. 930, toit donné à lui, après avoir vu enle-
936. ver à son fils l'archevêché de Rheims dont le moine Artaud venoit d'êtr pourvu, consentit enfin à une trève qui fut suivie de la paix. C'est le der nier évènement remarquable du règn de Raoul. Attaqué de cette maladi
Chr. breve. qu'on nomme *pédiculaire*, il mouru à Auxerre avec la gloire qui accom pagne toujours les grandes actions mais en même-temps avec le juste blâme, qui suit toujours l'usurpation Il est enterré à sainte Colombe de Sens. Il ne laissa point d'enfants. Hu gues, surnommé le Noir, son frere mourut aussi sans postérité. Ainsi le duché de Bourgogne passa dans la famille de Hugues le Grand.

La mort de Raoul fut suivie d'un
Interregne. interregne de plus de cinq mois. Tel étoit alors l'état des affaires, que l'ordre de la succession étoit compté pour rien. On ne connoissoit presque plus ni droit de naissance, ni droit d'élection. Le plus fort s'élevoit sur les ruines du plus foible, pour être ensuite précipité lui-même par un concurrent contre lequel il n'avoit pas même songé de se précautionner. Hugues le

oir, frere de Raoul, aſpiroit à la
uronne, & les Bourguignons favo- ANN. 936.
oient ſes prétentions : mais il avoit
redoutable rival dans Hugues le
and, qui comptoit deux rois au
mbre de ſes ancêtres, & que ſon
érite, encore plus que ſa naiſſance,
ndoit digne du premier trône de
urope : ce mérite cependant fut une
ſon pour lui faire donner l'exclu-
n. Les ſeigneurs ne vouloient point
n roi qui ſçût ſe faire obéir. Her-
rt, comte de Vermandois, l'un des
s puiſſants, étoit celui de tous qui
roiſſoit avoir un droit mieux fondé
cette haute dignité. Il deſcendoit
Charlemagne en ligne directe &
r les mâles : mais le ſouvenir de ſa
rfidie n'étoit point encore effacé des
prits : il fut univerſellement rejeté.
conjoncture fut heureuſe pour le
nce Louis, fils de Charles le Sim-
, que ſa mere avoit emmené en
gleterre, pour le ſouſtraire à la
reur des factieux. Ce fut de ſon ſéjour
ns cette iſle fameuſe, qu'il reçut le
nom d'Outremer. Hugues, qui ne
uvoit ſe faire roi lui-même, voulut
avoir un qui fût tout-à-fait dans
dépendance. Ce fut dans cette vue

qu'il rapela le légitime héritier. Il al
ANN. 936. au-devant de lui jusqu'au port c
Flodoard, chr. Boulogne, le salua à la descente d
vaisseau, lui prêta serment de fidélit
& lui fit hommage en qualité de vass
& de fidèle, ainsi qu'on parloit en c
temps-là.

LOUIS IV,

dit d'Outremer.

LOUIS n'avoit que seize ans lor
qu'il fut apellé à la couronne, apr
un exil de treize années. L'exemple d
duc des François fut presque génér
Flodoard, chr. ad ann. 936. lement suivi. Un grand nombre d
seigneurs & d'évêques se rendirer
auprès du jeune monarque, pour l
faire leur cour. On marcha droit
Laon, où il fut couronné & sacré p
les mains d'Artaud, archevêque d
Rheims. Hugues le Grand avoit ét
le principal instrument de cette heu
reuse révolution : le nouveau roi e
fit son premier ministre : il augment
même sa puissance d'une partie de l
Bourgogne, dont il dépouilla Hugue
le Noir, qu'il força les armes à l
mai

nain à lui faire hommage de ce que
a clémence lui laissoit. Mais bien- ANN. 936.
ôt Louis se lassa d'être sous la tutelle
'un sujet ambitieux, qui vouloit tou-
ours le tenir à Paris, où il étoit le
naître. Il s'étoit assuré du duc de Nor-
nandie, des comtes de Flandre, de
Vermandois & de Poitiers. Ces sei-
neurs, jaloux du pouvoir de Hugues,
e réunirent pour tirer d'esclavage le
oi légitime. Ce prince s'échape, &
narche droit à Laon, où la reine
Ogine sa mere vint le trouver d'An-
leterre. Le duc, étonné plus qu'ac-
ablé de cette disgrace, ne songea
u'à se faire craindre. Il trouva le
oyen de se raccommoder avec Her-
ert, qui eut le crédit de détacher
s Normands de la ligue royale. Gil-
ert, duc de Loraine, se joignit à
ux; & Othon, roi de Germanie,
ont Hugues venoit d'épouser la sœur,
ur promit sa protection.

La saison permettoit à peine de te- ANN. 937.
ir la campagne, que les princes li- Ligue con-
gués se mirent en marche pour entrer tre le roi.
ans les terres de l'obéissance du roi.
Louis s'avança à leur rencontre, ac-
ompagné de plusieurs évêques, dont
s armes plus puissantes que des mil-

liers de bataillons hériſſés de piques
ANN. 938. déconcertent les ennemis. Ces redou
tables prélats envoient déclarer au du
de Normandie & au comte de Ve
mandois, qu'ils les excommunient
le premier, pour avoir fait brûle
quelque villages de Flandre; le ſe
cond, pour retenir injuſtement que
ques biens de l'abaye de ſaint Remi d
Rheims: choſe étrange & qui caracte
riſe parfaitement l'eſprit de ce ſiècle
Les rebelles éfrayés de cette annonce
demeurent en ſuſpens. Les loix d
l'honneur, loix toujours ſacrées;
religion du ſerment, le plus ferme lie
de la ſociété; l'amour du devoir
de la juſtice, rien n'avoit pu les em
pêcher d'armer contre leur ſouverain
la crainte d'une excommunication
peut-être injuſte, les arrête au com
Dudo, l. 1. mencement de leur courſe. Le prince
Hugues, car c'eſt ainſi qu'il ſe faiſo
apeler, voyant leur irréſolution, fa
propoſer un accommodement. O
convient d'une trève de quelque
mois.

Louis ſçut employer utilement c
moment de tranquilité. Il ſe rend
aux vœux des Lorains, qui l'apeloien
pour régner ſur eux. Il marcha du côt

Louis fait la conquête de la Loraine, qui lui eſt preſque auſſitôt enlevée.

e Verdun, où quelques évêques lui rent hommage. Les Anglois en même emps parurent avec leur flote sur les ôtes de Flandre, pour apuyer les lles maritimes du royaume de Lo- ne, qui s'étoient données au roi. remarque que le règne de ce prin- fournit le premier exemple d'une e ofensive & défensive entre la nce & l'Angleterre. Jusque-là les x royaumes s'étoient regardés com- deux mondes séparés, qui n'é- nt ni amis ni ennemis, & sans re relation que celle du commerce. monarque cependant, maître de esque toute l'Alsace, pressoit si vi- ment quelques comtes fidèles au de Germanie, qu'il les obligea de retirer au-delà du Rhin. Mais sur vis que l'évêque de Laon traitoit crètement avec Herbert, pour lui rer cette importante place, il y ac- urut, & en chassa le séditieux pré- . Alors toute la face des afaires angea. Les ducs de Loraine & de anconie, à qui il avoit confié la dé- nse de sa nouvelle conquête, se sserent surprendre. Celui-ci, percé plusieurs coups, demeura mort sur place ; celui-là qui eut le temps de

ANN. 939.

Luitprand. l. 4. c. 14.

C. 16.

monter à cheval pour s'enfuir,
ANN. 939. noya dans le Rhin, qu'il voulut paſſ
à la nage. La ducheſſe, ſa veuve, s'
toit enfermée à Chiévremont au pa
de Liege, l'une des plus fortes plac
de ce temps-là. Louis y vola avec u
corps de troupes, & pour ſe conſerv
Witikind. hiſt. Saxon. l. 2. le parti qu'elle avoit en Loraine, l'
pouſa quelques jours après. Ma
Othon, vainqueur de tous ſes enn
mis, n'eut beſoin que de paroître
pour réconquérir ce qu'on lui avo
enlevé.

Cette guerre, où Louis ſe ſigna
ANN. 940 par ſa valeur & ſon activité, ne pr
Nouvelle duiſit d'autre éfet, que de lui ſuſcit
ligue contre le roi. un nouvel ennemi. Othon reprit
anciens engagements avec Hugues
Grand. Celui-ci, de concert avec
comte de Vermandois, recommen
ſes hoſtilités ſur les terres de l'arch
vêque de Rheims, à qui le roi, pc
dédommagement, accorda le droit
batre monnoie. Il n'en jouit pas lon
Hiſt. Remen. temps. Bientôt ſa ville fut attaquée,
priſe au bout de ſix jours. Les troup
du prélat n'étoient pas auſſi bonn
que belles, & lui-même tiré d'
cloître pour être mis en poſſeſſi
d'une principauté, entendoit fort p

rt de défendre une place. On re-
arquera à ce ſujet, que les évêques, ANN. 940.
l'imitation des ſeigneurs, s'étoient
roprié le domaine de leurs villes &
leurs diocèſes. De-là le titre de
inces, de ducs, ou de comtes, que
uſieurs portent encore aujourd'hui:
-là cette guerre ſi vive, ſi opiniâtre,
lle dura dix-huit ans) entrepriſe &
utenue par le comte de Vermandois,
ur maintenir Hugues ſon fils dans
poſſeſſion d'un ſiege qui eſt devenu
premiere duché-pairie du royaume:
erre où les deux rivaux furent con-
més ou dépoſés tour-à-tour, Rome
les conciles ſe conformant aux cir-
nſtances du temps. Artaud cepen-
nt, qui avoit pour lui le roi, les
ciens canons, & un plus grand nom-
e de conciles, l'emporta enfin ſur
jeune Intrus. Mais dans cette occa-
n il fut contraint de ſe démettre, &
ſe contenter des abayes d'Avenay
de ſaint Baſſe, qu'on lui laiſſa pour
n entretien.

De-là les rebelles allerent mettre ANN. 941.
ſiege devant Laon, qui par une vi- Fin de la
oureuſe réſiſtance donna le temps au guerre ci-
i d'accourir à ſon ſecours. La pré- vile.
nce du monarque diſſipa les factieux.

Ils se retirerent au-devant d'Othon
ANN. 941. qu'ils conduisirent à la maison royale d'Attigny, où par une trahison jusque-là sans exemple, ils lui firent hommage comme à leur souverain.
Flodoard. chron. On avoit vu quelques rois François dégradés : mais c'étoit toujours un prince de leur sang qu'on élevoit sur le trône d'où ils étoient précipités : jamais on n'avoit apelé d'étranger. Ce sont néanmoins ces mêmes seigneurs qu'on verra par la suite détrôner le prince Charles, sous prétexte qu'il avoit reçu la basse Loraine à titre de vassal du roi de Germanie. Louis dans des circonstances aussi fâcheuses se montra digne de la couronne où sa naissance l'avoit élevé. Retraites, attaques, négociations, tout fut employé si à propos, qu'il vint à bout de détacher Othon du parti des factieux.
Dudo, l. 3. La fortune cependant ne seconda point ses justes entreprises contre des sujets toujours obstinés dans leur rebellion. Il fut batu près de Laon, & poussé si vivement, qu'il n'échapa qu'avec peine. Cette victoire entraîna la défection presque générale de tout le royaume. Les seuls Aquitains demeurerent fidèles & vinrent le trouver à Vien-

e, où il s'étoit rendu pour s'assurer
e leurs services. Mais enfin la paix ANN. 941.
nt conclue par l'entremise de Rome,
ujours redoutable par ses foudres.
Othon, quoique reconnu roi par les
belles, eut la générosité de se dé-
arer contre eux. Hugues & Herbert
ntrerent dans le devoir, & tout se
umit.

Cette paix, si nécessaire à la Fran- ANN. 942, 943.
e, étoit principalement l'ouvrage de
Guillaume duc de Normandie, sur- Entreprise malheureuse de Louis sur la Normandie.
ommé *Longue Epée*. Ce sage prince
e survécut pas long-temps à la gloire
'avoir sauvé sa patrie: il fut assassiné
ans une conférence qu'il eut avec
rnoult comte de Flandre, sur la ri-
iere de Somme. Il ne laissoit qu'un
ls nommé Richard, encore en bas
ge. Le roi, qui avoit ses vues, prit
autement la protection du jeune pu-
ile, se nomma son tuteur, & sous
rétexte d'amitié, le mena à Laon,
ù il le fit garder étroitement. Il se
réparoit, disent quelques auteurs, à
ui brûler les jarets, afin qu'étant es-
ropié & boiteux, il fût jugé incapa-
le de régner & de commander les
rmées. Deux historiens, plus voisins *Eudo, l. 3.*
le ces temps-là, assurent qu'il ne fit

que l'en menacer, s'il sortoit de la
ANN. 942, ville sans sa permission. Mais Osmon
43. son gouverneur, qui craignoit pour
Guil. Gemet. l. 4. c. 4. sa vie, l'emporta dans une botte de
foin à Senlis, chez Bernard son on-
cle maternel. Ce comte manda aussi-
tôt au prince Hugues la précaution
qu'il venoit de prendre; & Hugues
lui promit un puissant secours. Mais
il manqua bientôt à sa parole. Le roi
lui offrit de partager la Normandie,
pourvu qu'ils en fissent la conquête à
frais communs. Le traité fut conclu
Flodoard. chr. en peu de jours. Louis marcha avec
ses troupes du côté de Rouen, & le
duc de France avec les siennes s'avan-
ça vers Baïeux.

Alors les Normands se crurent per-
ANN. 944, dus: ils ne pouvoient résister à une si
45. grande puissance, qu'en la divisant.
Il est fait prisonnier. Ils offrirent au roi de le reconnoître,
pourvu qu'il obligeât le prince Hu-
gues à sortir de leur pays. Louis ac-
cepta la condition: il fut reçu à Rouen
en triomphe, & le duc de France,
forcé de se retirer avec ses troupes,
jura d'en tirer vengeance. Il tint pa-
Idem, ibid role. Une armée de Danois, sous la
conduite d'Haigrolde leur roi, étoit
venue au secours de leurs compatrio-

s, & s'étoit saisie de Cherbourg, où
s mécontents se rendoient en foule. ANN. 944,
e monarque sortit de la capitale de 45.
s nouveaux Etats, résolu de présen-
r la bataille à l'ennemi. Elle fut opi-
âtre & sanglante. Mais enfin il fut *Chron. breve. Duchesne, t. III, p. 3.*
atu & fait prisonnier. Hugues, à la
rière de la reine Gerberge, convo-
ua aussi-tôt le parlement, où il dit
n pleine assemblée beaucoup de choses
n faveur de l'autorité royale. Il fut
ésolu, par son avis, que le roi seroit
ré de prison, en donnant son second
ls pour sûreté, & que le jeune Ri-
hard seroit rétabli dans son duché.
es Normands, à cette condition, qui
it jurée sur les reliques des Saints,
emirent Louis entre les mains de Hu-
ues, qui ne voulut jamais lui rendre
liberté, qu'auparavant il ne lui eût
édé la ville de Laon. Ce qu'il fut
ontraint de faire.

Herbert, comte de Vermandois,
enoit de mourir, tourmenté d'horri- ANN. 946
les remords, criant & hurlant dans
ne longue agonie: *Hélas! nous étions* Guer. civile, Glab. l. 1. c. 9.
douze qui trahîmes le roi Charles. Il laiſ-
oit plusieurs fils, entr'autres Albert,
qui fut le chef de la maison de Ver-
nandois. Louis entreprit de venger

sur les enfants les perfidies du pere : c
ANN. 946. qui produisit une sanglante guerre, o
le monarque ne fut pas le plus for
Mais la plus cruelle, la plus opiniâ
tre & la plus dangereuse fut celle qu'
eut à soutenir contre le prince Hu
gues, dont il ne put abatre la pui
sance, quelque éfort qu'il fît pour e
ANN. 947, venir à bout. Ligué avec le roi de Ger
48. manie & le comte de Flandre, i
s'avance contre les rebelles à la tê
de cent quatre-vingt mille hommes
qui tous portoient de gros bonnets d
foin, ou pour parer les coups de fibre
ou pour se défendre du froid. Le duc
en habile capitaine, qui sçait se batr
en retraite quand il n'a pas l'avanta
Dubo, ibid. ge du nombre, laissa passer le torrent
sans s'y opoſer. La prise de Rheims
l'exil de l'archevêque Hugues, le ré
tablissement d'Artaud, & le ravag
Guill. Gemet. ibid. c. du duché de France, furent les seul
11. fruits de ce nombreux armement. Cet
te armée alla échouer devant Rouen
dont elle fut obligée de lever le siége
après avoir vu périr un détachemen
considérable de Saxons, & le neveu
d'Othon qui les commandoit.

Fin de cette guerre. Les hostilités cependant conti-
nuoient avec une fureur opiniâtre,

nais sans autre succès que la désola- ANN. 948.
ion des provinces où les troupes s'ou-
roient un passage. On ne voyoit de
art & d'autre que siéges formés & le-
vés presque en même temps. Hugues
e grand ne voyoit plus qu'un pas à
aire pour ariver au trône, & il avoit
n grand nombre de partisans qui se-
ondoient son ambition. Elle fut pous- *Hist. Rem.*
ée si loin, que Louis fut obligé d'a- *c.* 35.
voir recours à l'autorité de l'église. Il *Tom. IX.*
e rendit au concile que le pape avoit *concil. edit.*
onvoqué à Ingelheim, où Othon son *Lab. col.* 62.
llié devoit assister. Ces deux rois y
rirent place sur le même siége. Le
égat lut tout haut le pouvoir que le
ouverain pontife lui avoit donné de
ier & de délier. Ensuite le monarque
rançois se leva, & demanda justice
les atentats d'un sujet qui avoit en-
ahi toute l'autorité du royaume, &
ui ne lui laissoit que le vain titre de
oi. Les Peres, touchés de son état,
xcommunierent le vassal rebelle, s'il
e venoit en personne justifier sa con-
luite. Le duc n'osa, ou ne voulut pas
comparoître. Ainsi la sentence fut pro-
noncée dans la même année au con-
cile de Trèves, & confirmée à Rome
l'année suivante. Hugues, moins éfrayé

du foudre en lui-même, que des fuites fâcheuses qu'il pouvoit entraîner après lui, parut enfin se réconcilier avec Louis, lui rendit le château de Laon, & le reconnut pour son souverain. Mais il n'en fut pas moins ennemi dans le cœur jusqu'à la mort de ce prince, qui périt par un étrange accident.

ANN. 954.

Flodoard. chr.

Mort de Louis d'Outremer.

Un de ses enfants, nommé Louis, étant mort à Laon, le prince voulut aller demeurer à Rheims. En aprochant de la ville, il vit un loup, qu'il se mit à poursuivre à toute bride. Le cheval broncha, & le fit tomber si rudement, qu'il en eut le corps tout froissé. On le porta au palais de l'archevêque, où il mourut dans la trente-troisieme année de son âge, & la dix-huitieme d'un règne toujours troublé. Il est enterré dans l'église de saint Remi. Louis avoit de grandes qualités, du courage, de la politique. Son malheur fut d'être trop aisé à tromper : défaut assez ordinaire d'une ame droite, & incapable de jamais altérer la vérité, quelque avantage qu'il lui en puisse revenir. Il eût été un grand roi dans un Etat plus réglé & plus soumis. Mais pour relever un trône ébranlé

Chron. breve. frag. hist. Franc. Chr. Floriac.

r tant d'horribles ſecouſſes, il lui
loit des qualités ſupérieures, & il ne ANN. 954.
s eut pas.

Louis avoit eu de la reine Gerber-
, veuve de Gilbert duc de Loraine,
nq fils; Lothaire, Louis, Carlo-
an, Charles & Henri : & deux fil-
s, Mathilde mariée quelque temps
près à Conrad, roi de la Bourgogne
ransjurane, & Albradde, qui fut fem-
e de Renaud, comte de Roucy. Des
nq princes, il n'y en eut que deux
ui lui ſurvécurent; Lothaire qui lui
ccéda, & Charles qui fut injuſte-
ent exclus du trône de ſes ancêtres.
e premier n'étoit que dans ſa treizie-
e ou quatorzieme année : le ſecond
'avoit guère plus d'un an. L'aîné que
on pere avoit eu la précaution d'aſſo-
er à la couronne, gouverna ſeul le
oyaume : le cadet n'y eut aucune part,
ontre l'uſage établi depuis la fonda-
on de la monarchie. Peut-être étoit-
e une ſuite du bas âge de ce prince,
u, ce qui eſt plus probable, un coup
e la politique du prince Hugues,
ont l'autorité ne pouvoit qu'être
foiblie par un partage. Quoi qu'il en
oit, cet exemple, dont l'expérience
fait connoître tout l'avantage, a

depuis passé en coutume, & cett
ANN. 954. coutume est devenue une loi fonda
mentale de l'Etat.

On remarque que malgré les trou
bles de ce règne, on ne laissoit pas d
cultiver les Lettres. Foulques le Bon
comte d'Anjou, prince très-religieux
prenoit plaisir à chanter au lutrin. I
aprit que le roi Louis d'Outremer e
faisoit le sujet de ses plaisanteries ; i
lui écrivit ce peu de mots : *Sachez
Sire, qu'un prince non lettré, est u
âne couronné.* Mais quelle littératur
que celle qui consiste à sçavoir lire
écrire, ou entonner quelques ver
sets.

LOTHAIRE.

ANN. 956. TOUTES les afaires étoient en l
puissance du prince Hugues. Il pou
voit aisément monter sur le trône
il aima mieux y élever le jeune Lo
thaire, qui fut couronné & sacré
Rheims, que de prendre un titre qu
lui eût atiré l'envie ou la haîne de
grands : mais il n'en demeura pa
moins maître du royaume, qu'il gou
verna avec autant d'autorité, que s'il

Mort de Hugues le grand.

ût éfectivement porté la couronne.
a reine Gerberge, mere du jeune ANN. 956.
onarque n'étoit pas en état de lui
éfuſer ce qu'il ſouhaitoit. Il poſſédoit
es plus belles charges, & avoit les
ouvernements les plus conſidérables ;
Duc de France & de Bourgogne, il
btint encore le duché d'Aquitaine,
u'on enleva à la maiſon des comtes
e Poitiers, pour l'en gratifier. Telle
toit la grandeur de cet ambitieux
ujet, lorſqu'il mourut à Dourdan,
eu regretté de la cour qui ſe voyoit
élivrée d'un peſant joug, honoré Chr. Flor.
es éloges de toute la France, qui à
a mort perdoit un grand homme,
ecommandable par mille qualités hé-
oïques. On dit de lui, qu'il régna
ingt ans, ſans être roi. Il fut ſur-
ommé *l'Blanc*, à cauſe de ſon teint ;
Grand, à cauſe de ſa taille, *le Prince*,
cauſe de ſon pouvoir, *l'Abé*, à cauſe
es abayes de ſaint Denis, de ſaint
Germain-des-Prés, & de ſaint Mar-
in de Tours, qu'il poſſédoit. Il les
voit héritées de ſon pere, il les
ranſmit à ſon fils Hugues Capet.
Rien n'étoit plus commun alors, que
e voir les ſeigneurs poſſéder les

grands bénéfices de pere en fils, com
ANN. 956. me un héritage particulier.

Ses alliances & ses enfans. Hugues descendoit de Robert l Fort, allié à la maison royale, & com te d'Anjou dès le temps de Charle le Chauve. Il comptoit trois rois dan sa famille; Robert son pere, Eude son oncle, Raoul son beau-frere. en sçut soutenir l'éclat, autant par se grandes qualités, que par les grande aliances qu'il contracta. L'histoire lu donne trois femmes, toutes d'un san royal; Rothilde, sœur de Louis l Bégue; Ethilde, fille d'Edouard rc d'Angleterre; Hadeuvide, sœur d'O thon roi de Germanie. Il ne laiss point d'enfants des deux premieres il eut de la derniere trois fils; Hugue Capet qui fut roi; Othon & Eude ou Henri, qui furent successivemer ducs de Bourgogne; & deux filles Emme, qu'il maria à Richard duc d Normandie, & Béatrix, qui fut fem me de Frédéric, premier duc de l haute Loraine. Le bas âge de ce princes ne leur permettoit pas de s faire un parti en France. La cour néan moins ne laissa pas de rechercher leu amitié. Elle trouva le moyen de tire

Chron. Brev.

Guill. Gemmet. l. 4. c. 12.

ugues Capet des mains des ducs de ormandie, à qui il avoit été recom- ANN. 956.
andé, & pour se l'attacher par ses ienfaits, lui accorda le titre de duc e France, que son pere avoit porté. e roi joignit à cette faveur le don du rritoire de Poitiers, & voulut bien nfirmer à Othon le cadet, le duché e Bourgogne.

Le règne de Lothaire n'offre point Entreprises de Lothaire. évènements qui frappent. Réduit, u peu s'en faut, à la seule ville de aon, il fut presque toujours le sim- le spectateur des guerres que les rands vassaux se faisoient entr'eux. n le voit aussi-tôt après son sacre, nter sur l'Aquitaine des entreprises ui ne lui réussissent pas. Obligé de *Flodoard, chron.* ver le siege de Poitiers, il se retire ns son petit domaine, sans avoir en fait que de brûler le Fort de sainte adegonde. Deux fois Richard, qu'il *Dudo, l. 3.* oyoit surprendre, échape aux pieges i'il lui tend, & le force enfin à lui nfirmer & à ses descendants la pos- ssion du duché de Normandie. Plus eureux contre Baudouin III, comte e Flandre, il ravage son pays, sur- end Arras, emporte Douai avec usieurs autres places très-fortifiées

pour ce temps-là, & l'oblige de d
ANN. 956. mander quartier & la paix. Ce fut
retour de cette expédition, qu'il co
clut à Cologne son mariage avec
princesse Emme, fille de Lothai
roi d'Italie, & d'Adélaïde femme
secondes noces de l'empereur Otho
Ce mariage qui se fit quelques m
après, fut suivi de plusieurs anné
de calme & de tranquilité : jours gl
rieux, qui seuls donnent la plus hau
idée du gouvernement d'un princ
qui n'ayant que peu de villes, enco
moins de troupes, sçut arrêter & co
tenir l'indocilité de tant de gran
vassaux jusqu'alors indomptables.

ANN. 975. Mais les différends touchant la L
raine ralumerent des guerres, qui e
rent des suites bien funestes au sa
de Charlemagne. Le roi n'avoit poi
oublié ses droits sur ce royaume, q
dans l'espace de cent ans avoit si so
vent changé de souverain, tantôt so
mis aux rois de France, tantôt dépe
dant des rois de Germanie, quelqu
fois partagé, d'autres fois réuni, so
vent cédé, plus souvent envahi p
les uns ou par les autres. Il n'atte
doit que l'occasion de le reprendr
lorsqu'Othon II fit un coup de pol

Il fait la guerre au roi de Germanie.

que, qui en divisant la famille roya-
, le délivroit des continuelles insul-
s de Charles, frere de Lothaire. Ce
une prince n'avoit eu d'autre partage
ie la cession de tous les droits que le
onarque pouvoit avoir sur cet Etat,
long-temps possédé par ses ancêtres,
étoit brave, inquiet, & peu content
e n'être que sujet, avec un revenu
ès-médiocre. L'empereur lui fit offrir
duché de la basse Loraine, qui
mprenoit le Brabant, & toutes les
ovinces entre le Rhin & l'Escaut jus-
'à la mer : mais à cette condition
'il le tiendroit à hommage, & com-
e mouvant de la couronne de Ger-
anie. Charles reçut l'offre avec joie,
êta le ferment de fidélité, & fixa sa
meure à Bruxelles. Cette démarche
éna l'esprit des François, qui ne vi-
nt qu'avec indignation le frere de
ur roi, vassal d'un prince étranger :
fut l'époque de sa perte, ou plutôt
motif qui lui donna l'exclusion à la
uronne, & la fit passer sans retour
ns une autre famille.

ANN. 975. *Guill. Nang. in chron. Sigeb.*

Le roi sur cette nouvelle entra à
ain armée dans la haute Loraine,
saisit de Metz, & y reçut l'hom-
ge de la plupart des seigneurs. Il

ANN. 977.

s'avança jusqu'à Aix-la-Chapelle, c
ANN. 977. il pensa surprendre l'empereur, con
me il étoit à table. La ville fut aba
Il entre en Loraine. donnée au pillage. Othon à son to
courut presque toute la France av
une grande armée, & vint mettre
siege devant Paris, où il vouloit, d
Glabert. l. 1. c. 3. soit-il, chanter un *Alleluia*. Hugu
Capet à qui il fit porter cette parol
sçut l'en empêcher par une résistan
& des sorties si vigoureuses, qu'e
fin les Allemands furent obligés de
retirer. Lothaire cependant avoit ra
semblé son armée : on poursuivit l'e
ANN. 980. nemi jusqu'à la forêt des Ardenne
On l'attaquoit sur-tout au passage d
rivieres, & on lui tua tant de mon
qu'il ne ramena pas dans son pays
Hugo de Cerisis. sixieme partie de son armée. Geofr
comte d'Anjou, surnommé *Griseg*
nelle, à cause d'une casaque grise qu
portoit ordinairement, se signala tell
ment en cette occasion, qu'il obti
du roi pour lui & ses successeurs
charge de grand-sénéchal de France
dignité qui avoit beaucoup de raport
celle de connétable, telle qu'on l'a vu
au plus haut point de sa gloire. Elle
subsisté depuis Pepin jusqu'à Philipp
Auguste.

Tant d'avantages n'eurent aucune
ite. Lothaire entra dans toutes les ANN. 986.
illes de Loraine, mais il ne les gar- Mort de
a pas. Il n'avoit pas assez de troupes Lothaire.
our y mettre des garnisons. Les cir-
onstances d'ailleurs ne permettoient
as de faire de longues expéditions.
es vassaux n'étoient obligés de servir
u'un certain temps. Il se rendit à
Compiegne, où avant que de congé-
ier les seigneurs, il leur fit recon-
oître pour roi son fils Louis, qui
'avoit que douze ans. On travailloit *Nang. in chr.*
ependant à la paix. Elle fut enfin con-
lue à des conditions plus avantageu-
es qu'Othon ne devoit l'espérer. Lo- *Hugo Flor. tom. 3. Du-*
haire lui céda la Loraine, à la charge *cheſne.*
u'il la tiendroit en fief de la couron-
e de France. Tous les historiens se
écrient contre un traité qui donne
out au vaincu, & rien au vainqueur,
ue le seul nom de souverain. Mais il
en repentit bientôt, & sans se sou-
ier de ses serments, il se jeta sur
ette malheureuse province, prit Ver-
lun, & ravagea tout le pays. C'est
e dernier exploit mémorable de ce
rince. Il mourut l'année suivante à
Rheims, dans la quarante-cinquieme
nnée de son âge, & la trente-deuxiè-

me de son règne. Il est enterré da
ANN. 986. l'église de saint Remi, où l'on vo
encore son tombeau : quelques a
teurs le font mourir empoisonné p
Adamar. chr. Malleac. la reine Emme sa femme. Envain
leur objecte les tendres expressio
de douleur tracées dans les lettr
qu'elle écrit à ce sujet à l'impératri
Adélaïde sa mere : ils les regarde
plutôt comme des traits de l'éloquen
Gerbert, Epist. 175. de Gerbert qui servoit alors de secr
taire aux évêques & aux princes, q
comme les véritables sentiments
cette licentieuse princesse. La crain
qu'on n'éclaircît les bruits désavant
geux qui couroient de sa conduite
l'ambition & l'envie de régner sous
nom de son fils, ses liaisons enfin
ses intrigues avec les Impériaux & l
Lorains, tout contribue à confirm
ce soupçon. Il y auroit cependant de
témérité à prononcer sur ce ténébre
mystère.

Son caractere. Lothaire fut un prince d'un gra
courage, actif, vigilant, qui avoit
grandes vues, qui agissoit avec sui
& avec méthode, digne enfin d'u
meilleur temps. Maître des esprits
ce qui dans les circonstances où il
trouva doit être regardé comme l'ou

rage d'une prudence consommée, il ANN. 986.
ngeoit à réunir à la monarchie tout
e qui en avoit été aliéné. Peut-être *Glab. l. 2. c. 3.*
n fût-il venu à bout, si la mort n'eût
mpêché l'exécution d'une si haute en-
epriſe. On auroit peu de défauts à
i reprocher, s'il eût fait plus de cas
e sa parole, & si une inconstance na-
relle lui eût permis de soutenir avec
rce ce qu'il avoit entrepris avec sa- *Mabil. de re diplom. l. 2. c. 26.*
ſſe. L'hiſtoire, outre Louis qui lui
ccéda, lui donne deux fils naturels,
rnoul qui fut archevêque de Rheims,
Othon qui mourut jeune.

LOUIS V.

LOUIS en montant sur le trône n'y ANN. 987.
rta ni les grandes qualités de son
re, ni l'estime de son peuple. Ce Louis est à peine sur le trône, qu'il meurt.
épris, suite nécessaire de son hu-
eur inquiète & turbulente, lui eût
fmé le chemin de la grandeur, si
igues Capet son cousin-germain ne
lût pris sous sa protection. Il enga-
ga par son exemple les autres sei-
geurs à lui prêter serment de fidé-
lé. Le roi fut confié aux soins de ce

prince, & la régence du royaume à
ANN. 987. reine mere. Emme ne tint pas lon
temps les rênes du gouvernemei
Nang. in chr. Accusée d'un mauvais commerce av
Adalberon évêque de Laon, elle f
chassée honteusement. Elle eut recou
à sa mere, femme d'Othon le Gran
Déja les Allemands se préparoient
venir fondre sur la France, lorsque
mort du jeune monarque mit fin
toutes les querelles. Il n'avoit q
vingt ans. Il fut enterré dans l'égli
de saint Corneille de Compiegne,
il avoit été couronné du vivant
son pere. On lui a donné le surno
de Fainéant, non qu'il ait vécu da
l'oisiveté & les plaisirs; l'impétuos
de son caractere le met à couvert
Odoran. in chron. ce reproche : mais parce que dans
peu de temps qu'il a régné, il n'a ri
fait de mémorable : *Juvenis qui ni
fecit.*

Hugues Capet lui succéde.

On croit qu'il fut empoisonné,
par la reine sa mere, qu'il avoit
cruellement persécutée, ou par la re
ne Blanche sa femme, qui ne l'aim
pas. Elle étoit fille d'un seigneur d'
quitaine, & l'avoit déja quitté une fo
pour retourner dans sa famille : ce q
avoit fait courir de faux bruits p
avantage

ntageux à l'un & à l'autre. On dit ANN. 987.
ncore qu'il fit un teſtament, par le-
uel, à l'excluſion de Charles ſon
ncle, il donnoit ſon royaume à Hu-
es Capet : ou ſelon quelques au-
es, à la reine Blanche, à condition *Idem Odor. Gervas. Tilbert apud Duchesne, t. 3.*
'après ſa mort elle épouſeroit ce
nce, que les vœux de la nation
elerent enfin au trône. Mais il eſt
rtain qu'Adélaïde, femme de Hu-
es, vécut encore quelques années
rès le couronnement de ſon mari.
uelle aparence d'ailleurs que Louis
voulu récompenſer l'infidélité de
reine ſon épouſe par le don d'une
uronne ? Quoi qu'il en ſoit, ce
nce eſt le dernier de la maiſon de
arlemagne, qui ait régné ſur la
nce. Il n'avoit point d'enfants.
arles duc de la baſſe Loraine, de-
oit le légitime héritier : mais il
it aliéné l'eſprit des François, en
rendant feudataire de l'empire
llemagne. Tous les ſufrages ſe
nirent en faveur de Hugues Capet,
fut le chef de cette auguſte fa-
le qui occupe le trône depuis près
huit cents ans, ſans que ſa deſcen-
ce ait jamais été diſputée : no-

bleſſe qu'aucune maiſon du monde
ANN. 987. peut s'atribuer avec fondement.

Ainſi finit l'illuſtre race des Carl
Extinction de la famille de Charlemagne, vingiens, après avoir régné ſur France environ deux cent trente-ans. Elle avoit formé trois branche qui occuperent ſéparément trois tr nes, l'un en Italie, l'autre en Gern nie, le troiſieme en France. On marque que tous trois ont fini ſc trois princes qui portoient le nom Louis. Les rois de cette famille, tc jours à cheval & menant par-tout le femmes avec eux, n'avoient preſc point de demeure fixe. Charles-M tel & Pepin, lorſqu'ils n'étoient pc en armes, faiſoient leur ſéjour à ris; Charlemagne & ſon fils à A la-Chapelle ou à Thionville; Cha le Chauve à Soiſſons ou à Compieg Charles le Simple à Rheims; Lc d'Outremer à Laon, la ſeule pl forte de ſon domaine. La chûte ſi bite d'un empire, qui dès ſon aui fut porté au faîte de la gloire, eſt doute un de ces coups frapants de c Providence qui renverſe les trônes diſpoſe comme il lui plaît des ſcep & des couronnes. Mais en mé

emps qu'elle nous force d'adorer ſon
ouvoir dans l'élévation d'une nou- ANN. 987.
elle famille, qui depuis pluſieurs
ècles fait le bonheur, les délices &
ornement de la France; elle ne nous
éfend pas de rechercher les cauſes
aturelles qui ont précipité la ruine de
elle qui l'a précédée. On en remar-
ue pluſieurs.

L'une des plus frapantes eſt cette Cauſes de
ultitude de partages, qui diviſerent ſa ruine.
vaſte Etat. Réuni ſous un ſeul chef,
ſe ſeroit maintenu par la ſeule ter-
ur de ſa puiſſance: ſéparé en peti-
s portions, il ſe trouva ſans force
réduit preſque à rien. On a vu juſ-
'à cinq princes du ſang de Charle-
agne porter en même temps la cou-
nne. Mais quels rois? Des fils dé-
turés, des freres ambitieux, de mau-
is parents, qui ne cherchant qu'à ſe
truire mutuellement, aprirent aux
jets à atenter ſur l'autorité des ſou-
rains, trop foibles pour les contenir
les réprimer.

De-là ces entrepriſes des papes,
i ſe regardant comme les diſpenſa-
rs d'un empire dont ils n'étoient
bord que les premiers ſujets, pré-
tendirent, à l'ombre d'une puiſſance

ANN. 987.

purement spirituelle, disposer souv
rainement des Etats. De-là cette éno
me autorité des évêques, qui apr
avoir détrôné le pere à la sollicitatio
des enfants, se crurent en droit d'
lire, confirmer, ou déposer leurs ma
tres. Prélats ambitieux, plus guerrie
qu'ecclésiastiques, sçachant à peu
lire, encore moins écrire, redoutabl
cependant autant par le foudre spir
tuel, dont souvent, selon l'expressio
de Pasquier, ils *s'escrimoient indiff
remment & trop librement*, que par
puissance temporelle qu'ils avoie
usurpée dans leurs villes & leurs di
cèses. De-là ces principautés presq
indépendantes, que les moines se
rent dans le pays où quelques anné
auparavant ils défrichoient de leu
mains quelques terres, qu'une pieu
libéralité leur avoit abandonné
De-là ces usurpations des seigneu
qui se rendirent insensiblement ab
lus dans les provinces dont ils n
toient originairement que les go
verneurs : usurpations qui devinr
bientôt un droit héréditaire, tol
d'abord par foiblesse, on craignoit
s'atirer des ennemis, ensuite par n
cessité, on manquoit de pouv

Recherches de la France, l. 3. ch. 22. p. 209.

Louis, le dernier des descendants de Charlemagne, n'avoit pour tout domaine que Laon, Soissons, & quelques autres petites terres qu'on lui contestoit. Tel vassal auroit pu soudoyer son maître. De-là enfin ces horribles inondations de Normands, qui pendant près d'un siècle désolerent la France, affoiblie par tant de divisions, & qui après s'être fait un établissement dans son sein, se réunirent aux autres tyrans, pour anéantir enfin l'autorité royale. Telle est en racourci l'histoire de la décadence de la maison de Charlemagne. Elle eut toute la fleur de la jeunesse sous Pepin, la force de la virilité sous Charlemagne, toute la caducité de la vieillesse sous Louis le Débonnaire : elle perdit enfin son lustre, sa gloire & son être sous Louis V, surnommé le Fainéant. ANN. 987.

On remarque qu'il n'y avoit que très peu de fêtes sous la seconde race. Les seigneurs étoient obligés de venir les célébrer dans la principale cité de leur diocèse : les rois même s'en faisoient un devoir. On en trouve le dénombrement dans une fameuse constitution de Charlemagne : où l'on voit qu'on les marquoit déja en lettres rou-

ges. C'étoient Noël, saint Jean l'éva-
ANN. 987. geliste, les Innocents, l'octave du Se-
gneur, l'Epiphanie, l'octave de l'Epi-
phanie, la Purification de la sain
Vierge ; huit jours à Pâque, les gra
des Litanies, l'Ascension, la Pent
côte : saint Jean-Baptiste, saint Pier
& saint Paul, saint Martin, sai
André.

Fin de la seconde Race.

HISTOIRE
DE
FRANCE.
TROISIEME RACE.

HUGUES CAPET.

LA France à la mort de Louis V, étoit plus dans l'état floriſſant où le ſe trouvoit lorſqu'elle devint l partage de Charles le Chauve. Diſée en autant de ſouverainetés que e provinces, elle comptoit preſque tant de maîtres que de citoyens nbitieux & puiſſants. C'étoit toujurs un grand royaume, qui s'étenoit des environs de l'Eſcaut & de la Ieuſe juſqu'à la mer Britanique, & es bords de l'Ebre juſqu'au Rhône: jais, dit Mezerai, *ſe gouvernant*

ANN. 987. Etat de la Frande au temps de Hugues Capet.

comme un grand fief plutôt que comm
ANN. 987. *une monarchie*, il s'en faloit beaucou
que le pouvoir du roi répondît à l'
tendue de sa domination. Chaque pr
vince avoit ses comtes ou ses du
héréditaires : vassaux dont la puissa
ce devint presque aussi redoutable a
souverain, que celle des rois voisi
de ses frontieres. La clarté de l'hi
toire demande un précis de ces dive
démembrements, & quelques obse
vations sur ceux qui tenoient ces gran
fiefs à l'avènement de Hugues Cap
à la couronne.

Les comtes de Flandre.

La Flandre qui comprenoit tout
pays entre l'Escaut, la mer, & la r
viere de Somme, étoit alors gouve
née par Arnoul, second du nom. O
a vu que Charlemagne en avoit co
fié la garde à un comte, qui prit
titre de forestier. On ignore si dè
lors elle devint un fief de la couron
ne : mais il est certain que les su
cesseurs de ce comte en ont joui féo
dalement depuis Baudouin, surnomm
Bras de-fer, qui épousa Judith, fill
de Charles le Chauve. Ces seigneu
devenus propriétaires d'une provinc
dont ils n'étoient originairement qu
les gouverneurs, introduisirent le

ous-inféodations, & se donnerent à
eur tour des vassaux qui ne relevoient ANN. 987.
ue de leurs personnes, comme eux-
êmes ne relevoient que du roi. Telle
st l'origine des comtes de Guines,
e Boulogne, de saint Pol ou de Thé-
ouane; & des seigneurs de Montreuil
t de Lille.

La maison de Vermandois n'étoit Les comtes de Vermandois & de Champagne.
i moins ancienne, elle tiroit son ori-
ine de Bernard roi d'Italie, ni moins
uissante, elle possédoit, outre le com-
t de Senlis & plusieurs terres dans
Isle de France, une grande partie de
Picardie, toute la Brie, & presque
oute la Champagne. Mais elle avoit
eaucoup perdu de sa puissance par le
rtage de ses domaines. Robert, fils
uisné de Herbert III, est le premier
ui ait pris le titre de comte de Troies.
l eut pour successeur son frere Her-
ert, qui ne laissa qu'un fils, nommé
tienne. Celui-ci étant venu à mourir
ns enfants, institua son héritier Eu-
es ou Odon, surnommé le Champe-
ois, petit-fils de Thibaut, *le Trichard*,
t de Ludgarde, princesse de Verman-
ois. C'est de lui que sont sortis les
omtes de Champagne, dont la posté-
té s'est perpétuée jusqu'à Philippe le

Bel, qui réunit cette province à l
ANN. 987. couronne par son mariage avec Jean
ne, qui en étoit l'héritiere.

Les ducs de Bourgogne.

La Bourgogne avoit aussi ses ducs & dès le temps de Charles le Simple Richard dit *le Justicier*, y commandoi en souverain plutôt qu'en vassal. O a vu sous Louis d'Outremer, com ment elle passa dans la famille de Hu gues le Grand. Elle étoit alors le par tage de Henri, frere de Hugues Ca pet, sous l'obligation de l'hommag à son aîné. On aprend par plusieur anciens monuments, que l'étendue d ce duché se trouvoit à peu près la mê me qu'aujourd'hui. La partie qui es au-delà de la Sône, étoit partagée en tre différents comtes, qui sont célè bres dans l'histoire: tels que ceux d Mâcon, d'Auxonne & de Châlons qui relevoient de Conrad *le Pacifi que*, roi des deux Bourgognes, Trans jurane & Cisjurane, séparées depui long-temps de la couronne de France On ne parle ni de la maison de Ver gi, ni des comtes de Nevers & d'Au xerre. On sçait que c'étoient autant de petits souverains: sous le nom de feu dataires des ducs François.

Les ducs de France.

Le duché de France n'étoit ni moins

onſidérable par ſon étendue, ni moins
édoutable par le nombre de ſes vaſ- ANN. 987.
aux. Il comprenoit, outre de vaſtes
omaines en Picardie & en Champa-
ne, la ville & le comté de Paris,
Orléannois, le pays Chartrain, le
erche, le comté de Blois, la Tou-
aine, l'Anjou & le Maine. Ce grand
ef poſſédé depuis long-temps par les
nfants de Robert le Fort, les rendoit
lus puiſſants que les rois mêmes dont
s les tenoient. L'exemple des inféo-
ations leur parut avantageux, ils ne
rderent pas à l'imiter. Delà les com-
s d'Anjou, de Blois, de Chartres &
e Tours. Mais il eſt à remarquer que
s *ſous-vaſſaux* n'étoient point comp-
s au nombre des ſeigneurs du royau-
e. On lit dans les annales de Rheims,
ue Thibaut le Trichard fut exclus d'un
rlement François, parce qu'il n'étoit
oint vaſſal de la couronne, mais de
ugues le Blanc.

La Normandie & la Bretagne depuis Les ducs de Normandie.
ès d'un ſiècle avoient été cédées au
meux Rollon : l'une à titre de propriété, l'autre à titre de foi & hommage.
e grand Etat étoit alors gouverné
r Richard premier du nom, beau-
ere de Hugues Capet, qui avoit été

ANN. 987.

élevé à sa cour. Telle étoit la fierté de princes Normands, qu'ils avoient peine à se regarder comme vassaux de la couronne : telle leur indépendance qu'ils se prétendoient affranchis de l'obligation de fournir des troupes au roi : telle leur puissance, qu'ils auroient pu soudoyer leur maître.

Les ducs de Gascogne.

On voit par un titre de fondation daté du règne de Hugues Capet (*a*) que le Duc de Gascogne se reconnoissoit encore pour vassal du monarque François. Ce duché comprenoit toute cette étendue de pays qui est entre la Garonne & la Dordogne, les Pyrénées & les deux mers, excepté le comté de Comminge & le Couserans. Guillaume Sanche est le nom de celui qui commandoit alors dans cette province, dont il étoit le septieme duc héréditaire. Bientôt on la verra devenir un arriere-fief, & passer sous la seigneurie directe & immédiate des ducs de Guienne.

Les comtes de Toulouse.

Les comtes de Toulouse ne parvinrent pas tout d'un coup à ce haut degré de puissance où on les voit élevés sous le règne de Louis d'Outremer. Bornés d'abord au seul comté de ce

(*a*) Marca, hist. de Béan. l. 3, p. 221, 225.

nom, enſuite héritiers de la princi- ANN. 987.
pauté du Languedoc, ils joignirent à
leur ancien titre la qualité de prince,
le duc, de marquis de Gothie ou Sep-
timanie. Il paroît que cette maiſon
avoit beaucoup perdu de ſon luſtre
ous les rois Hugues Capet & Robert.
Guillaume III qui vivoit ſous le der-
ier de ces princes, ne prend que le
tre de comte d'Albi, de Cahors &
e Toulouſe. Mais Raimond IV, dit
ommunément de ſaint Gilles, la ré-
ablit dans tous ſes droits, & devint
n de plus puiſſants feudataires de
couronne, ſous le nom de duc de
arbonne.

Les ducs de Guienne ou d'Aquitaine.

L'Aquitaine auroit été inconteſta-
lement le plus grand fief du royau-
e, ſi elle avoit été réunie ſous un
même chef. On a vu ce qu'il en coûta
our la réduire ſous Pepin le Bref, &
omment ſous Louis le Débonnaire &
s enfants elle devint un royaume
onſidérable. Depuis Charles le Chau-
, elle fut poſſédée à titre de duché
r les comtes de Poitiers; & Guil-
ume ſurnommé *Fier-à-bras*, y ré-
noit avec la qualité de duc, lorſque
ugues Capet monta ſur le trône. Mais
ſuccédant aux droits de ſes ancê-

tres, il n'avoit point hérité de leu
ANN. 987. puiſſance. L'Aquitaine étoit alors en proie à l'ambition de quantité de ſeigneurs, qui ſçurent profiter du déſordre général de la monarchie, pour ſe faire des établiſſements preſque indépendants. Tels étoient les ſires de Bourbon, les ducs d'Auvergne, les comtes de Bourges, de la Marche, d'Angoulême & de Périgord, qui tous jouiſſoient de leurs terres à titre de propriété, & preſque ſans *féodalité*.

Origine des ſurnoms. On peut dater de ces temps d'anarchie, de tyrannie, & de confuſion l'uſage ſi familier dans la ſuite aux ſeigneurs qui n'étoient ni comtes ni ducs de prendre des ſurnoms de leurs terres & de leurs châteaux. On voit en liſant nos vieux auteurs, qu'autrefois on n'avoit que ſon nom propre. On imagina ſous la ſeconde race, pour ſe diſtinguer plus particuliérement, d'y ajouter quelque épithete tirée ou de la dignité, ou de la force, ou de la couleur, ou de quelque qualité perſonnelle. De-là ces noms ſi connus dans l'hiſtoire, Hugues *l'Abbé*, Robert *le Fort*, Hugues *le Blanc*, Hugues *Capet* : on prétend en éfet que ce prince fut ainſi ſurnommé du mo

tin *Capito*, qui signifie au propre ne grosse tête, & au figuré un bon ANN. 987. sprit. Quelques-uns cependant veuent que ce surnom lui ait été donné à huse d'une espece de chapeau ou chaeron, dont il se servit le premier.

Quoi qu'il en soit, le surnom deint alors généralement à la mode. Les obles les tirerent de leurs fiefs ou igneuries : le bourgeois le prit ou du eu de sa naissance, *le Picard*, *le Norand*; ou du métier qu'il exerçoit; *le harron*, *le Meûnier*; ou de quelque dicule, *le Roi*, *le Prince*, *l'Evêque*; u enfin de quelque défaut naturel, *Escaché*, *le Camus*, *le Bossu*. Du Tilt prétend que les surnoms ne sont iginairement que des sobriquets, qui us ont leur signification, & sont inlligibles à ceux qui sçavent les lanes anciennes, & sur-tout celles des fférentes provinces.

Tel étoit l'état de la France, lorsce le sceptre passa de la famille de harlemagne dans l'auguste maison ci regne aujourd'hui. Elle trouva us ces ducs & tous ces comtes en ssession, non-seulement de transettre leurs principautés à leurs desidants : mais d'avoir eux-mêmes

ANN. 987.

des vaſſaux qui leur rendoient u hommage immédiat. Elle les laiſ jouir tranquilement de leurs uſurp tions, & ne ſe mit point en devoir d leur diſputer leurs prérogatives. Rie ne prouve mieux le peu d'autorité d ſouverain dans ces temps de trouble que la réponſe d'Aldebert, comte d Périgord, à Hugues Capet & à Ro bert ſon fils. Ce ſeigneur aſſiégeoit l ville de Tours, qui appartenoit alo au comte Eudes, ſurnommé *le Chan penois. Les rois*, dit un ancien auteur *n'oſerent l'en empêcher par la voie de armes : mais ils lui envoyerent ſeulemen demander qui l'avoit fait comte ? Eh qui donc les a fait rois ?* répondit fro dement Aldebert, qui continua l ſiége, & emporta la place.

Hiſt. Aqui. frag. t. IV. collect. Duch-ſne, p. 80, 81.

Ce ſeul trait ſuffit pour confondr l'ignorance ou l'adulation de quelque modernes, qui oſent avancer que tou les ſujets de la monarchie tiennen leurs biens de la libéralité de nos rois qui en ont fait ou des ſeigneurs, o de ſimples propriétaires, ou des bour geois *taillables*. On ne s'arrêtera don point à démontrer l'abſurdité d'un opinion ſi contraire au témoignage d l'hiſtoire. On obſervera ſimplemen

ıe c'eſt mal faire ſa cour à des prin-
s, qui abhorrent ſincérement les ANN. 987.
axiomes tyranniques du Mahométiſ-
e. Nos rois, toujours perſuadés que
s biens des François ſont auſſi libres
ıe leurs perſonnes, ne s'en ſont ja-
ais regardés que comme les protec-
ırs.

Hugues Capet, dans les circonſtan- Hugues Capet brigue la couronne.
s orageuſes où ſe trouvoit l'empire
ançois, eut également beſoin de
ırage & d'adreſſe pour ſurmonter
s obſtacles qui lui fermoient le che-
in du trône. On dit communément
ıe la couronne lui fut déférée du
nſentement général de la nation
emblée à Noyon. Mais ſi l'on en
ɔit une lettre déterrée par Ducheſ-
, loin de recourir à l'autorité d'un
rlement, il ſçut diſſiper avec des
ɔupes celui qui ſe tenoit alors pour
urer la ſucceſſion au duc Charles.
ette lettre écrite à Diédéric ou
hierri évêque de Metz, eſt du fa-
ıeux Gerbert, lors écolâtre de l'égliſe
Rheims, depuis archevêque de
tte même ville, enſuite de Raven-
, enfin pape ſous le nom de Syl-
ſtre II. ( ) Voici ſes propres termes.

a) Gerbert fit ſur ces différentes tranſlations ce

ANN. 987. *Le duc Hugues a assemblé six cents hom-*
mes d'armes ; & sur le bruit de sa
aproche, le parlement qui se tenoit dan
le palais de Compiegne, s'est dissipé de
le onzieme de Mai. Tout a pris la fuite
& le duc Charles, & le comte Rein-
chard, & les princes de Vermandois..
& l'évêque de Laon, Adalberon, qui
a donné son neveu en ôtage à Barda-
pour l'exécution de ce que Sigefrid &
Godefroi ont promis. On remarquera que le duc de France est ici nommé *Bardas*, par allusion à ce qui se passoit alors à Constantinople, où un seigneur de ce nom avoit entrepris d'usurper l'empire sur les enfants de son bienfaiteur & de son maître.

Epist. 59. t. 1. collect. Duchesne, p. 803.

Ce ne fut donc pas un parlement de la nation qui donna la couronne à Hugues Capet: ce fut ce qui éleve ou renverse les trônes, l'heureux concours de la force & de la prudence. Ce n'est pas qu'il n'eût une naissance illustre : il étoit fils de Hugues le Grand, comte de Paris, & duc de France, petit-fils du roi Robert, petit-neveu du roi Eudes, & arriere-pe-

Sa naissance.

mauvais vers, qui a été conservé comme quelque chose de bon :

Transit ab R. Gerbertus in R. fit papa regens R.

-fils de Robert le Fort, comte d'An- ANN. 987.
u & duc de tout le pays d'entre la
oire & la Seine. Une de nos ancien-
s chroniques parlant de ce comte *Chron. Flo-riac.*
de Ranulfe duc de Guienne, dit
e c'étoient deux hommes très-puiſ-
nts, grands capitaines, & les plus
nſidérables de tous les ſeigneurs de
temps là: *Et inter primos ipſi priores.*

Le deſſein de cet ouvrage ne per- Généalogie de Robert le Fort.
ettant pas les diſſertations, on ſe
ntentera d'indiquer ſuccinctement
s diverſes opinions ſur la généalogie
ce prince ſi célèbre par lui-même,
plus encore par cette longue ſuite
s rois ſes enfants, qui regnent ſans
erruption depuis plus de huit cent
quante ans : filiation unique parmi
têtes couronnées.

Quelques-uns, ſur l'autorité de plu- Helgaud, Reginon, l'abé d'Urſ-berg.
ırs anciens hiſtoriens, lui donnent
e origine ſaxone, & le font arrière-
it-fils de ce fameux Witikind,
i réſiſta ſi long-temps à toute la
iſſance de Charlemagne, & ne ſe
idit enfin qu'aux marques éfectives
ſtime & d'amitié dont ce grand
nce l'honora.

Quelques-autres, ſur certaines
ırtes du prieuré de Perrey commu-

niquées à M. Colbert, prétendent qu
ANN. 987. descend de saint Arnoul par Child
M. le duc d'Epernon, hist de l'origine de la troisieme race. brand frere de Charles Martel & co
te d'Autun, qui eut pour fils Neb
long I, pour petit-fils Childebrand I
& pour arriere-petit-fils Eccard, com
d'Autun comme ses peres. Celui-ci
dit-on, laissa en mourant sa princ
pauté à l'aîné de ses enfants, nomr
Thierri, dont le fils Nebelon II, f
pere de Robert le Fort. On condu
même cette généalogie jusqu'à u
fille de Clotaire, petite-fille du gra
Clovis.

Mém. hist. t. 2, p. 201. Le comte de Boullainvillers, c
conservant toute la probabilité
l'histoire, mais sans aucun passa
des anciens, qui apuie formelleme
sa conjecture, lui donne pour pere
un prince Allemand ou Saxon, non
mé Richard, fils de Beuvin com
d'Ardenne; pour beau-pere, Conra
de Stratlinghen; pour beau-frere
Hugues l'Abé duc de France; po
nièce l'impératrice Richilde, femm
de Charles le Chauve; pour neveux
Boson roi de Provence, & Richar
duc de Bourgogne; & pour petit
neveu, Raoul ou Rodolphe, roi d
France.

Un auteur plus moderne encore, ANN. 987.
is non moins célèbre, le fait sortir
ligne directe de la famille royale
Lombardie, (*a*) par Ansprend, M le Gendre de Saint-Aubin. antiquité de la maison de France.
bord régent en 703, ensuite roi en
2. Ce prince fut pere du Sigibrand,
nt le fils Childebrand, couronné en
8, eut de la sœur de Charles-Mar-
, Nebelon, comte de Madrie. Ce-
-ci laissa ses Etats à son fils Théo-
bert, pere de la reine Ingeltrude &
Robert, qui eut d'Agane, fille de
ichfrid comte de Berri, Robert le
rt comte d'Anjou, & chef de la
ixieme race de nos rois. Selon cet
storien, la maison régnante compte
ourd'hui plus de mille cinquante
s de la plus haute & de la plus an-
nne illustration : noblesse qui n'a
int d'égale dans aucune nation, ni
ns aucun siècle.

On reconnoît, à travers les incer-
ides de tous ces différents systêmes,
te obscurité si respectable, qui fait
caractere de toutes les plus grandes
isons. Les armes qu'elle fournit

(*a*) Ce sentiment paroît apuyé sur l'autorité d'un
storien contemporain de Robert qui dit en parlant
ce prince ; *ejus inclita progeniens. . . ab auso. eæ*
ribus descenderat. Helgald, in vita Roberti apud
Ch. tom. 4, p. 85.

contre les étrangers, jaloux de la gl
ANN. 987. re de la famille royale de France, fo
d'autant plus invincibles, qu'elles fo
tirées de l'époque même de son élév
Glaber. Rodulp. l. 1. c. 2. p. 4. tion sur le trône. Un historien q
vivoit sous Hugues Capet & Robe
son fils, dit en parlant de Hugues
Grand, qu'il étoit fils de Robert, do
l'origine se perd dans les siecles l
plus reculés : *cujus genus... valde ante reperitur obscurum.*

Prétextes pour exclure le duc Charles de la couronne.

Cependant cette grande naissan
ne donnoit aux enfants de Robert
Fort aucun droit à la couronne. Si
loi de la succession eût été plus sacrée
Charles auroit été possesseur du trôn
Aussi Hugues Capet n'apuya-t-il q
foiblement sur la circonstance de so
origine ; mais il insista beaucoup s
la lâcheté du duc de Loraine, q
n'avoit pas eu honte de se reconnoît
vassal d'un roi autrefois sujet de
maison. C'étoit à la vérité une actio
peu séante à un prince du sang d
Charlemagne, mais bien pardonnab
à un cadet, dont le frere, roi de tro
ou quatre villes, ne pouvoit lui fai
aucune sorte d'établissement. Hugu
néanmoins saisit cette raison pour pe
dre son rival dans l'esprit des Franço

On peignit ce malheureux prince ANN. 987.
us les couleurs odieuses d'un transge & d'un déserteur, qui s'étoit yré aux ennemis les plus ordinaires e l'Etat. On en conclut qu'en abanonnant ainsi sa patrie, il avoit reoncé à toutes ses prétentions à la uronne. Hugues sur-tout fit beauup valoir une prétendue disposition Louis qui l'apeloit au trône à l'exusion de son oncle, qu'il ne croyoit s capable de bien gouverner. La ligion même & ses saints *furent de partie*. On publia par-tout que S. quier, dont la dévotion étoit fort à mode, avoit révélé au duc de Franqu'il seroit roi, en récompense de qu'il avoit forcé le comte de Flande à rendre ses reliques, pour être nises dans l'abaye qui porte son m.

Les esprits ainsi préparés, Hugues, i avoit donné de bons ordres pour e puissamment secouru de ses prinaux feudataires, se trouva en état prendre le titre de roi, dès que uis fut expiré; & il le prit en éfet ns la ville de Noyon. De-là marant droit à Rheims, suivi d'un rps considérable de troupes, il s'y

Hugues prend le titre de roi.

fit sacrer & couronner par l'archev
ANN. 987. que Adalberon. Charles cependa
ignoroit encore la mort du roi s
neveu. Aussi les historiens observen
ils qu'il n'y eut aucune opposition
couronnement du nouveau mona
que, & que personne ne réclama
la part du duc de Loraine, seul
unique héritier.

Il associe Robert son fils à la royauté.

Hugues ne cherchoit qu'un titre & il n'y en avoit point alors de pl spécieux que celui du sacre. Il ne po voit néanmoins se dissimuler l'irrég larité de son action. L'habile prin
ANN. 988. ne s'occupa que du soin de la répare C'est dans cette vue qu'il indiqua parlement pour le mois de Décemb suivant dans la ville d'Orléans, c'e à-dire, hors de la portée de son cc current, & au milieu de ses plus fid les vassaux. Ce fut là que de l'a unanime de l'assemblée, le jeune R bert son fils unique, fut associé à royauté, sacré & couronné par S guin archevêque de Sens. On préte que l'ambitieux pere eut quelque su de se repentir de s'être donné si-t un collegue. L'histoire observe cet effet, mais sans entrer dans auc détail, que cet enfant si chéri

Glaber. Rodulph. l. 2, n. 8.

cau

uſa bien des inquiétudes & des cha-
rins. ANN. 988.

On remarque que le roi Hugues, epuis la cérémonie de ſon ſacre, ne pulut plus porter, ni le ſceptre, ni la puronne, ni l'habit royal : ce qu'il oſerva religieuſement toute ſa vie, ême dans ces jours de ſolennités, ù les rois ſes prédéceſſeurs ne pa-iſſoient jamais qu'avec tout le faſte e leur dignité. On en donne diverſes iſons. Les uns, avec Guillaume de angis, racontent qu'ayant eu révé-ion que ſa poſtérité régneroit juſ-'à la ſeptieme génération, il crut gner un dégré en ſe privant lui-mê-e des honeurs de la royauté. *Il ne avoit pas*, dit Mézerai, *que ce nom-, dans le langage divin, ſignifie l'é-due de tous les ſiècles.* Les autres au ntraire prétendent que ce prince, nvaincu du vice de ſon élévation, chercha, en renonçant aux droits trône, qu'à ſe décharger d'une rtie de l'iniquité. Il s'aveugloit ſans ute, dit un auteur moderne ; mais *ur le ſoulagement de ſa conſcience, cun raiſonne comme il lui plaît, ſur-t en matiere de reſtitution.* Celle qu'il it faite quelques années aupara-

Mém. hiſt. du comte de Bouil. tom 2, p. 250.

vant, lui atira des éloges d'autant plu
ANN. 588. mérités, qu'un uſage conſtant ſemblo
devoir l'en diſpenſer.

Il remet au clergé les abayes qu'il poſſédoit.

On a déja dit que les plus riche
bénéfices étoient entre les mains d
ſeigneurs, la plupart gens de guer
& mariés. Hugues lui-même avoit h
rité de ſes aïeux les abayes de ſai
Martin de Tours, de ſaint Germai
des-Prés, de ſaint Denis, de ſai
Riquier, & il en jouiſſoit depuis
mort de Hugues le Grand ſon pe
Il les remit aux religieux avec la
berté des élections dans les endro
où elles avoient lieu ſuivant les a
ciens canons. Cette libéralité imit
par tous les grands du royaume qui
trouvoient dans le même cas, ren
au clergé ſes richeſſes, & avec
richeſſes une autorité qui devint
doutable à la poſtérité de ce prin
Mais pour le moment, elle lui gag
généralement tous les ſufrages; &
reconnoiſſance des prêtres & des m
nes alla juſqu'à conſacrer ſon entr
priſe.

Charles entre en France & s'empare de Laon.

Les nouveaux rois ne furent
ſi-tôt paiſibles poſſeſſeurs de le
Etats. Le duc Charles armoit dans
baſſe Loraine, & avec lui Arn

pmte de Flandre, & Herbert comte e Vermandois, tous deux fidèles à ANN. 988.
maiſon de Charlemagne, parce qu'ils n ſortoient eux-mêmes ; celui-ci par s mâles, celui-là par les femmes. Mais alheureuſement le premier vint à ourir ; & le ſecond, beau-pere du gitime héritier, ſe voyoit trop exſé à la vengeance des deux monarues, pour oſer ſe déclarer ouvertement. Charles néanmoins ne laiſſa pas entrer en campagne ; & dès que la iſon put le permettre, il vint à la te d'une puiſſante armée mettre le ge devant Laon. La place, forte par ſituation, animée d'ailleurs par la ſence de la reine Emme, & par exhortations de l'évêque Aſcelin, mmé auſſi Adalberon, ſembloit prttre une longue réſiſtance. Le duc endant l'ataqua avec tant de vigeur, qu'elle fut emportée avant qu'elle être ſecourue.

La reine & le prélat demeurerent ſonniers. L'obſtination du prince à vouloir point les relâcher, indiſa les eſprits contre lui ; & le cler- *Gerbert. epiſt. 122.*
g autant par hauteur que par déférence pour la famille régnante, le rgea de tous les anathêmes eccléſ-

siastiques : incident très-préjudiciable
ANN. 989. c'étoit en ce temps-là le déclarer d
chu de tous ses droits : mais disgra
très-peu méritée, sur-tout par rapo
à l'evêque, qui loin de se plaindre
sa prison, s'aplaudissoit d'être dever
le ministre & le favori de son vai
queur.

Il taille en pieces l'armée du nouveau roi.

Hugues n'aprit la perte de La
qu'avec le plus sensible chagrin.
sentoit toute la conséquence de
échec, sur-tout dans un commenc
ment de règne. Trop habile pour pe
dre le temps à délibérer, il marc
aussi-tôt à la tête de ses *fidèles*, & vi
assiéger son ennemi jusque dans
nouvelle conquête. Le prince se d
fendit en héros. Tout combatoit pe
lui : le courage, la prudence, &
bon droit. Le siege duroit depuis de
mois, sans être plus avancé que
premier jour. Charles enfin fit u
sortie si à propos, qu'il pénétra jusq
dans le camp des assiégeants, br
quelques quartiers, & passa au fil
l'épée tout ce qui osa lui résister.
carnage fut si grand, & la défaite
entiere, que le monarque, forcé
prendre la fuite, n'échapa qu'à pei
à la poursuite du vainqueur.

La nouvelle de cette victoire réveilla les espérances des partisans de la maison de Charlemagne. Guillaume, duc d'Aquitaine, soit attachement sincere pour cette auguste famille, soit jalousie de voir un de ses *pairs* devenu son souverain, soit tous les deux ensemble, refusa constamment de fléchir sous le joug du nouveau roi. Il osa & par ses discours & par ses lettres reprocher aux François la violation de leur serment : & détestant, dit un ancien auteur, l'iniquité de ceux qui s'étoient trouvés à l'assemblée d'Orléans, il se déclara hautement pour le duc de Loraine, que sa naissance & les vœux d'une partie de la France apeloient à la couronne. ANN. 991.

Hugues obligé le duc d'Aquitaine à le reconnoître pour son souverain.

Chron. S. Cybar.

Hugues pénétra d'un coup-d'œil toutes les suites d'une pareille entreprise : il songea aussi-tôt à la réprimer, & marcha droit à Poitiers, dont il força le siege. Le succès ne répondit point à son atente. Les Aquitains trouverent moyen d'afamer son armée, & après l'avoir batu en plusieurs rencontres, le forcerent de se retirer du côté de la Loire. Le duc le poursuivit jusque dans le voisinage de

Ibid.

l'abaye de Bourgueil, & le ſerra de
ANN. 990. près, qu'il le contraignit d'en ven
aux mains. La bataille fut ſanglante
& la victoire long-temps douteuſe
mais enfin elle ſe déclara pour Hu
gues, & Guillaume ſe vit obligé d
le reconnoître pour ſon ſouverain.

Il donne l'archevêché de Rheims à Arnoul, qui le trahit.

Le duc Charles profitant de ſ
avantages, s'étoit emparé de Soiſſon
& de Rheims: mais il ſe ralentit trop
tôt, & donna le temps à ſon riv
d'acourir au ſecours de l'archevêqu
Adalberon, qui lui refuſoit l'onctio
royale. Le prétexte du prélat étoit
qu'il n'avoit pas droit de diſpoſer ſe
de la couronne, qui ne pouvoit êt
légitimement donnée que du conſe
tement des évêques & des ſeigneurs
comme repréſentant l'Etat entier.
avoit paſſé légèrement ſur cette dif
culté en faveur du duc de France; &
il ne la fit valoir en cette occaſion
que parce qu'il ſentoit ce prince tro
proche de lui. Hugues en éfet repr
bientôt la ville de Rheims. Adalbe
ron cependant ne vit point la fin d
cette querelle: il mourut ſur ces entre
faites; & le roi, par une politiqu
dont il eut tout ſujet de ſe repentir
conféra l'archevêché à Arnoul, fil

aturel de Lothaire, & par conſéquent eveu de ſon compétiteur. ANN. 990.

Il eſt vrai qu'il ſembloit avoir pris outes les précautions que la pruden- e peut ſuggérer, pour s'aſſurer de la délité du jeune prélat. Il en exigea es ôtages, qui furent l'évêque Bruno, ilbert, comte de Rouci, frere de runo, & Gui, comte de Soiſſons, leur ouſin germain. On lui préſenta une ormule d'hemmage, ſuivant laquelle devoit promettre une fidélité in- iolable aux deux rois, avec d'horri- les imprécations contre ſa propre erſonne, s'il manquoit à ſon devoir. rnoul promit tout ce qu'on voulut. ne s'agiſſoit pas ſeulement d'une rélature conſidérable par ſes reve- us, mais du domaine temporel de la ille, & de quelques autres places & erritoires, dont les archevêques de heims s'étoient emparés à la faveur es troubles des derniers règnes. Il ura donc qu'il ſeroit éternellement dèle, & fit jurer la même choſe aux entilshommes de ſa dépendance: ais le ſerment fut preſque auſſi-tôt iolé que proféré.

L'archevêque cependant cherchoit ſauver les aparences. Il fut arêté Charles ſurprend la ville de Reims.

que le prince Lorain ménageroit un
ANN. 990. intelligence dans Rheims, pour se faire livrer la place. Dudon, gentilhomme tout dévoué aux intérêts du
Hist. depos. Arnul. tom. IV. collect. Ducheſne. duc, fut chargé de cette délicate commission. Il s'adreſſa à un prêtre nommé Adalger, qui d'abord rejeta hautement la propoſition : mais inſtruit plus particulièrement du ſecret de l'intrigue, il ſe prêta enfin à tout ce qu'on voulut. Charles, ſur ces aſſurances détacha Manaſſés, comte de Rethel & Roger, comte de Château-Porcien qui à la faveur des ténèbres de la nuit s'avancerent avec un corps conſidérable de troupes juſque ſous les murs de Rheims. L'eccléſiaſtique tint parole, leur ouvrit les portes, & les introduiſit dans la ville, dont ils s'emparerent ſans réſiſtance.

On ſe ſaiſit des principaux du clergé. L'archevêque lui-même fut arrêté & conduit à Laon, où l'on afecta de le traiter en priſonnier d'Etat. Le prélat, pour mieux couvrir ſon jeu, lança les foudres de l'égliſe contre tous ceux
Ibid. qui avoient ou formé ou exécuté ce complot, & ordonna à ſes ſufragants de les fraper des mêmes anathêmes. Hugues ne fut point la dupe de cette

supercherie : il pénétra ou du moins soupçonna tout le mystere. Arnoul cependant trouva le moyen de se raccommoder avec ce prince : mais six semaines après, il le trahit de nouveau & se retira à Laon. ANN. 990.

C'étoit alors le siècle des grandes trahisons. Celle de l'archevêque Arnoul n'entraîna rien de fâcheux pour la maison régnante : celle de l'évêque Ascelin eut des suites bien funestes pour le malheureux Charles. Ce prélat, le favori du prince & le dépositaire de tous ses secrets, entretenoit depuis long temps un commerce de lettres avec le nouveau monarque : il l'instruisoit de tout ce qui se passoit dans le conseil de son rival, & surtout de l'extrême sécurité où l'on vivoit dans Laon. Hugues, sur ces connoissances, se présenta la nuit du Jeudi-saint sous les murailles de la ville. ANN. 991. Il est lui-même trahi & livré à son ennemi.

Le traître Ascelin lui en ouvrit les portes, l'introduisit dans son palais, & lui livra Charles & sa famille, qui n'étoient occupés que de la dévotion du jour. On les conduisit aussi-tôt à Senlis, & de-là dans la tour d'Orléans, où ce prince, digne d'un meilleur sort, mourut deux ans après.

Charles laiſſoit quatre enfants: Othon qui fut duc de la Loraine Moſellane que, & mourut ſans poſtérité : Louis qui, ſelon quelques-uns, donna commencement à la maiſon des Landgraves de Thuringe, & ſelon quelques autres, mourut auſſi ſans enfants quelques années avant ſon frere : Hermengarde, femme d'Albert comte de Namur, & Gerberge, qui fut mariée à Lambert, comte de Hainaut. La reine Iſabeau, femme de Philippe-Auguſte deſcendoit de l'aînée de ces princeſſes, & les Landgraves de Heſſe ſont iſſus de la cadette.

ANN. 991
Sa poſtérité.

Telle fut la fin d'une guerre ſi fatale à la maiſon de Charlemagne ; & telle eſt l'époque de l'élévation de Hugues Capet & de ſa famille. Ce prince ne trouvant plus perſonne qui osât lui conteſter le titre de roi, ne ſongea déſormais qu'à afermir ſa nouvelle domination. L'archevêque Arnoul avoit été pris avec ſon oncle & renfermé dans la même priſon : le monarque entreprit de le faire dépoſer, & pour cet éfet aſſembla un concile dans l'égliſe de l'abaye de ſaint Baſle près de Rheims. Quelques-uns vouloient qu'on renvoyât l'afaire à Rome : mais

Concile de Rheims où Arnoul eſt dépoſé.

Arnoul évêque d'Orléans, homme célèbre par ses connoissances & son érudition, prouva par plusieurs exemples tirés de l'histoire ecclésiastique, que les évêques devoient être jugés sur les lieux où il étoit plus aisé d'avoir les preuves nécessaires. ANN. 991.

» Nous croyons, dit le prélat, qu'il » faut toujours honorer l'église de Ro- » me en mémoire de saint Pierre, & » nous ne prétendons pas nous opposer » aux décrets des souverains pontifes, » sauf toutefois l'autorité des canons, » qui doivent être éternellement en » vigueur. Si les papes sont recom- » mandables par la science & par la » vertu, nous n'avons rien à redouter » de leur part; & nous devons encore » moins les craindre, s'ils s'égarent » par ignorance ou par passion «. L'évêque d'Orléans fait ensuite l'histoire des malheurs du saint siege & de l'indignité de quelques souverains pontifes. Il peint Jean XII, surnommé Octavien, comme un homme plongé dans les plus sales voluptés; & comme un séditieux qui remplit Rome de meurtres & de carnage. Il représente Boniface VII comme un monstre, le plus méchant de tous les hommes, *Acta conc. Rhem. c. 28.*

souillé même du sang de son pré-
ANN. 991. décesseur.

» Si l'on dit, ajoute-t-il, que l'égli-
» se Romaine, juge toute l'église, &
» que personne ne la juge elle-même:
» qu'on nous mette donc à Rome un
» pape dont le jugement ne puisse être
» réformé. Nous respectons l'église
» Romaine, nous la consultons: si son
» jugement est juste, nous le recevons
» en paix: s'il ne l'est pas, nous fui-
» vrons ce que l'apôtre ordonne, de
» ne pas écouter un ange même con-
» tre l'Evangile. Si Rome se tait, com-
» me elle fait à présent, nous consulte-
» rons les loix «. Les évêques en éfet, & le roi lui-même, avoient écrit sur ce sujet au pape Jean XV, qui ne fit aucune réponse.

Le concile ne laissa pas de procéder au ugement de l'archevêque de Rheims. On fit d'abord l'exposition de sa félonie: on lut la formule du serment qu'il avoit fait aux rois: on entendit ensuite le prêtre Adalger qui détailla fort au long toutes les circonstances d'une intrigue dont il avoit été le principal auteur. Le malheureux prélat, qui parut enfin devant ses juges, essaya envain d'éluder un témoignage

i authentique & ſi bien circonſtancié : l ne put lui opoſer que des diſcours ANN. 991. vagues & peu concluants. Il prit donc e ſeul parti qui lui reſtoit dans une ſi truelle extrémité : il avoua tout, & lemanda ſeulement qu'on ménageât on honneur.

Les évêques cependant ne ſe preſoient point de prononcer ſur une faire ſi délicate. Ils craignoient que la onte d'une trahiſon auſſi noire que elle d'Arnoul, ne rejaillît ſur tout le orps épiſcopal. Les uns conſidéroient a grande nobleſſe, les autres avoient itié de ſa jeuneſſe : tous étoient touhés du triſte ſort d'un confrere, évêue d'un des premiers ſieges de l'égli- e de France, fils & frere de roi. Hu- c. 531. ues ſoupçonna la cauſe de ce retarement : il ſe rendit auſſi-tôt à l'aſſemlée, accompagné du roi ſon fils ; ſe t lire les actes du concile, & preſſa s peres de le terminer inceſſamment. n fit donc venir Arnoul, qui ſe reonnut de nouveau coupable. On l'exorta à ſe proſterner devant les rois, our leur demander pardon & la vie. le fit d'une manière ſi touchante, c. 50. u'il tira les larmes des yeux de tous s aſſiſtants. En même temps Daïbert,

archevêque de Bourges, vint se jeter
ANN. 991. aux genoux des deux princes, pour
solliciter la grace du coupable au
nom du concile. Ils l'accorderent, &
promirent qu'il ne perdroit point la
vie, s'il ne retomboit dans un crime
digne de mort.

On procéda ensuite à la condamna-
tion de l'archevêque, qui d'une voix
unanime fut déposé de l'épiscopat. Il
rendit donc au roi ce qu'il avoit reçu
de lui, c'est-à-dire vraisemblablement
c. 54. l'anneau & le bâton pastoral, & remit
aux évêques les autres marques de la
dignité, pour les garder au futur suc-
cesseur. On l'obligea de lire au milieu
de l'assemblée la formule de son abdi-
cation : il la signa, & déclara qu'il dé-
chargeoit le peuple & le clergé de
Rheims du serment qu'ils lui avoient
fait.

Chron Flor. frag. t. IV, Duchesne. p. 142. Ainsi finit ce concile, suivant le ré-
cit que nous en laisse le célèbre Ger-
bert: mais la chronique de Fleury-sur-
Loire raconte la chose bien différem-
ment. Elle dit que le roi Hugues vou-
lant exterminer la race de Lothaire
fit dégrader l'archevêque Arnoul, sous
prétexte qu'il étoit né d'une concubi-
ne. Séguin, archevêque de Sens, s'o-

posa avec beaucoup de fermeté à cette euvre d'iniquité : il en reprit fortement le roi, dont il s'atira l'indignation. Mais les autres évêques cédèrent la crainte, & souscrivirent lâchement à condamnation d'*un homme de bien.* ANN. 991.

Arnoul fut donc renvoyé dans sa Gerbert est élu à sa place.
rison d'Orléans, & le clergé de heims s'assembla pour l'élection d'un ouvel archevêque. Le choix tomba ur Gerbert, autrefois moine d'Aullac, depuis précepteur de l'empeeur Othon III, & du jeune roi Robert. C'étoit un homme estimé fort abile, dans un siècle où les hommes avants étoient rares. Ce qu'il sçaoit des mathématiques, passoit pour es enchantements. Le peuple l'accuoit de magie.

On lui attribue communément la Premiere horloge composée d'un balancier.
emiere horloge dont le mouvement oit réglé par un balancier. On s'en t servi jusque vers le milieu du dix- Origine de l'usage du chifre arabe.
ptieme siècle, que M. Huygens, t-on, inventa l'horloge avec un penule, qui en règle le mouvement égal r le moyen d'une ligne cycloïde. Ce *Huygens de horol. oscill.*
t aussi lui qui, à ce que l'on croit, troduisit en France le chifre arabe i indien, dont on se sert en arith-

métique, en algèbre, en trigonomé-
ANN. 991. trie, & en aſtronomie. Les Arabe reconnoiſſent en éfet qu'ils ont reçu ces caractères des Indiens, & ils le apelent *figures indiennes*. Gerbert avoi pu aprendre cette manière de compte dans ſon voyage d'Eſpagne, où il vi tout ce qu'il y avoit de plus habile maîtres parmi les Maures ou Saraſin Il y en a pourtant qui prétendent qu Planudes, qui vivoit ſur la fin d treizieme ſiècle, eſt le premier de chrétiens qui ſe ſoit ſervi de ce chifre juſqu'alors inconnu dans nos climats.

Premier acte authentique de canoniſation.

Le pape cependant, qui avoit par s'endormir ſur l'afaire d'Arnoul, trou va fort mauvais que les évêques d France l'euſſent décidée. Il tenoit alo un concile à Rome, où Udalric, évê que d'Ausbourg, fut canoniſé. On l au milieu de l'aſſemblée ſa vie & ſe miracles bien ateſtés : ſur quoi le cor cile ordonna que ſa mémoire ſero révérée, déclarant que l'honneur qu'o rend aux Saints, retourne à l'autei de leur ſainteté. C'eſt, ſuivant le P Mabillon, le premier acte authent que de canoniſation. Elle conſiſto autrefois à mettre le nom du Sai dans les ſacrés diptyques, à ériger ſou

Mabil. præf. n. 99.

n invocation des égliſes ou des ora- ANN. 991.
ires, avec des autels pour y ofrir le
int Sacrifice, enfin à tirer ſon corps
e ſon premier ſépulcre.

Le pape n'étoit pas le ſeul qui eût
oit de faire des canoniſations : tou-
s les égliſes & tous les évêques
oient ſur cet article un égal pou-
ir. Il y a même quelques exemples
canoniſations qui ſemblent faites
r un abé. Ainſi ſainte Viborade tuée *Mabil. præf. 5. ſect. 1. n. 91.*
r les Barbares, ayant fait quelques
iracles à ſon tombeau, l'abé Engil-
rt, après en avoir délibéré avec les
oines, ordonna d'en faire l'ofice &
en dire la meſſe comme d'une Vier-
. On ne ſçait point quand le droit
canoniſer devint une prérogative
rticulière au ſaint ſiege. Quelques-
s croient qu'Alexandre III, eſt l'au-
ur de cette réſerve : mais il eſt cer-
n qu'avant ce pontife, elle étoit
ue abſolument & généralement
ns toutes les égliſes. Le P. Mabil- *Acta ſanct. Bened. ſec. 2 præf. §. VI.*
n en fixe l'époque au dixieme ſiècle,
Jéſuites d'Anvers la reculent juſ-
q'au onzieme (*a*).

Le ſouverain pontife profita de la Le pape caſſe la dépoſition d'Arnoul.
conſtance du concile de Rome,

(*a*) Propylæum ad acta ſanct. Maii, p. 173.

pour faire casser la déposition d'Arnoul & l'ordination de Gerbert. Ce dernier ne se crut pas légitimement condamné : il écrivit diverses lettres contre le pape, dont il soutenoit que le procédé étoit un attentat contre les droits du royaume, contre la dignité épiscopale, & contre le roi même.

ANN. 991.

Tom. 9. con. p. 744. post. conc. Rhem. p. 146.

» Si l'évêque de Rome, dit-il, » peche contre son frere, & étant » averti plusieurs fois, n'obéit pas » l'église, il doit être regardé comme » un Publicain. Plus le rang est élevé, » plus la chûte est dangereuse. Ce » n'est point aux évêques qu'il faut » apliquer ce que dit saint Grégoire, » que le troupeau doit craindre la sen- » tence du pasteur, soit qu'elle soit » juste ou injuste : car les évêques ne » sont point le troupeau, mais les » chefs & les conducteurs du trou- » peau. Il ne faut pas donner occasion » à nos ennemis de dire que le sacer- » doce qui est un par toute l'église, » soit tellement soumis à un seul, que » s'il se laisse corrompre par argent, » faveur, crainte, ou ignorance, per- » sonne ne puisse être évêque sans le » soutenir auprès de lui par de tels » moyens. La Loi commune de l'égli-

se est l'écriture, les canons, & les décrets du saint siege, qui y sont conformes «. ANN. 995.

La fermeté de Gerbert obligea le pape, qui croyoit son autorité blessée, d'envoyer en France un légat, qui assembla par ses ordres un concile à Mouzon. Il ne s'y trouva que quatre évêques, tous du royaume de Germanie. Gerbert y vint & se défendit si bien, qu'on n'osa pour lors rien décider contre lui. On se contenta d'annoncer un nouveau concile, que l'on devoit tenir à Rheims pour le premier de Juillet. Celui de Mouzon sembloit fini, lorsque les évêques vinrent trouver Gerbert, pour lui ordonner de la part de l'envoyé de Rome de s'abstenir de l'office divin jusqu'au jour indiqué pour la future assemblée. Le prélat répondit avec fermeté, » qu'il n'y avoit ni évêque, ni patriarche, ni pape, qui fussent en droit de défendre l'usage des choses saintes à un catholique, s'il n'étoit convaincu de quelque crime, ou coupable de contumace : qu'on ne pouvoit rien lui reprocher de semblable : qu'il se croyoit très-innocent : qu'il ne se résoudroit jamais à se condamner

Concile de Mouzon.

Conc. Mosomens tom. 9. p 747.

» lui-même, en s'interdisant les sain
ANN. 995. » mysteres «. Il céda cependant au remontrances de Lidulphe, archevê que de Trèves, dont il connoissoit probité; & l'assemblée se sépara ju qu'au concile de Rheims, qui se ti en éfet au temps marqué.

Il rétablit Arnoul.

Les prélats qui avoient jugé l'a chevêque Arnoul, y comparurent po rendre compte de leur conduite. O leur fit un crime d'avoir osé dépos un métropolitain, sans atendre le co sentement du pape. Envain ils objecte rent qu'à de grands dangers il faloit d prompts remèdes; qu'ayant envoyé Rome pour avoir l'agrément du so verain pontife, leurs députés n'avoie pu obtenir audience; que le royaum cependant étoit déchiré par les fac tions & par les guerres civiles; qu'i avoient cru devoir à sa sûreté, d'ôte à un jeune séditieux le pouvoir de to renverser & de tout perdre : on n trouva point ces raisons valables. L synode déposa le nouvel archevêque l'ancien fut reconnu de nouveau pou légitime. Hugues laissa décider au con cile tout ce qu'il voulut, & tint fe me: Gerbert demeura archevêque d Rheims, & Arnoul prisonnier à Or léans.

Aimoin in vita Abbon.

C'eſt le dernier évènement remarquable du règne de Hugues Capet. Il mourut l'année ſuivante à Paris, où, à exemple de Clovis le Grand, il avoit établi ſon ſéjour, & fut enterré à ſaint Denis. Il étoit âgé d'environ cinquante-cinq ans, dont il en avoit régné neuf & quelques mois. On dit qu'il épouſa Blanche, veuve de Louis, dernier roi du ſang de Charlemagne : il n'en eut point d'enfants. Mais il eut d'Adélaïde, fille, à ce qu'on croit, de Guillaume III, duc de Guienne, Robert qu'il aſſocia au trône ; Hadwige qui fut mariée à Regnier IV, comte de Hainaut ; Adélaïde qui épouſa Renaud I, comte de Nevers, & Giſelle qui fut femme de Hugues I, qui d'Abbé de l'abaye de ſaint Riquier, devint comte de Ponthieu. Abeville, autrefois ſimple métairie de cette même abaye, depuis capitale de tout le pays de ce nom, lui avoit été donnée par Hugues Capet, qui la fit fortifier ainſi que pluſieurs autres places, autant pour contenir ſes vaſſaux, que pour empêcher les courſes des Normands, qui continuoient à déſoler les plus belles provinces de France.

ANN. 996. Mort de Hugues Capet.

Ce fut un grand prince, auſſi con- Son éloge.

sommé dans la politique que dans
ANN. 996. guerre ; qui soutint le nom de r
plutôt par adresse & par prudence, qu
par force & par empire. Sa modér
tion, sa douceur, son habileté l'él
verent sur le trône : son courage &
sagesse sçurent l'y maintenir. Il y pla
sa postérité, qui l'occupe encore au
jourd'hui avec tant de gloire. Ce se
trait peint un héros, & fait oubli
certaines circonstances qui pouvoie
fraper davantage dans le siècle où
régna. Alors on le traitoit peut-êt
d'usurpateur : crime qui n'influe e
rien sur ses descendants, dont un
possession de plus de huit cents an
rend le droit aussi respectable qu'in
contestable : on ne le regarde plus au
jourd'hui que comme le chef d'un
longue suite de rois illustres par leu
zèle pour la religion, par leur humi
nité envers les peuples, par leur amou
pour la justice, & sur-tout par les suc
cès qui ont couronné leurs entrepris
dans ces derniers temps, qu'on peu
regarder comme le comble de la pros
périté de cette auguste famille.

L'idée qu'on a toujours eue de l
haute sagesse de Hugues Capet, a don
né lieu à quelques modernes de l

aire auteur de certains établiſſements, qui n'ont cependant d'autre origine que le conſentement mutuel du prince & de la nation. Tel eſt l'uſage qui regarde la ſucceſſion à la couronne en faveur des fils aînés, à l'excluſion des cadets : tel encore celui qui exclut de l'hérédité les fils naturels des rois, même au défaut des légitimes. On a vu un exemple du premier dans la perſonne de Lothaire, qui ne fit aucun partage à Charles ſon cadet ; & le ſecond étoit déja paſſé en loi ſous la ſeconde race, où l'on ne trouve aucun bâtard qui ait ſuccédé au trône. On en excepte que l'empereur Arnoul, qui toutefois dut ſon élévation, moins au droit de ſucceſſion, qu'à la force & à l'uſurpation. Hugues ne fit donc que ſuivre la coutume établie, en ne donnant aucun partage à Gauſlin ſon fils naturel, qui fut abé de Fleuri & archevêque de Bourges. ANN. 996.

On lui atribue encore l'inſtitution de la pairie : c'eſt une erreur qui n'a aucun fondement dans l'hiſtoire. On remarquera que le terme *Pair* eſt auſſi ancien que la monarchie. Il vient du mot latin *Par*, qui ſignifie égal ou confrere. On ne s'en eſt ſervi que dans Origine du mot de Pair.

ce ſens ſous la premiere & la ſecon
ANN. 996. race. Les rois, fils de Louis le D
bonnaire, s'apèlent *Pairs* dans le t
meux traité de partage qu'ils firent
Verdun. Dès le temps de Charlem
gne, Chrodegrand, évêque de Met
donne ce nom à des évêques & à d
abés : Dagobert, plus d'un ſiècle a
paravant, l'avoit donné à des moin
Louis le Débonnaire, dans une de
ordonnances, défend aux ſoldats
forcer leurs *Pairs* à boire : *ut in ho*
Capit. Ludov. Pii, l. 4, art. 77. *nemo Parem ſuum bibere cogat.* C
verra par la ſuite, que lorſque les v
les eurent aquis le droit de *commune*
elles qualifierent leurs juges du no
de *Pairs-Bourgeois*. Mais inſenſibl
ment on s'eſt accoutumé à ne donn
ce titre qu'aux gentilshommes p
ſédant fiefs héréditaires & patrim
niaux.

Qui étoient ceux qu'on apeloit proprement Pairs, & leurs fonctions.

On apeloit donc proprement *Pair*
les vaſſaux qui relevoient immédiat
ment d'une même ſeigneurie : n
qu'ils fuſſent égaux à leur ſeigne
féodal, mais parce qu'ils étoient *Pa*
entre eux, tenant leurs fiefs d'u
même perſonne, de la même mani
Loiſeau des grandes ſeig. chap. 5 & 8. re, & ſous la même obligation
rendre foi & hommage, de ſervir
ſeigne

eigneur dans ſes guerres, de ſe trou-
er aux cérémonies éclatantes qui ANN. 996.
intéreſſoient, enfin de l'aider à tenir
a juſtice. Car les *Pairs* étoient juges
ans toute l'étendue de la ſeigneurie
ont leur pairie étoit une mouvance.
en faloit au moins deux, préſidés
ar leur chef, pour rendre un juge-
ent. La loi ne leur accordoit point
oix délibérative dans les afaires où
s étoient parties. On voulut envain
faire valoir contre le roi : il ſe
aintint dans la poſſeſſion de juger
s procès même où il étoit intéreſſé,
rce qu'en défendant ſes droits, il
fendoit ceux de la couronne.

On doit conclure de tout ceci qu'il Diſtinction parmi les pairs.
ivoit autant de pairies dans le royau-
e, que de fiefs mouvants nument
ſans moyen d'une certaine ſeigneu-
. Mais tous les pairs ne jouiſſoient
s de la même conſidération. Ceux
roi, qui rendoient un hommage
médiat à la couronne, étoient de
s grands ſeigneurs que ceux du
nte de Champagne, qui n'en étoient
e les arriere-vaſſaux. Ceux-ci, ex-
s du parlement de la nation, n'a-
ient point ſéance parmi les ſeigneurs
royaume : ceux-là, juges de toutes

les questions qui intéressoient l'Etat.
ANN. 996. composoient ce qu'on apeloit la cour de France, la cour du roi, ou par excellence la cour des *pairs*.

Tous les barons de la couronne étoient pairs de France.

Le nombre n'en étoit ni fixé, ni restreint aux seuls ducs & comtes. Tous les barons qui relevoient immédiatement du roi, étoient également *pairs* de France, parce que la mouvance directe a toujours formé l'essence de la pairie. On lit dans l'histoire de saint Louis, que ce prince ayant fait un règlement au sujet des Juifs, il fut ratifié & aprouvé par les barons & les *pairs*, qui le souscrivirent indistinctement : ce qui semble prouver que la préséance des *douze pairs* n'étoit pas encore bien décidée au commencement du règne de ce monarque. Ce n'est que vers le quatorzieme siècle, qu'on a commencé à regarder la dignité féodale de baron comme moindre que celle de duc ou de comte.

Chantereau, preuves du traité des fiefs, p. 209.

La pairie n'étoit pas une dignité.

Le nom de pair n'étoit point originairement un nom de dignité. Aussi ne trouve-t-on aucun acte ancien, où les ducs & les comtes se qualifient de ce titre. Ils ne l'ont pris que depuis la réduction de la pairie à douze. Quelle

ANN. 996.

ſt l'époque de cette réformation ? C'eſt de tous les points de notre hiſtoire le plus controverſé & le moins développé. On n'a là-deſſus que des conjectures, toujours plus aiſées à combatre, qu'à établir ſolidement.

Les uns font remonter cette inſtitution juſqu'à Charlemagne, origine romaneſque, qui n'a de fondement que dans les contes apocriphes de l'archevêque Turpin. Les autres la rapportent à Hugues Capet; mais ſans aucun monument qui apuye leur opinion. Favin l'atribue au roi Robert, qui, dit-il, l'inventa comme un grand conſeil ſecret d'Etat, compoſé de ſix eccléſiaſtiques & de ſix grand ſeigneurs, les honorant du titre de pairs. Il n'a pas fait réflexion ſans doute qu'au commencement de la troiſieme race les villes de Laon, de Langres, de Beauvais, de Noyon, & de Châlons-ſur-Marne, n'apartenoient pas encore à leurs évêques. Ce ne fut que ſous Louis VII, que le comté de Langres fut uni à l'évêché. Du Tillet croit que cette réforme de la pairie eſt l'ouvrage de Louis le jeune, lors du ſacre de Philippe Auguſte ſon fils. Ce prince, dit-il, pour mettre plus d'ordre dans cette

Diverſes opinions ſur la réduction de la pairie à douze.

Théâtre d'honeur & de chevalerie.

Recueil de rangs, chap. des Pairs de France.

ANN. 996.

éclatante cérémonie, choisit parmi grand nombre de prélats & de se gneurs, vassaux immédiats de la co ronne, les douze qui ont toujours é distingués, depuis pour cette illust fonction. Distinction cependant q n'a rien ôté de la dignité des ancienn baronies du royaume : elles sont to jours demeurées véritables pairies France : mais il n'en rejaillit plus rie sur la personne comme auparavar Les douze pairs au contraire ont to jours eu droit, en vertu du seul tit de leur pairie, d'assister aux audie ces tant du parlement, que de la char bre du conseil, aux lits de justice, aux autres cérémonies d'éclat.

Etat du commerce & des sciences sous Hugues Capet.

La France démembrée sous Hugu Capet, languissoit dans la pauvreté la barbarie. La Grece & l'Italie avoie de belles manufactures : les Franço ne pouvoient les imiter dans des vi les sans privileges & dans un Etat fa union. On connoissoit à peine le com merce de proche en proche. Tout monde sçait l'anecdote d'un abé c Cluni, qui, sollicité d'amener d religieux à saint Maur-des-Fossés s'excuse d'entreprendre un si gran voyage dans une contrée étrangere

In vita D. Burchardi, t. IV. Duchesne, p. 117.

nconnue. L'ignorance étoit si pro- ANN. 996.
nde, qu'on sçavoit à peine lire, en-
ore moins écrire. On n'avoit d'autres
tres de possessions que l'usage, d'au-
es actes de mariage que la tradition.
arrivoit delà qu'on étoit souvent ex-
osé à contracter des alliances dans un
egré défendu : ce qui devint une
ource féconde de divorces & de sé-
rations scandaleuses. Les clercs ou
cléſiastiques sçurent profiter de la
rconstance pour se mettre en crédit.
omme ils étoient les seuls instruits,
s se lottirent, dit Pasquier, *les clefs* *Recherches de la France, t. 1 l. 8. ch. 13. p. 786.*
nt de la religion que des lettres : encore
ue pour bien dire, ils n'en eussent pro-
ssion que pour leurs portées, n'étant no-
e noblesse aucunement ententive à si
uable sujet. Or de cette asnerie ancien-
advint que nous donnasmes plusieurs
çons au mot de clerc, *lequel de sa*
ive & ordinaire signification apartient
ux eccléſiastiques ; & comme ainsi fut
'il n'y eut qu'eux qui fissent profession
s bonnes lettres, aussi par une meta-
pore nous apelasmes grand clerc *l'hom-*
e sçavant, mauclerc *celui qu'on tenoit*
ur bête, clergie *pour sciences, & for-*
asmes delà ce proverbe François, parler

latin devant les clercs : *ce que les Ro-*
ANN. 996. *mains vouloient dire par cet adage*, ſus Minervam.

ROBERT.

Robert règne ſans contradiction.

HUGUES Capet, pour fixer le ſceptre dans ſa famille, avoit eu la précaution, ainſi qu'on l'a remarqué, d'aſſocier ſon fils Robert à la royauté. Ce jeune prince né, baptiſé & couronné à Orléans, avoit à peine vingt-ſix ans, lorſque ſon pere & ſon collegue mourut. On étoit accoutumé à lui voir partager les ſoins du gouvernement, on le reconnut ſans peine pour ſouverain. Auſſi les commencemens de ſon règne ne furent-ils troublés que par des querelles étrangeres. La cour de Rome voyoit avec dépit que l'archevêque Arnoul, malgré le décret du concile de Mouzon, étoit toujours traité en priſonnier d'Etat. Le pape d'ailleurs menaçoit de caſſer le mariage du monarque avec Perthe, veuve d'Eudes comte de Chartres & de Blois, fille de Conrad roi de Bourgogne. Robert avoit tenu ſur les fonts de baptême un des enfants de la princeſſe : elle étoit

Hiſt. Franc. frag. Duch. t. 4, p. 85.

e plus sa cousine au quatrieme dégré : ouble empêchement qui demandoit ne dispense, qu'on n'accordoit alors ue très dificilement. ANN. 996.

Robert aimoit tendrement la reine : n'oublia rien pour prévenir une sé- aration, dont l'idée blessoit également on cœur & sa gloire. Il crut qu'en ré- bliſſant Arnoul, il obtiendroit plus acilement de Rome la confirmation 'une union qui faisoit son bonheur : remit donc ce prélat en liberté, & renvoya dans son archevêché. Mais ette complaisance ne produisit aucun fet sur l'esprit du pape. Les seuls roubles d'Italie suspendoient le coup ue ce prince redoutoit. Gregoire V enoit alors le souverain pontificat. C'étoit un Allemand d'une grande aissance, créature & parent de l'em- ereur Othon III, esclave des volon- és de son bienfaiteur & de Gerbert, ous deux ennemis de la maison de rance. Ce pontife avoit été chassé de on église par Crescent, consul de Ro- ne, qui fit élire à sa place, sous le om de Jean XVI, un moine Grec pelé Philagate : il ne fut pas plutôt établi, qu'après avoir fait crever les eux & couper la langue & le nez à ANN. 997. Le pape casse le mariage du roi. *Abbo. epist. 1.* *Per. Dam. lib. 1. epist. ultim. ad Cadal.*

son rival, il assembla un concile, où
ANN. 997. il fulmina la sentence qui cassoit le
Chron. Saxo. mariage du monarque françois.

Le décret porte que le roi Robert quitera Perthe, qu'il a épousée contre
Concil. t. 9. p. 772. les loix: que tous deux feront sept ans de pénitence, suivant les canons & l'usage de l'église; le tout sous peine d'anathême: qu'Archambaud archevêque de Tours, qui leur a donné la bénédiction nuptiale; que tous les évêques enfin qui ont assisté à la célébration de ce mariage incestueux, seront suspendus de la communion, jusqu'à ce qu'ils soient venus faire satisfaction au saint siege. Les prélats obéirent, & leur soumission apaisa Rome, qui n'en devint que plus entreprenante.

Robert est excommunié.

Robert, outré d'un procédé jusque-là sans exemple, refusa de se soumettre à un jugement qu'il regardoit comme un atentat contre l'autorité royale. Grégoire, par une hardiesse qui paroîtroit incroyable, si elle n'eût été autorisée par la politique & la superstition, excommunia le prince & mit
Hist. Franc. frag. loc. cit. son royaume en interdit: c'est-à-dire, qu'il défendit à toute l'église de France de célébrer l'office divin, d'administrer les sacrements aux adultes, en-

fin d'enterrer les morts en terre sainte. On n'avoit encore rien vu de semblable dans la Gaule. Le peuple consterné de ce terrible coup, déféra si humblement aux ordres du pape que le monarque se vit généralement abandonné de ses courtisans & de ses propres domestiques. Il ne lui resta, dit-on, que deux serviteurs qui faisoient passer par le feu tout ce qui avoit été servi sur sa table, ayant horreur de ce qu'avoit touché un excommunié.

ANN. 997.

Idem Dam. l. 2. epist. 15. Duchesne, t. 4, p. 145.

Les murmures du peuple, la désertion des grands, & la crainte trop justement fondée d'une révolte générale, déterminerent enfin le monarque à plier sous le joug de Rome, & à renvoyer sa femme, qui cependant conserva toujours le titre de reine. Un auteur qui n'écrivit que plus de soixante ans après, donne un autre motif à cette condescendance du roi pour le souverain pontife. Il raporte qu'en punition de ce mariage incestueux, la reine acoucha d'un monstre qui avoit la tête & le cou d'une oie : ce qui épouvanta tellement Robert, qu'il consentit enfin au divorce, fit une confession publique de son péché, l'expia par des jeûnes, & en obtint

Il céde à la crainte d'une révolte générale.

l'absolution. C'est un conte que la
ANN. 997. seule superstition peut avoir imaginé :
Abrégé de l'histoire universelle, t. 1. p. 226. *il n'y eut rien de monstrueux dans toute cette affaire*, dit un célebre moderne, *que l'audace du pape, & la foiblesse du roi.*

ANN. 998. Robert, après avoir répudié Berthe, songea à contracter une nouvelle
Il épouse Constance, fille du comte de Provence. alliance, & épousa Constance, fille de Guillaume I, comte de Provence, femme d'une rare beauté, mais capricieuse, altiere, impérieuse qui lui causa bien des chagrins. Elevée dans un climat voluptueux, elle atira à sa suite une troupe de danseurs, de farceurs, & de jeunes seigneurs livrés au libertinage, qui insensiblement introduisirent le luxe & la débauche dans la cour du roi son époux, & en bannirent la gravité, la simplicité & la modestie. On peut aussi regarder l'arrivée de cette princesse comme l'époque du goût de notre nation pour la poësie en langue vulgaire : goût que les Troubadours accréditerent depuis & que le temps n'a fait que confirmer. L'éclat des charmes de la nouvelle reine, l'empire qu'ils lui donnoient sur le cœur de son mari, la rendirent enfin si arrogante, qu'elle devint in-

Glabert. l. 3. c. 9, p. 38 & 39.

ſuportable à tout le monde, même à ſes enfants. Le roi avoit un favori, à qui il confioit toutes ſes peines. C'étoit Hugues de Beauvais, comte Palatin, & premier miniſtre. La reine furieuſe de ne pouvoir pas en diſpoſer, eut la hardieſſe de le faire aſſaſſiner ſous les yeux du monarque, qui fit envain tous ſes éforts pour lui ſauver la vie. Le pauvre prince fut obligé de diſſimuler, pour éviter de plus grands inconvénients.

ANN. 998.

Idem, ibid. c. 2, p. 29. Duchesne, t. 4.

Le nouveau mariage du roi étoit à peine célébré, qu'un des enfants de Berthe vint troubler le repos de la France. C'étoit Eudes II, comte de Champagne. Ce prince auſſi politique qu'ambitieux, pour communiquer plus aiſément du comté de Chartres dans la Brie, vouloit s'aſſurer un paſſage ſur la ſeine : il jeta les yeux ſur Melun, que le roi Hugues Capet avoit donné au comte Bouchard. Ce ſeigneur n'y entretenoit qu'une foible garniſon ſous le commandement d'un vicomte, nommé Gautier, qui avoit une femme jolie & galante. Eudes feignit d'en être éperdument amoureux. C'étoit un jeune homme de vingt ans, d'une aimable figure : il

ANN. 999.

Le comte de Champagne s'empare de Melun.

Guil. Gemet. l. 6. c. 14.

fut favorablement écouté. Les deux amants ſçurent tellement ménager l'eſprit du mari, qu'ils l'engagerent, moyennant une groſſe ſomme d'argent, à livrer la place qui lui avoit été confiée.

ANN. 999.

Le comte Bouchard demanda juſtice de cette uſurpation, & le roi prit en main ſa défenſe. Il manda auſſi-tôt Richard II, duc de Normandie, qui s'engagea d'autant plus volontiers dans cette guerre, que le comte de Champagne lui avoit enlevé le château de Dreux, & refuſoit de le lui reſtituer. La place fut donc inveſtie par les deux armées, batue de toutes les machines alors en uſage, & forcée en peu de jours. Eudes trouva moyen de s'échaper: mais Gautier fut pris avec ſa femme, & tous deux furent pendus ſur une haute montagne à la vue de la ville. Les gentilshommes autrefois n'étoient point punis de mort pour rébellion ou félonie: il faloit, pour encourir cette peine, qu'ils fuſſent coupables de quelque trahiſon. Alors on les pendoit en un lieu fort élevé, ce crime les dégradant de nobleſſe.

In vita Burchardi, t. 4. Duc. p. 120.

Cette premiere guerre fut ſuivie d'une ſeconde auſſi opiniâtre dans ſa

durée, qu'intéressante dans son objet. Henri duc de Bourgogne, oncle du roi, & frere de Hugues Capet, avoit épousé Gerberge comtesse de Dijon, veuve d'Adelbert roi d'Italie. Il mourut quelques années après ce mariage, ne laissant d'autre enfant qu'un fils naturel, nommé Eudes, à qui il donna le comté de Beaune. La succession du duché ne devoit regarder que Robert : mais le duc, avant de mourir, avoit choisi pour héritier Othon-Guillaume, fils du premier lit de la duchesse sa femme, & déja comte de Bourgogne. Ce seigneur, soutenu de Landri comte de Nevers, de Bruno évêque de Langres, & d'Eudes, comte de Champagne, se mit aussi-tôt en possession de son héritage & s'empara de toutes les places fortes du pays. Le roi protesta contre cette adoption, fit sommer les Bourguignons de lui jurer fidélité, & sur leur refus, marcha contre eux, suivi de Richard duc de Normandie, qui lui amena un secours de vingt-deux mille hommes.

AN. 1000. Robert se rend maître du duché de Bourgogne.

Guill. Gemmet. l. 5, c. 15.

Le succès ne répondit point à de si grands préparatifs. Auxerre tint près de deux ans. Sens ne se rendit que par composition. Avalon qui n'étoit qu'u-

ne bicoque, soutint un siege de trois
AN. 1000. mois, & ne capitula que parce qu'une partie de ses murs s'écroula de vetusté. Robert en faisoit le tour, lorsque ce accident arriva. On ne manqua pas de crier au miracle. Les prélats qui le suivoient, en firent un second Josué devant qui tomboient les murailles d'une nouvelle Jéricho La suite montra que, malgré sa dévotion, il ne méritoit guères un prodige : il fit pendre une partie des habitants de cette malheureuse ville, & presque tout le reste fut envoyé en exil.

Il seroit trop long de rapporter en détail les divers succès d'une guerre que les anciens historiens racontent d'une maniere si confuse, & avec des circonstances très différentes. Il suffit de remarquer que les Bourguignons se défendirent pendant cinq ans, avec un courage digne d'une meilleure cause. Las enfin d'être la proie de l'ami & de l'ennemi, ils prirent le sage parti de se soumettre au plus fort. Othon-Guillaume, repoussé au delà de la Sône, y fut la tige d'une postérité célèbre sous le nom de comtes de Bourgogne; & Robert, devenu maître de tout le duché, le donna au prince Henri, son second fils.

Le nom des Normands commençoit à devenir célebre en Italie. Quelques gentilshommes de cette nation revenant de la Terre-Sainte, abordèrent dans la principauté de Salerne au moment que les Sarasins en assiégeoient la capitale. Un zèle de religion les engagea à se jeter dans la place, où ils firent de si grandes actions de valeur, qu'ils obligerent les Mahométans de lever le siege. De retour en Normandie, ils y conterent leurs exploits; & les bienfaits du prince qu'ils venoient de délivrer, exciterent dans le cœur de leurs compatriotes le désir d'aller chercher leur fortune de ce côté-là. Un d'eux, nommé Osmond Drengot ou Drogon, contraint de quitter le pays pour avoir tué un gentilhomme qui s'étoit vanté d'avoir deshonoré sa fille, alla avec ses quatre freres offrir ses services au prince de Capoue. C'étoient tous gens d'exécution. On leur permit de bâtir une ville, qu'ils nommerent Averse; & peu-à-peu ils devinrent ducs de cette même province, que leurs armes avoient soustraite à la domination des Grecs. Bientôt ils furent suivis des enfants de Tancrede de Hauteville, gentil-

AN. 1003. Conquêtes des Normands en Italie.

homme du territoire de Coutance
AN. 1003. qui avoit douze fils, tous portant le
armes, tous d'une bravoure qui
donné un air de roman à cet inſtar
de l'hiſtoire. Tout plia ſous ces nou
veaux uſurpateurs; les Saraſins, le
Grecs, & les papes même. La Sicil
conquiſe ſur ces trois puiſſances, de
Chr. Flor. Duchesne, t. 4. p. 86. vint une nouvelle monarchie, dor
Roger, petit-fils de Tancrede, fut l
premier roi. Roger II, ſon fils, y joi
gnit le royaume de Naples, & ſa poſ
térité régna ſur l'un & ſur l'autre Et
juſqu'aux empereurs de la maiſon d
Suabe, dont la domination paſſa
Charles de France, frere de ſaint Louis
comte d'Anjou & de Provence.

Robert ne reſpiroit que la pai
AN. 1004. Débaraſſé de la guerre de Bourgogne
Robert prend part aux troubles de Flandre. il ſe flatoit qu'il pouroit ſe livrer plu
tranquilement aux exercices de piété
lorſque tout-à-coup il ſe vit forcé d
prendre quelque part à la querelle qu
s'éleva dans les Pays-bas. Voici que
en fut le ſujet & l'occaſion. Otho
duc de la Loraine Moſellanique, fil
aîné du malheureux Charles de Fran
ce, étoit mort, ne laiſſant pour héri
tiers que deux ſœurs, Hermengard
comteſſe de Namur, & Gerberge com

teſſe de Hainaut. On a déja remarqué que ce duché relevoit depuis long-temps de l'empire. Le roi de Germanie, ſaint Henri, II du nom, ſans avoir égard aux droits & à la qualité des deux princeſſes, donna l'inveſtiture de ce grand fief à Godefroy, comte de Verdun, de Bouillon & d'Ardenne. Baudouin *à la Belle barbe*, comte de Flandre, avoit l'honneur d'être parent des légitimes héritieres, il prit en main leur défenſe, & pouſſa vivement le nouveau duc. AN. 1006. Sigebert.

L'empereur accourut au ſecours de ſon vaſſal, fit de grands ravages dans ce pays, & vint mettre le ſiege devant Valenciennes. Le comte de Flandre vola avec les troupes du roi & du duc de Normandie, lui coupa les vivres, & le força d'abandonner ſon entrepriſe. L'année ſuivante Henri reparut avec une nouvelle armée, & ſe préſenta devant Gand; mais avec auſſi peu de ſuccès. Baudouin cependant craignit de riſquer ſes états en défendant ceux d'autrui : il conſentit enfin à un accomodement. L'empereur lui céda, avec l'iſle de Valkeren en Zélande, la ville de Valenciennes, à condition de la tenir de lui à foi & AN. 1007.

hommage. Les comtes de Namur &
AN. 1007. de Hainaut, ne pouvant seuls soutenir une si grande guerre, eurent recours au monarque François, qui se fit le médiateur & l'arbitre de leur traité. Le duché demeura au comte Godefroy : les princesses eurent en dédommagement quelques terres & une somme considérable, payable en différents termes.

Il s'associe Hugues son fils aîné.

La tranquilité qui suivit cet événement, inspira au roi la pensée de s'associer l'aîné des ses enfants, nommé Hugues. C'étoit un jeune prince doué de toutes les belles qualités du corps & de l'esprit. Il n'avoit encore que dix-huit ans, & déja il avoit mérité le surnom de Grand : glorieuse récompense d'un caractere droit, humain prévenant, afable, bienfaisaint. Toute la France qui fondoit sur lui les plus grandes espérances, aplaudit à son élévation. La cérémonie de son couronnement se fit le jour de la Pentecôte dans une assemblée générale de la Nation à Compiegne, & dès-lors son nom fut mis dans tous les actes publics avec celui du roi son pere.

Helgald. in vita Robert reg. tom. 4 Duch. p. 89.

Manichéens en France.

On découvrit vers ce même temps une hérésie qui ressembloit beaucoup

celle des Manichéens. Une femme talienne l'introduisit en France, & eux prêtres François, devenus chefs e parti sous la direction de la dé- ote, n'omettoient rien pour accrédi- er la secte. C'étoit Etienne, con- esseur de la reine Constance, & Li- oie, Chanoine de Sainte-Croix d'Or- éans. Ces hérétiques nioient tous les nysteres de la religion, ne recevant ucun des sacrements, condamnant le nariage, traitant de rêveries tout ce u'on lit dans l'ancien testament sur a création du monde, qu'ils soute- noient éternel, ne croyant ni récom- ense pour les bonnes œuvres, ni châ- iment pour les voluptés les plus cri- ninelles. Ils s'assembloient certaines uits dans une maison marquée, où ls recitoient une espece de litanie en 'honeur des mauvais anges, ne ces- ant de les invoquer jusqu'à ce qu'ils isent un démon descendre au milieu l'eux, sous la forme d'une petite ête. Alors on éteignoit les lumières, & chacun prenoit la femme qu'il trou- oit sous sa main pour en abuser.

AN. 1007.

Glab. l. 3. c. 8.

Anon. tom. 2. spicil.

Le roi n'aprit ces abominations u'avec la plus sensible douleur, & onna promptement ses ordres pour

assembler un concile à Orléans. Il s'y
AN. 1008. transporta lui-même, & fit arrêter les chefs du parti. On les amena devant les évêques, qui leur demanderent compte de leur foi. Mais ils ne voulurent point s'expliquer sur le fond de leur doctrine. Plus on les pressoit plus ils employoient d'artifices pour échaper. Alors Aréfaste, gentilhomme Normand, qui avoit révélé tout le secret, prit la parole, leur reprocha leur lâcheté, & dévoila toute l'impiété de leur système. Les malheureux, forcés jusque dans leurs derniers retranchements, déclarerent hautement que telle étoit leur véritable créance. Envain on leur représenta que Jésus-Christ a voulu naître d'une Vierge, parce qu'il l'a pu : qu'il a soufert en son humanité pour notre salut, afin de ressusciter par la vertu de sa divinité : ils répondirent constamment : *Nous n'y étions pas présents, nous ne pouvons croire que cela soit vrai.*

Chron. S. Pet. tom. 2. spicil. p. 740.

Tant d'obstination détermina le concile à prononcer leur sentence : tous furent condamnés à être brûlés vifs. On les mena hors de la ville sous une cabane, où l'on avoit alumé un grand feu. Ils y aloient avec

Hem. Glabert, ibid.

aité : mais dès qu'il sentirent l'action e la flamme, ils commencerent à rier qu'ils avoient été trompés. On ſaya inutilement de les ſecourir, il 'étoit plus temps, leurs corps furent onſumés en un inſtant, & leur cen- res jetées au vent. On blâma beau- oup le roi d'avoit aſſiſté à leur ſu- lice, & encore plus la reine Conſ- nce d'avoir crevé un œuil à ſon con- eſſeur d'une baguette qu'elle tenoit la main. Telle étoit alors la mode armi les dames de qualité : toutes por- oient de petites canes légeres, dont pomme pour l'ordinaire étoit ornée e la figure de quelque oiſeau. AN. 1008.

On fit de pareilles exécutions dans haut Languedoc, où cette héréſie oit infecté quelques familles. On croyoit éteinte, lorſque deux ans rès on découvrit qu'elle avoit fait elques progrès dans la ville d'Ar- s. L'évêque nommé Gérard, dont la arité égaloit la capacité, fit arrêter s nouveaux hérétiques : mais loin les éfrayer par des menaces, il leur rla avec tant de zèle, & les inſtrui- avec tant de bonté, qu'il leur fit tendre raiſon. Ils verſerent des lar- es, reconnurent leurs erreurs, & *Synod. Attr. tom.* 13.

les abjurerent publiquement. Tant i
AN. 1008. eſt vrai que ce ne ſont pas les écha
fauds qui font triompher la vérité
la violence révolte les eſprits, la dou
ceur les ſubjugue.

On ne voit pas que durant l'eſpac
AN. 1018, de neuf ans, il ſe ſoit paſſé aucun évé
1020. nement conſidérable dans le royau
Nouvelles brouilleries du comte Eudes. me. On n'en excepte que quelque querrelles particulieres entre les grand vaſſaux de la couronne : querelles e quelque ſorte étrangeres à l'égard d nos rois, parce qu'elles n'intéreſſoien que des provinces dont ils n'étoien plus les maîtres : ſouvent même ils le alumoient, parce qu'elles afoibliſ ſoient ces petits princes. Rarement il s'en mêloient, & ſeulement lorſque l raiſon d'Etat l'exigeoit. Telle fut l guerre qui s'éleva entre le comte d Chartres & le duc de Normandie.

Le comte avoit épouſé Mathilde ſœur du duc. Cette princeſſe étan morte ſans enfants, le château d Dreux qui lui avoit été donné pou ſa dot, devoit retourner au princ ſon frere : mais Eudes refuſa de l rendre. On arma de part & d'autre Richard avoit fait bâtir le fort d Tillieres ſur la riviere d'Aure : il y mi

ne forte garnison qui chaque jour
isoit des courses jusqu'aux portes de AN. 1018, 1020.
Dreux, & ravageoit tout son terri-
oire. Le comte forma le dessein de
irprendre cette forteresse incom-
ode : il fut lui-même surpris, batu,
mis en déroute. Cet échec ne le *Guill. Gemet. l. 5, c. 11.*
buta point : il suscita tant d'ennemis
duc, que ce prince, craignant
être accablé, eut recours aux puis-
nces du Nord sa patrie. Olave roi
e Norvege, & Lacman roi de Suede
isoient alors une cruelle guerre aux
nglois : ils vinrent au secours de
ur compatriote, descendirent en
retagne, où ils firent d'afreux rava-
es, surprirent Dol qu'ils saccagè-
nt, & s'avancerent à grandes jour-
es vers le pays chartrain.

On se souvenoit encore en France
es fureurs des Normands : leur abord
opiné répandit une consternation
nérale. Robert qui en prévit toutes
s suites, n'oublia rien pour délivrer
n royaume de deux hôtes si dange-
ux : il interposa si éficacement son
torité, qu'il vint à bout d'accom-
oder les deux rivaux. Le comté de
reux demeura au duc, la ville au
omte, & le château de Tillieres ne

fut point rasé. L'un des deux roi
AN. 1018, Normands, Olave, se fit baptiser
1020. Rouen, & prit le nom de Robert
tous deux se rembarquerent, comblé
des présents du monarque François.

Roberr va à Rome visiter les tomb des SS. Apôtres.

Le roi cependant se voyant en paix, & son royaume florissant voulut faire un un voyage à Rome; pou visiter le tombeau des saints apôtres Il y mena avec lui plusieurs évêque recommandables par leur mérite, & laissa par-tout des marques de sa libé ralité. La piété de ce prince croissoi avec ses années. Il avoit fait bâti l'église de S. Agnan d'Orléans; il en fit faire la dédicace avec une magni ficence vraiment royale. Cette égliſ avoit quarante-deux toises de lon gueur, douze de largeur, dix de hau teur, & cent vingt-trois fenêtres. L religieux monarque lui laissa par soi testament sa chapelle, qui consistoi en plusieurs choses rares ou de prix C'étoient dix-huit chapes d'étofe précieuses, deux livres d'évangile ganis d'or, deux d'argent, deux au tres petits avec un missel ornés d'i voire & d'argent, douze reliquaire d'or, un autel enrichi d'or & d'argent avec un onyx au milieu; trois croi d'o

Helgald. in vita Roberti reg. p. 74.

d'or, la plus grande du poids de sept livres; cinq cloches, dont l'une pesoit deux mille six cents, qu'il avoit fait baptiser solennellement, & nommer Robert. Ce sont les paroles du moine Helgaud, qui prouvent que dès-lors on apeloit baptême la bénédiction des cloches, & il remarque qu'on y employoit l'huile & le crême. AN. 1021.

Tout étoit paisible au dedans & au dehors du royaume. L'empereur & le roi, pour prévenir tout sujet de rupture, convinrent d'une entrevue sur les bords de la Meuse. Il y eut d'abord quelques dificultés sur le cérémonial: il fut enfin réglé que les deux monarques se verroient dans les bateaux qui partiroient en même temps des deux rives opposées. Mais l'empereur & l'impératrice, lorsqu'on y atendoit le moins, passerent la riviere, vinrent faire visite au roi dans sa tente, & dînerent avec lui. Robert, touché de cette franchise, les régala avec toute la magnificence de ces temps-là, & leur ofrit de riches préfents en or, en argent, en pierreries, avec cent chevaux superbement enharnachés, dont chacun portoit sur sa selle une cuirasse & un cas- AN. 1022. Entrevue de l'empereur & du roi. *Glaber. l. 5. c. 2, p. 26.* AN. 1023.

que. Henri choisit un livre d'évangiles
AN. 1023. & un reliquaire où il y avoit une der de saint Vincent. L'impératrice ne pri que deux gondoles d'or. Le roi, dè le lendemain, se rendit au quartier d l'empereur, qui le reçut avec les mê mes honneurs, & lui donna un gran & long repas, en quoi consistoit alor la somptuosité du régal. Le prince A lemand ne voulut point se laisser vai cre en générosité : il fit présenter a monarque François cent livres d'o pur. Robert n'accepta pareillemer que quelques bagatelles. Ils renouve lerent le traité d'alliance, & s'engag rent d'aller ensemble à Pavie, pou faire signer à Benoît VIII certains ar ticles sur quelques droits litigieu Mais la mort du pape & de l'empereu rompit ce voyage.

AN. 1024. Révolte du jeune roi Hugues.

La paix dont la France jouïsso depuis plusieurs années, fut troubl tout-à-coup par des dissensions d mestiques. Le jeune roi Hugues déroba secrètement de la cour, joignit à plusieurs seigneurs de so âge, & fit le dégât sur les terres d domaine royal. Le motif de cette r traite étoit la dureté & la hauteur c la reine Constance, qui ne voulo

Glaber. ibid. c. 9.

i lui faire ſa maiſon, ni lui laiſſer rendre aucune part au gouvernement. AN. 1024.
a révolte cependant ne fut pas de lonue durée. Hugues, réduit à mener ne vie de brigand, ſe jeta ſur le erche, dont le comte, nommé Guilume, oſa l'arrêter priſonnier. Ce fueſte échec lui fit faire quelque retour ır lui-même ; il implora les bontés e ſon pere, qui lui pardonna, & voult bien partager avec lui les honneurs la puiſſance du trône.

Cette rébellion eſt la ſeule tache à mémoire de ce jeune prince. Il ſçut AN. 1025.
ffacer avec avantage, & vécut de- Sa mort.
uis dans la plus parfaite ſoumiſſion x volontés du roi ſon pere. C'étoit, *Idem, ibid.*
l'on en croit les auteurs du temps, xemple de toutes les vertus, le pere s pauvres, le protecteur de l'égliſe, vocat du peuple, l'ami de tous les ns de bien. La renomée de tant de lles qualités rendit ſon nom ſi célbre dans toute l'Europe, que l'Ital, après la mort de Henri II, le manda pour empereur. Mais, ajoutt ces mêmes hiſtoriens, les péchés monde le rendoient indigne d'un fare préſent du ciel. Hugues fut enlé à la fleur de ſon âge, & ſa mort

remplit la France de deuil & de tri
AN. 1026. teſſe. Il eſt enterré à S. Corneille d
Compiegne.

Robert s'aſſocie Henri ſon ſecond fils.

L'affliction du roi répondit à
grandeur de cette perte : il ſong
auſſi-tôt à s'aſſocier le jeune Hen
C'étoit l'aîné de trois princes qui l
reſtoient. Conſtance, qui ne l'aim
point, n'omit rien pour faire tomb
la couronne ſur la tête de Robert, ſ
troiſieme fils. Mais l'autorité du per
ſoutenue du choix de la Nation, l'e
porta enfin ſur la paſſion & la fure
d'une femme. Henri fut ſacré & co
ronné à Rheims dans une aſſembl
générale des ſeigneurs du royaun
La reine pour s'en venger, cherc
toutes les occaſions de chagriner
Idem, ibid. nouveau monarque. Le prince R
bert, par une modération digne
tous les éloges, ne voulut point
conder le projet ambitieux de
mere : il encourut auſſi ſa diſgra
& devint comme ſon frere l'objet
ſes perſécutions. Elles furent ſi viol
tes, que tous deux s'échaperent de
cour, prirent les armes, & alun
rent une guerre civile dans le royau
Henri ſe ſaiſit du château de Dre
Robert s'empara d'Avalon & de Bau

e roi aimoit tendrement ſes enfants, il en étoit aimé de même ; il n'eut u'à paroître pour les faire rentrer dans devoir. AN. 1025.

On ne doit point conclure de l'u- ge ſi familier aux premiers rois Ca- étiens d'aſſocier leurs fils aînés, ou ne la couronne fût élective entre les rands de l'Etat, ou qu'elle regardât éceſſairement l'aîné de la maiſon roya- . Ce ſeroit une double erreur. On vu ſous la premiere race le trône onſtamment héréditaire dans la fa- ille de Mérovée, & tous les princes s deſcendants ſe ſuccéder ſans in- rruption pendant plus de trois cents s. Il eſt vrai que tantôt les freres rtagent également la monarchie, ntôt un ſeul règne au préjudice des itres : quelquefois même un prince une branche éloignée eſt préféré aux nfants du roi dernier mort : mais que ſulte-t-il de tous ces faits ? que la ouronne, toujours héréditaire à l'é- rd de la maiſon régnante, étoit élec- ve par rapport aux diférens princes de tte maiſon.

La couronne toujours héréditaire dans la maiſon régnante : mais en même temps élective par raport aux princes du ſang.

Mém. de Littérat. t. 4, p. 672.

On trouve ſous la ſeconde race, même uſage, & même forme de gou- ernement. *Telle eſt la coutume de la*

nation Françoise, dit Foulques archevêque de Rheims, dans une lettre à l'empereur Arnoul, *que les grands sans aucune dépendance choisissent un prince de la race royale, pour succéder au roi quand il est mort.* Si Robert & Rodolphe s'emparent du trône, cela ne tire pas plus à conséquence, que de voir Gondebaud élevé sur un pavois dans la premiere race. Bientôt l'orage se dissipe. Louis d'Outremer est rappelé d'Angleterre, & *tous les grands*, dit un auteur contemporain, *l'élisent pour régner sur eux par le droit héréditaire qu'il avoit à la couronne.* Paradoxe en apparence, mais qui se trouve éclairci par le double droit que nos princes tiroient également de leur naissance royale, & du choix de la nation.

AN. 1026.

Flod. hist. eccl. Rhem. l. 4.

Glaber. l. 1, c. 3, p. 5.

L'histoire de l'association de Henri I, prouve qu'au commencement de la troisieme race, la monarchie se gouvernoit encore par le même esprit, & par les mêmes maximes. On y voit l'hérédité inconteſtablement établie dans la maison nouvellement régnante. C'étoit donc la loi générale, & l'usage invariable du royaume.

L'élection cependant avoit toujours lieu : mais comme dans les deux pre-

nières races, seulement entre les enants des rois. Quelques réflexions sur AN. 1026.
e qui se passa à l'occasion du couronement de Henri I, mettront cette vérité dans un plus grand jour. *Le roi*, Glaber. l. 3. c. 5, p. 57.
lit Glaber, *après la mort du prince Hugues, commença à examiner en lui-même lequel des trois fils qui lui restoient, seroit le plus capable de lui succéder au royaume.* On sent toute l'inutilité d'une pareille délibération, si le trône eût été dévolu de plein droit à l'aîné de la ligne régnante. Les évêques Inter. Fulber. epist. 50. Duc. tom. 3. pag. 191.
agnés par la reine, qui n'aimoit point on fils aîné pour qui le roi sembloit encher, *demanderent au-moins*, dit n autre auteur du temps, *qu'il ne fût en décidé pendant la vie de Robert ouchant cette grande afaire.* Elle se atoit qu'après la mort du roi, son édit l'emporteroit sur celui de ce fils ien-aimé, *qu'elle afectoit de représenter comme un esprit caché, foible, liche & mou.* Mais que devenoient outes ces espérances, si la loi du oyaume eût déterminé nécessairement les voix des électeurs en faveur e l'aîné de la maison royale ? Cependant le parti du prince Henri prévalut, continue Glaber, *& le choix du*

roi, soutenu du concours des grands,
AN. 1026. *le mit enfin sur le trône de la France.*
Ce trait d'histoire est la solution de toutes les dificultés sur l'hérédité dans la famille régnante. On y voit d'un côté que la succession toujours héréditaire n'excluoit point un véritable droit d'élection ; & de l'autre, que ce droit d'élection passive n'étoit point ataché à la seule personne de l'aîné : mais que la nation s'étoit réservé le pouvoir de choisir parmi les enfants du dernier roi, celui qui lui paroissoit le plus propre à gouverner, sans égard à la primogéniture.

Ce ne fut donc point pour fixer la couronne dans leur maison, mais pour éviter les dissensions trop ordinaires dans les élections, que les six premiers rois de la troisieme race crurent devoir, de leur vivant, faire sacrer leurs fils aînés. Ces associations établirent peu à peu l'hérédité linéale & agnatique : ce qui ruina insensiblement le pouvoir électif. Le sceptre parut enfin si afermi dans la famille de Hugues Capet, que Philippe-Auguste ne crut pas même nécessaire de faire couronner son fils. La succession dans les aînés de chaque ligne devint une loi

ondamentale de l'Etat, & telle qu'el- AN. 1026.
e s'obſerve depuis plus de ſept cents
ns, ſans que les cadets ou les aînés
es branches cadettes ayent fait éclater
moindre prétention au trône.

Le goût des pélerinages commen- Tentative du roi Robert ſur la Loraine.
oit alors à régner. Le comte d'An-
ou, Foulques Nerra, avoit fait un
oyage à Jéruſalem, où, la corde au
ou, il ſe fit traîner tout nud par les
ues, & batre de verges par un de ſes
omeſtiques, criant à chaque coup:
eigneur, *ayez pitié d'un malheureux*
arjure & fugitif. Mais tandis qu'il
kerçoit ſur ſon corps ces pieuſes cruau-
s, Eudes comte de Champagne &
e Chartres s'emparoit de ſes places
rtes, & faiſoit de grands dégâts ſur
s terres de ſon domaine. Le péni-
nt à ſon retour leve une puiſſante
mée, va à la rencontre de ſon en-
emi, le joint à Ponlevoi entre la
oire & le Cher, remporte ſur lui
ne grande victoire, & lui enleve Sau-
ur. Cette querelle ne finit que par
mort des deux rivaux. Elle ſe raluma
diférentes repriſes; mais plus vive-
ent que jamais, à l'occaſion dont je
is parler.

La Loraine avoit été ſéparée de

l'empire François pendant les trou-
AN. 1026. bles des derniers règnes. Le roi sédui-
par l'espérance de la réunir à la cou-
ronne, traita secrètement avec les sei-
gneurs du pays. Gothelon leur duc
& le prince Eberard, frere de l'em-
pereur, étoient les chefs de la cons-
Sigebert. piration. Ils n'eurent pas plutôt arbor-
l'étendart de la révolte, que Robe-
se mit en marche pour les soutenir
Mais de peur que le comte de Cham-
pagne, esprit inquiet & brouillon, n
le traversât dans son entreprise, il l
fit déclarer la guerre par le comt
d'Anjou. Tout étoit concerté de faço
que le succès paroissoit infaillibl
L'empereur néanmoins, c'étoit Cor-
rad, surnommé *le Salique*, trouv
moyen de conjurer l'orage. Il fit fair
des ofres si avantageuses aux Lorains
qu'il les détacha de la ligue qu'il
avoient faite avec la France. Le ro
se voyant trompé, se retira sans avoi
osé rien entreprendre.

La guerre cependant continuoit vi-
vement entre les comtes de Cham-
pagne & d'Anjou. Le premier, crai-
gnant que Robert ne vînt fondre su
lui avec toute son armée, sçut si bie
ménager l'esprit de la reine Constan-

ce, qu'il l'engagea à faire sa paix avec le roi son époux. Le second qui n'avoit pris les armes que par complaisance pour le monarque, se plaignit beaucoup de cette infidélité aux engagements les plus inviolables; c'est la raison pour laquelle les chroniques d'Anjou disent tant de mal du roi Robert & de toute la famille de Hugues Capet. Foulques néanmoins ne perdit point courage. On en vint à une bataille rangée. Les deux rivaux étoient à la tête de leurs troupes. Le combat fut sanglant : mais enfin la victoire demeura au comte d'Anjou, qui força son ennemi à lui demander la paix. AN. 1026.

Invention de la musique à plusieurs parties.

Ce fut vers ce même temps qu'un moine d'Arezzo, nommé Gui, inventa la musique à plusieurs parties. Jusque-là on n'avoit connu que la mélodie, qui consistoit dans le chant d'une ou de plusieurs voix, l'une après l'autre. C'est encore la seule qui soit au goût des Orientaux, qui ne peuvent soufrir ce contraste de sons graves & aigus, de diezes, de fugues, de sincopes, en quoi consiste, selon nous, ce qu'il y a de plus merveilleux dans la musique. Gui, né musicien,

découvrit à force de méditations,
AN. 1026. qu'en gardant certaines proportions,
Apud Baron. en 1022, & set. 6, bened. p. 508. on pouvoit faire chanter enſemble pluſieurs voix diférentes, & en former une harmonie qui charmât l'eſprit & l'oreille. Ce fut lui qui trouva les *lignes*, la *gamme*, & les ſix fameuſes ſylabes, *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, qu'il prit, dit-on, des trois premiers vers de l'hymne de ſaint Jean, *Ut queant laxis*.

On ſe ſervoit au commencement de *points* & de *lettres*, pour marquer le degré de gravité ou de hauteur qu'on devoit donner à chaque ton. Ce fut en 1330, qu'un Pariſien, nommé *De Mœurs*, inventa les figures ou caracteres, que l'on a apelées des *notes*, parce qu'elles déſignent l'abaiſſement ou l'élevation de la voix, ſes mouvements vîtes ou lents, & toutes les variations qui peuvent faire harmonie. Il n'y a pas quatre-vingt-dix ans que *Si* fut imaginé par un François, nommé *Le Maire*. Les gens de l'art l'ont trouvé ſi commode pour entonner & pour connoître les intervalles, que malgré les vaines déclamations des vieux maîtres il fut adopté généralement en Italie & en France.

L'Europe aplaudit à l'invention du moine d'Arezzo. Un enfant par son moyen aprenoit en peu de mois, ce qu'auparavant un homme pouvoit à peine aprendre en plusieurs années. Bientôt toutes les égliſes conſidérables, ſur-tout en France, eurent un chœur de Muſique. Celui de l'égliſe de Paris étoit très célèbre dès le treizieme ſiècle. Il faut l'avouer cependant, la muſique du religieux Arétin n'avoit ni cette légéreté, ni ces graces, qui caractériſent celle de notre ſiècle. Mais toute imparfaite qu'elle étoit, elle ne laiſſa pas de régner ſix cents ans. Ce n'eſt que ſous Louis XIV, qu'on a commencé à l'égayer, & à la rendre plus expreſſive. Elle étoit encore dans un état de barbarie, lorſque *Lulli* fut amené en France par le chevalier de Guiſe en 1647. Le jeune Florentin étudia ſous nos maîtres François, & devint en peu de temps ſi habile, qu'il tiendroit encore la premiere place entre les muſiciens, ſi notre ſiècle n'eût produit un *Rameau*. C'eſt à ces deux hommes célèbres que la muſique Françoiſe doit ce haut degré d'élégance & de perfection, où elle eſt enfin parvenue. AN. 1026.

AN. 1030. Pieuses occupations du roi Robert.

La paix donnoit au roi Robert le moyen d'employer les journées à la priere & à l'étude. C'étoit un prince d'une grande érudition pour le siècle où il vivoit. Il entendoit le latin des livres, & le latin vulgaire. Il se plaisoit à faire des répons ; il y en a de lui qu'on chante encore à l'église. On dit que Constance lui demanda quelques vers à sa louange : malheureusement il n'y avoit rien de bon à dire de cette princesse ; le pieux monarque fit le Répons qui commence par ces paroles : *O Constantia Martyrum*. La reine qui n'entendoit pas le latin, fut trompée par ce premier mot : elle crut qu'en effet il avoit composé cette petite piece en son honneur. On veut encore qu'il soit l'auteur de la prose (*a*) qui se dit à la messe le jour de la Pentecôte. Il assistoit régulièrement à tout l'ofice, *chantant toujours avec le chœur, souvent même portant chape la couronne en tête, & le sceptre à la main*. Sa coutume étoit de mettre tous les ans une somme considérable à bâtir de nouvelles églises, à réparer

(*a*) *Veni, Sancte Spiritus*. L'auteur du livre des dates, p. 386, dit, que l'église est redevable de cette séquence au pape Innocent III.

les anciennes, à décorer les unes & les autres. AN. 1030.

C'étoit la dévotion du temps : elle fut même portée jusqu'à détruire les plus belles églises, pour les rebâtir à la nouvelle mode, qui ne valoit pas l'ancienne. Les grands du royaume s'empressoient à l'envi de mériter le titre de fondateurs. On en a vu qui renversoient d'une main pour relever de l'autre : pillant les biens de la veuve & de l'orphelin pour en ériger des temples au seigneur : ruinant cinq à six monasteres, pour avoir la gloire de fonder une abaye qui leur eût obligation d'une opulence toujours peu convenable, souvent même funeste à l'état monastique : comme si les dépouilles de l'église & des pauvres, pouvoient être une ofrande agréable à Dieu. Il s'est cependant trouvé des moines assez intéressés pour fomenter ces abus. C'est trop peu dire ; ils s'oublierent jusqu'à mettre au nombre des Saints, ceux qui les enrichissoient de pareils brigandages. *Tom. 4. Duch. p. 147.*

La piété de Robert ne se ressentoit point de cette barbarie : les fondations qu'il fit ne furent à charge ni au peuple, ni au clergé : on en compte plus Ses fondations.

de trente, tant d'égliſes que de mo-
AN. 1030. naſteres : nous ne parlerons que de ceux-ci. Les plus conſidérables ſont Saint Agnan, Sainte Marie, & Saint Vincent d'Orléans, Saint Paul de Chanteuge en Auvergne, Saint Médard de Vitri, Saint Léger dans la forêt Iveline, Notre-Dame de Melun.
Helgal. p. 77. Saint Pierre & Saint Rieul de Senlis, Sainte Marie d'Etampes, Saint Germain l'Auxerrois, Saint Germain de Paris dans la forêt de Laye, Notre-Dame de Poiſſi, & Saint Caſſien d'Autun. Ce qui contribua beaucoup à réveiller ce goût des pieux établiſſements, fut l'inſtitution d'un nouvel ordre religieux en Italie, ſous le nom de Camaldules : ordre ſi célèbre, par la ſainteté de ſon fondateur, c'étoit Romuald, de l'illuſtre famille des ducs de Ravenne ; & par l'auſtérité de ſa Regle, qui, outre une abſtinence perpétuelle de viandes, preſcrit ſix jours de jeûne par ſemaine.

Ses revenus & ceux des premiers rois Capétiens.

On demandera peut-être comment un prince qui ne poſſédoit en propriété que les duchés de France & de Bourgogne, a pu trouver de quoi fournir à de ſi prodigieuſes dépenſes ? Quels étoient donc les revenus de nos

bis au commencement de la troisiè-
ne race ? On en distingue de plusieurs AN. 1030.
ortes : les *produits* des terres doma-
iales ; ceux de justice dans les bail-
iages & prévôtés royales ; la *gruerie* ;
es *cens*, les droits d'*entrée* & de *sortie* ;
a *régale*, la *monnoie*, le droit de *pro-*
uration ou de *giste*, & les taxes sur
es Juifs. On a peine à croire ce que
os monarques ont tiré par la suite
ant de cette nation & du droit de
ommunes, que des *aides coutumiers*.
C'est ainsi qu'on apeloit certain droit
que les vassaux devoient à leur sei-
neur, lorsqu'il faisoit son fils aîné
hevalier, lorsqu'il marioit sa fille aî-
ée, lorsqu'il lui survenoit une guer-
e, ou qu'il étoit fait prisonnier. Nous
xpliquerons plus amplement ces di-
érents usages, quand l'occasion s'en
résentera. Il y avoit des Officiers pré-
posés pour recevoir ces revenus, &
es aporter à Paris dans les trois ter-
nes de Saint Remi, de la Chande-
eur & de l'Ascension. Tel étoit alors
e fonds du trésor royal, qui bien ad-
ministré, donna le moyen au roi Ro-
bert de satisfaire, & sa piété, & sa
générosité.

On raporte de ce prince un trait Sa clémence.

de clémence, qui semble éfacer tout ce qu'on nous raconte d'Auguste & de Trajan. Il fut averti étant à Compiègne que douze scélérats avoient formé le dessein de l'assassiner. On les arrêta & leur procès fut instruit. Mais tandis qu'on y travailloit, le bon roi leur fit donner la communion, après les y avoir fait préparer par la pénitence. Il les admit ensuite à l'honneur de manger avec lui, leur pardonna, & envoya dire aux juges qui les avoient condamnés tous d'une voix *qu'il ne pouvoit se résoudre à se venger de ceux que son maître avoit reçus à sa table.*

AN. 1030.

Helgal. p.64.

Son attention scrupuleuse dans le choix des évêques.

Le zèle du religieux monarque s'appliquoit particuliérement au choix des évêques : le mérite l'emportoit toujours sur la naissance. Les seigneurs en murmuroient secrètement : les chapitres mêmes se plaignoient que par une indiscrète piété il violoit ouvertement la liberté des élections. Mais dans un temps de paix & de tranquilité, personne n'osoit s'opposer à ses volontés. Les princes ses vassaux étoient soumis à ses ordres, & tous ses voisins l'aimoient ou le respectoient. Henri roi de Germanie, Ethel-

berd roi d'Angleterre, Raoul roi de Bourgogne, & Sanche roi de Navarre recherchoient ſon amitié, & lui envoyoient ſouvent des préſents. L'archevêché de Bourges étant venu à vaquer, il ſollicita vivement le clergé d'élire Gauſlin, abé de Fleuri, fils naturel de Hugues Capet. Le chapitre s'en défendit, ſous prétexte que les canons excluoient les bâtards des honneurs de la prélature. On s'opiniâtra de part & d'autre dans ſes prétentions, & le ſiege vaqua durant quatre ou cinq ans. Mais enfin les chanoines, pour jouïr de leurs revenus que le roi avoit fait ſaiſir, ſe virent contraints de plier ſous le joug de l'obéiſſance. La ſuite fit voir que le mérite du ſujet réparoit pleinement ce qui manquoit à ſa naiſſance. AN. 1030. *Gall. Chriſt. t. 1, p. 161.*

Quoique nos rois permiſſent la liberté des élections, on voit néanmoins que, lorſqu'ils le jugeoient à propos, ils nommoient de leur pleine autorité aux évêchés du royaume ſans aucun concours du peuple & du clergé. Le chapitre de Chartres avoit élu ſon doyen pour évêque : Robert caſſa cette élection, & donna l'évêché à Thiéri, chefecier de la cathédrale. *Gall. Chriſt. t. 3, p. 486.*

L'évêque de Langres étant mort, ce
AN. 1030. prince lui substitua successivement Ri-
Chron. S. Benign. Divion. Spicil. t. 1, p. 459. chard & Hugues, qui furent installés, quelque opposition que pussent faire les Langrois, à qui ces deux prélats n'étoient pas agréables. Quelquefois le monarque se contentoit de désigner celui qui devoit être élu: souvent il permettoit aux églises de choisir celui qui leur paroîtroit le plus digne. Il confirmoit l'élection, si le candidat se trouvoit capable d'un ministere si sublime, & il lui donnoit le temporel de l'évêché. C'est ce qui a fait dire au plus sçavant prélat de ce temps-là, qu'on parvenoit à l'épiscopat par l'élection du clergé, les suffrages du peuple, & le don du roi.

Fulbert epist. apud Duchesne, t. 4, page 174.

L'atention du monarque ne se bornoit pas à empêcher que des sujets indignes ne remplissent les premieres places de l'église: il veilloit encore sur la conduite de ceux qui les occupoient. Leutheric, archevêque de Sens, avoit introduit dans son diocèse l'usage d'éprouver les coupables par la communion: Robert lui en écrivit dans les termes les plus forts. *J'en jure*, lui dit-il, *par la foi que je dois à Dieu, que si vous ne vous corrigez, vous serez*

Helgal. p. 64.

privé de l'honneur du sacerdoce. Le prélat profita de la réprimande, se tut, AN. 1030. & cessa d'enseigner une mauvaise doctrine qui commençoit à s'étendre. On ne sçait pas précisément quelle étoit son erreur. On voit seulement par la lettre du roi, qu'il attribuoit à la Divinité les soufrances corporelles, & qu'en administrant l'Eucharistie il usoit de paroles diférentes de celles de l'église. *Recevez*, disoit-il, *le corps de notre Seigneur, si cependant vous en êtes digne.*

On remarquera à cette occasion un usage fort singulier qui s'observoit alors dans plusieurs églises. Le prêtre à son ordination recevoit des mains de l'évêque une hostie consacrée, qu'il ne devoit consumer que dans l'espace de quarante jours, n'en prenant à chaque messe qu'une petite particule. C'étoit, dit Fulbert, une coutume établie en mémoire des quarante jours que Jésus-Christ, après sa résurrection, habita sur la terre, pour se manifester aux hommes. On trouve la même observance dans un ancien pontifical de la cathédrale de Soissons. On lit toutefois dans un ordre romain, que les nouveaux prêtres ne communioient

Fulbert. epist. 2.

Mart. de rit. antiq. tom. 2, p. 322, 396.

que pendant sept jours de l'hostie qu'ils
AN. 1030. avoient reçue de leur prélat : ce qui fut établi, dit-on, pour montrer l'unité du sacrifice de l'évêque & du prêtre.

Mort du roi Robert.

Telles étoient les pieuses occupations de Robert, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie qui l'enleva à Melun dans la soixante-unieme année de son âge, & la quarante-cinquieme de son règne. On transporta son corps à Paris, & de-là à saint Denis, où il fut enterré sans épitaphe, ni aucun ornement sur son tombeau. L'image de pierre qu'on y voit aujourd'hui, n'a été faite que plusieurs siècles après. Il avoit eu trois femmes, Lutgarde ou Rosale, veuve d'Arnoul, comte de Flandre; Berthe, veuve d'Eudes, comte de Chartres & de Blois, & Constance, fille de Guillaume I, comte de Provence. Il eut de cette derniere Hugues, qui mourut avant lui, Henri, qui lui succéda; Robert, qui eut le duché de Bourgogne; Eudes, qui selon quelques-uns fut évêque d'Auxerre; Adélaïde, qui fut mariée à Renaud comte de Nevers, & Adele, qui fut femme de Richard III, duc de Normandie, puis de Baudouin, comte de Flandre.

On ne vit jamais de meilleur roi, lus ſenſible aux maux de ſes ſujets, lus empreſſé à les ſoulager, plus reteté de la nation, qui le pleura comne un pere, ſous le gouvernement uquel elle vivoit dans la plus proonde ſécurité, ne craignant ni l'oreſſion des tyrans domeſtiques, ni les évaſtations des armées étrangeres. C'étoit l'image même de la bonté : ſa iété lui fit donner le ſurnom de *Déot* : ſa modération lui mérita celui e *Sage*. On ne peut exprimer juſu'où alloit ſon atention à prévenir les autes où Dieu étoit ofenſé. On raonte que, pour empêcher les faux rments, alors très fréquents, il fit ire un reliquaire de cryſtal, orné d'or, ais ſans reliques, ſur lequel il faiſoit rer les ſeigneurs ; & un autre d'arent, renfermant un œuf de grifon, r lequel juroient les gens du comun. C'étoit mal raiſonner ſans doute, uiſque c'eſt l'intention qui fait le ime : mais le motif nous peint un ince auſſi tendre pour ſes ſujets, que lé pour la gloire de Dieu. On a dit e lui, & c'eſt le comble de l'éloge, *qu'il étoit roi de ſes paſſions comme de ſes peuples.*

AN. 1031. Son éloge. *Helgal. p. 78.* *Helgal. p. 66.*

Les pauvres étoient ſes amis : il en

nouriſſoit tous les jours trois cen
AN. 1030. quelquefois mille : le Jeudi-Saint,
Idem. p. 72. les ſervoit à genoux, & leur lavoit
pieds, revêtu d'un cilice. C'eſt de
qu'eſt venu l'uſage que la piété de r
rois a conſacré, de laver à pareil jo
les pieds à douze pauvres, & de
ſervir à table avec tous les princes
les grands ſeigneurs de leur cour.
compaſſion du pieux monarque po
les malheureux alloit quelquefois
loin, que lorſque l'argent lui ma
quoit, il leur permettoit de le vole
& trouvoit très mauvais qu'on vou
les en empêcher. Le moine Helga
raporte que les filoux, ſous prété
de lui demander l'aumône, le ſuivoi
juſque dans ſon apartement, &
prenoient impunément tout ce q
avoit de plus précieux dans ſes poc
& ſur ſes habits. Un d'eux lui ay
coupé la moitié d'une frange d'
vouloit encore emporter l'autre : *I*
tirez-vous, lui dit le roi avec bon
*il doit vous ſufire de ce que vous av
ce qui reſte poura ſervir aux beſoins
vos camarades.*

On lui reproche ſa foibleſſe pour
reine ſa femme, à qui il laiſſa prend
trop d'autorité dans ſa famille, da

sa cour, & dans son Etat. On voit peu de mariages plus mal assortis. Constance étoit d'un caractère violent, fier, avare, cruel : Robert étoit la douceur, la bonté, la modestie, la libéralité même. Le Prince étoit obligé de se cacher pour faire du bien ; & lorsqu'il récompensoit ses serviteurs, il leur disoit toujours : *Prenez garde que Constance ne le sache.* Un jour allant à l'office du matin, il surprit deux personnes en faute : l'horreur qu'il avoit du péché n'éteignit point la compassion qu'il devoit au pécheur : il les couvre de son manteau royal, & va aux pieds des autels, demander leur conversion au Seigneur ; il apelle ensuite un *garde du corps* qui l'avoit accompagné, c'est le nom qu'on donnoit alors à celui qui avoit soin de la garde-robe du roi, & lui ordonne d'aller chercher un autre habit, *lui défendant sous peine de son indignation d'en parler à qui que ce soit, sur-tout à la reine.* AN. 1031.

L'idée qu'on avoit de sa vertu lui fait attribuer des miracles. Helgaud raconte qu'un pauvre aveugle le pria de lui jetter de l'eau sur les yeux : il le fit, & l'infirme recouvra la vue. Les malades, ceux sur-tout qui étoient

AN. 1031.

couverts d'ulceres, le suivoient par tout : il ne dédaignoit pas de le panser de ses propres mains : souvent il les guérissoit, en faisant le signe de la croix sur leurs plaies. On prétend que c'est le premier de nos rois à qui Dieu ait accordé le don de guérir les écrouelles. On ne voit pas en éfet qu'il soit fait mention de cette prérogative avant le onzieme siècle. Il est du moins certain que Philippe & Louis le Gros touchoient les malades. L'auteur qui rapporte ce fait, assure qu'il avoit l'honeur d'accompagner Louis dans cette cérémonie, dont il parle comme d'un usage établi depuis quelque temps.

Origine du privilege accordé aux rois de guérir les écrouelles.

Gilbert, l. de pignor. sanc.

Tous les historiens s'accordent à dire que Robert n'oublia rien pour rendre la France heureuse. Il lui donna tout ce qui dépendoit de lui, la justice & la paix : mais il eut la douleur de voir la famine ravager plusieurs fois ses Etats. La premiere fut générale par toute l'Europe, & la seconde si cruelle en France, qu'il se trouva des gens qui déterroient les corps morts pour les manger; d'autres qui alloient à la chasse des petits enfants, ou qui se noient au coin des bois comme des bêtes.

Cruelle famine en France.

Glaber. l. 4. c. 4 p. 44.

ès féroces, pour dévorer les passants. On vit à Tournus un spectacle qui fit frémir d'horreur. Un boucher exposa publiquement en vente de la chair humaine : il fut arrêté & brûlé : juste châiment d'une si exécrable inhumanité. Un homme qui tenoit auberge dans ne forêt à trois milles de Mâcon, massacroit ses hôtes, dont il faisoit horribles repas. Il fut découvert par eux passagers, mari & femme, qui urent le bonheur d'échappet à sa barbarie. On vint l'arrêter dans son hôellerie, où l'on trouva quarante-huit êtes tant d'hommes que de femmes d'enfants, dont il avoit mangé les orps. Un si déteſtable crime fut exié par les flammes. La misere étoit enue au point, que l'on se vit obligé e faire du pain avec de la terre blanhe semblable à l'argile, mêlée avec n peu de farine ou de son. Une funeste contagion suivit de près un si terble fléau. Le défaut de nouriture voit tellement exténué tous les corps, ue l'on se trouva hors d'état de se oulager les uns les autres : les maades étoient sans secours : les morts emeuroient sans sépulture.

AN. 1031.

Ibid.

On dit que tous ces maux furent

Pluies de sang.

précédés de signes éfrayants. On vi
AN. 1031. pleuvoir du blé & des poissons dan
le pays de Liege : il tomba en Aqui
taine pendant trois jours une pluie d
sang, qui imprimoit des taches inéfa
çables sur la chair, les étofes, & le
pierres, mais qui s'enlevoit aisémer
de dessus le bois. On raisonna beau
coup sur ce phénomène singulier. Ro
Epist. 40 & 41 inter Fulbert. p. 186 & 87. bert consulta les plus savants évêque
du temps : c'étoit Fulbert évêque d
Chartres, & Gausselin archevêque d
Bourges ; ils lui donnerent des expl
cations dignes d'un siècle où régnoie
l'ignorance & la superstition.

Superstition du siècle de Robert. *Glaber. l. 2, c. 2, p. 13.* C'étoit alors le temps des miracle
tout ce qu'on voyoit devenoit un pr
dige. On compte qu'un hermite
nommé Bendan, Anglois de natio
s'embarqua un matin avec plusieurs
ses religieux pour aller chercher u
solitude inaccessible aux prophan
humains. Le saint homme découv
sur le soir une espece d'isle : il
aborde, attache son bateau à quelq
chose de cette prétendue terre-ferm
& fait manger ses moines, qui bien
se livrent au sommeil. Le bon paste
cependant veilloit à leur sûreté. M
quelle fut sa surprise, lorsqu'il ap

çut le promontoire aparent voguer du côté de l'Orient ! Il éveilla ſes compagnons, qui loin d'en être éfrayés, rendirent graces à Dieu qui les protégeoit ſi viſiblement. L'animal en éfet (car c'en étoit un) les débarqua dans une plage, où ils trouverent de ſaints ſolitaires, qui les édifierent autant par leurs bons traitements que par leurs vertus. De retour en Angleterre leur patrie, ils y raconterent toutes ces merveilles. AN. 1031.

Un autre prodige, à-peu-près de cette nature, fera encore mieux connoître l'eſprit de ce ſiècle ſuperſtitieux. Un gendarme vouloit s'établir dans un riche monaſtere, pour y boire à diſcrétion le vin des religieux : le ſupérieur eut l'incivilité de lui en refuſer l'entrée : ce qui lui atira quelques injures. *O mon maître*, s'écria le moine en colere, *grand ſaint Benoît, ſoufrez-vous qu'on traite ainſi vos ſerviteurs ? Dormez-vous, ou êtes-vous fâché contre vos enfants ?* La priere n'étoit pas des plus modeſtes : elle fut cependant exaucée. Le ſoldat s'étoit retiré dans une maiſon voiſine de l'abaye, réſolu d'enfoncer portes & tonneaux, lorſqu'il auroit repris haleine. *Chron. Flor. apud Duch. t. 4. p. 141.*

Il s'y amusa si long-temps à boire, *qu'*
AN. 1031. *but avec son vin le calice de la fureur d*
Seigneur jusqu'à la lie. On le jetta mo
yvre sur un lit, où le feu prit par h
sard, quelques heures après, & l
malheureux devint la proie des flam
mes. *Ce qui prouve*, conclut l'hist
rien qui rapporte ce fait, *que le sai*
patriarche n'étoit ni assoupi ni indifére
sur le sort de son troupeau.

Idée des mœurs de ce temps, tirée des conciles.

On trouve encore une esquisse d
mœurs de ce temps, dans les dive
conciles qui se sont tenus sous
règne de Robert. Celui de Selingst
Concil. t. 9. p. 884. défend aux prêtres de dire plus de tro
messes par jour, & ne permet qu'au
rois d'entrer à l'église l'épée au côt
Celui de Limoges en 1031, déci
Ibid. p. 869. enfin la fameuse question qui avo
si fort agité les esprits en France
sçavoir, qu'il faloit donner à sai
Martial le titre d'apôtre, ou simpl
ment celui de confesseur. Mais
n'osa prononcer anathême contre ceu
qui lui refuseroient les honeurs d
l'apostolat : cet éfort étoit réservé à
synode qui se tint à Beauvais l'ann
suivante. Les peres de Limoges ce
pendant arrêterent que *personne n*
pourroit recevoir du pape la pénitenc

& l'absolution, sans le congé de son évêque. Le concile d'Anse porta plus loit encore le zèle de nos libertés. Il déclara nulle & abusive une bulle de Rome, qui exemptoit les moines de Cluni de la juriſdiction de l'ordinaire. L'archevêque de Vienne, fondé sur ce privilege, avoit ordonné quelques religieux de cette abaye, sans la permission de l'évêque diocésain. Il lui en demanda pardon, & par maniere de satisfaction, lui promit sous telle caution qu'il voulut, de lui fournir chaque année la quantité néceſſaire d'huile d'olive pour faire le saint crême. AN. 1031.

Mais de toutes les assemblées eccléſiastiques de ce temps, la plus remarquable est celle qui se tint à S. Denis au sujer des dixmes, des ofrandes, des préſentations, & des égliſes mêmes. On a déja remarqué qu'elles étoient inféodées aux laïques, qui en recevoient l'inveſtiture de nos rois, & ne pouvoient les vendre que de leur conſentement, toujours sous la condition de donner la préférence aux curés & aux évêques, s'ils vouloient les racheter. On reconnut en-

fin l'abus de ces poſſeſſions irrégulières : Hugues Capet & Robert furent les premiers qui donerent l'exemple de la reſtitution. Cette généroſité eut de grandes ſuites : les ſeigneurs s'empreſſerent à l'envi de rendre à l'égliſe ce que leurs peres avoient uſurpé ſur elle. Les évêques voulurent tirer avantage de ces pieuſes intentions, & firent les derniers éforts pour empêcher qu'elles ne tournaſſent au profit des moines. Abbon, abé de Fleury leur réſiſta fortement ; & voyant que le clergé aſſemblé à Saint-Denis alloit prononcer contre l'état monaſtique, il excita contre eux les religieux & les ſerfs de l'abaye. Ils ſe jeterent ſur les prélats, qui n'étant pas les plus forts, furent obligés de ſe ſauver, ſans avoir rien décidé. Seguin, archevêque de Sens, vénérable par ſon âge & par ſa vertu, fut bleſſé d'un coup de hache entre les épaules, & eut peine à s'échaper tout couvert de boue. On auroit peine à croire de pareils brigandages, s'ils n'étoient atteſtés par des auteurs contemporains : mais ce qui doit paroître encore plus monſtrueux, c'eſt que perſonne ne ſe mit

AN. 1031.

Ibid. p. 771.

en devoir de punir les séditieux, ni le ministere public qui dissimula, ni les évêques, qui dans cette occasion oublierent leur foudre. AN. 1031.

HENRI I.

LE choix du roi Robert, soutenu du suffrage de la plus grande partie des seigneurs du royaume, avoit assuré la couronne au jeune Henri : mais Constance qui le haïssoit, n'avoit perdu ni le desir, ni l'espérance de le renverser d'un trône où il avoit été élevé malgré ses intrigues. D'où venoit cette haine implacable pour un prince qui avoit du mérite ? C'est ce que l'histoire ne dit point. Elle remarque simplement que la mort du pere aluma toute la fureur de la mere, qui se livra à tous les transports du ressentiment le plus vif & le plus cruel. Le comte de Flandre, Baudouin *à la Belle-barbe*, prince aussi guerrier que politique, Eudes II, comte de Champagne, homme fin, intéressé, toujours prêt à prendre les armes contre son souverain, & plusieurs autres sei-

Constance forme un parti pour détrôner le roi son fils aîné.

Glaber. l. 3, c. 9, p. 37.

gneurs de France & de Bourgogne, se joignirent à la princesse. Dammartin, Senlis, Melun, Sens, Poissy, Coucy, Puiset, & quelques autres fortereſſes se déclarerent pour elle, & leverent l'étendard de la révolte. C'étoient alors des places considérables, & d'autant plus importantes, qu'elles étoient plus voisines de la capitale, qui attendoit l'événement pour se décider.

AN. 1031. *Frag. hist. MS. apud Much. t. 4, p. 148.*

Henri se retire en Normandie.

Henri surpris & presqu'abandonné, sortit de Paris lui douzieme, & gagna Fescamp, où Robert II, Duc de Normandie, tenoit alors sa Cour. Ce prince le reçut avec tous les honeurs possibles, lui donna une armée, & manda au comte Mauger son oncle, qui commandoit dans Corbeil, de faire une rude guerre aux séditieux, mettant tout à feu & à sang sur leurs terres. Il écrivit en même-temps aux gouverneurs de ses villes frontieres de France, leur ordonnant de faire des courses jusqu'aux portes des villes révoltées, de ravager la campagne, & de faire main-basse sur tout ce qu'ils rencontreroient. C'étoit la maxime de ce duc de ne faire aucun quartier aux rebelles, sévérité qui peut-être

lui a fait donner le nom de Robert *le Diable*.

AN. 1031.

Il soumet les rebelles.

Le roi cependant, à la tête d'un corps de Normands, vint camper sous les murs de Corbeil, où il fut joint par un grand nombre de vassaux fidèles, qui lui amenerent des troupes. Bien-tôt il se vit une armée considérable, avec laquelle il reprit Poissy, ensuite Puiset, batit le comte de Champagne en plusieurs occasions, & pensa le faire prisonnier. Cette vigueur déconcerta la reine mere & ses partisans, qui furent forcés de reconnoître qu'on leur avoit fait un portrait infidèle du jeune monarque. Mais Constance, toujours obstinée dans sa haine, ne vouloit point entendre parler d'accomodement. Ce fut envain que le comte d'Anjou, son oncle, employa tous ses bons offices pour la réconcilier avec son fils : elle avoit abjuré depuis long-temps tous les sentiments de la nature, elle se refusa opiniâtrément aux plus sages remontrances de la raison. Si elle se rendit enfin, ce ne fut que parce quelle vit les alliés se détacher l'un après l'autre, & traiter secrétement avec le roi. *Ibid.*

La Providence, toujours équitable, *Glab. l. 3, c. 9.*

dans ses dispositions, ne lui donna pas
AN. 1031. le temps de tramer de nouvelles intrigues : elle mourut l'année suivante à Melun, & fut enterrée à Saint-Denis auprès du roi son mari, dont elle avoit continuellement troublé le repos.

Premiere branche royale des Ducs de Bourgogne.

La soumission de la reine fut suivie de celle du prince Robert. Henri lui pardonna généreusement, & lui céda le duché de Bourgogne dont il avoit lui-même reçu l'investiture du roi son
Idem, ibid. pere. C'est ce Robert qui a donné commencement à la premiere branche royale des ducs de Bourgogne, qui régnerent près de quatre siècles. Ils eurent pour successeurs Philippe le Hardi, fils du roi Jean, chef de la deuxieme maison de Bourgogne, qui finit en la personne de Charles *le Téméraire*, tué devant Nanci. Alors ce duché fut irrévocablement réuni à la couronne.

Le comte de Champagne, *prince*
AN. 1032. *plus riche en terre qu'en probité*, c'est
Henri force le comte de Champagne à plier sous le joug. l'expression d'un auteur contemporain, persistoit toujours dans sa rébellion. Leutheric, archevêque de Sens, étant venu à mourir, Henri lui subs-
Idem, ibid. titua Gildhuin, gentilhomme de sa maison. Eudes comme seigneur d'une

partie de la ville, prétendit avoir droit de nommer à cet archevêché, & le donna réellement à un certain Menard, qui savoit être agréable au peuple & au Clergé. Le roi, outré de ce nouvel attentat du séditieux vassal, résolut de le pousser plus vivement que jamais. Il lui fit une si rude guerre, qu'après lui avoir enlevé Gournai, la moitié de la ville de Sens & plusieurs autres places fortes, il le forca de lui venir demander pardon à genoux, & de lui jurer une soumission inviolable. Les autres rebelles, privés d'un tel apui, se virent contraints, ou de quiter la France, ou d'y demeurer paisibles, aux conditions qu'il plut au vainqueur de leur imposer. AN. 1032.

Le roi tranquile enfin sur un trône dont il s'étoit montré si digne par sa valeur & son activité, s'apliqua particuliérement à renouveler les alliances que son pere avoit contractées avec les puissances voisines. Ce fut pour les rendre plus stables, qu'il eut une entrevue dans le pays Messin avec l'empereur Conrad *le Salique*, dont il épousa la sœur, nommée Mahilde. Il songea ensuite à reconnoî- *Wippo in vita Conrad. Salic.*

tre les obligations qu'il avoit au du
AN. 1032. de Normandie. Robert le Diable
Chron fiscan. pour prix de son zèle & de sa fidélit
eut les villes de Gisors, de Chau
mont, de Pontoise, & de tout l
Vexin. C'étoit l'approcher bien pr
de la capitale de l'empire François
mais nos anciens rois, plus généreu
que politiques, sçavoient mieux fair
du bien que prévoir le mal.

Eudes aspire au royaume de Bourgogne.

La disgrace & les humiliations n
purent réprimer la pétulance & l'or
gueil du comte de Champagne. I
n'osa plus troubler le repos d'un ro
dont il venoit d'éprouver le courage
mais son inquiétude naturelle lui fi
Glab. l. 3, c. 2, p. 9. trouver ailleurs de quoi s'occuper. C
seigneur, *quoique d'une naissance obs
cure du côté de ses peres, que la maiso
régnante avoit élevés de rien aux plu
sublimes honeurs*, étoit par sa mere (*a*
neveu de Rodolphe III, surnomm
le fainéant, roi de Bourgogne. C
prince n'avoit ni freres, ni enfants
Eudes toujours dévoré d'ambition
lui fit proposer, ou d'abdiquer, ou
du-moins de le faire sacrer de son

(*a*) Berthe sœur aînée de Rodolphe, femme en
secondes noces du roi Robert, qui fut obligé de la
répudier.

vivant pour lui assurer la couronne. L'avidité du neveu irrita l'oncle au point qu'étant près de mourir, il envoya à l'empereur Conrad qui avoit épousé Gisele sa niece (*a*), la lance de saint Maurice, le diadême, le sceptre, & les autres ornements royaux. C'étoit lui donner l'investiture du royaume de Bourgogne. Il y ajouta de plus, un testament qui le déclaroit seul & unique héritier de ses biens & de ses Etats. AN. 1032.

On ne peut exprimer le dépit & la colere du comte, lorsqu'il aprit cette nouvelle. L'intérêt, l'ambition, le point d'honeur, tout concouroit à l'animer. Il entre en Bourgogne, & y fait de si rapides conquêtes, que la ville de Milan, au bruit de ses exploits, lui envoie ofrir la couronne d'Italie, qu'elle ne voyoit qu'à regret sur la tête de Conrad *le Salique*. Il n'osa néanmoins l'accepter : il n'avoit que trop d'ennemis. L'empereur cependant étoit aux prises avec les Esclavons ou Hongrois, qui avoient secoué le joug. Vainqueur des rebelles, il vole à la défense de ses nouveaux Etats. Tout

Il y fait de rapides conquêtes.

Glab. l. 3, c. 9.

(*a*) Elle étoit fille de Gerberge, sœur cadette de Rodolphe.

plie ſous ſon autorité. Eudes, obli
AN. 1033. de batre en retraite, ofre de lui céd
la ſouveraineté de la Bourgogne, s'
veut lui en donner le gouvernemen
La politique ne permettoit pas un pa
reil accomodement : le caractere d
comte le rendoit infiniment dange
reux : auſſi la propoſition fut-elle re
jetée avec mépris.

AN. 1036. Eudes ſur ce refus entre à main a
mée dans la Loraine, où il met to
à feu & à ſang. Déja il s'étoit empa
de Bar, lorſque Gothelon, duc d
cette province, vint lui préſenter l
bataille juſque ſous les murs de
Il eſt tué. nouvelle conquête. La victoire f
long-temps incertaine : mais enfin le
Champenois furent entiérement dé
faits, & leur comte tué. On eut beau
coup de peine à le retrouver parmi l
Idem, ibid. foule des morts. La comteſſe ſa femm
eut le courage d'en faire elle-mêm
la recherche, & ne le reconnut qu'
une certaine marque qu'il avoit ſu
le corps. Ainſi périt le ſeigneur d
ſon temps le plus décrié, fourbe
hardi, entreprenant, quelquefois ma
heureux, mais toujours à craindre dan
ſes défaites.

L'empereur par cette mort devi

paisible possesseur de la Bourgogne, dont le second royaume, après avoir duré près de cent cinquante ans, fut réduit en province de l'empire. Cette nouvelle couronne lui donnoit la supériorité territoriale, ou du-moins des prétentions de suzeraineté sur la Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, la Savoie, le Génevois, la Bresse, le Bugey, la Franche-Comté, la Suisse, & le pays des Grisons. C'est de-là qu'encore aujourd'hui tout ce qui est au-delà du Rhône s'apelle terre de l'empire. Dès-lors les sieges de Basle, de Besançon, de Lausane, de Genève, de Lyon, de Vienne, de Grenoble, de Valence, de Die, de Gap & d'Ambrun devinrent des fiefs impériaux. Mais de tous les feudataires de la Bourgogne, le seul qui ait jeté les fondements d'une puissance durable, est Humbert *aux blanches mains*, tige de l'illustre maison de Savoie. Il n'avoit alors que le comté de Maurienne : il obtint de Conrad, le Chablais, le Valais; & saint Maurice. Ses descendants par leurs conquêtes ont tellement augmenté ce petit Etat, qu'ils tiennent aujourd'hui un rang distingué parmi les têtes couronnées.

AN. 1037.

Fin du second royaume de Bourgogne.

Commencement de la maison de Savoie.

AN. 1039, 40.

Révolte des princes Champenois & du prince Eudes frere du roi.

Le comte de Champagne laiſſo deux fils, dignes enfants d'un tel per C'étoient Etienne, qui eut les com tés de Meaux & de Troies, & Th baud qui fut comte de Chartres, d Blois & de Tours. Tous deux aban donnerent leurs prétentions ſur la cou ronne de Bourgogne : mais ce ne fu que pour prendre les armes contre leu ſouverain. Telle étoit la loi du royau me, que tout feudataire du monarque avant de prendre poſſeſſion de ſe terres, devoit en faire hommage au roi. Les comtes le refuſerent, parc que Henri n'avoit pas voulu ſe courir leur pere contre l'empereur Le devoir en effet étoit réciproque entre le ſeigneur & le vaſſal. Si celui-c étoit obligé de ſervir le ſupérieur dan ſes guerres ; celui-là ne l'étoit pas moin de donner ſecours à l'inférieur, pou défendre le fief qu'il tenoit de lui. Cett raiſon cependant ne pouvoit avoir lieu à l'égard du comte de Champagne Conrad n'avoit point armé pour le dépouiller des provinces qu'il poſſé doit à titre de vaſſal de la couronne mais pour l'empêcher d'uſurper un royaume dont il avoit été inſtitué ſeu & unique héritier. Ce ne fut don

Frag hiſt. m. apud Duc. t. 2, p. 148.

qu'un prétexte dont les séditieux se servirent pour cacher un autre dessein. AN. 1040.

Le véritable projet étoit de mettre sur le trône le prince Eudes frere du roi, afin de régner eux-mêmes sous le nom d'un monarque imbécile.

Une ancienne chronique raportée par Duchesne; dit qu'il étoit l'aîné des enfants de Robert, mais qu'il ne régna point, parce qu'il étoit fou. Cependant tous les autres contemporains le font cadet du roi Henri & du duc Robert. Ce jeune ambitieux, mécontent de vivre en simple particulier, sans aurorité, sans domaine, se livra aux pernicieux conseils des ennemis de sa maison : & sur les assurances d'en être puissamment secouru, il fit sommer le roi de lui faire part de la succession de leur pere. Ce fut le signal de la guerre. Eudes se mit aussi-tôt en campagne; & fit d'horribles ravages dans le royaume. T. 3. p. 361.

Mais la conjuration fut funeste à ses auteurs. Le roi ne leur donna pas le loisir de faire aucun progrès. Il marche à grandes journées contre son frere, l'assiege dans un château où il s'étoit retiré, le fait prisonnier, & l'envoie sous bonne garde à Orléans.

Henri marche contre Eudes, & le fait prisonnier.

Mort du rebelle.

AN. 1040. Il y a toute aparence qu'il demeura long-temps enfermé dans la tour de cette ville. On ne le voit reparoître que dans la guerre contre Guillaume le Conquérant. Il y commandoit, dit-on, un corps de troupes du roi son frere : c'eſt tout ce qu'on ſçait de ſa deſtinée. On lit néanmoins dans un auteur anonyme, que l'adverſité ne fut point capable de dompter *ce caractere arrogant & féroce*. Il couroit les provinces, dit-il, exerçant par-tout d'horribles brigandages. Le malheur voulut qu'il pillât quelques ſerviteurs de ſaint Benoît. Déja il s'en retournoit chargé d'un riche butin, lorſque la nuit le ſurprit dans un village qui étoit encore ſous la protection du bienheureux patriarche. Le cimetiere, fermé de bons murs, lui parut un endroit sûr : il y fit camper ſa petite armée. On ſervit un grand repas de ce qui avoit été pris ſur les élus de Dieu. Cependant on manquoit de cire pour faire des luminaires : c'eſt l'expreſſion de l'anonyme, qui ſemble indiquer qu'on ne ſe ſervoit alors que de lampions : le prince ſe fit ouvrir l'égliſe, & malgré les remontrances de ces bonnes gens, en enleva le cierge paſcal

Apud Duch. t. 4, p. 151.

pour éclairer sa table. La vengeance fut prompte. Le téméraire étoit à peine au lit, qu'il se sentit frapé d'une maladie qui l'enleva en très-peu de temps. *Tant il est vrai que personne, de quelque condition qu'il soit, roturier, gentilhomme, ou prince, ne peut toucher impunément aux biens de saint Benoît.* AN. 1040.

Le roi vainqueur du chef des rebelles, tourna aussi-tôt ses armes contre le comte Etienne, qui fut batu de tous côtés : mais il eut le bonheur d'échaper. Rodolphe, comte de Valois, qui étoit comme l'ame du parti, demeura prisonnier. Galeran comte de Meulan éprouva le même sort ; & son comté, confisqué au profit du monarque, fut réuni à la couronne. La fortune d'un autre côté n'étoit pas plus favorable au comte Thibaud. Geofroy comte d'Anjou, suscité par Henri, porta le fer & le feu sur ses terres, & vint mettre le siege devant Tours. La place bloquée depuis un an, commençoit à manquer de vivres. Le comte de Chartres, résolu de la secourir, se mit enfin en marche avec toutes ses troupes. Geofroi sur cette nouvelle, vole à sa rencontre, l'ataque sur les bord du Cher, le défait, le

AN. 1042, 43, 44. Le roi dompte les comtes de Troies & de Chartres. *Frag. hist. MS. p. 148, t. 4. Duch.*

prend prisonnier, & retourne presser le siege. La ville n'avoit plus aucune espérance de secours, elle se rendit & demeura depuis ce temps-là sous la domination du comte d'Anjou. Thibaud ne put recouvrer la liberté qu'en la lui cédant avec la Touraine & toutes ses dépendances : juste châtiment de la perfidie, pour ainsi dire, héréditaire dans sa maison.

AN. 1044.

Triumvirat singulier à Rome.

Il se passoit alors une scène singulière en Italie. L'église romaine étoit dominée par trois anti-papes qui se firent élire ou par force, ou par argent. Ces trois pontifes, par un accord jusque-là sans exemple, convinrent de partager également entre eux les revenus de l'église, & de vivre dans la plus parfaite union. Cette bonne intelligence dura, tant qu'ils eurent de quoi fournir à leurs plaisirs ; mais quand l'argent vint à leur manquer, chacun vendit sa part du souverain pontificat au diacre Gratien, homme de qualité fort riche, que Glaber, auteur du temps, apelle *un bon prêtre, très-pieux, & d'une sainteté reconnue.* Il fut cependant arrêté que le jeune Benoît IX, de la maison de Toscanelle, qui avoit été élu

Cast. l. 3, dialog sæc. 4. acta, Bened. t. 2, p. 465.

Glaber. l. 5. c. 5, p. 58.

douze ans, & long-temps avant les deux autres, conserveroit la jouissance du tribut que l'Angleterre payoit alors à Rome. C'étoit une imposition d'un denier sur chaque maison, par forme d'offrande, d'aumône, ou de redevance au saint siege : c'est pour cela qu'on l'apeloit *le denier de saint Pierre*. Ce cens établi en 740. par Offa roi de Murcie, & Ina roi de Westsex, fut augmenté en 752, par un roi Danois d'Angleterre, nommé Edelvof ou Ethelufe. Le nouveau pape prit le nom de Grégoire VI : mais il fut déposé comme simoniaque, & l'empereur nomma à sa place Suidger, évêque de Bamberg, sans que les Romains osassent murmurer. C'est Clément II. AN. 1044.

C'étoit alors le règne de la simonie. On voit sous Henri dans un concile tenu à Lyon, quarante-cinq évêques, & vingt-trois autres prélats, qui se reconnoissent publiquement coupables de ce crime, & renoncent à leurs bénéfices : pénitence aussi rare que la faute étoit commune. L'obligation du célibat pour les prêtres, quoique reconnue de toute l'église d'Occident, n'en étoit pas plus sacrée, sur-tout dans Simonie & désordres parmi le Clergé. T. 9, conc.

AN. 1044. les provinces voisines de la Germanie dans la Bretagne, & dans la Normandie. Les uns entretenoient publiquement des femmes perdues de débauches; les autres avoient chez eux de concubines, ou, comme on parloit alors, des *chambrieres*. Quelques-uns même, persuadés qu'il étoit plus honnête d'avoir des épouses légitimes se marioient authentiquement par des contrats civils. Ce fut envain que les conciles & les papes, armés de foudres de l'église, les privèrent de leurs bénéfices, les interdirent, les excommunierent, & défendirent aux laïques d'entendre leurs messes. On ne put réprimer la licence qu'en permettant aux seigneurs de réduire en servitude, & de vendre comme esclaves les enfants qui provenoient de ces mariages illicites. Cette sévérité produisit enfin son éfet; & si le clergé dans quelques endroits n'en devint pas plus chaste, il fut du-moins plus circonspect & moins scandaleux.

Glaber. l. 4, c. 5, p. 46.

Trève du Seigneur.

Ce fut vers ce même temps que les évêques dans plusieurs conciles, défendirent les combats particuliers, mais seulement pour certains jours. C'est ce qu'on appelle *la trève du Seigneur*

monument

monument, & de la foibleſſe du gouvernement, & des malheurs du temps. AN. 1044.
Chaque ſeigneur prétendoit avoir droit de ſe faire juſtice à main armée; & comme ils ſe multiplioient à l'infini, ce n'étoient par-tout que violences & brigandages. On chercha longtemps un remede à un mal ſi contraire à la religion & à la ſociété. On commença d'abord par ordonner que depuis l'heure de None du ſamedi, juſqu'à l'heure de Prime du lundi, perſonne n'ataqueroit ſon ennemi, moine ou clerc, marchand, artiſan ou laboureur. On ſtatua enſuite que depuis le mercredi au ſoir, juſqu'au lundi matin, on ne pouroit rien prendre par force, ni tirer vengeance d'un injure, ni exiger de gage d'une caution. Quiconque y contrevenoit, payoit la compoſition des loix, comme ayant mérité la mort, ou étoit excommunié & banni du pays. Le concile de Clermont, en confirmant ce décret, étend la défenſe juſqu'aux veilles & aux jours des fêtes de la Vierge & des ſaints apôtres. Il déclare de plus, que depuis le mercredi qui précede le premier dimanche de l'Avent, juſqu'à l'octave

Tom. 9. conc. p. 1247.

Glaber. l. 5, c. 1, p. 55.

Con. 18.

de l'Epiphanie, & depuis la Septuagé-
AN. 1044. ſime, juſqu'au lendemain de la Trinité, il ne ſera permis ni d'ataquer, ni de bleſſer, ni de tuer, ni de voler perſonne : le tout ſous peine d'excommunication & d'anathême.

Cette trève qu'on diſoit inſpirée de Dieu, eſſuya de grandes contradictions. Gérard, évêque de Cambrai, crut y voir quelque choſe de contraire à l'autorité des ſouverains, à qui ſeuls il apartient de réprimer les ſéditions par la force, de terminer les guerres, & de faire la paix. *C'étoit*, ſuivant ce prélat, *vouloir mettre le trouble dans l'égliſe, qui doit être gouvernée par deux ſortes de perſonnes, par les rois & par les évêques.* Il ſe rendit cependant, preſſé par les ſiens, & conſentit, quoiqu'à regret, à ce ſingulier règlement. Les Normands d'un autre côté jaloux du droit de pouvoir déclarer la guerre, refuſerent long-temps de recevoir un établiſſement qui ſembloit détruire leur indépendance. Frapés de la maladie *des ardents*, ils céderent enfin, & promirent par ſerment de s'y ſoumettre, ainſi qu'on le voit par quelques vers du roman manuſcrit de

Balder. l. 5. c. 27.

Rou, rapottés par Ducange (*a*). Mais l'évènement fit voir combien l'évêque de Cambrai avoit raison de s'opoſer à un ſtatut qui expoſoit les fidèles au péril d'un parjure. Preſque tous ceux qui jurerent cette paix, violerent leur ſerment. AN. 1044. *Au mot* Trega Dei.

Bientôt les guerres civiles & particulieres ſe ralumerent avec plus de fureur que jamais, ſur-tout dans la Normandie & dans l'Aquitaine. C'eſt ce qui donna lieu à l'établiſſement d'une nouvelle confédération, ſous le nom de la *confrairie de Dieu*, ou de l'*Agneau de Dieu*. On raconte Confrairie de Dieu. *Ducange, au mot* Agnus Dei.

(*a*) Quand li clergié & li cors ſaint
Et li Barons, dont i ont maint,
A Caen furent aſſemblé
Au jour qui lour ont commandé,
Sour les cors ſaints lour fit jurer
Paix à tenir & garder,
Dès mercredi ſoleil couchant,
Treſqu'à lundi ſoleil levant.
Triéves l'appellent, ce m'eſt vis,
Qui n'eſt célée en nul païs;
Qui autrui battroit entretant,
Ou mal euſt appareſſant,
Et qui rien de l'autrui prendroit
Eſcumiégé eſtre devroit,
Et de nœf livres en merchi
Vers l'Eveſque c'en eſtabli,
Et jura lui Dus hautement,
Et tuit li Barons enſement,
C'en jurerent que paix tiendroient.
Et celle Triéves garderoient,
Pour la paix tous temps remembrer,
Qui tout temps devroit més durer.

AN. 1044. qu'un bûcheron, nommé Durand, étant occupé de son travail dans une forêt, la sainte Vierge lui aparut, & lui donna une médaille où elle étoit représentée aux genoux de son fils, avec cette légende : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.* Le bon payſan, ſuivant le commandement qu'il en avoit reçu, ala auſſitôt trouver ſon évêque, pour lui ordonner de la part de Dieu de prêcher par-tout la paix. On vit en peu de temps une aſſociation nombreuſe d'évêques, de prélats, de riches & de pauvres, qui tous s'engagerent par ſerment à pourſuivre vivement ceux qui troubleroient le repos de l'Etat & de l'égliſe. Ils portoient de petits capuchons blancs, avec la médaille du Sauveur & de ſa ſainte Mere, atachée ſur leurs habits : car on en avoit fait fraper pluſieurs ſur le modèle de celle qu'on diſoit avoir été aportée du ciel : & ſon inſcription devint la deviſe du nouvel ordre.

Abbas Rober. in ſuis ad Sigeberr. chron. addition.

Quarantaine le roi.

Mais il étoit réſervé à ſaint Louis de couper la racine du mal. C'étoit une obligation en France pour tous les gens d'une même famille, de ſe ſecourir mutuellement dans leurs guer-

res particulieres. Il arrivoit de-là qu'un seigneur se voyoit souvent investi par une armée, avant qu'il eût pu avoir nouvelle du cartel envoyé par son allié, ou donné par l'ennemi de sa maison. AN. 1044.

Le saint roi Louis IX, (d'autres disent Philippe-Auguste) rendit cette fameuse ordonnance qui défend, avant les quarante jours expirés, d'ataquer les parents de ceux qui ont droit de déclarer la guerre, ou qui la déclarent réellement pour quelque cause que ce soit. Quiconque contrevenoit à cet édit, devenoit coupable de haute trahison, & étoit puni de mort. C'est ce qu'on apelle la *quarantaine le roi*. Si quelqu'un étoit tué dans ces querelles de citoyen à citoyen, *de chacun nouveal mort, on commandoit quatre quarantaines, lesquelles quarantaines furent toujours bien tenues, quelconques haynes il avinst entre les parties*. Dès-lors on ne vit plus que de justes guerres, où l'on se trouvoit préparé de part & d'autre. Les campagnes furent habitées & cultivées sans crainte : la vie des particuliers cessa d'être exposée à mille accidents imprévus.

Euteler, in summa rurali tit. 54. De Lauriere, titre 1, ordon. reg. p. 46 & 47.

Apud Henric. de Bellis lond. num. 9 & 12.

La Normandie cependant sans autre chef qu'un enfant de neuf ans, Guillaume est reconnu duc de Nor-

étoit déchirée par des guerres intestines. Robert II, surnommé *le Diable*, l'avoit gouvernée avec beaucoup de gloire. L'Angleterre s'étoit vue obligée de le faire arbitre de ses diférends. Le duc Alain, après plusieurs batailles perdues, avoit été forcé de lui faire hommage de la Bretagne. Le roi lui-même lui devoit en grande partie le rétablissement de ses affaires. Robert, au milieu de ces succès, fut touché du regret de ses péchés, & pour en faire pénitence, résolut d'entreprendre le voyage de Jérusalem. C'étoit, suivant la croyance du temps, le moyen le plus éficace pour obtenir le pardon des plus grands crimes. Mais avant de partir, il songea à se donner un successeur. Il n'avoit point d'enfants de la sœur de Canut, roi d'Angleterre, qu'il épousa par politique, qu'il répudia par haîne. Il ne se voyoit qu'un fils naturel, nommé Guillaume, qu'il avoit eu de la fille d'un pelletier de Falaise, que l'histoire apelle *Harlot* : terme qui signifioit & signifie encore aujourd'hui en anglois *concubine* ou *femme publique*. C'est ce prince si connu dans l'histoire sous le nom de Guillaume le *Bâtard* ou le *Conquérant*. Ro-

AN. 1044. mandie avec l'agrément du roi.

Gilbert. l. c. 6. p. 47.

Ibid.

bert, avec l'agrément du roi, le fit reconnoître pour son héritier légitime. AN. 1044. Henri lui promit sa protection, & tous les seigneurs Normands, après lui avoir prêté serment de fidélité, jurerent de le défendre envers tous & contre tous.

La précaution étoit nécessaire. Le duc, au retour de son pélerinage, où il étoit alé suivi de beaucoup de noblesse, mourut à Nicée en Bithynie. La nouvelle de sa mort réveilla les desseins ambitieux de quelques seigneurs qui prétendoient à la succession. Ce ne fut par-tout qu'hostilité, que brigandage, que massacre. Roger de Toni, qui tiroit son origine d'un oncle du duc Rollon, se mit à la tête du parti, persuadé que les Normands lui donneroient la préférence sur un bâtard. Il fut défait & tué par un autre Roger, seigneur de Beaumont. La cour du jeune Guillaume ne vit d'autre moyen d'arrêter ces désordres, que d'apeler Alain, duc de Bretagne, prince dont la sagesse égaloit le courage. Mais bientôt on crut s'apercevoir qu'il cherchoit moins à pacifier les troubles, qu'à s'emparer d'un Etat sur lequel il avoit des prétentions, comme allié de fort près au duc de Normandie: il fut

Guerres civiles des Normands.

Guil. Gemet. l. 7. c. 3.

empoisonné, du-moins une mort subite donna lieu de le soupçonner.

AN. 1046.

Idem, ibid. c. 33.

Le roi jusque-là n'avoit été que simple spectateur de ces cruelles tragédies : on vint enfin à bout de l'engager dans la querelle. Le fort de Tillieres, élevé sur la riviere d'Aure par Richard II, en couvrant la Normandie, facilitoit les courses des Normands sur ses terres de France. Henri, soit prétexte, soit raison, se plaignit de quelques désordres que les soldats de la garnison avoient faits sur ses frontières, & pour satisfaction, demanda la démolition de cette place. Le jeune duc n'osa le refuser, mais bientôt il se repentit de sa facilité. Gilbert qui commandoit dans ce château, eut défense d'en sortir, & de le remettre entre les mains d'Henri, ainsi qu'on en étoit d'abord convenu. Le monarque irrité de ce manquement de parole, vint avec une armée composée de François & de Normands, mettre le siege devant le fort, le prit, le fit raser & brûler : mais il le releva peu de temps après, & y mit une nombreuse garnison. Il tourna ensuite du côté d'Hyemes, força Argentan, qu'il livra au pillage, & chargé d'un riche bu-

Henri s'empare de Tillieres.

Fragm. hist. MS. apud Duc. t. 4, p. 11.

tin, ramena ses troupes en France.

Cette expédition répandit l'alarme à la cour de Normandie, qui mit tout en œuvre pour regagner le roi. Henri n'avoit point oublié les services qu'il avoit reçus du duc Robert : il se piqua de générosité, & sur la nouvelle d'une seconde conspiration, marcha à la tête de son armée contre le chef des rebelles. C'étoit Gui, fils de Renaud comte de Bourgogne, & d'une fille de Richard II, duc de Normandie. Ce jeune seigneur, dans la disgrace de sa famille, s'étoit retiré à Rouen, où il avoit été élevé avec le duc Guillaume, qui venoit de le faire comte de Vernon & de Brionne. Tant de bontés ne purent exciter la reconnoissance dans son cœur : il entreprit de dépouiller son bienfaiteur, & engagea dans sa révolte un grand nombre de seigneurs. Le roi & le duc le joignirent au Val de Dunes, entre Caen & Argentan. Il s'y donna une sanglante bataille, où le monarque courut risque de la vie. Haymon, dit *le Dentu*, grand homme de guerre, lui porta un si terrible coup de lance, qu'il le désarçonna, & le renversa de son cheval. Mais plusieurs braves chevaliers qui combatoient à

AN. 1046.

Il se reconcilie avec le jeune duc.

Ibid.

Guill. Malmes. l. 3, c. 7.

ſes côtés, lui donnerent le temps de
AN. 1046. ſe relever : & le capitaine Normand, percé de pluſieurs coups, expira ſur le champ. Les rebelles, malgré leur opiniâtre réſiſtance, furent taillés en pièces ; & Gui de Bourgogne, forcé dans Brionne, enſuite dépouillé des terres qu'il tenoit de la libéralité du duc, ſe vit obligé de ſe retirer en Franche-Comté.

Il ſe brouille de nouveau, & ſoutient le parti des rebelles.

Mais cette bonne intelligence ne fut pas de longue durée. Le roi, irrité contre le duc pour des raiſons que l'hiſtoire ne dit point, ſe joignit à un nouveau prétendant au duché de Normandie, & promit de le ſoutenir dans ſon entrepriſe. C'étoit Guillaume d'Arques, comte de Tello, fils du ſecond lit de Richard II, duc de Normandie. Il prétendoit qu'étant fils légitime d'un prince Normand, il devoit être préféré à un bâtard. Ce ſeigneur avoit un parti conſidérable dans la perſonne de Mauger, ſon frere, archevêque de Rouen. Le pouvoir que cette dignité donnoit alors aux évêques dans leur ville épiſcopale, ſembloit lui répondre du ſufrage de la capitale. Guillaume venoit d'épouſer Mathilde, fille de Baudouin comte de Flandre & d'A-

dele fille du roi Robert, & ſœur du roi Henri. La princeſſe étoit ſa parente : il faloit des diſpenſes, qui paſſoient alors pour des atentats contre les ſaints canons ; le pape néanmoins ne laiſſa pas de les accorder, mais à condition que le duc fonderoit quatre hopitaux pour quatre cents pauvres. Mauger moins par zèle pour la diſcipline, que pour exciter quelque ſédition favorable à ſon frere, excommunia les deux époux. Le ſouverain pontife outré de la hardieſſe du prélat, le fit dépoſer dans une aſſemblée d'évêques à Liſieux, & le duc le relégua dans l'Iſle de Garneſey. AN. 1046. *Idem, l. 1, c. 3.*

Le comte de Tello, pour l'exécution de ſon projet, avoit fait élever un château très-fort ſur la montagne d'Arques. Aſſuré du ſecours du roi, il leva hautement l'étendard de la rébellion, & refuſa de rendre l'hommage qu'il devoit au duc. Ce prince raſſembla auſſi-tôt ſes troupes, & l'inveſtit dans ſa nouvelle forteresſe La dificulté de l'emporter d'aſſaut fit changer le ſiege en blocus. Déja elle commençoit à manquer de vivres, lorſque le monarque François parut à la tête de ſon armée du côté de Saint-Aubin. Elle AN. 1047. Une partie de ſon armée eſt défaite.

se partagea en deux corps : le premier, commandé par Engelran comte de Ponthieu, & par Hugues Bardou tomba dans une embuscade, fut défait, & les généraux tués ou pris. Le second où étoit Henri, força les lignes, & fit entrer des rafraîchissements dans la place. C'est tout ce que ce prince entreprit pour le rebelle, qui bientôt se vit obligé de se rendre, sans pouvoir obtenir d'autre capitulation que la vie & la liberté.

AN. 1047. *Guil. Gem. met l. 7. c. 17.*

Il fait la paix & rend le fort de Tillieres.

Les débris du parti se retirerent auprès du roi, qui sollicité par le duc de Guyenne & par le comte d'Anjou, résolut de nouveau la guerre, & marcha du côté d'Evreux pour faire le dégât dans tout le pays jusqu'à la riviere de Seine. Il avoit détaché un autre corps sous la conduite d'Eudes son frere pour ravager la campagne jusqu'aux portes de Rouen. Le prince fut obligé d'en venir à une bataille dans le pays de Caux, auprès de Mortemer. Il fut taillé en pieces, le comte de Ponthieu fait prisonnier, & tous les autres François pris, ou tués, ou forcés de prendre la fuite. Le roi sur cette nouvelle, qui lui fut portée par un envoyé du duc, décampa pendant

Frag. hist. MS.

la nuit, & rentra sur ses terres. C'est la derniere entreprise de Henri contre Guillaume le Bâtard. La paix fut enfin conclue; & le monarque, pour gage de son amitié, voulut bien rendre le fort de Tillieres. AN. 1047.

Premiere hérésie sur la présence réelle dans l'Eucharistie.

On vit s'élever vers ce même-temps la premiere hérésie sur la réalité dans le Saint Sacrement : triste fruit des vaines subtilités de la Philosophie. On voulut tout soumettre *aux notions* de la raison humaine : on disputa de tout : on en vint enfin jusqu'à faire naître des doutes *sur la présence réelle*. Il paroît que dès le dixieme siècle il s'est trouvé de prétendus esprits forts qui la contestoient, puisqu'on rapporte des miracles opérés pour la prouver. Glaber raconte qu'un ecclésiastique, chargé d'une accusation grave, offrit de se justifier par l'épreuve de la communion. Mais il l'avoit à peine reçue, que l'hostie sans aucune marque de souillure, lui sortit par le nombril. Ce prodige fut la convicton de son crime; il en fit un humble aveu, & l'expia par une sévère pénitence. *Glaber l. 3, c. 1, p. 53 & 54.*

Ratramne, moine de Corbie, dans un écrit adressé à l'empereur Charles le Chauve, s'étoit expliqué sur ce

myſtere d'une maniere très-équivoque :
AN. 1047. *C'eſt le Corps de Jeſus-Chriſt, qui eſt vu* diſoit-il, *reçu & mangé, non par les ſens corporels, mais par les yeux de l'eſprit fidèle.* Jean Scot, ſurnommé Erigene, Irlandois de nation, ſoutint la même opinion ſous ce même prince, qui l'honoroit d'une eſtime particuliere. Condamné dans pluſieurs conciles & chaſſé de Paris, il ſe retira en Angleterre, où il fut tué à coups de canifs par ſes écoliers. Bérenger, archidiacre d'Angers, plus hardi que ſes maîtres, oſa enſeigner publiquement, que l'Euchariſtie *n'étoit que le ſacrement, c'eſt-à dire, le ſigne, & non la réalité du Corps de Jéſus-Chriſt* C'étoit l'homme de ſon ſiècle le plus ſéduiſant : ce qui donna occaſion à ſes ennemis de l'accuſer de magie. Il eut le ſecret de gagner ſon évêque, & d'attirer à ſon parti un grand nombre de perſonnes, qui répandirent ſa doctrine en France, en Italie, & en Allemagne. Mais il eut un redoutable adverſaire dans l'abé de S. Etienne de Caen. Il ſe nommoit Lanfranc, Lombard de nation, depuis archevêque de Cantorbéri, homme d'une grande érudition pour ſon temps ; le ſeul enfin qui pût

Chron. Flod. fragm. apud Duchef. t. 4, p. 87.

balancer la réputation de l'héréſiarque François. AN. 1047.

Toute l'égliſe croyoit avec le ſçavant abé, que l'Euchariſtie n'eſt plus ce que la nature avoit formé, mais ce que la bénédiction a conſacré, c'eſt-à-dire, que les ſubſtances terreſtres, qui ſont ſanctifiées ſur la table du Seigneur par le miniſtere des prêtres, ſont par la puiſſance ſuprême changées d'une maniere inéfable en l'eſſence du corps de Jéſus-Chriſt : auſſi Bérenger fut-il condamné univerſellement, d'abord au concile de Paris, enſuite à ceux de Rome, de Verceil & de Tours. La crainte lui arracha pluſieurs rétractations, qu'il réfutoit dès qu'il ſe voyoit en liberté. On dit cependant qu'il prit l'habit de S. Benoît, & ſe retira en l'iſle de S. Côme, près Tours, où il mourut dans la communion de l'égliſe, âgé de plus de quatre-vingts ans. Il eſt du-moins certain que ſon opinion ne cauſa ni ſchiſme, ni guerre civile. *Chron. S. P. vivi an. 1083.*

Les Normands continuoient de ſe ſignaler en Italie par leurs conquêtes ſur les Grecs & ſur les papes. Léon IX voyant le peu de ſuccès de ſes excommunications, prit le parti de marcher

Nouvelles conquêtes des Normands en Italie.

contre eux à la tête d'une armée qu'il
AN. 1050, avoit levée en Germanie. Il fut défait,
53. assiégé dans un château près de Bénévent, & fait prisonnier. Les vainqueurs, contents de l'avoir mis hors d'état de leur nuire, en taillant ses troupes en pieces, se jètent à ses pieds, & lui donnent des marques réelles de leur respect, en le remettant en liberté. Il alla mourir à Rome de chagrin ou de maladie. Nicolas II, son successeur, se rendit lui-même auprès de ces braves aventuriers, toujours frapés du foudre ecclésiastique, toujours donnant la loi. La paix fut enfin conclue. Le souverain pontife leur céda la principauté de Capoue, la Pouille, la Calabre & la Sicile, à condition de l'hommage au saint siege, & d'une redevance perpétuelle de douze deniers, monnoie de Pavie, pour chaque paire de bœufs dans tout le pays qu'on leur abandonnoit.

AN. 1053. C'est ce même Nicolas II, qui établit dans un concile général, que les papes ne seroient élus que par les *cardinaux*. On nommoit ainsi des prêtres & des diacres qui servoient de conseil aux métropolitains, ou qui assistoient immédiatement l'évêque à l'office di-

Origine de la dignité de Cardinal.

Concil. Rom an. 1059. can. 3.

vin, ou qui avoient obtenu du pape le droit de dire la messe à certain autel qu'on apeloit *altare cardinale*. Il y en avoit dans toutes les églises du monde comme à Rome. On lit dans un ancien cérémonial manuscrit de l'église de Paris, que lorsque l'évêque officiera solennellement, le curé de saint Martin-des-Champs fera le douzieme cardinal assistant. Ceux de Rome sur-tout étoient déja distingués au temps dont nous parlons. On les voit assister à plusieurs conciles de la part des papes: mais ils ne signoient qu'après les évêques & les abés. Quand ils parvenoient à l'épiscopat, leur *cardinalat* vaquoit, parce qu'ils se croyoient élevés à un plus grand honeur. C'est aujourd'hui la plus éminente dignité de l'église après le pape: & de simples curés, des administrateurs d'hopitaux établis par les hommes, l'ont enfin emporté sur les évêques, qui raportent leur institution à l'auteur même de la religion.

AN. 1053.

Du Cange au mot eccles. R. Cardinal.

In MS. Pastoral. eccles. Paris, l. 1, c. 79.

On ne sçait pas précisément l'époque de l'établissement des cardinaux. Quelques-uns le font remonter jusqu'au deuxieme siècle: quelques-autres le reculent jusqu'au quatrieme. Leur habit dans les commencements

ne diféroit point de celui des autres
AN. 1053. ecclésiastiques. Ce fut au concile de Lyon, l'an 1245, qu'Innocent IV leur donna le chapeau rouge. Le pape Paul II, pour relever encore plus leur dignité, leur permit en 1464, de porter la pourpre qui les décore aujourd'hui. Leur fonction est d'être comme les ministres du souverain pontife, de l'aider de leurs conseils dans le gouvernement de l'Eglise, & de lui donner un successeur, lorsqu'il vient à mourir. On les divise en trois ordres, prêtres, diacres & sous-diacres. On peut cependant être élevé à cet honeur, sans être engagé dans aucun ordre sacré.

Le comte Thibaud cependant, ou-
AN. 1054, tré de se voir dépouillé de la Touraine,
55. se retira vers l'empereur Henri III,
Le roi apelle l'empereur en duel. qui le fit son chevalier, lui promit sa protection, & lui donna le titre de comte Palatin; titre sans aucune fonction, mais qui demeura toujours depuis aux comtes de Champagne. C'étoit une démarche contraire à la soumission que le vassal doit à son seigneur. Le roi s'en plaignit dans une entrevue qu'il eut avec l'empereur: il ne put néanmoins en tirer satisfaction. On dit qu'il lui fit un défi semblable à

celui de François premier à Charles-Quint. La choſe n'eut pas de ſuite. Si le monarque François témoigna plus de courage, le prince Allemand fit paroître plus de prudence. AN. 1054, 55.

Henri plus accablé d'infirmités que d'années, crut devoir prendre des meſures pour aſſurer la couronne à Philippe, ſon fils aîné, jeune prince âgé de ſept ans. C'eſt dans ce deſſein qu'il convoqua à Rheims une des plus nombreuſes aſſemblées qu'on eût encore vues. On y vit arriver pluſieurs archevêques de France, de Bourgogne & d'Aquitaine; trente-deux évêques, quantités d'abés, un grand nombre de ſeigneurs, entre autres Hugues, fils de Robert duc de Bourgogne, & Gui Geofroi duc de Guyenne, qui venoit d'augmenter ſes Etats du comté de Gaſcogne. Les relations de cette ſolennité ne font aucune mention des douze pairs, nouvelle preuve qu'ils n'étoient pas encore inſtitués. *Le roi*, dit Mézerai, *ayant remontré à* l'aſſemblée *les ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat, les pria tous en général, & chacun en particulier, de reconnoître Philippe, ſon fils aîné, pour ſon ſucceſſeur, & de lui prêter le ſerment.* Tous d'une voix AN. 1059. Il aſſocie Philippe ſon fils aîné. *Frag. hiſt. MS. apud Duch.* t. 4, p. 150.

unanime consentirent au couronne-
AN. 1059. ment du jeune prince, qui fut sacré le jour de la Pentecôte par Gervais de Béleſme, archevêque de Rheims, & depuis chancelier du nouveau monarque.

Ce qu'il y eut d'assez remarquable dans cet évènement, c'est l'attention du clergé à profiter de la circonstance pour augmenter ses prérogatives. Les légats (c'étoient Hugues archevêque de Bezançon, & Hermenfroy évêque de Sion) imaginerent de protester contre ce couronnement, qu'ils prétendoient ne pouvoir se faire sans le consentement du pape. Ils furent très-mal reçus. On ne laissa pas cependant de leur permettre d'assister à la céré-
Duch. t. 4, p. 162. monie. L'archevêque de Rheims d'un autre côté se fit donner la confirmation des privileges de son église, tant pour le spirituel, que pour le temporel. L'adroit prélat prononça un long discours, pour montrer que le droit de sacrer les rois de France apartenoit aux archevêques de Rheims, conformément au décret du pape Hormisdas du temps de Clovis : décret chimérique, puisqu'il est constant que cette pieuse pratique étoit absolument in-

connue sous la premiere race.

Gervais présenta ensuite au jeune prince une formule de serment, où l'on remarque plus de zèle pour l'avantage particulier du corps épiscopal, que pour le bien général de la nation, quoiqu'il n'y soit pas absolument oublié. Elle étoit conçue en ces termes : *Moi Philippe, qui vais par la miséricorde de Dieu être couronné roi de France, je promets en présence du Seigneur & de ses saints, que je conserverai à chacun de vous en particulier & à vos églises, vos privileges canoniques ; que j'observerai les loix ; que je vous rendrai la justice, & qu'avec l'aide de Dieu, je vous protégerai autant qu'il sera en mon pouvoir, & comme il convient à un prince de faire dans son royaume à l'égard des évêques, & des églises qui leur sont confiées, selon l'équité & la raison. Je promets aussi au peuple dont le gouvernement me sera conféré, de maintenir par mon autorité l'observation des loix.* C'est le premier sacre sous la troisieme race dont on trouve quelque détail dans notre histoire.

AN. 1059. Formule du serment du jeune roi. *Conv. Rhem. t. 9, concil.*

Henri ne survécut pas long-temps au couronnement de son fils. Une médecine prise mal-à-propos lui donna

AN. 1060. Mort du roi Henri.

la mort à Vitri en Brie dans la cin-
AN. 1060. quante-cinquieme année de son âge, & la trentieme de son règne. Il est enterré à S. Denis. *Ce fut un prince belli-*
Frag. hist. MS. apud Duch. t. 4, p. 150. *queux, d'une valeur héroïque, & d'une grande piété.* Ami de la vertu, il suffisoit d'avoir du mérite pour avoir part à son estime & à ses bienfaits : zélé pour l'honneur de la religion, il fonda ou rétablit plusieurs églises ou monasteres, entre autres saint Martin-des-Champs, où il mit des chanoines réguliers de l'ordre de S. Augustin (*a*) : né pour le commandement, il gouverna son royaume avec autorité, chose depuis long-temps très-dificile en France.

Ses femmes & ses enfans. On ne voit pas qu'il ait eu d'enfants de Mathilde, fille de l'empereur Conrad, qu'il épousa réellement, & avec laquelle il vécut quelques années. Mais il eut de la seconde femme,
Glaber. l. 4. c. 8, p. 49, apud Duc. t. 4, p. 87. nommée Anne, Philippe qui lui succéda, Robert qui mourut jeune, Hu-
Frag. hist. MS. ibid. p. 150. gues qui par son mariage avec Adélaïde fille d'Herbert, devint le chef de la seconde branche des comtes de

(*a*) Ainsi que le témoigne une charte de 1060 ; où avec la signature des deux rois, on trouve celle de Thibaud de Montmorenci & d'Alberic son oncle, connétable de France.

Vermandois, & la princeſſe Emme, dont on ignore la deſtinée. La reine Anne étoit fille de Jaraſlau, ſouverain de Moſcovie, à qui les Européens donnoient le titre de duc, & que les Ruſſes nommoient dans leur langage *Tzaar*, dont on a fait depuis le mot de *Czar*. Ces peuples commençoient à être chrétiens : mais ils n'avoient ni commerce ni correſpondance avec le reſte de la chrétienté. On prétend que Henri ne ſe détermina à envoyer demander cette princeſſe, que dans la crainte d'eſſuyer quelques querelles eccléſiaſtiques. Les préjugés d'alors ne permettoient pas d'épouſer ſa parente au ſeptieme dégré. AN. 1060.

Il eſt à remarquer que la régence ne fut point confiée à la reine mere, quoique pluſieurs exemples parlaſſent en ſa faveur. Les loix changent ſuivant les temps. On dit même qu'elle n'y prétendit point. Elle ſe voyoit ſans apui, ſans autorité dans un pays où elle n'avoit aucune relation de parenté : la raiſon plus que la néceſſité, lui fit ſacrifier ſes droits ſans aucune répugnance. Il ſembloit que cet honneur devoit regarder Robert, duc de Bourgogne ; mais il étoit trop

Baudouin comte de Flandre, eſt déclaré régent au préjudice de la reine mere.

puiſſant. Ses liaiſons avec les ſeigneurs
AN. 1060. de France ; ſes anciennes prétentions à la couronne, & la crainte de l'expoſer à une nouvelle tentation, lui donnerent l'excluſion. Ce fut Baudouin V, comte de Flandre, prince ſage & en grande réputation de valeur & de fermeté, qui fut régent du royaume, ſous le nom de *marquis de France*. L'évènement juſtifia la ſageſſe du choix. Baudouin remplit cette place avec diſtinction, n'oublia rien pour l'éducation de ſon pupile, & gouverna ſon royaume avec beaucoup de prudence.

La reine épouſe le comte de Valois.

La reine cependant ſe retira dans un monaſtere qu'elle avoit fait bâtir à Senlis en l'honneur de ſaint Vincent martyr. Cette retraite ne l'empêcha point d'écouter les recherches de Raoul de Péronne, ſurnommé le Grand, comte de Creſpy & de Valois, qui répudia ſa femme pour épouſer cette princeſſe. Une telle alliance paroîtroit ſinguliere de nos jours : elle ne le parut point alors : les grands aloient preſque de pair avec les rois. Mais le comte étoit proche parent de Henri. Cette circonſtance excita le zèle des évêques : ils excommunierent les

les deux époux : éclat qui ne fit que resserrer davantage leurs nœuds. L'obstination de Raoul alloit alumer une guerre civile, si la mort ne l'eut arraché à l'objet de sa passion. Anne, demeurée veuve pour la seconde fois, s'en retourna en Russie, où elle finit ses jours dans le sein de sa famille. Il y en a cependant qui prétendent qu'elle resta en France, qu'elle y mourut, & fut enterrée à l'abbaye de Villiers près de la Ferté-Aleps, où l'on voit son épitaphe. Ce ne peut être qu'un cénotaphe, que les religieux lui ont élevé par reconnoissance pour ses bienfaits.

AN. 1060.

P. Anselme, hist. général. t. 1, p. 43.

On remarque qu'au temps de Henri, hors le cas de nécessité, on ne conféroit le baptême qu'aux veilles de Pâque & de Pentecôte. C'est aussi sous son règne que vivoit Gérard d'Alsace, seigneur d'une naissance très illustre, puisqu'il étoit cousin-germain de l'empereur Henri III, qui le fit duc de Loraine. Il est la tige de la maison de ce nom : maison si celèbre par les héros qu'elle a donnés à sa patrie, à la France & à l'Allemagne, où elle règne aujourd'hui si glorieusement dans la personne de François-Etienne de Lo-

Commencement de la maison de Loraine.

raine, empereur & grand duc de Tof-
AN. 1060. cane.

Etat de l'Europe.

Alors l'Angleterre avoit repris ſa liberté, par l'extinction de la race de Canut le Grand : elle déféra la couronne au prince Edouard, un deſcendant des anciens Anglo-Saxons, qu'on apelle le ſaint & le confeſſeur. On ne trouvoit plus en Allemagne que l'ombre du trône des Céſars. Les empereurs, pour perpétuer l'empire dans leurs maiſons, imaginerent de faire élire leurs enfants rois des Romains : titre qui ne leur donnoit rien de réel, mais qui préparoit les peuples à les voir ſuccéder à leurs peres. C'eſt en vain qu'on veut faire remonter juſqu'à ce temps l'inſtitution des ſept électeurs : l'élection de Conrad, dit le Salique, parce qu'il étoit né ſur la riviere de la Sal, démontre la fauſſeté de ce ſyſtême. On y voit un nombre prodigieux de ducs, de comtes, d'évêques & d'abés, qui tous donnerent leur voix.

La Ruſſie, en embraſſant le Chriſtianiſme, n'avoit pris que les ſuperſtitions du rit Grec, & paroiſſoit toujours enſevelie dans ſa barbarie. La Suède & le Danemarck, épuiſés

d'habitans par leurs anciennes émigrations, n'avoient plus ni guerre, ni commerce avec leurs voisins. La Pologne étoit plus barbare que Chrétienne. La Bohême & la Hongrie venoient de retourner au paganisme qu'elles avoient abjuré. L'empire de Constantinople, resserré dans les mêmes limites, avoit à se défendre, à l'occident contre les Bulgares, à l'orient, & au nord contre les Turcs & les Arabes. L'Espagne étoit toujours partagée entre les Maures & les Chrétiens : mais ceux-ci n'en avoient pas la quatrieme partie. Les Suisses & les Grisons, autrefois du royaume de Bourgogne, obéissoient à des Baillis que les empereurs nommoient. L'Italie commençoit à se rendre indépendante de l'Allemagne. Rome & plusieurs autres villes se donnerent des consuls, qu'on voit encore aujourd'hui représentés dans quelques endroits par des magistrats qu'on nomme *Podestats*. Venise, puissante & riche, batoit monoie depuis plus d'un siècle, & s'étoit affranchie du tribut d'un manteau de drap d'or, qu'elle devoit payer aux empereurs. Gênes, plus ancienne, & du moins sa rivale

AN. 1060

par ſes richeſſes & ſa puiſſance, poſſé-
AN. 1060. doit déja la Corſe qu'elle avoit enlevée aux Sarazins : mais ſon commerce lui valoit plus que cette iſle pierreuſe & peu fertile, que les Piſans lui diſputoient.

PHILIPPE I.

LE règne de Philippe, l'un des
AN. 1061. plus longs qu'on eût encore vus, eſt célèbre par pluſieurs évènements, où la nation acquit beaucoup de gloire. Mais le prince y prit peu de part : ce qui le rendoit d'autant plus mépriſable aux yeux de ſes peuples, que ſon ſiècle étoit plus fertile en grands hommes. Les premieres années de ſa minorité furent troublées par la révolte des Gaſcons, qui ne voulurent point reconnoître l'autorité du
AN. 1062. régent. Le comte diſſimula quelque temps : mais deux ans après, feignant d'aller au ſecours des chrétiens d'Eſpagne, il leve une grande armée, & s'avance à grandes journées du côté des Pyrénées. Les rebelles, qui ne ſoupçonnoient rien de ſes deſſeins, ne

Sageſſe de la régence de Baudouin.

Frag. hiſt. Franc. p 88, t. 4, Duch.

s'étoient point préparés à la défense. Baudoin ne fut pas plutôt entré dans leur pays, qu'il s'empara de toutes les places fortes, se saisit des plus séditieux, en fit punir un grand nombre, & réduisit toute la province sous le joug de l'obéissance. Cette action de sagesse & de vigueur donna un nouveau lustre à la réputation de ce prince, qui depuis ce moment jouit des respects & de la soumission de toute la France. AN. 1062.

L'habile régent se conduisit avec la même prudence dans l'afaire de la succession de Geofroi Martel, comte d'Anjou. Ce seigneur, l'un des plus grands hommes de son siècle, étoit mort sans postérité, laissant ses Etats à ses deux neveux, fils de sa sœur Adélaïde, & d'Albéric, comte de Gasrines en Poitou. L'aîné se nommoit Geofroi *le Barbu*, & le cadet Foulques *le Rechin*. Tous deux partagèrent l'héritage, mais avec trop d'inégalité, pour que la paix pût subsister entre eux. Le duc de Guienne d'un autre côté crut l'occasion favorable pour faire valoir ses droits sur la ville de Saintes : il l'assiégea ; mais il fut défait. Cet échec ne put lui faire aban- *Chr. Malleac. ad. an.* 1062.

donner son dessein : il reparut l'année
AN. 1062. suivante avec une nouvelle armée, & se rendit enfin maître de la place. Les deux freres étoient alors occupés à se faire une cruelle guerre. Le cadet plus courageux ou plus heureux, batit l'aîné, le fit prisonnier, & l'enferma dans une étroite prison, d'où il ne sortit qu'avec un breuvage empoisonné, qui ne lui permit pas de goûter les douceurs de la liberté qu'on lui accordoit. Baudouin cependant les laissoit démêler leurs intérêts, & ne s'occupoit qu'à maintenir la tranquilité dans les Etats de son pupile. Cette sage conduite eut tout le succès qu'on en pouvoit atendre : Foulques, pour obtenir la protection du roi, lui céda le comté de Gâtinois, qui de ce moment fut réuni à la couronne.

Hist Franc. Frag. p. 59.

Les Normands font la conquête de l'Angleterre.

Tout est révolution dans les gouvernements. Celle qui arriva vers ce même temps en Angleterre, fut dans ses suites bien funeste à la France, par le haut degré de puissance où elle éleva un de ses grands vassaux : puissance qui avec le temps eût anéanti la monarchie, si la providence, par un de ces coups extraordinaires qu'on admire, & qu'on n'ose espérer, ne l'eût

soutenue sur le penchant de sa ruine. Voici quelle fut l'occasion de ce célèbre évènement, qui donna de nouveaux fers aux Anglois, peuples aussi braves que libres, mais toujours destinés à être gouvernés par des étrangers. AN. 1062.

Un des grands malheurs de la nation Britannique fut la stérilité du mariage de S. Edouard avec Edithe, fille du plus puissant seigneur du pays. On assure que ce prince avoit fait vœu de virginité, & qu'il obligea sa femme, l'une des plus belles personnes de son siècle, d'en faire autant: vœu téméraire & absurde, que bien de gens ont regardé, non comme un excès de dévotion, mais comme une preuve d'imbécilité, d'impuissance, ou de haîne fondée sur des raisons d'Etat. Quoi qu'il en soit, sa mort sans postérité plongea le royaume dans le trouble & la confusion. Toutes les voix enfin se réunirent en faveur d'Harold, homme de cœur & d'esprit, fils de Godovin comte de Kent. Il n'étoit point de la famille d'Edouard, mais il avoit le suffrage de la nation, devenue libre par l'extinction de la race royale. Guillaume le Bâtard, duc AN. 1065.

de Normandie, n'avoit pour lui ni
AN. 1066. le droit d'héritage, ni le vœu des grands & du peuple : il ne laissa pas
Fragm. de Guil. conq. néanmoins de prétendre à la succession. Il se fondoit sur un testament
Guil. Malmesb. l. 2. qui l'apeloit à la couronne : testament que personne ne vit jamais. Il disoit encore qu'Harold, pour se délivrer de prison, lui avoit fait cession du droit qu'il pouvoit avoir sur le royaume d'Angleterre ; foibles raisons, mais qu'il sçut soutenir d'une puissante armée.

Portrait de Guillaume le bâtard, duc de Normandie.

C'étoit un prince brave avec de la conduite ; intrépide sans témérité ; toujours maître de ses passions ; actif ou lent, ferme ou facile, clément, humain, sévere ou cruel, suivant les circonstances, le plus souvent heureux, quelquefois libéral, quoiqu'à regret, accablant ses sujets d'impôts par avarice plus que par nécessité. Il assembla les barons de Normandie, pour demander de nouveaux subsides : mais il essuya un refus. La nation craignoit ou de rester apauvrie, si l'entreprise échouoit, ou de devenir province d'Angleterre, si elle étoit
Idem Malmes. l. 3, hist. couronnée par le succès. Le duc de Bretagne sur ces entrefaites lui envoya dé-

clarer la guerre, s'il ne lui restituoit la Normandie qu'il prétendoit lui apartenir du chef de sa mere, fille du duc Robert. C'étoient autant de contre-temps qui auroient déconcerté tout autre que Guillaume : il fut assez heureux ou assez habile pour surmonter tous ces obstacles. Le poison, ou du moins un mort subite, le délivra du prince Breton. Un seigneur Normand, nommé Fiz-Othbern, lui fournit quarante vaisseaux, qu'il équipa à ses dépens. Le pape même se déclara pour lui, & lança le foudre ecclésiastique sur tous ceux qui s'oposeroient à ses desseins. Le comte de Flandre, que la politique & l'intérêt de son pupile auroient dû armer pour traverser cette expédition, lui permit de lever des troupes en France; & moins par amitié que par crainte, il le secourut de quelque argent. AN. 1066. *de Bret. d'Argentré, l. 3, c. 84.*

Guillaume partit de Saint-Valeri avec une flote de neuf cents voiles, sans compter les frégates & les bateaux de moindre grandeur. L'armée étoit de cent mille hommes, François, Aquitains, Bretons, Manseaux & Normands. Le duc, débarqué sur les côtes de Sussex, fait mettre le feu à

Il remporte une grande victoire à Hastings, & se fait couronner roi d'Angleterre.

tous ſes vaiſſeaux, pour annoncer au
AN. 1066. ſoldat qu'il faloit vaincre ou mourir.
Il marche enſuite à la rencontre de ſon
Idem, ibid. rival, qu'il joint près de Haſtings. Ce fut là que ſe donna la fameuſe bataille qui décida du ſort de l'Angleterre. On combatit depuis ſix heures du matin juſqu'à trois heures après midi : les deux chefs s'y diſtinguerent par leur bravoure & leur habileté, & les deux nations y firent des prodiges de valeur. Mais enfin la victoire, après avoir long-temps balancé, ſe déclara pour les Normands. Harold qui s'étoit montré auſſi grand capitaine que brave ſoldat, fut tué avec ſes deux freres & un grand nombre de ſeigneurs qui combatoient à ſes côtés. Ce ne fut plus alors qu'une déroute : tout plia. Douvres, quoique défendue par une nombreuſe garniſon, ſe rendit ſans aucune réſiſtance. Cantorbéri ſuivit ſon exemple. Londres ſembloit promettre une plus belle défenſe : mais elle étoit remplie d'évêques & de prélats. Dès que le vainqueur parut, portant devant lui une baniere bénite, que le pape lui avoit envoyée ; tous vinrent lui ofrir la couronne, & l'archevêque d'Yorck quelque temps après

lui donna l'onction sacrée des rois.

On prétend qu'il périt à la bataille de Hastings soixante-sept mille Anglois & six mille Normands : chose incroyable, si l'on ne connoissoit la valeur héréditaire aux deux nations. Cette sanglante victoire, en assujétissant l'Angleterre au duc de Normandie, lui mérita le surnom de *Conquérant*, que la postérité a substitué à celui de Bâtard, qu'on lui donnoit de son temps, & qu'il prenoit lui-même dans tous les actes publics. Il sçut y joindre celui de grand prince, en étouffant toutes les révoltes qui s'éleverent, & celui de législateur, en abolissant les anciennes coutumes, pour en introduire de nouvelles plus conformes à ses vues. Plus sage qu'Alexandre, qui prenoit les façons de vivre des peuples qu'il avoit vaincus, il ordonna que les Anglois se conformeroient aux usages des Normands : qu'ils porteroient le même habit : que comme eux, ils se raseroient la barbe : qu'ils se gouverneroient par les mêmes loix : que l'idiome Normand qui étoit un François mêlé d'un peu de Danois, seroit la seule langue du pays : qu'on ne plaideroit, qu'on ne prononceroit

AN. 1066. Il change les loix du pays.

Idem, ibid.

les ſentences, qu'on n'expédieroit les actes, que dans ce langage barbare: ce qui s'obſerva juſqu'au règne d'Edouard III.

AN. 1066.

L'Angleterre lui doit ſa gloire.

Ce fut auſſi lui qui établit la loi du *couvre-feu*, qui ordonne qu'au ſon de la cloche on éteindra le feu dans chaque ménage à huit heures du ſoir: loi plus ſage que tyrannique. Alors toutes les maiſons étoient de bois: on ne pouvoit prendre trop de précautions contre les incendies. On lui reproche d'avoir profité d'un dénombrement exact de tous les biens de ſes ſujets, pour ſe faire un revenu de cent mille livres ſterling, ce qui feroit près de cent millions de france. Il eſt évident, dit un célèbre moderne, qu'en cela les hiſtoriens ſe ſont trompés. L'Etat d'Angleterre d'aujourd'hui, qui comprend l'Ecoſſe & l'Irlande, n'a pas un ſi gros revenu, ſi vous en déduiſez ce qu'on paye pour les anciennes dettes du gouvernement. Ce qui eſt sûr, c'eſt que l'élévation de Guillaume ſur le trône des Anglois eſt l'époque de la grandeur & de la puiſſance de l'Angleterre, qui cependant déteſte ſa mémoire. Les mœurs s'y adoucirent par le commerce des François: les

Abrégé de l'hiſt. univ. t. 1, p. 178.

arts & les sciences commencerent à y fleurir. De-là cette célébrité dont elle jouit, & le grand rôle qu'elle fait aujourd'hui en Europe. AN. 1066.

Les conquêtes & la puissance du roi Guillaume alarmerent tous ses voisins, qui se repentirent trop tard de ne s'y être pas opposés. Le roi Philippe, tout jeune qu'il étoit, comprit ce qu'il devoit craindre d'un vassal devenu roi. Il éclata en reproches contre le régent, qui loin de traverser l'entreprise du duc, l'avoit aidé de troupes & d'argent. C'étoit en éfet une grande faute dans les principes de la politique. Mais si c'est une tache, c'est la seule qui ternisse la gloire du comte de Flandre. Il ne survécut pas long-temps à une révolution où tout est étonnant, & la hardiesse, & le succès qu'il ne prévit pas. La mort de ce sage modérateur fut une grande perte pour le royaume, qu'il gouverna avec beaucoup de prudence : plus grande encore pour le jeune roi, qui se trouva livré à lui-même dans un âge, où l'on a d'ordinaire peu de lumieres & beaucoup de passions. Philippe n'avoit alors que quinze ans; & suivant l'ancienne loi du royaume

AN. 1067. Mort de Baudouin régent de France.

Frag. hist. Franc. apud Duch. t. 4, p. 98.

nos rois n'étoient majeurs qu'à vingt-
AN. 1067. un ans. On ne voit pas cependant qu'on ait nommé un autre régent. Il commença donc à régner par lui-même; tous les actes qu'on datoit auparavant des années de la régence, furent datés des années du nouveau règne, & le sceau du pupile fut substitué à celui du tuteur. La premiere expédition du monarque se fit en Flandre, où il se crut obligé de porter ses armes par considération pour la mémoire de Baudouin.

Guerre entre les enfants de Baudouin; aventure du cadet.

Les comtes de Flandre avoient depuis long-tems pour maxime de ne point partager l'Etat entre leurs enfants. C'étoit toujours l'aîné qui succédoit, moins cependant par le droit d'aîneſſe, que par la volonté du pere. Le régent laiſſoit deux fils, Baudouin VI, qu'il avoit déſigné pour ſon ſucceſſeur, & Robert, qui ſuivant les idées romaneſques de ce ſiècle, fut envoyé chercher fortune ſur les côtes maritimes d'Eſpagne. Le jeune aventurier débarqua en éfet dans la Galice; y fit de grands ravages & un riche butin: mais il ne put s'emparer d'aucune place conſidérable. Toutes les forces des Sarazins tomberent ſur

Lambert. Alchaff de Reb. Germ.

lui, & l'obligerent de retourner dans sa patrie, en très mauvais équipage. AN. 1067.
Cet échec ne fut point capable de le rebuter ; il se rembarqua de nouveau, mais il étoit à peine en mer, qu'une horrible tempête fit périr la plus grande partie de ses vaisseaux. Désespéré de ce fâcheux contretemps il prend l'habit de pélerin & la route de Constantinople, où il étoit apelé par quelques gentilshommes Normands, qui avoient formé le dessein de s'emparer de la Grece : mais la conspiration fut découverte. Robert, instruit que l'empereur avoit donné des ordres pour l'arrêter, retourna sur ses pas, avec une forte résolution de s'établir à quelque prix que ce fût dans le voisinage de son pays. Il rassemble les débris des armées qu'il avoit perdues, & fond avec impétuosité sur la Frise, qui comprenoit alors la Zélande, la Hollande, & les environs d'Anvers. Elle étoit gouvernée par Gertrude de Saxe, veuve du comte Florent, mere & tutrice de son fils Thierri, encore enfant. Le prince Flamand, quoique repoussé par deux fois, poursuivit son entreprise avec tant de vigueur & de constance, que

la comteſſe craignant enfin de ſuccomber, lui ofrit ſa main & le comté de Friſe, qu'il accepta : c'eſt de-là que lui eſt venu le ſurnom de Robert *le Friſon.*

AN. 1067.

Tel étoit l'état des afaires en Flandre à la mort du régent de France, prince d'une rare probité & d'une équité inflexible. Baudouin VI, qui lui ſuccéda, ſoit antipathie pour ſon cadet, ſoit jalouſie, ſoit ambition, entreprit de lui enlever un Etat qu'il ne devoit qu'à ſon courage & à ſa bonne conduite. Ce fut envain que Robert lui fit demander la paix & ſon amitié ; il ne voulut rien écouter. On en vint aux mains. La victoire pour cette fois ſe déclara pour le parti le plus juſte. Le comte de Flandre fut défait & tué. Il laiſſoit deux fils, Arnoul & Baudouin, tous deux encore enfants, tous deux incapables d'arrêter les progrès du vainqueur, qui s'empara ſans peine de la principauté de leur pere. Dépouillés de leur héritage, ils vont avec Richilde de Hainaut leur mere, implorer la protection du Roi, qui les reçoit avec bonté. Philippe, alors auſſi jaloux de ſe diſtinguer, qu'il parut dans la ſuite

AN. 1070. Il s'empare de la Flandre après la mort de ſon frere, & défait l'armée du roi.

Idem, ibid.

AN. 1071.

indiférent pour la gloire, leve une puiſſante armée, à la tête de laquelle il marche à grandes journées contre l'uſurpateur. C'étoient ſes premieres armes. Le feu de la jeuneſſe & l'ardeur de ſon courage ne lui permirent pas de prendre les précautions que la prudence exigeoit. Il ſe laiſſa ſurprendre auprès de Caſſel : ſon armée y fut taillée en pieces, & le jeune comte Arnoul y périt. AN. 1071.

Philippe ſe réconcilie avec Robert, dont il épouſe la belle-fille.

Quelques-uns ont écrit que par un évènement bizare Robert & Richilde demeurerent priſoniers ; qu'ils furent échangés l'un contre l'autre ; que Philippe retourna une ſeconde fois en Flandre ; qu'il y hazarda une nouvelle bataille où le comte de Boulogne fut pris, & que pour obtenir ſa délivrance, il promit de ne ſe plus mêler de la querelle qui dura encore long-temps. Mais on ne trouve rien de ſemblable dans l'hiſtorien des faits Germaniques, auteur contemporain, judicieux, impartial. Tous conviennent du moins que cette grande victoire de Robert ne lui inſpira ni fierté, ni préſomption, & qu'il n'en rechercha qu'avec plus d'empreſſement l'amitié du monarque. Il eut le bonheur

Lambert. Aſchaff.

de l'obtenir. La comteſſe Richilde
AN. 1071. & Baudouin ſon fils, abandonnés de la France, ſe virent obligés de ſe contenter du comté de Hainaut, que le vainqueur leur laiſſa. Philippe pour donner au conquérant de la Flandre une nouvelle marque de ſon eſtime, voulut bien s'allier dans la même maiſon que lui, en épouſant la fille de Gertrude & de Florent comte de Friſe.
Hiſt. Franc. fragm. C'eſt cette reine Berthe, ſi célèbre dans notre hiſtoire par les troubles dont elle fut la cauſe, quoique très innocente.

L'égliſe Romaine étoit alors gou-
AN. 1073. Pontificat de Grégoire VII. vernée par Hildebrand, Italien de nation, de très baſſe naiſſance, autrefois moine de Cluni ſous l'abbé Odilon, enſuite cardinal ſous Alexanxandre II enfin pape ſous le nom de Grégoire VII. C'étoit un petit homme, d'un eſprit vaſte, inquiet, impétueux, capable de tout entreprendre, incapable de reculer, *l'un des plus hardis propugnateurs du ſiege de Rome, qui n'oublia rien ni par les armes, ni par la plume, ni par la cenſure, de ce qu'il penſoit apartenir à l'avantage de la papauté, & au déſavantage des vrinces ſouverains.* On ſçait qu'il eſt

Paſquier Recher. de la Franc. ch. 8 & 14, p. 190 & 218.

le premier qui ait osé avancer que le pape a droit de déposer les empereurs, & de délier du serment de fidélité les sujets d'un mauvais prince. C'est du moins la doctrine de ce fameux écrit si connu sous le nom de *dictatus papæ*, parce qu'il renferme un précis des instructions qu'il dictoit à ses légats. Toutes les lettres circulaires de ce pontife respirent le même esprit. Il y redit plusieurs fois que les évêques sont au-dessus des rois, & faits pour les juger: maxime qu'il ne réduisit que trop fidèlement en pratique.

AN. 1073. *Epist. 35, Greg. VII, l. 2.*

On le vit excommunier & déposer Boleslas roi de Pologne, & ôter à la Pologne même le titre de royaume. L'empereur de Constantinople, Nicéphore Botoniate, malgré ses victoires, ne fut point à l'abri de ses foudres, & reçut ordre de la part du fier pontife d'abdiquer une couronne qu'il avoit usurpée. Les princes de la Pouille & de la Calabre, ces Normands si célèbres par leurs conquêtes sur Rome & sur la Grece, ne purent échaper au glaive spirituel, qu'en se faisant feudataires du saint siege, & en lui prêtant serment de fidélité. On lit dans ses lettres à Manassés arche-

Ses entreprises contre les souverains

Mabil. præf. 2. t. 9, n. 28.

L. 8, epist. Greg. post primam epist.

vêque de Rheims, & à quelques autres prélats François: *Votre roi eſt un tyran, indigne de porter le ſceptre: il paſſe ſa vie dans l'infamie & le crime:* paroles auſſi inſolentes qu'indiſcretes qui ſont ſuivies de la menace trop uſitée de l'excommunication. Mais ce n'étoit là que le prélude de ſes attentats contre la France. Bientôt ſes légats reçurent ordre d'exiger des François comme des Anglois, un tribut annuel d'un denier d'argent par chaque maiſon. L'audace étoit ſans exemple: on n'y opoſa que le mépris.

AN. 1073. *Epiſt.* 22, *p.* 35, *l.* 2.

Greg. epiſt. 23.

L'Eſpagne cependant étoit traitée plus deſpotiquement. *Vous n'ignorez pas*, écrivoit-il aux princes chrétiens de cette contrée, *que ſaint Pierre eſt ſeigneur ſuzerain & domanial de tous vos petits Etats, & qu'ils appartiennent en toute propriété au ſaint ſiege apoſtolique. Il vaudroit mieux qu'ils fuſſent en la puiſſance des Sarazins, que de ne pas rendre hommage au vicaire de Jéſus-Chriſt. Vous avez dû apprendre de vos anciens*, (il parle à Salomon, roi d'un pays à peine chrétien) *que la Hongrie eſt un domaine de l'égliſe de Rome. Sçachez que vous éprouverez ſon indignation, ſi vous ne*

L. 1, *epiſt.* 6, *p.* 7, *& l.* 6, *epiſt.* 28.

L. 2, *epiſt.* 23.

reconnoissez que vous tenez votre autorité du pape. Le duc de Bohême lui payoit tous les ans un tribut de cent marcs d'argent, & pour récompense on lui accorda la permission de porter la mitre. La Sardaigne, la Dalmatie, la Russie même étoient, dans ces idées, autant de fiefs dépendants du Pontife Romain. *Votre fils*, dit-il, dans une lettre au roi Démétrius, *nous a déclaré qu'il vouloit recevoir la couronne de nos mains : cette demande nous a paru juste : nous lui avons donné votre royaume de la part de Saint Pierre.* AN. 1073. *L. 5. epist. 74.*

Mais celui de tous les souverains qui il porta de plus rudes coups, ut l'empereur Henri IV, prince dont e courage auroit triomphé de la forme, si sa conduite n'eût affoibli son ouvoir. Ce monarque jouïssoit, omme ses prédécesseurs, du droit de ommer les Evêques & les abbés, & onnoit comme eux l'investiture des énéfices par la crosse & par l'anneau. n prétendit qu'il les vendoit. Le pape ur une simple dénonciation osa le ci- r à comparoître à Rome, pour s'y stifier des accusations intentées con- e lui. Henri revenoit victorieux des

Il excommunie & dépose l'empereur Henri IV.

Saxons, & comblé de gloire, lorsqu'il
AN. 1073. reçut cet ordre si étrange. Il n'y répondit qu'en assemblant un synode à Vormes, où il fit condamner & déposer le pontife. Grégoire de son côté convoque un concile, où il prononce ce foudroyant anathême : *De la part de Dieu tout-puissant, je défends à Henri de gouverner le royaume Teutonique & d'Italie : j'absous tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont fait ou feront : j'excommunie quiconque le servira jamais comme roi* C'est le premier exemple d'un souverain déposé par les prêtres.

Hist. Franc. frag. apud Duch. t. 4, p. 89.

On lit dans un historien de ce temps, que cette sentence fut prononcée *contre l'avis de tout le concile* : elle eut néanmoins assez de pouvoir pour armer tout l'empire contre son chef. Henri se vit entouré par une armée de rebelles, qui, la bulle du pape à la main, le forcerent de promettre qu'il vivroit en particulier dans Spire, sans faire aucune fonction de roi, en attendant que Grégoire vînt présider à Ausbourg les princes & les évêques qui devoient le juger. Ce fut le triomphe du pape. L'empereur, pour prévenir ce jugement, prit la résolu-

tion d'aller demander ſon abſolution. Grégoire étoit alors à Canoſſe, près de Reggio, avec la Comteſſe Mathilde, qu'on peut regarder comme la véritable cauſe des diviſions qui éclaterent entre l'empire & le ſacerdoce. Henri ſe préſente à la porte de la fortereſſe, ſans ſuite, ſans garde, dépouillé de ſes habits impériaux, couvert d'un cilice, & nuds pieds. On l'arrête : on le fait jeûner pendant trois jours. Il eſt enfin admis à baiſer les pieds du pontife qui l'abſout, mais à condition qu'il ſera parfaitement ſoumis, & qu'il ira attendre ſon arrêt à Ausbourg. AN. 1073. *Dambert.* P. 240.

Les Lombards cependant touchés de l'humiliation d'un jeune prince, déja célèbre par des batailles gagnées, le remettent de le ſecourir, s'il veut paſſer le traité honteux qu'il vient de ſigner. Alors tout change de face. Grégoire eſt aſſiégé dans cette même fortereſſe où il venoit de donner la loi. Mais ſon courage n'en fut point ébranlé. Il menaçoit, il excommunioit : il eut même le crédit de faire élire empereur Rodolphe de Reinfeld, duc de Suabe. Le fier pontife lui envoya une couronne d'or avec un mau- Il l'excommunie de nouveau & fait élire Rodolphe. *Hiſt. bel. Sax. p.* 135.

vais vers latin dont le sens étoit : *La pierre a donné la couronne à Pierre, & Pierre la donne à Rodolphe* (a). Henri, sur la nouvelle de cette révolte, repasse promptement en Allemagne, où malgré les nouveaux anathèmes du pape, *qui le condamnent à n'avoir aucune force dans les batailles, & à ne gagner aucune victoire*, il combat & défait son rival. L'usurpateur, blessé mortellement par Godefroy de Bouillon, qui d'un coup de sabre lui coupa cette même main qu'il avoit levée en prêtant serment de fidélité, confesse en mourant que Dieu l'a puni pour s'être révolté contre son souverain.

AN. 1073.

Tom. 10. conc. p. 381.

Le vainqueur retourne aussi-tôt en Italie, & met le siege devant Rome. Il menoit avec lui un nouveau pape qu'il avoit fait élire à Mayence. C'étoit Guibert, archevêque de Ravennes, connu sous le nom de Clément III. La ville fut prise : mais Grégoire échapa, & alla mourir en exil à Salerne, toujours parlant en maître des rois, & en martyr de la vérité.

Il meurt en exil.

Acta apoll. c. 3, t. 17.

On ne peut lui refuser de grandes qualités, & même des mœurs ecclé-

(a) *Petra dedit Petro, Petrus diadema Podolpho.*

siastiques,

siastiques, quoique ses ennemis l'accusassent d'être l'amant de Mathilde. La princesse étoit jeune : Grégoire en lui écrivant comme à sa pénitente, lui parle le langage le plus afectueux de la dévotion. C'en fut assez pour exciter la malignité : c'en est trop peu pour fonder un jugement. Le malheur de ce pontife fut de n'avoir pas assez connu les bornes de l'autorité spirituelle, & de s'être atribué sur la puissance temporelle un pouvoir que Jésus-Christ n'a accordé ni directement, ni indirectement à aucun de ses disciples. Cette prévention causa des maux infinis à l'Eglise & à l'Etat, par les sanglantes guerres qui en furent les tristes suites. AN. 1073.

La querelle en éfet ne finit point par la mort de son auteur. Les successeurs de Grégoire poursuivirent Henri avec la même vivacité, & soulevèrent contre lui ses propres enfants, qui le détrônerent. Le malheureux pere, presque sans secours, & près d'être forcé dans Liége par un fils dénaturé, meurt accablé de douleur & en s'écriant : *Dieu des vengeances, vous vengerez ce crime.* La malédiction fut exaucée. Henri V devenu empe- Fin de la querelle des investitures.

reur par un parricide, soutint les mêmes droits que son pere, & fut frapé des mêmes foudres. Dépoſé, chaſſé, & rapelé tour-à-tour, il ne put enfin obtenir la paix, qu'en ratifiant le décret du concile de Rome, qui porte que les rois ne donneront plus les inveſtitures par une croſſe, mais par une baguette.

AN. 1073.

Conc. Vormat. ann. 1122.

P. Daniel, t. 2, p. 472.

Ainſi finit la guerre des inveſtitures, guerre qui ſouleva les ſouverains contre Rome, & les fit penſer à prendre des précautions contre les entrepriſes des ſucceſſeurs de Grégoire. On les avoit priſes depuis long-temps en France, ſi nous en croyons Paſquier. *Nous avons eu de toute ancienneté*, dit-il, *trois grandes propoſitions qui nous ont ſervi de bouclier. La premiere eſt, que le roi de France ne peut être excommunié par l'autorité du pape : la ſeconde, que le pape n'a nulle juriſdiction ou puiſſance ſur le temporel des rois : la derniere, que le concile général & univerſel eſt deſſus le pape. Toutefois nous reconnoiſſons en lui cette ſupériorité de chef & ſouverain paſteur de l'égliſe, comme celui qui eſt pour tel avoué par nos premiers & grands docteurs.*

Recherches de la France, l. 3. c. 16, p. 224.

Ibid. c. 13, p. 216.

Le conquérant de l'Angleterre, malgré ses succès, ne put empêcher la cour de Rome de faire éclater ses prétentions sur les Etats qu'il venoit de réduire sous son obéissance. Grégoire lui manda par ses légats, qu'il eût à lui prêter serment de fidélité : vasselage fondé, disoit-il, sur le denier de saint Pierre, que les Anglois payoient depuis long-temps à l'église Romaine. Guillaume fit dire au pape qu'il pouroit bien continuer l'aumône : mais au-lieu de rendre hommage, il défendit à ses sujets d'aller à Rome. Le pontife s'en plaignit amèrement, & prit le parti de dissimuler : il n'avoit que trop d'ennemis. Le monarque de son côté ménageoit cet esprit impérieux sur tout autre article, de peur d'en être traversé dans sa nouvelle conquête : ainsi ce diférent n'eut aucune suite. Cependant le soin d'une domination naissante ne put suspendre le dessein que ce prince avoit formé de s'agrandir du côté de la France.

AN. 1073. Guillaume par ses ménagements échape aux entrepriſes de Rome.

Epist. 37, l. 4.

Les Manseaux avoient secoué le joug : il n'eut qu'à paroître pour les réduire. La Bretagne lui refusoit l'hommage, il ala mettre le siege de-

AN. 1076. Il assiege Dol, & est

vant Dol. Mais Philippe sollicité par
AN. 1076. les Bretons, y accourut avec de nom-
breuses troupes, le força de lever le
batu par le roi Philippe. siege, le chargea dans sa retraite,
lui tua beaucoup de monde, & prit
Malmesb. l. 3. tout son bagage. On faisoit monter
cette perte à quinze mille livres ster-
lings, somme prodigieuse pour ce
temps-là. Cet évènement ramena la
paix, qui cependant ne fut pas de lon-
gue durée. Guillaume, en partant
pour l'expédition d'Angleterre, avoit
donné le duché de Normandie à son
fils aîné Robert, qui dès-lors avoit
reçu les hommages des barons de la
Fragm. de Guillel. conc. nation. C'étoit un prince impérieux,
hardi, plein de lui-même, plus avi-
de que capable de gouverner, mais
infiniment adroit dans le maniment
des armes, malgré sa grosse & petite
taille, qui lui fit donner le surnom de
Courte-heuse, c'est-à-dire, courte-cuisse.
L'ambitieux fils, soutenu du roi Phi-
lippe, osa sommer son pere de le met-
tre en possession d'un Etat qu'il lui
avoit cédé. Il n'en reçut d'autre répon-
se, sinon *que sa coutume n'étoit point
de se dépouiller avant que de vouloir se
coucher.* Ce fut le sujet d'une nouvelle
guerre.

Robert irrité de ce refus, s'échapa de la cour de Normandie, & vint AN. 1076. se réfugier en France, où pour lieu de sûreté on lui donna la petite ville de Gerberoi en Beauvaisis. Guillaume le suivit de près, & assiégea la place, qui fit une vigoureuse résistance. Il arriva dans une sortie, que le fils courant contre son pere, sans le connoître, lui porta un si terrible coup de lance, qu'il le désarçonna & le renversa par terre. Mais l'ayant reconnu au cri qu'il fit en tombant, il se jète à ses pieds, le releve les larmes aux yeux, & le fait monter sur son propre cheval. Guillaume plus outré de se voir à la merci de son fils, que touché de son action généreuse, ne put retenir les emportements de sa colere, & en se retirant, lui donna sa malédiction. Cependant vaincu par les prieres de la reine son épouse & des seigneurs de Normandie, il consentit à le recevoir en grace. Mais cette réconciliation dura peu : Robert toujours inquiet, rompoit souvent avec son pere, & renouoit aussi aisément. Cette vicissitude de révoltes & d'accommodements, faisoit presque toute l'occupation des cours de France & d'Angle-

Il fait la guerre à son fils qu'il reçoit ensuite en grace.

Malmesb. l. 9.

AN. 1079.

terre, lorſque pour un ſujet aſſez lé-
AN. 1087. ger, il s'éleva une ſanglante guerre entre Philippe & Guillaume.

Le roi d'Angleterre devenu valétudinaire de trop de graiſſe, gardoit le lit depuis long-temps, & prenoit des remedes pour diminuer un embon-
Sa mort. point qui l'incommodoit. Philippe un peu trop porté à la raillerie, demanda en plaiſantant à ſes courtiſans : *Quand*
Idem, ibid. *donc cet homme accouchera-t-il?* Ce bon mot ne devoit que faire rire : il excita une cruelle guerre. Guillaume naturellement colere, fit dire au roi que *quand il ſeroit accouché, il iroit faire ſes relevailles à ſainte Genevieve de Paris, avec dix mille lances en guiſe de cierges.* Il tint parole, entra dans le Vexin François, où il commit d'horribles ravages, aſſiéga & força Mantes, qu'il réduiſit en cendres. On aſſure qu'il porta lui-même du bois dans le feu : ce qui l'échaufa tellement, qu'il fut pris d'un violent accès de fièvre. Pour comble de malheur, ayant voulu franchir un foſſé, il tomba de cheval, & ſe bleſſa mortellement. On fut obligé de le tranſporter ſur un brancard à Rouen, où il mourut quelques jours après, âgé de ſoixante ans.

Ainſi périt le héros de ſon temps. Il laiſſoit trois fils, Robert qui lui ſuccéda au duché & au comté du Maine, Guillaume ſurnommé *le Roux*, qui eut le royaume d'Angleterre, & Henri qui hérita de ſes tréſors avec une penſion de cent mille livres à prendre ſur ſes freres. Il fut enterré à l'abaye de ſaint Etienne de Caen, qu'il avoit fondée. On dit que comme le convoi aprochoit de l'égliſe, un habitant de cette ville ſe mit à crier *Haro*. Ce nom ſeul prononcé étoit un ordre aux magiſtrats d'accourir pour réprimer la violence. On arrêta. Alors le bourgeois expoſa que le feu roi avoit pris pour bâtir l'abaye de ſaint Etienne un fond qui lui apartenoit, & ne lui avoit rien donné en dédommagement. Le peuple auſſi-tôt ſaiſit le corps, qui ſeroit demeuré ſans ſépulture, ſi Henri le cadet de ſes fils, n'eut payé au dénonciateur la ſomme qui lui étoit due.

AN. 1087.

Ses enfants.

Orderic. l. 7, p. 660.

L'ambition des princes Normands ne leur permit pas de demeurer longtemps en paix. Robert comme aîné aſpiroit au trône d'Angleterre, & il s'en fût emparé, s'il eût uſé de diligence. Mais il fut prévenu par ſon

AN. 1091.

Leurs diviſions.

cadet, qui, loin de lui donner le loisir de passer les mers, vint l'attaquer jusque sur son héritage. Le duc eut recours au roi Philippe, qui d'abord le secourut, ensuite l'abandonna, gagné par l'argent de Guillaume *le Roux*. Enfin les seigneurs des deux partis ménagerent un accommodement, où le monarque Anglois eut l'avantage : on lui céda toutes les places dont il s'étoit emparé. Ces divisions entre les freres contribuoient au repos du reste de la France, qui auroit eu tout à craindre de leur union, & qui n'eut d'autres guerres à soutenir, que celles où la générosité l'engagea vers ce même temps.

AN. 1091. *Malmesb. l.* 4.

AN. 1094. Expéditions des François contre les Sarasins d'Espagne.

L'Espagne étoit toujours le théâtre de mille sanglants combats, de sieges, de meurtres, de ravages & d'horreurs. Les Sarasins y possédoient alors la Lusitanie, la Murcie, l'Andalousie, Valence, Grenade, Tortose, & s'étendoient au milieu des terres par de-là les montages de la Castille & de Saragosse. Les chrétiens n'avoient que l'Asturie, une partie de la vieille Castille, Barcelone, la moitié de la Catalogne, la Navarre, & quelque chose de l'Aragon. Trop foibles pour

réſiſter ſeuls à la puiſſance des Muſulmans, ils implorerent pluſieurs fois l'aſſiſtance de la France, qui ſous le règne de Philippe fit paſſer pluſieurs armées à leur ſecours. Guillaume duc d'Aquitaine, & Hugues duc de Bourgogne, ſe ſignalerent ſur-tout dans ces pieuſes expéditions, d'où ils revinrent chargés de lauriers & de richeſſes. Mais de tous les princes François, un ſeul y jeta les fondements d'une puiſſance durable. C'eſt Henri, fils de Robert duc de Bourgogne, arrière-petit-fils de Hugues Capet. Ce jeune héros y fit paroître tant de courage, & rendit de ſi grands ſervices au roi de Caſtille, Alfonſe VI, que ce monarque pour ſe l'atacher davantage, lui donna une de ſes filles, & le comté de *Porto* que les Eſpagnols venoient de conquérir ſur les Maures. C'eſt de lui que deſcendent les rois qui règnent aujourd'hui ſur le Portugal : nom qui fut ſubſtitué à celui de Luſitanie, & qui doit ſon origine aux villes de *Porto* & de *Cale*, toutes deux rebâties par le conquérant François.

AN. 1094. *Hiſt. Franc. fragm. apud Duch. t. 4, p. 88, 89.*

AN. 1095.

Les querelles éternelles qui armoient les enfants de Guillaume l'un contre l'autre, en délivrant Philippe

Philippe répudie la reine Berthe.

des alarmes que lui causoient de si
AN. 2095. redoutables voisins, devinrent l'époque de ses malheurs & presque de sa perte. Il ne songea plus qu'aux plaisirs, non à ceux où l'on trouve de quoi charmer avec esprit les dégoûts de l'oisiveté, mais à ceux qui amolissent
Duchesne, t. 4, p. 166. le courage & dégradent la raison, la débauche des femmes & du vin. La reine commençoit à cesser de lui plaire : il pensa à la répudier, quoiqu'il en eût eu plusieurs enfants, entr'autres Louis, prince de grande espérance, qui sauva l'Etat sur le penchant de sa ruine. Les prétextes pour le divorce ne manquoient pas dans un temps où le moindre degré d'afinité sufisoit pour faire casser un mariage. Il se trouva des généalogistes assez intéressés pour forger à prix d'argent de faux titres de parenté, & des évêques assez foibles pour déclarer nulle, une union contractée depuis vingt ans selon les formes ordinaires. Berthe n'étoit ni jeune, ni belle : son sort n'excita qu'une stérile pitié. On la vit tranquilement reléguer à Montreuil sur mer, où elle mourut quelque temps après de chagrin & de misère.

Le roi qui croyoit avoir satisfait

aux loix, en se servant d'elles pour couvrir sa faute, envoya aussi-tôt demander la fille du comte Roger, frere de Robert Guischard duc de Sicile. Ces princes supposoient la nullité du mariage de Philippe & de Berthe : l'aliance étoit honorable : elle fut acceptée avec joie. Emme, c'étoit le nom de la princesse, partit avec un équipage digne de son rang, & aborda sur les côtes de Provence. Mais elle ne fut point reine de France. Déja le monarque s'étoit laissé emporter à d'autres amours. Celle qui avoit séduit son cœur, se nommoit Bertrade de Montfort, épouse de Foulques le *Réchin*, comte d'Anjou, femme de beaucoup d'esprit & d'ambition, impérieuse ou souple, grave ou folâtre, prude ou coquette suivant le goût de ses amants. Ce n'étoit qu'avec le plus sensible regret qu'elle voyoit sa jeunesse sacrifiée à un vieillard infirme, gouteux, fantasque. Elle n'eut pas plutôt apris le divorce du roi, qu'elle lui envoya un homme afidé pour lui proposer de la faire enlever & de l'épouser. La réputation de ses charmes lui répondoit du succès : il fut tel que sa vanité pou-

AN. 1095. Il épouse Bertrade de Montfort qu'il enleve à son mari.

Hist. Rober. Guisch. Ibid. p. 106.

voit le désirer. Philippe ravisseur, & Bertrade adultère, furent mariés solennellement par les mains d'un évêque de Baïeux, qui pour récompense de sa prévarication, obtint les revenus de quelque bénéfice.

AN. 1095. *Orderic. l. 8, p. 66, §.*

Il met tout en œuvre pour gagner l'évêque de Chartres.

Ce mariage scandaleux fit gémir tous les gens de bien. Les peuples murmurerent; les seigneurs coururent aux armes; les évêques ne cesserent d'aigrir Rome, jusqu'à ce qu'elle eût lancé ses foudres contre les deux époux. Le plus ardent, comme le plus sçavant de ces prélats, étoit Ives de Chartres. Le roi n'oublia rien pour le gagner; mais il ne put y réussir. La violence enfin succéda aux caresses: il fut résolu de s'assurer de sa personne. On se servit pour cela, du prétexte d'une entrevue avec le roi d'Angleterre. C'étoit alors une obligation aux vassaux d'accompagner le prince dans ces sortes d'occasions, comme s'il eût été à la guerre. Philippe envoya ordre au prélat de le venir joindre avec les milices de son évêché. Ives qui soupçonnoit le véritable dessein du monarque, s'excusa de s'y rendre, dans les termes les plus modestes & les plus respectueux. Il commence par

exposer les raisons qui l'en empêchent : raisons tirées des défenses du pape, & du respect dû au prince, puisqu'il seroit obligé de lui dire en présence de tout le monde ce qu'il ne lui dit qu'en secret dans une lettre. Il lui représente le peu de sûreté qu'il y auroit pour lui dans une cour où il a pour ennemi un sexe quelquefois perfide jusque dans ses amitiés : il finit par adresser des vœux au ciel, pour qu'il éclaire l'esprit & touche le cœur de *son excellence*, car il n'y avoit point encore de titres affectés aux têtes couronnées. On disoit indifféremment aux rois, *votre sérénité*, *votre grandeur*, *votre excellence*, *votre grace* ; quelquefois aussi, mais rarement, *votre majesté*, qui souvent paroît plutôt une épithète qu'un nom d'honneur, particulièrement propre à la dignité royale.

AN. 1095. *Ivonis epist. epist. 6, t. 4, Duch. p. 219.*

Philippe alors ne ménagea plus rien : il déclara le prélat déchu de la qualité de *fidèle*, abandonna toutes ses terres au pillage, & le fit citer au concile de Reims, qu'il avoit sçu gagner, & qui n'osa cependant prononcer sur la validité de son mariage. Ives se défendit en homme qui

Il est excommunié.

Conc. Rhem. t. 10, conc.

n'avoit ni violé sa foi, ni offensé la
AN. 1095. majesté royale, & recusa le jugement
Ibid. de l'assemblée ; parce que, suivant les canons il ne devoit point être jugé hors de sa province. Le pape cependant, qui prévoyoit que les évêques de France n'agiroient pas selon ses intentions, donna ses ordres pour assembler un concile à Autun, où le monarque François fut excommunié,
Malmesb. l. 4. s'il ne renvoyoit Bertrade. Ce qu'il y eut de plus singulier, c'est que ce pontife, Urbain II, François de nation, né dans l'obscurité, osa fulminer la même sentence contre son roi, non à Rome, mais dans les propres États de ce prince, à Clermont en Auvergne, où il étoit venu chercher un asyle, & dans ce synode, où nous verrons qu'il prêcha la croisade.

Il est absous au concile de Nismes, & excommunié de nouveau à celui de Poitiers.

Le roi parut enfin se soumettre, promit de se séparer d'avec Bertrade, & fut absous au concile de Nismes. Mais la suite fit bien voir que la politique, plus que la religion, avoit opéré ce changement. La mort de la reine Berthe, celle du pape, le point d'honeur, la passion, l'amour, tout devint pour lui un motif de faire cesser le triomphe de Rome ; & la com-

teſſe rappellée fut couronnée ſolennellement par deux prélats François. Le ſucceſſeur d'Urbain, c'étoit Paſcal II, homme d'une fermeté égale à celle de ſes prédéceſſeurs, envoya auſſi-tôt deux cardinaux en France, avec ordre d'aſſembler un concile à Poitiers, pour y lancer de nouveaux anathêmes. Ils y trouverent de grands obſtacles. Tout avoit changé de face. Philippe étoit devenu libre par la mort de ſa femme : le comte d'Anjou avoit reconnu l'irrégularité de ſon mariage avec Bertrade : les évêques crioient hautement contre la fierté des ſouverains pontifes, qui s'attribuoient en France une autorité abſolue : les Seigneurs enfin commençoient à ſentir ce qu'ils devoient apréhender pour eux-mêmes, ſi l'on accoutumoit la cour de Rome à voir tout plier ſous ſes ordres. Celui de tous qui s'opoſa le plus vivement aux entrepriſes des légats, fut Guillaume VIII, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, qui avoit alors publiquement une maitreſſe. Il déclara en pleine aſſemblée qu'il ne ſoufriroit jamais qu'on excommuniât en ſa préſence le roi ſon ſeigneur ; & voyant qu'il ne pouvoit rien gagner, il ſe

AN. 1095.

Conc. Pict. c. 10, concil.

leva en colère, & sortit brusquement
AN. 1095. de l'église suivi de quelques évêques, de plusieurs seigneurs, & d'une partie du peuple, qui disoit mille injures aux ministres Romains. On en vint même jusqu'à la violence. Quelqu'un de ceux qui étoient dans les tribunes, lança contre un des Cardinaux une pierre, qui alla casser la tête d'un ecclésiastique assis à leurs côtés. Ce ne fut plus alors que clameur, que tumulte. La plupart des prélats prirent la fuite : quelques-uns cependant demeurerent, & la sentence d'excommunication n'en fut pas moins fulminée contre le roi.

Effets de ces excommunications.

On ne doit pas croire d'après quelques auteurs anonymes, que le trône pour cela fût déclaré vacant, ou les François déliés du serment de fidélité, ou le royaume mis en interdit. Ce qui semble confirmer cette opinion, est une maniere alors usitée de dater les actes publics, *fait sous le règne de Jésus-Christ régnant en France* : mais d'habiles écrivains ont démontré que longtemps avant son divorce, Philippe se servoit de cette pieuse formule, & qu'elle a été souvent employée avant & après ce prince. On prêchoit com-

Pasti. Blondel. Mabill.

me de coutume à portes ouvertes : on adminiſtroit publiquement les ſacremens : le roi même avoit obtenu des évêques, qu'il pourroit faire dire la meſſe devant lui. Tout l'éfet que produiſirent ces excommunications, ſi l'on en croit un auteur contemporain, qui entre là-deſſus dans un grand détail, fut que l'ofice ne ſe faiſoit qu'à voix baſſe & portes fermées dans les lieux où le monarque ſe trouvoit, & que les jours de grandes fêtes il n'étoit plus couronné ſolennellement par les mains des prélats de ſon royaume : on n'en excepte que ceux de la Belgique, qui ne voulurent jamais le regarder comme excommunié. On ne trouve d'ailleurs aucun monument qui prouve, que malgré tant d'anathêmes il ait été en horreur à ſes ſujets : raiſon de plus pour douter, & de l'interdit général où l'on ſupoſe que fut la France ſous le roi Robert, & de l'abandon total où Pierre Damien dit que ce prince fut réduit. Philippe cependant ne laiſſoit pas de ſe trouver dans un grand embaras. Tant d'excommunications devenoient pour quelques vaſſaux un prétexte plauſible de ſe révolter. Ce fut ce qui lui inſpira

AN. 1095.

Orderic. Vital an. 1092, p. 699.

Mézerai, t. 2, p. 517.

Duch. t. 4, p. 145.

la réſolution d'aſſocier ſon fils Louis,
AN. 1103. prince de dix-neuf à vingt ans, mais d'un courage, d'une maturité, & d'une ſageſſe au-deſſus de ſon âge.

Louis, aſſocié au trône, réprime les violences dans le royaume.

La France étoit le théâtre de mille violences. Les Seigneurs avoient tous des châteaux, d'où ils couroient les grands chemins & les rivieres, pillant ou rançonnant les marchands, les eccléſiaſtiques, les veuves, les orphelins, & autres gens ſans défenſe. On ne pouvoit plus voyager qu'en caravanes; & le roi lui-même n'eût oſé aller de Paris à Etampes, ſans avoir une groſſe eſcorte. La capitale étoit comme bloquée par ſept ou huit petites villes, dont les ſeigneurs avoient des troupes qui infeſtoient la campagne : tyrans d'autant plus formidables, qu'ils étoient plus unis par les liens & du ſang & de l'intérêt. Le premier ſoin de Louis fut de réprimer ces brigandages. Tel étoit alors le droit des ſeigneurs, qu'on ne pouvoit ni les arrêter, ni les punir de mort pour crime de rebellion : le prince n'avoit que la voie des armes pour les forcer d'obéir : il prit donc le parti de leur faire une rude guerre, ſe portant par-tout où l'on

Suger. vita Ludov. Groſſ.

reclamoit ſon ſecours, combatant quelquefois plus en ſoldat déterminé, qu'en prince & en capitaine. C'eſt ce qui lui a fait donner le ſurnom de *batailleur*, parce que dans toutes ces petites guerres il étoit ſans ceſſe aux mains avec les perturbateurs du repos public, *bataillant* comme un lion, & preſque toujours avec ſuccès. AN. 1103.

Bouchard, ſeigneur de Montmorenci, refuſoit de ſe ſoumettre à l'arrêt de la cour du roi, qui le condamnoit à réparer les torts qu'il avoit faits à l'abbaye de ſaint Denis. Louis prend auſſi-tôt les armes, porte la déſolation ſur ſes terres, brûle juſqu'à ſon château, & le force d'obéir. Dreux de Mouchi, & Lionnet de Meun tyranniſoient quelques égliſes, l'un dans le Beauvaiſis, l'autre dans l'Orléanois: ils furent châtiés & réprimés. Lionnet aſſiégé dans ſa fortereſſe, & preſſé par le feu que le prince y a fait mettre, ſe précipite de déſeſpoir du haut en bas d'une tour. Mathieu de Beaumont avoit dépouillé Hugues de Clermont, ſon beau-pere, de la moitié de la ſeigneurie de Luzarche: le jeune monarque va au ſecours de l'opprimé, & le rétablit dans ſes droits. *Idem, ibid.* n. 8. N. 3.

Ebale de Rouci ravageoit les biens
AN. 1103. de l'égliſe de Reims : Louis y court avec une armée de ſept cents hommes, met tout à feu & à ſang ſur ſon
N. 5. territoire, & l'oblige de lui donner des ôtages, pour ſûreté de la promeſſe de ceſſer ſes brigandages. Le châte-
N. 11. lain Humbaud ne vouloit point faire juſtice à un de ſes voiſins, comme il y avoit été condamné ; le prince marche contre lui, réſolu de le forcer juſque dans ſon château de ſainte Sévere, place très-forte ſur les confins du Limoſin & du Berri. Il le trouve retranché ſur le bord d'une riviere : il y entre, la paſſe à la nage, & renverſe tout ce qui oſe s'oppoſer à ſon paſſage. Le rebelle étonné de cette intrépidité, demande pardon, & ſe ſoumet.

Ce fut vers ce même temps que commencerent les guerres entre la France & l'Angleterre. Guillaume *le Roux*, devenu maître de la Normandie pendant l'abſence du duc Robert
Orderic. Vital. l. 10. ſon frere, voulut profiter des troubles qui agitoient le royaume, & ne ſe promettoit rien moins que de pouſſer ſes conquêtes juſqu'à la capitale de l'empire François. Le ſujet de la

querelle étoit d'anciennes prétentions sur le Vexin François, qu'il fit sommer le roi de lui restituer. Mais il trouva dans le fils de Philippe un jeune héros qui sçut faire échouer ses projets ambitieux. Toute cette guerre se termina à des ravages, & à quelques combats entre de gros partis, sans qu'on en vînt à aucune action générale. Le monarque Anglois, obligé de conclure la paix, ala mourir dans son royaume, où il fut tué à la chasse, d'un coup de flèche tirée par hasard ou à dessein. Tant de glorieux exploits, en établissant la réputation de Louis, le rendoient de jour en jour plus redoutable aux petits tyrans qui désoloient la France. Guy Trousssel, l'un des plus déterminés brigands du royaume, craignit de le voir fondre sur lui: il offrit de céder Montlhéry, si Philippe, fils du roi & de Bertrade, vouloit lui faire l'honeur d'épouser sa fille unique. Ce château qui passoit alors pour imprenable, étoit depuis long-temps l'objet des vœux du monarque. La proposition fut acceptée avec joie, & Louis, sans rendre de combat, se vit maître d'une place qui depuis plusieurs années in-

AN. 1103.

Suger vita Ludov. Gross.

commodoit tout le pays d'alentour ;
AN. 1103. & empêchoit la communication de Paris avec Orléans.

Il défait les comtes de Champagne & de Rochefort.

Mais de toutes ces petites guerres, la plus glorieuse pour Louis fut celle qu'il eut à soutenir contre le comte Guy de Rochefort. Ce seigneur, favori de Philippe, avoit eu le crédit de faire épouser sa fille Lucienne à l'héritier présomptif de la couronne.

Idem, ibid. §. 10.

Les deux jeunes époux étoient parents : le mariage, avant d'être consommé, fut cassé par Pascal II au concile de Troies. Le comte, outré du peu de fermété du Prince sur cet article, se retira de la cour, prit les armes, & engagea plusieurs seigneurs dans sa révolte, entr'autres Thibaud comte de Champagne. Hugues de Pompone, châtelain de Gournay-sur-Marne, fut le premier qui arbora l'étendard de la rebellion, en enlevant les chevaux de plusieurs marchands qui étoient sous la protection du roi. Louis indigné de cette audace, rassemble promptement sa petite armée, & vient l'investir dans sa fortereſſe. Il trouva beaucoup de résistance au passage de la riviere : il le força néanmoins. Les ennemis épouvantés de le

voir se précipiter au milieu des eaux pour aller fondre sur eux, abandonnerent leurs retranchements, & se sauverent dans le château. Il fut ataqué avec toutes sortes de machines, mais sans beaucoup de succès. Cependant les vivres commençoient à manquer, & déja, malgré les remontrances de Guy de Rochefort, l'on parloit de capituler, lorsque le Comte de Champagne parut avec de nombreuses troupes. Louis va à sa rencontre, le défait, le met en fuite, & revient devant la place; qui se rend. Elle fut confisquée & donnée aux seigneurs de Garlande. AN. 1103.

Tel étoit l'état des afaires, lorsque l'ambition, la haîne & la jalousie mirent le trouble dans la famille royale. Louis, soit mouvement de curiosité, soit sentiment d'estime, eut envie d'aller passer quelque temps à la cour de Henri I, roi d'Angleterre. Il y étoit à peine, que le monarque Anglois reçut une lettre cachetée du propre cachet de Philippe, par laquelle on le prioit, ou de faire mourir secrètement son hôte, ou de le retenir prisonnier. Henri, tout cruel qu'il étoit, il venoit de faire brûler les yeux au duc Robert

son frere aîné, ne voulut ni violer
AN. 1103. l'hospitalité, ni se rendre le ministre de la passion de Bertrade; car c'étoit cette méchante femme qui avoit dicté ce fatal arrêt Louis, averti de tout, repasse promptement les mers, vient trouver le roi son pere, se jète à ses pieds, & lui aporte, dit-il, la tête d'un criminel qu'il a condamné. Philippe ignoroit absolument ce qui s'étoit passé, il protesta qu'il n'avoit aucune part à cet horrible dessein. Le jeune Prince emporté par le feu de l'âge, demanda hautement justice de la comtesse, & jura que si on ne lui donnoit satisfaction, il sçauroit en tirer une éclatante vengeance. Cette indiscrete vivacité ne servit qu'à irriter les fureurs de Bertrade: elles alèrent jusqu'à faire empoisonner un en-
Idem, ibid. nemi trop redoutable par l'estime de la noblesse, & par l'amour des peuples. Louis dévoré d'un feu secret, ne pouvoit prendre ni repos, ni nourriture: il ne fut sauvé que par les remedes extraordinaires d'un médecin sans nom, que ceux de la cour traitoient d'ignorant, mais qui eut le bonheur de guérir son malade. Un tel attentat réveilla toute sa haîne pour une

une furie, qui après avoir deshonoré le pere, attaquoit les jours du fils : il vouloit la tuer ; mais le roi vint à bout de les réconcilier : il aimoit sa femme, & ménageoit encore plus un prince, le soutien de son Etat, & l'honneur de sa famille. Pour l'apaiser, on lui donna Pontoise & tout le Vexin François, avantage si considérable, qu'il l'engagea, sinon à oublier, du-moins à dissimuler son ressentiment. AN. 1103.

Cependant le pape étoit passé en France. Philippe lui fit dire qu'il étoit prêt à subir telle pénitence qu'on jugeroit à propos de lui imposer : mais qu'il demandoit la dispense nécessaire pour accomplir légitimement son mariage. On assembla pour cet éfet un concile à Baugenci. Le roi & la comtesse y promirent de n'avoir ensemble aucun commerce, jusqu'à ce que l'Eglise eût déterminé si elle réhabiliteroit leur union. On vint aux opinions ; mais personne n'osa s'expliquer. Rome vouloit que les évêques de France ouvrissent eux-mêmes l'avis : ceux-ci, pour ne point se charger de ce que la décision pouroit avoir d'odieux, vouloient auparavant AN. 1104. Concile de Baugenci, où l'on ne décide rien sur le mariage du roi. T. 10, concil.

sçavoir le sentiment du pape. On vit
AN. 1104. alors à la gloire de la piété, combien l'esprit de religion est différent de celui de l'intérêt & de la passion. Ceux des prélats François, que la faveur de la cour avoit engagés à dissimuler les désordres du prince, commencerent à se piquer de sévérité dans une circonstance où elle pouvoit être dangereuse : ceux au contraire qui s'étoient opposés avec fermeté au commerce scandaleux du monarque, tels que les évêques de Chartres & de Beauvais, se montrerent les plus disposés à lui faciliter les moyens de rentrer dans le bon chemin. On disputa beaucoup & longtemps : on ne put rien décider.

Le roi ressentit vivement l'insulte
AN. 1105. qu'on lui faisoit, & s'en plaignit avec
Pascal, epist. 33. hauteur. Les plus sçavants comme les plus saints évêques du royaume, en écrivirent fortement au pape, qui fit partir deux légats, avec ordre d'assembler un nouveau concile à Paris. Philippe y fut enfin absous de toutes censures, & son mariage réhabilité. C'est
Chr. Malleac. du-moins ce qu'on peut conjecturer de la suite de l'histoire. On y voit les deux époux faire un voyage à Angers, où ils sont reçus magnifiquement par

ce même Foulques le Réchin que Bertrade avoit quité. Cette princeſſe y eſt honorée de la qualité de reine. Elle vit avec le monarque comme avec un mari : cependant plus d'excommunications, ni de menaces des foudres eccléſiaſtiques : toutes raiſons qui prouvent qu'on leur accorda enfin la diſpenſe néceſſaire pour ſe marier. *Tant la fermeté*, dit Mézerai, *eſt éficace, même dans le mal.*

AN. 1105. *Chr. Andegav. t. 5.*

Abreg. t. 2, p. 518.

Les croiſades.

Ainſi finit cette grande affaire, qui vu la diſpoſition des eſprits peu éclairés & portés à la révolte, pouvoit devenir funeſte à la maiſon régnante, mais qui n'eut d'autre ſuite que de faire éclater la ſageſſe de deux ou trois prélats François, & les grandes qualités de Louis, fils du roi Philippe & de la reine Berthe. Il nous reſte maintenant à parler d'un évènement mémorable, arrivé durant le cours de ces brouilleries : évènement qui mérite d'autant plus d'avoir place dans ces annales, qu'il regarde les François plus particuliérement qu'aucune autre nation. On devine ſans doute qu'il s'agit des croiſades, ces fameuſes expéditions de nos ancêtres, ſi funeſtes à l'Etat qu'elles dépeuplerent

& apauvrirent ; si utiles aux papes, qu'elles mirent en possession de commander aux princes, & de mettre un tribut sur le clergé ; si avantageuses pour nos rois, qu'elles rendirent plus puissants & plus absolus, tant par l'éloignement de ceux des seigneurs qui pouvoient le plus contre-balancer leur autorité, que par la réunion des domaines qu'elles leur donnerent occasion d'acquérir. La clarté de l'histoire demande que l'on reprenne les choses d'un peu plus haut.

AN. 1095.

Pierre l'Hermite entreprend de liguer les princes chrétiens contre les Turcs.

La Palestine n'étoit plus ce qu'elle avoit été sous le gouvernement des Juifs. Sa capitale détruite par Vespasien, rebâtie par Adrien, ornée par Constantin, ruinée par les Perses, repeuplée par les Sarasins, prise & reprise autant de fois que ses voisins avoient changé de maîtres, gémissoit alors sous la tyranie des Turcs, apelés Selgiucides. Ce peuple naturellement féroce, & d'une autre race que celui qui porte aujourd'hui le même nom, étoit originaire de cette partie de la Sarmatie Asiatique, qui est entre le Mont Caucase, le Tanaïs, le Palus Méotide, & la Mer Caspiene. Ennemi de toute religion, il n'y a

point d'outrages qu'il ne fît aux Chrétiens que la dévotion du temps amenoit dans ces saints lieux consacrés par la naissance, les miracles, les souffrances & la mort d'un Homme-Dieu. Un pélerin d'Amiens, touché de ces excès dont il avoit été le témoin & l'objet, entreprit d'exciter le pape & les princes à joindre leurs forces pour exterminer ces barbares. Il est nommé *Cucupietre* dans les mémoires de la princesse Anne, fille de l'empereur Alexis Comnene : on ne le connoît dans notre histoire que sous le nom de *Pierre l'Hermite*. L'ardent Picard poursuivit son entreprise avec un zèle opiniâtre, & eut la gloire de réussir. C'étoit un gentilhomme, dit-on, prêtre & solitaire, d'une petite taille, d'une figure hideuse, mal fait, mal vêtu, mais qui cachoit une grande ame sous un extérieur ignoble. Il sçut si bien persuader Urbain II, que ce Pontife charmé de l'honeur qui lui reviendroit d'une si belle expédition, lui ordonna d'aller dans toutes les cours pour disposer les rois & les seigneurs à l'exécution de ce grand projet.

AN. 1095.

Guil. Tyrius. l. 1, c. 1.

Robert. Monach. l. 1.

Pierre assuré du suffrage de Rome, court de province en province, nu-

AN. 1095. pieds, nu-tête, tenant à la main un grand crucifix, prêchant avec enthousiasme, & versant à propos des torrents de larmes. On sçait ce que peut sur le peuple un air de prophête, soutenu d'une grande austérité de vie & de mœurs. Tout étoit peuple alors, par la profonde ignorance qui régnoit à la cour comme à la ville & à la campagne. Tout parut embrasé du même feu que le dévot hermite : l'Italie, la France & l'Allemagne témoignerent une extrême impatience de voir former une ligue pour un si glorieux dessein. Le pape, informé des progrès de son précurseur, tint un concile à Plaisance, où se trouverent quatre mille ecclésiastiques de tout rang, & plus de trente mille laïques. Les ambassadeurs d'Alexis Comnene y parurent pour demander l'assistance des princes chrétiens contre les Musulmans, qui menaçoient les restes du Christianisme en Orient. Urbain apuya leur demande par un discours si vif & si pathétique, qu'il tira les larmes des yeux. Mais ce n'étoit point de l'Italie que Constantinople devoit attendre du secours. Le pape ne cherchoit qu'à augmenter l'autorité du saint siege par la conquête d'un nouveau

Le pape convoque pour cet éfet un Concile à Plaisance.

Concil. Placent. t. 10, concil.

royaume : & les princes Italiens trop enchantés des délices de leur pays, n'avoient nulle envie d'aller se battre dans une terre couverte de rochers arides. AN. 1095.

On fut donc obligé d'assembler un autre concile à Clermont en Auvergne, où se rendirent treize archevêques, deux cent vingt-cinq évêques : plus de trois cents abés, & une multitude prodigieuse de toutes sortes de personnes. Le pape y harangua dans la grande place, & représenta d'une maniere si touchante la prophanation des lieux saints, la misere & l'oprobre des chrétiens d'Orient, le danger enfin où étoit l'Europe, si on ne s'opposoit aux progrès des infidèles, que toute l'assemblée s'écria d'une voix unanime. *Dieu le veut, Dieu le veut.* Paroles qui furent long-temps le cri de guerre & la devise des *Croisés*. C'est ainsi qu'on apela ceux qui s'enrôlerent pour cette expédition, parce que tous portoient une croix d'étofe rouge sur l'épaule droite (*a*) ou au chaperon. AN. 1096. Concile de Clermont, où la ligue est résolue. *Concil. Clarom I. id.* *Hist. Belli sacri. t. 1, Musei Italici.*

(*a*) Poëme MS. intitulé *le Roman du Renard*, rapporté par Ducange, au mot *Crux*.

Mais comment que il en doie estre,
La Croix est en m'épaule destre ;
L'escharpe & bordon li aportent, &c.

On ne pouvoit la recevoir que des
AN. 1096. mains du pape, des évêques, des abés, ou des ecclésiastiques constitués en dignité. Delà est venu le nom de *Croisade*.

Empressement pour prendre la croix.

Ce concert, toujours si rare dans les grandes assemblées, fut regardé comme un vrai prodige. Le pape y trouvoit *une impression manifeste de la volonté suprême, un oracle inspiré du ciel, un présage certain de l'heureux succès d'une guerre que Dieu vouloit.* Miracle qui semble confirmé par la remarque d'un auteur contemporain, qui observe que le même jour que la Croisade fut publiée à Clermont, on en eut nouvelle dans les pays les plus éloignés, en orient & en occident. Mais si l'on examine la chose avec les yeux de la raison, on n'y verra rien que de très-naturel & dans l'ordre commun des évènemens humains. Le concile n'étoit presque composé que de François, nation également guerriere & amie de la nouveauté. Les seigneurs inquiets, indépendants, ruinés par le libertinage; les ecclésiastiques dégoûtés d'une profession qui proscrit la licence; les moines ennuyés d'un genre de vie qui les sépare du reste du monde

Baldéric. archiep. l. 2.

Robert. Monach. l. 1.

le peuple accablé d'impôts & de misere, tous les états plongés dans la débauche ou la superstition, ne cherchoient que les occasions de se signaler ou de s'enrichir. On défendoit de poursuivre les Croisés pour dettes : on les affranchissoit de toute imposition : on permettoit aux gentilshommes d'engager leurs terres : on mettoit les biens du roturier sous la protection de saint Pierre, protection alors très puissante : on proposoit à tous une entiere rémission de leurs péchés : on leur ouvroit enfin le ciel, sans autre pénitence que de suivre la plus chere de leurs passions, qui étoit de voyager & de faire la guerre.

AN. 1095. *Rigord. p. 26.* *Spicileg. Ach. l. 6, p. 466.*

On se croisa donc à l'envi : les uns par libertinage, les autres par un faux zèle de religion, ceux-ci pour se faire un nom, ceux-là pour changer de place : quelques-uns pour se soustraire aux importunités de leurs créanciers, quelques autres pour aller chercher dans un pays étranger une fortune plus favorable que celle dont ils jouissoient dans leur patrie. Evêques, abés, moines, seigneurs marchands, ouvriers, laboureurs, vieillards, femmes, en-

Divers motifs des Croisés ; leur nombre. *Guillel. Tyr. l. 1, c. 3.* *Baldric. Dolen. l. 1.*

fants, tout voulut être de cette expé-
AN. 1096. dition. Il n'y eut que les rois qui ne se laissèrent pas emporter à cette pieuse fureur : mais ils permirent à leurs vassaux & à leurs sujets de prendre la croix. Les auteurs contemporains font monter le nombre de ces premiers croisés à *plus de six millions d'ames. On eut cru*, dit la princesse Anne Comnene, *que l'Europe arrachée de ses fondements, alloit tomber sur l'Asie.* On se donna rendez-vous à Constantinople. Mais de cette multitude épouvable de vagabonds qu'on fit partir par différents chemins, les uns ne passèrent pas l'Italie ou l'Alemagne, & revinrent sur leurs pas, rebutés des peines d'un voyage où ils ne s'étoient figurés que délices : les autres périrent de maladies, de faim, de soif & de fatigues. Plus de quatre-vingt mille se rangèrent sous les drapeaux de Pierre l'Hermite, qui ne put se refuser à la vanité de commander une armée, en froc, en sandales & ceint d'une grosse corde. Bientôt il aprit par une funeste expérience, que rarement on réussit, lorsque l'on sort des bornes de son état.

Fulcher. Car. not. p. 822, t 4, Duch. Malmesb. l. 4, p. 133.

Le dévot général partagea son ar-

mée en deux corps. Le premier, sous la conduite d'un gentilhomme François, nommé Gautier *sans argent*, après avoir traversé paisiblement la Hongrie, s'émancipa, & commit d'horribles désordres dans la Bulgarie. On se réunit pour exterminer ces brigands, qui furent taillés en pieces. Ce qui échapa à l'épée des vainqueurs, alla camper avec son commandant sous les murs de Constantinople, où l'empereur Grec leur fit fournir des vivres jusqu'à l'arrivée du second corps qui étoit sous les ordres de Pierre l'Hermite. Ce guerrier solitaire, par une action qui n'est ni d'un prêtre, ni d'un chrétien, entreprit, contre la foi jurée, de venger la défaite de son lieutenant sur Malleville, place forte sur les frontieres des Hongrois & des Bulgares. La ville fut prise d'assaut, livrée au pillage, & tous ses habitants égorgés. Les deux nations justement irritées de cette perfidie, tomberent sur lui avec toutes leurs forces, lui tuerent dix mille hommes, lui enleverent ses bagages, ses chariots, ses provisions & son argent. Il eut beaucoup de peine à ramasser les débris d'une armée que la crainte avoit dis-

AN. 1096. Pierre l'hermite se fait général d'armée : il est battu, ainsi que son Lieutenant. *Guillelm. Tyr. l. 1, c. 8.*

Idem, ibid. c. 19 & 20.

perſée dans les bois & ſur les monta-
AN. 1096. gnes. Mais enfin il fut aſſez heureux pour rejoindre Gautier, qui prévenu des plus hautes idées en faveur de cette idole des Croiſés, ne s'atendoit pas à le recevoir dénué de tout, & mourant de faim.

Deux autres armées de Croiſés ſont exterminées par les Hongrois.

Ce ne furent pas les ſeuls échecs qu'eſſuyerent ces armées de fanatiques. Celle du prêtre Godeſcald, compoſée de quinze mille Lorains & Alemands fut encore plus maltraitée. Il n'y a point de brigandages, de violence & de cruautés qu'elle n'exercât ſur les lieux de ſon paſſage. Toute la Hongrie prit les armes contre de ſi dangereux hôtes : il furent inveſtis, déſarmés, maſſacrés : il n'en échapa qu'autant qu'il en faloit pour aller porter dans leur pays la nouvelle de ce triſte déſaſtre. Une autre troupe de plus de deux cent mille hommes, François, Anglois, Flamands, Lorains, Alemands, vil amas de gens perdus de débauches, s'imagina qu'allant défendre la religion, il faloit commencer par exterminer les Juifs ſes ennemis. Il y en avoit beaucoup à Verdun, à Spire, à Vorms, à Cologne, à Maïence : ils furent égorgés

Idem, ibid. c. 27.

Hil. c. 29.

ſans diſtinction d'âge, ni de ſexe. On vit ſe renouveler en cette occaſion les tragiques exemples de Sagunte & de Capoue : les meres devenues furieuſes, poignarderent leurs enfants : les maris fendirent le ventre à leurs femmes & ſe tuerent eux mêmes, pour ne pas tomber entre les mains des barbares. Le ciel devoit une éclatante vengeance à une ſi exécrable inhumanité : il en fit une punition qui doit à jamais éfrayer ceux qui ſe ſervent de la religion pour déshonorer ſon auteur par leurs crimes. Cette éfroyable multitude de ſcélérats trouva encore dans la Hongrie ſon châtiment & ſon tombeau : elle y périt victime de la frayeur du fer, des eaux & de ſes forfaits. AN. 1096.

Ménagement de l'empereur Alexis pour ces premiers Croiſés.

Cependant le général Hermite avoit reçu un renfort conſidérable de Lombards, de Génois, de Piémontois, & autres peuples d'Italie. C'étoient autant de brigands que le maſſacre de leurs prédéceſſeurs ne put contenir : ils ſe mirent à ravager les environs de Conſtantinople, où on leur avoit permis de camper. L'empereur Alexis pouvoit les punir, comme leurs compagnons l'avoient été en Hongrie, & dans la Bulgarie : mais par une mo-

dération digne de tous les éloges, il
AN. 1096. ne songea qu'à s'en débarasser, & leur fournit des bateaux pour les transporter au-delà du Bosphore dans la Bithynie.

On raconte de lui plusieurs autres traits également glorieux à sa mémoire. Il étoit assis sur son trône dans une cérémonie publique : un certain comte François que l'histoire ne nomme point, vint se placer à ses côtés, disant
Ann. Comm. Alex. tout haut : *Voilà un plaisant rustre que ce Grec, de s'asseoir devant des gens comme nous.* L'empereur ne fit que sourire. Bohémond, à la vue d'un magasin de meubles précieux & de bijoux de toute espece, entassés sans ordre dans une des chambres du palais de Constantinople, s'écria dans un excès d'admiration : *Est-il possible qu'on néglige de si belles choses! Si je les avois en ma puissance, je me croirois le plus riche prince de la terre.* Le soir même Alexis lui envoya toutes ces richesses.

Ce qu'il faut penser de ce prince soit en bien, soit en mal.

C'est sans doute ce qui a donné lieu aux historiens Grecs de nous représenter ce monarque comme un prince également sage, modéré, généreux & politique. Les Latins au contraire le

traitent de cruel, d'avare & de perfide, qui ſous l'aparence de l'amitié, ne cherchoit qu'à traverſer les Croiſés, ou à faire périr leurs armées. On doit ſe défier des uns & des autres. Alexis avoit été inſulté par les princes Normands, qui peu contents de lui avoir enlevé la Pouille, la Calabre & la Sicile, étoient venus l'ataquer juſque dans la Thrace. Il n'ignoroit pas que ces conquérants de l'Italie avoient formé le projet de s'emparer de la Grece : il ſçavoit les déſordres dont cette ligue éfroyable de chrétiens avoit tracé ſa route : il voyoit ſon propre pays expoſé à leurs brigandages : rien de plus naturel que de lui voir prendre des précautions contre une multitude dangereuſe, dont il ne vouloit pas être l'eſclave. Mais les loix de l'honeur doivent toujours être ſacrées aux grandes ames, & la trahiſon, odieuſe dans un particulier, devient abominable dans un prince. C'eſt en deux mots l'excuſe & la condamnation de ce monarque, ou, ſi l'on veut, le malheur des circonſtances où il ſe trouva. AN. 1096.

Il ne paroît pas en éfet que d'abord il ait eu de mauvais deſſeins. C'eſt du-moins ce qu'on peut conjecturer, L'armée de Pierre l'Hermite eſt maſſacrée par

& de ſon attention à fournir des vi-
AN. 1096. vres à l'armée de Pierre l'Hermite,
Soliman, Soudan de Nicée. & du ſage conſeil qu'il lui donna, de ne point trop s'engager avant l'arrivée des princes croiſés. Mais il avoit afaire à une multitude de gens peu diſciplinés : on ne voulut rien écouter. Bien-tôt l'eſprit de diſcorde ſe mit dans cette troupe de vagabonds. Les Italiens & les Alemands ſe ſéparerent des François, qui les traitoient avec trop de hauteur & de mépris. Un nommé Renaud qu'ils élurent pour leur chef, les conduiſit juſqu'à deux lieues de Nicée, où ils emporterent une petite ville l'épée à la main. Soliman, ſoudan de Nicée, tomba ſur lui avec des troupes aguerries, le batit, lui enleva ſa nouvelle conquête, le fit priſonnier, & le força de ſe faire Turc : exemple qui fut ſuivi de la plupart de ſes ſoldats. Le malheureux hermite, déſeſpéré de cette apoſtaſie, ſe retira à Conſtantinople avec la réputation d'un fanatique, qui avoit eu la folle ambition de ſe mettre à la tête d'une armée de furieux. Les François moins éfrayés qu'irrités de cet échec, entreprirent de venger la mort de leurs freres. Ils furent envelopés par le ſou-

Guillelm. Tyr. l. 1, c. 24.

dan victorieux : tout fut tué ou pris. Gautier *sans argent* y périt avec Raymond de Breis, Foucher d'Orléans, Gautier de Ereteuil, & Geofroi Burel. Le vainqueur marche aussi-tôt à l'ataque du camp des chrétiens, le force, passe au fil de l'épée tout ce qui ose lui résister, & n'épargne que les enfants, dont il fait autant d'esclaves. AN. 1096.

Caractere des Princes croisés.

Tel fut le sort déplorable de cette premiere armée des Croisés. Celle qui la suivit, plus disciplinée, moins enthousiaste, n'eut besoin que de paroître, pour remplir l'Asie du bruit de ses victoires. On dit communément que Godefroy de Bouillon en fut le généralissime : c'est une erreur. Elle comptoit autant de commandants, que de princes, de grands seigneurs, & de peuples diférents. *Chacun d'eux avoit un égal pouvoir, & aucun ne recevoit l'ordre d'un autre.* Les François n'obéissoient qu'à des chefs de leur nation. Ceux du Vermandois marchoient sous les drapeaux de leur comte Hugues le Grand, frere du roi Philippe, prince d'une probité égale à son courage, aussi grand capitaine que brave soldat. Ceux de Nor-

Albert. Aquens. pag. 224, tom. 1. Gestor. Dei per Franc & Balderic. p. 84.

mandie étoient conduits par leur duc
AN. 1096. Robert, qu'on nous repréſente comme un lion dans les combats, comme un très-petit eſprit dans la conduite : homme violent, incertain, leger, avare par goût, magnifique par oſtentation, voluptueux autant que ſuperſtitieux. Ceux de Chartres & de Blois avoient à leur tête le comte Etienne, cet oracle de la ligue, dont l'avis décidoit toujours : ſeigneur ſi riche en poſſeſſion, qu'on diſoit communément en France, qu'il poſſédoit autant de places & de châteaux qu'il y a de jours dans l'année. Il s'en faloit beaucoup que ſa valeur répondît à ſa puiſſance : intrépide dans les dangers ordinaires, timide à la vue des grands, il prit honteuſement la fuite à l'arrivée des troupes de Soliman. Ceux de Flandre ne prenoient l'ordre que de leur comte Robert, prince très-vaillant, mais plus fait pour aller en parti, que pour commander une armée. Ceux de Toulouſe combatoient ſous les enſeignes du fameux Raimond de S. Gilles, vieux guerrier, qui prit la croix par pénitence, & qui fit des actions de héros par habitude. On ne parle dans nos hiſtoires

Tudebod. hiſt. Hieroſ. itin. de Duch. t. 4, p. 789.

des Croisades que de Godefroy de Bouillon, au contraire dans les annales des Sarasins il est beaucoup mention du comte de Toulouse, & fort peu de Godefroy. AN. 1096. *Longueruana. 1. part. p. 2.*

Les Italiens se rassembloient sous les étendards de Bohémond, fils de ce Robert Guischard, conquérant de la Sicile. C'étoit un guerrier consommé dans l'art militaire, livrant une bataille aussi facilement qu'un autre alloit en parti : homme infatigable, soufrant la faim & la soif au-delà de ce qu'on peut croire, adroit, rusé, le plus politique des princes croisés, & peut-être le plus grand, s'il eût eu plus de sincérité & de désintéressement. Godefroy de Bouillon, duc de Loraine, conduisoit soixante-dix mille hommes d'infanterie, & dix mille cavaliers, armés de toutes pièces, sous plusieurs bannieres de seigneurs, tous rangés sous la sienne, tous Lorains ou Alemands. Les historiens de ce temps s'accordent à nous le représenter comme un héros qui a sçu réunir toutes les grandes qualités de ceux que la fable a imaginé, la sagesse d'un Nestor, la prudence d'un Ulysse, la valeur d'un Achille, la

force d'un géant, *la douceur enfin & la vertu d'un moine qui auroit l'esprit de son état.* On sent toute la dificulté qu'il y avoit de concilier tant de chefs, si diférents de caractere, d'humeur & d'intérêt. Cet éfort étoit réservé à la sagesse d'Aimard de Monteil, évêque du Puy en Velay, légat du saint siege pour cette expédition : prelat également distingué par sa science & par sa piété, qui n'entendoit pas moins la guerre, que ce qui regardoit la religion.

AN. 1096.

Gest. Dei per franc. t. 3, p. 35 & 548.

Ils rendent hommage à l'empereur Grec.

On voit par la conduite de plusieurs de ces princes, gens sages d'ailleurs, ce que peut l'esprit de superstition jusque sur les plus grands courages. Godefroy & Baudouin son frere engagerent le duché de Bouillon au chapitre de Liege, & le comté de Stenai à l'évêque de Verdun : Robert, duc de Normandie, vendit son patrimoine à ses freres pour quinze mille marcs d'argent : Robert comte de Flandre se défit aussi de ses Etats : exemple qui fut suivi d'un grand nombre de gentilshommes. C'étoit à qui vendroit son bien pour fournir aux frais de cette expédition, où le seul clergé s'enrichit par l'aquisition

de ces mêmes terres dont la nobleſſe ſe dépouilloit généreuſement pour aller ſervir Jéſus-Chriſt. On s'imaginoit qu'on n'avoit beſoin que d'argent & d'armes pour conquérir des royaumes en Aſie. Cependant ces fiers conquérants étoient à peine aux portes de Conſtantinople, que l'empereur Grec leur propoſa de lui faire hommage des pays qu'ils venoient ſubjuguer. Les princes eurent peine à ſe réſoudre à cette honteuſe démarche : mais enfin gagnés par les careſſes d'Alexis, tous eurent la foibleſſe de prêter le ſerment qu'on exigeoit. Il n'y eut que Raymond de ſaint Gilles qui proteſta conſtament qu'il perdroit plutôt la vie, que de ſe faire vaſſal d'un étranger. *Il jura néanmoins qu'il n'entreprendroit rien contre l'honeur & la vie d'Alexis, à condition que ce monarque garderoit inviolablement tout ce qu'il leur avoit promis.* C'eſt tout ce qu'on put obtenir de lui.

AN. 1096.

Guiber. Abb. c. 15.

Robert. monach. l. 2.

Toutes les querelles étoient terminées. Hugues le Grand, devenu libre par la valeur du duc de Loraine, avoit joint ſon libérateur, accompagné de Drogon de Néelle, de Clerembaud de Vendeuil & de Guil-

Revue de l'armée, & le nombre des croiſés.

laume de Melun surnommé *le Charpentier*, parce que la hache à la main il *charpentoit* d'une terrible maniere tout ce qui s'offroit à ses coups. L'empereur batu d'abord par Godefroy, ensuite par Tancrede neveu de Bohémond, enfin par Raimond de saint Gilles, s'étoit vu forcé de promettre avec serment, qu'il aideroit les princes de tout son pouvoir par terre & par mer. L'armée des Croisés se mit aussi-tôt en marche, & passa dans l'Asie mineure où l'on en fit la revue. Elle se trouva de cinq cent mille hommes de pied, & de cent trente mille cavaliers. La dificulté étoit de nourir cette prodigieuse multitude. Les Vénitiens incertains du succès de la guerre, & craignant de ruiner leur commerce en Asie, refuserent d'abord de s'en charger. Les Génois plus hardis, les Pisans & les Grecs à leur exemple, équiperent des flotes chargées de provisions, qu'ils vendoient aux princes ligués, en côtoyant le pays qu'ils alloient conquérir. On vit par ce moyen rentrer en Europe une partie de l'or & de l'argent qui en étoit sorti; & Gênes, enrichie par ce trafic devint bientôt une puissance.

AN. 1096. *Guib. Abb. l. 4, c. 4.*

La premiere entrepriſe des Croiſés fut le ſiége & la priſe de Nicée, capitale de la Bithynie. On bat deux fois les armées des deux Solimans, pere & fils. Les Turcs & les Arabes ne connoiſſoient ni ces grands chevaux de bataille, ni ces eſcadrons hériſſés de fer, ni ces énormes forêts de lances : ils n'en purent ſoutenir le choc, & furent défaits avec un horrible carnage. Ces deux victoires répandirent ſi fort la terreur, que toutes les villes de moindre conſéquence ouvrirent leurs portes aux vainqueurs. Le comte Baudouin alla juſqu'en Méſopotamie, s'empara d'Edeſſe, & d'un vaſte pays qui le reconnut pour ſon prince. On s'avança enſuite du côté d'Antioche, qui fut aſſiegée. Cette Ville, capitale de la Syrie, l'une des plus grandes du monde après Rome & Conſtantinople, étoit défendue par une garniſon de trente mille hommes, tant infanterie, que cavalerie. Les Soudans l'avoient fortifiée avec un ſoin extrême. Elle avoit des proviſions en abondance, des machines de guerre de toute eſpece, & d'habiles ingénieurs pour les mettre en uſage. La diſette de vivres dans le

AN. 1097. Priſe de Nicée & d'Antioche de Syrie.

Guillelm. Tyr. Tudebod. Rober. monach. & alii.

AN. 1097. camp de chrétiens, les pluies continuelles, les sorties aussi fréquentes que meurtrieres, les combats perpétuels qu'il faloit livrer chaque fois qu'on alloit au fourage, tout contribua à rendre ce siége l'un des plus dificiles & des plus mémorables qu'on eût encore vus. Il duroit depuis six mois, & les princes croisés n'étoient pas plus avancés que le premier jour. Ils eussent été contraints de le lever honteusement, si un oficier Turc ne leur eût promis de leur livrer la place, à condition que Bohémond en demeureroit le seul possesseur. Toute l'armée y consentit. Pirrhus, c'étoit le nom du traître, livra trois tours où il commandoit. Le prince de Tarente y monta la nuit avec des échelles : tout fut passé au fil de l'épée : & l'on fit un prodigieux butin.

Guillel. Tir. l. 5, c. 16, 17 & seq.

Prodiges de valeur & de force de la part de Godefroy.

Ce fut dans les différents combats que l'on fut obligé de soutenir à l'attaque d'Antioche, que Godefroy de Bouilllon fit ces prodiges de valeur & de force dont toute la terre a parlé. Il ne donnoit pas un coup de sabre, qu'on ne vît voler des têtes, où des mains, ou des bras entiers avec le cimeterre. On raconte qu'étant attaqué par

par un des principaux chefs des ennemis, il lui déchargea un si furieux revers, qu'il lui fendit la tête & le reste du corps jusqu'à la selle du cheval. Une moitié, dit-on, tomba par terre ; l'autre, comme par miracle, demeura ferme sur l'étrier, & fut emportée dans la ville par l'animal, que le mouvement des éperons ne cessoit d'agiter. Ce spectacle répandit la consternation, l'horreur & le désespoir dans tous les cœurs.

AN. 1097. *Tudebod. l. 3, p. 789, Guill. Tyr. l. 5, c. 6, p. 701, Albert. Aquens. l. 3. c. 85, p. 238. Robert monarch. l. 4, p. 60, & l. 9, p. 75.*

Le danger cependant n'avoit pas cessé par la prise de la capitale de Syrie. Les chrétiens en étoient à peine les maîtres, qu'ils s'y virent assiégés par une nouvelle armée de Turcs beaucoup plus nombreuse que les précédentes, commandée par un chef de réputation nommé Corbagat. Cet habile général, après s'être rendu maître de tous les forts que les Croisés avoient fait élever, alla camper dans la plaine qui est entre l'Oronte & les montagnes, d'où il tenoit Antioche bloquée, & lui coupoit les vivres : la faim & les maladies y auroient fait périr les princes, si par un beau désespoir ils ne fussent sortis en bataille, résolus de mourir en

Les princes croisés battent l'armée Turque, qui étoit venue leur couper les vivres.

Gesta Franc. Tudebod. & alii.

braves gens, ou de se faire un passage
AN. 1097. à travers le camp des infidèles Hugues le Grand fut le premier qui se mit en marche, faisant porter devant lui le grand étendard de l'armée chrétienne. Un corps de deux mille Turcs s'avança pour lui couper chemin; il fut renversé, culbuté & taillé en pièces. Le but de cet ouvrage ne permettant pas les petits détails, on ne s'arrêtera point à représenter ce brave prince courant la lance baissée contre le plus terrible des Turcs, qu'il perce de part en part. Il sufira de remarquer que nos historiens n'ont pas assez rendu justice à la mémoire de ce héros, moins riche en possession, moins puissant en vassaux, que la plupart des princes croisés, mais du-moins leur égal par les qualités qui font le grand homme. Les chrétiens lui durent en grande partie le succès de cette glorieuse journée. L'armée de Corbagat fut ou dispersée, ou passée au fil de l'épée.

Robert. mon. ibid.

Cette victoire en assurant Antioche
AN. 1099. aux Croisés, leur ouvrit un passage à
Prise de Jérusalem. Jérusalem, dont la conquête étoit l'objet de leur vœu. On s'empara sur la route, de Ptolemaïs, depuis S. Jean

d'Acre ; de Lidda, autrement Dioſpolis, de Rama ou Arimathie ; de Nicopolis, autrefois Emmaüs ; & de pluſieurs autres places. On arriva enfin devant la ſainte cité dont on forma le ſiege. Cette ville moins grande, mais beaucoup plus forte qu'Antioche, étoit alors ſous la domination du calife d'Egypte, qui venoit de la reconquérir ſur les Turcs, qui l'avoient enlevée aux Saraſins. Elle étoit défendue par une garniſon de trente mille hommes, outre vingt mille habitants capables de porter les armes. Il s'en faloit beaucoup que l'armée des Croiſés fût auſſi nombreuſe. Les ſieges de Nicée, d'Antioche & d'Edeſſe, les garniſons qu'on avoit été obligé d'y laiſſer, trois ou quatre batailles, quantité de petits combats, la faim, la ſoif, les maladies, les déſertions l'avoient ſi fort afoiblie, qu'elle n'étoit plus que de vingt-deux à vingt-trois mille hommes efectifs. Mais la valeur ſupléa au nombre. L'avant-mur fut emporté du premier aſſaut, & la ville du ſecond, après cinq ſemaines de ſiege. On ne fit aucun quartier aux infidèles : tout ce qui n'étoit pas chrétien fut égorgé.

AN. 1099.

Guillelm. Tyr. l. 8, c. 4.

Idem, ibid. c. 21.

AN. 1099. Ici l'hiſtoire nous préſente un ſpectacle auſſi ſingulier qu'édifiant. Ces fiers vainqueurs, tout dégoutants de ſang, paſſent en un moment de la fureur du carnage, aux ſentiments de la plus tendre piété. On quite le caſque, la cuiraſſe & l'épée : on ſe revêt de l'habit de pélerin : on va nu-pieds en proceſſion ſe proſterner devant le ſaint Sépulcre, qu'on arroſe de ſes larmes. Un célebre moderne, toujours en garde & peut-être trop prévenu contre le merveilleux, ne croit pas cette tendreſſe compatible avec l'emportement du maſſacre. Cependant ſi on en juge d'après les définitions qu'il nous a mille fois données du fanatiſme & de la ſuperſtition, on n'y trouvera rien que de très vraiſemblable. C'étoit par eſprit de religion qu'on égorgeoit ces malheureux : on s'imaginoit faire un œuvre très agréable à Dieu : on alloit avec dévotion lui ofrir des victimes qu'il déteſte, il eſt vrai, mais qu'on croyoit devoir lui plaire. Le même homme peut être dévot & fanatique. Quant à l'impoſſibilité morale qu'une armée de vingt-deux mille chrétiens emporte une ville défendue par ſoixante

Piété des Croiſés.

Abreg. chr. de l'hiſt. univ. prem. part. p. 134.

Idem.

mille Saraſins, il ne nous apartient pas d'en prononcer. Il n'eſt permis qu'au premier génie de la France de conteſter des faits raportés par tous les auteurs contemporains. AN. 1099.

Les Croiſés, maîtres de Jéruſalem, s'aſſemblerent pour lui donner, non pas un roi, mais un duc, qui la gouvernant avec une autorité ſouveraine, pût la défendre contre les armées des Turcs & des Saraſins. Le comte de Toulouſe s'en excuſa ſur ſon grand âge : le duc de Normandie, moins par modeſtie que par averſion pour les afaires, refuſa pareillement de s'en charger : le comte de Flandre s'en défendit également par le même principe : il brûloit du deſir de retourner dans ſes Etats pour y jouïr des douceurs de la paix. On jeta donc les yeux ſur Godefroy de Bouillon, qui enfin accepta une commiſſion très glorieuſe en elle-même, mais en même temps très délicate dans ſes ſuites. On lui fait honeur de n'avoir voulu prendre ni le nom de roi, ni les ornements de la royauté dans une terre où le Roi des rois avoit été couroné d'épines. Ce fut moins piété, que ſageſſe. Le titre de royaume ne pouvoit

Godefroy eſt élu duc ou baron de Jéruſalem.

Raimund. de Agil p. 179. Henric. Hurtidon. p. 377.

Guibert. Abbas, p. 539.

Tudebod. p. 812.

gueres convenir à une ville qui n'a-
AN. 1099. voit qu'une vingtaine de villages dans
Duch. t. 4, 402. sa dépendance. C'eſt auſſi ce qui lui a fait doner celui de principauté ou baronie. De-là vient encore que ce prince dans tous les actes publics ne prend d'autre qualité que celle de baron de Jéruſalem ou du ſaint Sépulcre. Quelques auteurs cependant lui donnent le nom de roi, mais d'un *royaume infiniment petit & preſqu'honteux:*
Guill. Malmesb. p. 147. c'eſt l'expreſſion d'un hiſtorien Anglois. Quoi qu'il en ſoit, ſi Godefroy n'a point porté la courone, il a du-moins eu la gloire de la mériter. Il ſignala les comencements de ſon adminiſtration par la défaite du ſoudan d'Egypte, qui venoit au ſecours de Jéruſalem avec une armée, dit-on, de quatre cent mille hommes.

AN. 1100. Nouvelle armée des Croiſés. Le bruit de tant de glorieux exploits excita dans le cœur de ceux qui n'avoient point été de cette premiere expédition, le deſir d'aller auſſi ſignaler leur valeur dans la Paleſtine. On vendit maiſons, terres & principautés au quart de ce qu'elles valoient. Bientôt une armée de plus de trois cent mille François, Alemands, Italiens, ſe mit en marche pour Jéruſalem ſous la

conduite d'Hugues le Grand & du comte de Blois, qui avoient été de la premiere entrepriſe, & qui voulurent encore être de cette ſeconde. Les autres chefs étoient Guillaume comte de Poitiers, Geofroy de Vendôme, Etienne de Bourgogne, Hugues frere de Raimond de Saint-Gilles, & Herpin comte de Bourges. Pluſieurs dames illuſtres furent auſſi de ce voyage. Déja ils avoient traverſé la Hongrie, la Bulgarie & une partie de la Romanie, lorſque Soliman vint fondre ſur eux, les mit en déroute & les tailla en pieces. Hugues le Grand, bleſſé mortellement, alla mourir à Tarſe ſur le Cydne. Ceux qui échaperent au carnage, ſe rendirent les uns par terre, les autres par mer, auprès de Baudouin qui venoit de ſuccéder à Godefroy ſon frere. Ce prince, avec ce ſecours plus conſidérable par la valeur que par le nombre, conquit pluſieurs villes, dont il augmenta conſidérablement ſon état.

AN. 1100. *Duch. t. 4, pag. 849.*

Tel fut le ſuccès de cette premiere croiſade : on ne doit pas oublier que l'Europe lui doit l'uſage des armoiries. On ſçait qu'il y a eu de tout temps des figures ou ſimboles ſur les

Origine des armoiries.

AN. 1100. drapeaux de toutes les nations du monde. L'enseigne des Romains étoit un aigle, celle des Phrygiens un pourceau, celle des Thraciens une mort, celle des Gots un ours, celle des Alains un chat, celle des François un lion, celle des Saxons un cheval. Les particuliers mêmes ornoient leur écu de quelques emblêmes, qui marquoient ou leur naissance, ou leurs belles actions, ou leur génie. Mais ce n'étoient que de simples hiéroglyphes. Le pere & les enfants n'avoient pas les mêmes devises : les familles en changeoient souvent. Ces images enfin toujours de fantaisie, servoient moins à distinguer les maisons & leur noblesse, qu'à caractériser l'humeur & l'esprit de celui qui les adoptoit.

Agrip. de venit. scient.

Segoin, tresor. Herald. La Colomb. science Her. Ste Marthe, traité des armoir. de Fr. M. de Fon. mém. de l'A. B L. t. 20, p. 579.

Il n'y a point eu de véritables armoiries avant le douzieme siècle : les sçavants n'en exceptent pas même celles de France. Les trois crapaux, les trois courones, les trois croissants, le lion portant un aigle sur sa queue, les fleurs de lys enfin aportées du ciel par un ange, sont autant de fables aussi absurdes que les imaginations de quelques modernes, qui n'ont pas fait

dificulté de donner des armes au premier des hommes, à sa femme, à Noé, & aux douze tribus d'Israël. On ne voit sur le sceau de nos anciens rois, que leur portrait ou celui de quelque saint, quelquefois des portes d'église, très souvent des croix & autres simboles de piété. Hugues Capet est représenté tenant un globe de la main droite, & de la gauche une main de justice. Sa courone n'est rehaussée que de fleurons. Louis le Gros est assis dans un fauteuil, vêtu d'une espece d'aube, portant un sceptre à trois pointes, & ayant sur la tête une courone ornée de plusieurs croix. Le premier sceau où l'on voye une véritable fleur de lys, est de Louis VII, surnommé le Jeune. AN. 1100. *M. le Blanc, traité hist. des monnoies.*

Toutes ces variations, dit Pasquier, *prouvent que les armoiries tant de nos anciens rois que de leurs sujets, étoient des devises telles qu'il plaisoit à chacun de se choisir.* Ce furent les expéditions de la Terre-Sainte qui les rendirent propres à chaque maison. On les prit d'abord par nécessité. Dans une armée de sept ou huit cent mille hommes, ramassée de vingt à trente nations diférentes, il faloit néceſſaire- *Recherches de la France, t. 1, l. 2, ch. 17, p. 143.*

ment un ſigne pour raſſembler chaque
AN. 1100. vaſſal ſous la baniere de ſon ſeigneur, qui lui-même étoit caché ſous une armure de fer. On ſe vit donc obligé d'imaginer certains ſymboles ſignificatifs, ſoit pour ſe faire remarquer dans les combats, ſoit pour être reconnu des ſiens. On les conſerva dans la ſuite par vanité : c'étoit un titre glorieux d'avoir été d'une Croiſade. Tout ce qui en faiſoit preuve, devint une marque d'honeur. On l'arbora ſur ſes étendards, on la fit graver ſur ſon ſceau, peindre ſur ſon écu, broder ſur ſa cotte d'armes ; on s'en para dans les tournois. Bientôt ceux mêmes qui n'avoient pas été du voyage de Paleſtine, ſe montrerent jaloux de cette diſtinction. Chaque ſeigneur, chaque gentilhomme voulut auſſi avoir un emblême diſtinctif. On n'eût oſé ſe préſenter à un pas d'armes, ſi l'on n'eût eu ſur ſon armure & ſur le caparaçon de ſon cheval quelque deviſe en broderie. Ce ne fut cependant que vers le milieu du treizieme ſiècle & ſous le regne de S. Louis, que les armoiries paſſerent communément du pere aux enfants, & devinrent fixes dans les familles.

Toutes les sortes de croix qui se trouvent dans les écussons, les befants (a), les lions, les léopards, les coquilles, les merlettes, sortes d'oiseaux qui passent la mer tous les ans, les noms même d'azur & de gueule, tirés de l'Arabe & du Persan, forment autant de démonstrations que les armoiries doivent leur naissance aux voyages du Levant. Mais une preuve évidente que les Tournois y ont aussi beaucoup contribué, ce sont les autres pieces qu'on voit d'ordinaire dans ces mêmes écus. Les chevrons, les pals, les jumelles faisoient partie de la barriere qui fermoit le camp. Les figures d'astres & d'animaux viennent des noms que se donoient les tenants & les assaillants : noms brillants ou terribles. Ce n'étoient rien moins que AN. 1100.

(a) Le befant étoit une monnoie fabriquée à Constantinople, qu'on apeloit anciennement Bysance. Il étoit d'or pur & valoit 50 sous si l'on en croit le Sire de Joinville. Il dit que les infidèles exigerent deux cent mille befants d'or pour la rançon de S. Louis; somme qu'il évalue à cinq cent mille francs. Dans un cérémonial du sacre de nos rois, dressé par ordre de Louis le jeune, on lit ces paroles; *à l'offrande soit porté un pain, un barril d'argent plein de vin, & treize befants d'or.* Cette coutume s'observoit encore sous Henri II, qui pour la cérémonie de son couronnement fit batre treize befants d'or, pesant chacun un double ducat. Ils ont eu long-temps cours en France. *M. le Blanc. ibid. p. 157.*

AN. 1100. les chevaliers du ſoleil, de l'étoile, du croiſſant, du lion, du dragon, de l'aigle, du cigne. Car chacun étoit alors maître de choiſir ce qu'on a depuis apelé armes ou armoiries. Les uns les formerent de la doublure de leur manteau : de là les fourures ou panes échiquetées, vairées, papelonées, facées, gironées, fuſelées, lozangées. Les autres les composèrent de quelques pieces de leur armure : de là les éperons, les fers de lance, les maſſes, les maillets, les épées, les caſques. Quelques autres les tirerent de leurs exercices ou amuſements les plus ordinaires : de là les faucons, les jets, les cors. Ceux-ci adopterent les armes qu'ils crurent les plus propres à conſerver la mémoire de quelque beau fait d'armes ou de quelque aventure glorieuſe pour leur famille : ceux-là ſe donerent les premieres venues, par caprice & ſans deſſein.

Ce fut vraiſemblablement à l'occaſion de la ſeconde Croiſade, que Louis le Jeune prit les fleurs de lys pour armes, ſi cependant ce ſont de véritables lys. On prétend en éfet que ce ne ſont ni lys des jardins, ni lys

des marais, mais des iris, vulgairement apelées *des flambes*. Quelques-uns veulent au contraire que ce ſoit le fer de l'angon ou javelot des anciens François. La pointe du milieu étoit droite, pointue, tranchante, les deux autres étoient renverſées en croiſſants : une clavette lioit ces trois pieces : ce qui formoit dit-on le pied de la fleur de lys. Quelques autres conjecturent que ce ſont des abeilles mal imitées par nos peintres. Ce qui a donné lieu à cette opinion eſt la découverte du tombeau de Childeric, où l'on trouva quantité d'abeilles d'or maſſif & de grandeur naturelle. Mais pour doner quelque probabilité à ce ſyſtême ſingulier, il faudroit prouver deux choſes : la premiere qu'il y avoit des armoiries avant Clovis le Grand, ce qui eſt contraire à tous les témoignages de l'hiſtoire : la ſeconde que Louis VII pût être informé de ce que renfermoit un tombeau que le hazard a fait découvrir ſous le règne de Louis XIV : ce qui eſt abſurde. Quoi qu'il en ſoit de tous ces divers ſentiments, il eſt du-moins certain que Louis le Jeune eſt le premier de nos rois qui ſoit repré-

AN. 1100.

senté avec des fleurs de lys à la main
AN. 1100. & sur sa couronne. Lorsqu'il fit couroner Philippe son fils, il voulut que la dalmatique & les botines du jeune prince fussent de couleur d'azur & semées de fleurs de lys d'or. Elles devinrent dès ce moment les seules armoiries des monarques leurs successeurs. Tous les ont portées sans nombre jusqu'au règne de Charles V. Ce n'est que depuis le règne de ce prince, qu'on commence à n'en voir que trois dans l'écu de France ; fixation qu'on regarde comme un homage & un acte de foi envers la Sainte-Trinité.

Il n'y avoit autrefois que la vraie noblesse qui eût droit d'avoir des armoiries. On ne voit aujourd'hui que gens inconnus qui non-seulement osent s'en aroger, mais qui les arborent par-tout, comme si un demi-dieu étoit leur pere. On pouroit leur apliquer ce bon mot de Ménage, *que les armoiries des nouvelles maisons sont pour la plus grande partie les enseignes de leurs anciennes boutiques*. Quelques-uns, par une hardiesse que rien ne peut excuser, ont choisi les pieces les plus illustres, pour les mettre dans leur écu : ce qui a donné lieu au pro-

verbe : *qu'il n'eſt point de plus belles armes que les armes de vilain.* Quelques-autres, par une imprudence juſque-là ſans exemple, ſe ſont entés dans les maiſons les plus diſtinguées : *ce qui ſeroit peut être ſuportable*, dit Mézerai, *ſi en conſéquence ils s'éforçoient d'avoir l'ame auſſi noble que les armoiries & les noms qu'ils uſurpent.* AN. 1100. *Mézerai, Abrég. Chr. t. 2, p. 63 & 64.*

Etabliſſement des ordres religieux & militaires de S. Jean.

C'eſt encore à l'occaſion des guerres ſaintes, que furent établis les Religieux ſoldats, Hoſpitaliers, Templiers & Teutoniques. Les premiers les plus anciens & les modèles des autres, étoient déja célèbres avant la priſe de Jéruſalem par les princes croiſés. Mais bornés les uns à recevoir les fidèles qui venoient viſiter les ſaints lieux, les autres à avoir ſoin des malades, ſur-tout des lépreux, ils ne s'occupoient que des œuvres paiſibles de la charité, ſous la conduite du bienheureux Gérard leur fondateur. Ce fut Raimond Dupuy, gentilhomme de Dauphiné, qui aux premiers ſtatuts de l'hoſpitalité, ajouta l'obligation de prendre les armes contre les ennemis de la religion. Il diviſa ſon ordre en trois claſſes. La premiere fut celle des *Chevaliers* qui par leur naiſſance *Hiſt. Hieroſ. Jacob. Variaci, c. 74, id.* *Ex Boſio, 2, p. 68.*

& le rang qu'ils avoient tenu autrefois
AN. 1101. dans les armées, étoient destinés à faire la guerre aux infidèles. On mit dans la seconde ceux qui n'étant ni de maison noble, ni ecclésiastiques, devoient être employés à servir les pauvres dans les hopitaux, & les chevaliers dans leurs expéditions militaires : on les apela *freres servants*. Ils furent distingués dans la suite par une cotte d'armes de diférente couleur que celle des chevaliers. On fit une troisieme classe des prêtres & des chapelains, qui outre les fonctions ordinaires atachées à leur caractere, soit dans l'égliſe, soit auprès des malades, seroient encore obligés chacun à leur tour de servir d'aumôniers à la guerre. Tous firent vœu de chasteté & d'obéissance. Les nouveaux religieux, pour se distinguer des autres s'apelerent les *chevaleirs de saint Jean*, du nom d'un hopital qu'ils avoient dans la ville de Jérusalem; & prirent la croix blanche à huit pointes sur un habit noir. C'est cet ordre célèbre, qui sous le nom de Rhodes & de Malthe a rempli toute la terre du bruit de ses exploits & de ses victoires sur les infidèles, aussi recommandable par les vertus paisibles

de la religion, que par la plus haute valeur dans les combats. AN. 1101.

Tous les hospitaliers cependant n'embrasserent point le nouvel institut. Les plus anciens, si connus sous le nom de saint Lazare, ne voulurent rien changer au statut qui leur permet le mariage, & se séparerent des nouveaux avec lesquels ils ne faisoient auparavant qu'un seul ordre sous un même grand-maître. Ils les imiterent néanmoins dans le dessein de sacrifier leur vie pour la défense des saints lieux, ajouterent aux vœux de charité & d'obéissance celui d'être toujours prêts à combattre les ennemis du christianisme, arborerent la croix verte pour se distinguer de leurs anciens confreres, & rendirent comme eux de signalés services aux rois, aux peuples, & à la religion. Louis le jeune à son retour de la Palestine, en amena en France, pour y exercer leurs charitables fonctions. Ce fut dans cette vue qu'il leur donna l'intendance & l'administration de toutes les maladreries de son royaume, avec le château de Boigni près d'Orléans, qui dès-lors devint la maison principale & le chef-lieu de l'ordre. C'est aux bienfaits de

De S. Lazare.

Bul Alex. IV. Bul. Greg. IX.

ce prince & de saint Louis, que nos
AN. 1101. rois doivent le titre de souverains chefs, fondateurs, & protecteurs de cette nouvelle milice. L'ordre étant déchu de sa splendeur par le malheur des temps, le pape Innocent VIII entreprit de le suprimer & de l'unir
Chopin de sacr polit. l. 2, tit. 6. avec tous ses biens à celui de saint Jean de Jérusalem. Mais toutes ses bulles déclarées abusives par arrêt du parlement furent révoquées par les papes Pie IV & Pie V. Ce ne fut cependant que sous les règnes & par la protection de Henri IV & de Louis XIV, que les chevaliers de saint La-
Bul. Paul V. 1607. zare furent rétablis dans leur premier éclat. Le pape Paul V les réunit à ceux de Notre-Dame du Mont-Carmel, qui venoient d'être institués aux instances du monarque François. Alors ils prirent avec ce double titre une double croix d'or à huit pointes, flanquée de quatre fleurs de lys, avec l'image de la sainte Vierge au milieu.

Du Temple. L'exemple des hospitaliers fit beaucoup d'imitateurs. Hugues de Payens, Geofroy de saint Aldemar, & sept autres gentilshommes, tous François, touchés des périls auxquels les pélerins étoient exposés dans leur voyage

& à leur retour de Jéruſalem, formèrent entre eux une petite ſociété pour leur ſervir d'eſcorte. Ils alloient les prendre & les reconduire enſuite juſqu'au de-là des défilés des montagnes & des paſſages les plus dangereux. Ce n'étoit d'abord qu'une ſimple aſſociation : elle devint par l'aprobation du concile de Troies un ordre religieux militaire. Ce fut ſaint Bernard qui leur donna une regle, l'habit blanc, & la croix rouge. Cette nouvelle milice s'acrut conſidérablement en très-peu de temps. Les princes, les ſeigneurs, tout ce que la chrétienté avoit de plus illuſtre, voulut combatre ſous ſon habit & ſous ſes enſeignes. On leur donna le nom de *Templiers*, ou chevaliers du Temple, parce que le roi Baudouin leur avoit aſſigné un logement dans ſon palais proche le temple. Bientôt ils devinrent ſi puiſſants, qu'ils égalerent la fortune même des ſouverains. Mais ces richeſſes, glorieuſes récompenſes de leur mérite, furent les cauſes de leur malheur & de leur perte, ainſi que nous le verrons en ſon temps.

AN. 1108. *Guillelm. Tyr. l. 12, c. 4. Jac. de Vitr. c. 65.*

L'établiſſement des chevaliers Teutoniques ſuivit de près celui des Tem-

De ſainte Marie des Teutoniques.

pliers. Ce nouvel ordre raporte ſa
AN. 1108. véritable origine au ſiege de ſaint Jean
Ibidem, c. 66. d'Acre. Le ſoldat Alemand, malade ou bleſſé, ſouffroit extrêmement dans un pays où n'étant entendu de perſonne, il ne pouvoit faire connoître ni ſon mal, ni ſes beſoins. Quelques
Belloy, c. 15. gentilshomme de Brême & de Lubec, touchés des miſeres de leurs compatriotes, prirent les voiles de leur navire dont ils firent une grande tente, où ils retirerent les bleſſés de leur connoiſſance, & les ſervirent avec beaucoup de charité. Quarante ſeigneurs de la même nation ſe joignirent à eux, & formerent une ſociété religieuſe & militaire, qui fut aprouvée & confirmée par le pape Céleſtin III. On les apela *chevaliers de ſainte Marie des Teutoniques*, du nom d'un hopital qu'un riche Alemand avoit fait autrefois bâtir à Jéruſalem pour les pauvres malades de ſa nation. Leur habit conſiſtoit en un manteau blanc, chargé d'une croix noire. Leur regle étoit celle de ſaint Auguſtin : leurs vœux, les mêmes que ceux des Hoſpitaliers & des Templiers : mêmes ſtatuts que les premiers dans tout ce qui regarde l'hoſpitalité : même diſcipline

que les ſeconds dans tout ce qui étoit de l'art militaire. Avant de prendre l'habit, ils devoient faire ſerment qu'ils étoient Alemands d'extraction, & nobles de naiſſance. Les afaires des chrétiens étant totalement déſeſpérées en orient, les chevaliers Teutoniques ſe retirerent en Allemagne, où ils devinrent bientôt une milice de conquérants. Marienthal ou Mergentheim eſt le lieu de la réſidence du grand maître : il eſt prince ſouverain. AN. 1108.

Pendant que toutes ces choſes ſe paſſoient en orient, Philippe tranquile dans ſon royaume, ne s'occupoit que du ſoin d'agrandir ſes domaines. Il ſçut en habile politique profiter de la ſuperſtitieuſe fureur du temps pour réunir à ſa couronne pluſieurs ſeigneuries & comtés, entre autres celui de Bourges que le comte Herpin lui vendit pour avoir de quoi faire le voyage de la Terre Sainte. On ne voit pas que depuis la paix faite avec l'Angleterre, la France ait été troublée par aucune guerre. Elle jouïſſoit de la plus profonde tranquilité, lorſque le monarque mourut à Melun dans la cinquante-ſeptieme année de ſon âge, & la cinquantieme de ſon règne. Son Mort du roi Philippe.

corps fut porté à l'abaye de saint Benoît sur Loire, où il avoit choisi sa sépulture. Un historien Anglois le fait mourir moine Bénédictin : mais s'il en prit jamais l'habit, ce fut tout au plus au lit de la mort. C'étoit alors une dévotion à la mode. Les rois, les reines, les princes & les princesses se faisoient revêtir à leur mort d'habits religieux : quelquefois même ils vouloient être portés, à leur derniere maladie, dans des couvents : de-là ce grand nombre de monarques, de seigneurs, & de dames illustres, dont les anciens ordres font parade, quoiqu'aucun d'eux n'ait renoncé en santé aux afaires publiques pour vivre en cénobite.

AN. 1108. *Guill. Malmesb.*

Ses femmes & ses enfans.

Philippe eut deux femmes, Berthe qu'il répudia, & Bertrade qu'il enleva à son mari. La premiere, fille de Florent comte de Hollande, fut mere de Louis VI, dit le Gros, de Henri qui mourut jeune, & de Constance mariée d'abord à Hugues comte de Troies, puis à Bohémond I, prince d'Antioche & de Tarente. La seconde, de l'illustre famille de Montfort, lui donna quatre enfants, Philippe comte de Mante & seigneur

de Melun ; Fleuri ; Cécile femme en premieres noces de Tancrède neveu de Bohémond, en secondes, de Pons de Toulouse comte de Tripoli ; & Eustache mariée à Jean comte d'Etampes. Une preuve que ce second mariage du roi fut enfin aprouvé par les papes, c'est que les deux fils de Bertrade se regardoient comme légitimes, capables de succéder au royaume : prérogative qu'aucun auteur de ce temps ne leur a disputé. *Ce qui élevoit si fort, & la mere & les enfants & toute leur famille*, dit l'abé Suger, *c'est que si le roi venoit à mourir de quelque accident que ce fût, l'un des freres succéderoit au trône :* expression qui marque, non des espérances vagues & des prétentions chimériques, mais un droit certain, & reconnu de toute la nation. S'il eût été douteux, est-il croyable qu'un ministre d'Etat, un homme enfin tel que Suger, n'eût pas dit un seul mot pour prévenir la postérité, & l'empêcher de tomber dans l'erreur ? Le douaire de Bertrade assigné sur les domaines de la couronne devient une nouvelle confirmation de cette opinion, fondée d'ailleurs sur l'autorité des chroniques d'Anjou & de Mail-

AN. 1108.

Suger. de vitâ Lud. Cross t. 4. Duch. p. 29.

AN. 1108. lezais, qui toutes deux lui donnent le titre de reine. Ce douaire fut la terre de Haute-Bruyere dans le diocèse de Chartres, où elle fonda un riche prieuré. Elle y mourut peu de temps après, sous l'habit des religieuses de Fontevrault.

Son portrait. On remarque que Philippe est le premier de nos rois dont le nom ne fût ni François, ni Germain d'origine, mais celui d'un saint honoré dans l'église. On lui reproche son incontinence, qui lui fit perdre, dit-on, le privilege de la guérison des écrouelles, que Dieu voulut bien rendre à ses successeurs. Mais ce qui lui fit le plus de tort dans l'esprit de ses sujets, emportés alors par la fureur des croisades; ce fut le peu de part qu'il prit à ce célebre évenement. On regarde comme pusillanimité, molesse, indolence, ce qui fut peut-être l'éfet de la plus haute sagesse. Heureuse la France si les rois, ses enfants ou petits-enfants l'eussent imité dans cette conduite pleine de prudence, & n'eussent point abandonné le bien certain qu'ils pouvoient faire à leurs Etats, pour aller tenter en orient des conquêtes très incertaines! Il est du-moins constant qu'il avoit

P. Daniel, t. 4, p. 527.

Guibert. abb. apud. Duch. t. 4, p. 317.

avoit de grandes qualités. C'étoit le prince de son siècle le mieux fait, de la taille la plus majestueuse, de l'extérieur le plus séduisant. Brave dans les combats, sage dans le conseil, maître dans l'art de parler, l'histoire lui donne toutes les graces de l'esprit & du caractere. C'est le premier de nos monarques, qui pour autoriser ses chartres, les ait fait souscrire par les grands oficiers de la couronne. On y voit aussi le nom d'Ingelram son précepteur. Quelquefois les confesseurs ont obtenu le même honeur.

AN. 1108.

Duch. t. 4. p. 169.

Ce règne si célebre par l'établissement de tant de sociétés religieuses & militaires, ne le fut pas moins par la fondation de plusieurs ordres monastiques, qu'il vit naître & croître. Celui des Chartreux eut pour instituteur saint Bruno, natif de Cologne, chanoine d'abord de l'église de saint Cunibert, ensuite de Notre-Dame de Rheims, le plus sçavant théologien, & l'un des plus grands docteurs de son temps. Le désir d'une plus haute perfection le conduisit dans une solitude du Dauphiné nommée *Chartreuse*, d'où l'ordre a pris son nom. Il y fut suivi de six compagnons d'étude

Commencement de l'ordre des Chartreux.

& de piété, qui vécurent avec lui
AN. 1109. dans la plus grande austérité, portant
Mabil præf. n. 86. des cilices sur la chair, ne parlant presque jamais que par signes, n'ayant que du pain & de l'eau le mercredi & le vendredi, des légumes & du vin le mardi & le samedi, du fromage le
Guibert de vita sua, c. 21. jeudi, un peu de poisson les dimanches & fêtes. Ils se faisoient tous saigner cinq fois par an, & ne se rasoient que six fois. On n'admettoit les novices à faire profession qu'à l'âge de vingt ans. On leur donnoit du parchemin, des plumes & de l'encre pour transcrire de bons livres, afin que ne pouvant prêcher de bouche, ils le fissent du-moins par écrit. Le saint fondateur apelé par le pape Urbain II, pour l'assister de ses conseils, refusa l'évêché de Reggio, & mourut en Calabre dans son monastere de Squillace, que Roger comte de Sicile avoit fondé. L'histoire du chanoine de Paris, qui se leva de sa bierre en présence de Bruno, & cria trois fois, *on m'a accusé, on m'a jugé, on m'a condamné*, est, dit-on, de l'invention de Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris, qui vivoit plus de deux cents ans après. On n'en voit au-

Launoy, dissert. de verâ causâ secess. S. Brun.

cune mention dans les écrits du pieux instituteur des Chartreux. La gloire de ce nouvel ordre est d'avoir observé si exactement ses premieres constitutions, que depuis plus de six cents ans, il n'a pas eu besoin de réforme. AN. 1109.

Il y avoit vingt-cinq ans que le saint abé Robert avoit fondé l'abaye de Molême au diocèse de Langres. Mais s'étant aperçu que la discipline n'y étoit pas exactement observée, il se retira avec vingt de ses religieux dans les déserts de Cîteaux, à cinq lieues de Dijon. Ils défricherent une partie de la forêt, que le vicomte de Beaune leur donna, se bâtirent des cellules de bois, & y vécurent dans la premiere austérité de saint Benoît, sans frocs, sans chaperons, sans serges, sans étamines, n'usant que d'une sorte de mets dans le réfectoire, & jamais de viande. Ils passerent dix ou douze ans dans cette simplicité, ne recevant point de novices. Déja ils commençoient à craindre de voir bientôt la fin de leur institut, lorsque la Providence leur envoya saint Bernard, gentilhomme Bourguignon, de l'illustre maison de Châtillon, l'esprit le plus délié, & l'homme le plus

Etablissement de l'ordre de Cîteaux.

Vita S. Rob. apud Boll. 29. April. t. 2, p. 663.

Exor. Magn. Cisterc. c. 1, 2, 10, 13.

AN. 1092.

éloquent de son siècle. Cette nouvelle
AN. 1092. société devint en peu de temps très-florissante, & par la sainteté de ses sujets, & par les pieuses prodigalités des fidèles. Bientôt on vit s'élever ces quatre abayes si célèbres sous le titre de filles de Cîteaux, *la Ferté*, *Pontigny*, *Clairvaux*, *Morimond*. L'ordre prit son nom du lieu de son établissement: on ne le connoît presque plus aujourd'hui que sous celui de Bernardins.

Fondation de l'abaye & de l'ordre de Fontevrault.

Ce fut aussi vers le même-temps, que le célèbre Robert d'Abrissel fonda l'abaye de Fontevrault dans le diocèse de Poitiers. C'étoit un des plus beaux génies de ce temps-là, qui avoit souverainement le talent de la parole, & dont l'éloquence naturelle étoit soutenue d'une grande capacité. On le voyoit toujours suivi par une multitude de personnes de l'un & de l'autre sexe: on en prit occasion d'ataquer sa sainteté par des calomnies. Delà, sans doute est veu le conte du singulier genre d'épreuve, à laquelle on veut qu'il ait exposé sa vertu au milieu de ses religieuses. Robert en fut averti, & pour s'accommoder à la foiblesse humaine, il résolut de fixer

In ejus vita ap. Boll. 25. Feb. tom. 5.

cette ſociété dans quelque déſert, où les hommes & les femmes puſſent vivre ſéparés les uns des autres, & toujours unis par les liens de la charité. La ſolitude de Fontevrault lui parut propre à ce deſſein: il y établit deux monaſteres ſous la règle de ſaint Benoît, l'un pour les femmes, qui devoient avoir toute l'autorité; l'autre pour les hommes, qu'il obligea à dépendre entiérement de l'abeſſe. Il leur en donnoit l'exemple, & ne s'apeloit que l'homme d'afaire des dames religieuſes. C'eſt le premier ordre dont le chef fût une femme. AN. 1106.

Fin du Tome ſecond.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit qui a pour titre; *Hiſtoire de France depuis l'établiſſement de la Monarchie juſqu'au regne de Louis XIV.* L'Auteur en racontant les faits avec une juſte étendue, & en découvrant les cauſes qui les ont produits, recherche & fait connoître les vrais principes de notre Gouvernement. C'eſt-là principalement ce qui diſtingue ſon Ouvrage, & ce qui en rendra l'impreſſion utile & agréable au Public. Le premier Avril 1754.

Signé DE PASSE.

PRIVILÈGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres, nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Nos amés JEAN DESAINT l'aîné, & CHARLES SAILLANT, Libraires à Paris, Nous ont fait expoſer qu'ils déſireroient faire réimprimer & donner au Public un Livre qui a pour titre *Hiſtoire de France, par M. l'abbé* VELLY, *continuée par M.* VILLARET, s'il Nous plaiſoit leur accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter les Expoſants, Nous leur avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer

ledit Livre autant de fois que bon leur ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de *quinze années* conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. FAISONS défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire de réimpreſſions étrangères dans aucun lieu de notre obéiſſance : comme auſſi de réimprimer, ou faire réimprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Livre, ni d'en faire aucun extrait ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit, deſdits Expoſants, ou de ceux qui auront droit d'eux, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers auxdits Expoſants ou à celui qui aura droit d'eux, & de tous dépens, dommages & intérêts ; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que la réimpreſſion dudit Livre ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modèle ſous le contre-ſcel des Préſentes, que les Impétrants ſe conformeront en tout aux Règlemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil ſept cent vingt-cinq, qu'avant de l'expoſer en vente, l'imprimé qui aura ſervi de copie à la réimpreſſion dudit Livre, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE LA-

MOIGNON, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit Sieur DE LAMOIGNON; & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France le Sieur DE MAUPEOU; le tout à peine de nullité des Préſentes : DU CONTENU deſquelles vous MANDONS & enjoignons de faire jouir leſdits Expoſants & leurs ayant-cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers, Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires; Car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Compiegne le *onzieme* jour du mois de *Juillet*, l'an de grace *mil ſept cent ſoixante-quatre* & de notre règne le quarante-neuvième. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé, LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris. N°. 281, fol. 131, conformément au Règlement de 1723. A Paris, ce 21 Juillet 1764.

Signé LE BRETON, *Syndic.*

De l'Imprim. de CLOUSIER, 1775.